

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, ...

Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

Art. 54 du règlement de la Société d'*Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans* :

« La Société, en autorisant l'impression d'un ouvrage, n'entend pas, pour cela, s'en rendre garante. Elle laisse à chacun de ses membres la responsabilité des idées et des appréciations émises dans les mémoires dont il est l'auteur. »

MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE, SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS
D'ORLÉANS

Fondée en 1809

TOME SEPTIÈME

V[e] Série des publications de la Société. — 76[e] volume de la Collection

ANNÉE 1907

PREMIER SEMESTRE

ORLÉANS
Imprimerie Auguste GOUT et C[ie], Passage du Loiret
—
1907

NOTE

SUR LES

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ (1)

Les travaux publiés par la Société, dont l'existence légale date du 18 avril 1809, forment, au 31 décembre 1906, 75 volumes répartis en 5 séries.

Ire SÉRIE (1810-1813), 7 tomes in-8° c. — Ier Empire.

Cette série comprend les publications la Société depuis sa fondation jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, qui entraînèrent la cessation de ses réunions, sous le nom de :

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES MÉDICALES ET D'AGRICULTURE D'ORLÉANS

Ce Bulletin se compose de 7 tomes formés chacun de 6 cahiers, à l'exception du tome III, qui contient un septième cahier supplémentaire, soit 43 au total.

Le tome Ier commence au mois de juin 1810 et le tome VII s'arrête au mois de décembre 1813.

La pagination du tome VI recommence après le deuxième cahier.

IIe SÉRIE (1818-1837), 14 tomes in-8° c. — IIe Restauration et Monarchie de juillet.

Comprend les publications de la Société depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'en 1836, sous le nom de :

(1) Cette note a été établie d'après les 75 volumes de la collection complète et reliée des publications de la Société, mise à la disposition des membres pour leurs recherches.

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans (1818)

Le tome Ier, qui contient une planche, se compose de 6 cahiers, dont le premier a paru en juillet 1818; il porte par erreur la date de 1819 : lire 1818.

Annales de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans (1819 à 1836)

Le tome II (1819) se compose de 6 cahiers.

Le tome III (1821) contient une planche; le tome IV (1822) en contient deux ; le tome V (1823), une ; le tome VI (1823), une; le tome VII (1824), trois; le tome IX (1828), deux; le tome XI (1830), sept; le tome XII (1839), neuf; le tome XIII (1833), neuf; le tome XIV (1836), deux.

Monarchie de juillet.

IIIe SÉRIE (1837 à 1852), 10 tomes in-8° c.

Comprend les publications de la Société du 24 novembre 1836 au 5 novembre 1852, sous le nom de *Mémoires*.

La Société a cru devoir changer le titre de ses publications, parce que, dit-elle, « il ne reste que de rares exemplaires et encore incomplets de ses Annales. »

Mémoires de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans (1837 à 1846-48), 7 tomes

Le tome I (1837) contient quatre planches; le tome II (1838) en contient trois; le tome III (1840), une; le tome IV (1842), trois; le tome V (1843), sept; le tome VI (1845), deux ; le tome VII (1846), une.

Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans (1849 à 1852), 3 tomes.

Le tome VIII (1849) contient trois planches; le tome IX (1849) en contient deux ; le tome X (1852), dix-sept.

IVe SÉRIE (1853 à 1900), 38 tomes in-8° r.

IIe Empire et IIIe République

Comprend les publications de la Société de 1853 à 1900 sous le nom de :

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

Le changement de format correspond au changement de titre de la Société, afin de jouir du bénéfice de la loi sur les Comices agricoles.

Le tome I (1853) commence par une note de la séance du 2 avril 1852; il contient sept planches ; le tome II (1855) en contient huit; le tome III (1857), onze; le tome IV (1859), trois; le tome V (1860), deux; le tome VI (1861), six; le tome VII (1863), dix-sept; le tome VIII (1864), sept ; le tome IX (1866), dix-neuf; le tome X (1867), sept planches et trois tableaux; le tome XI (1868), une planche ; le tome XII (1869), quatre ; le tome XIII (1870), deux ; le tome XIV (1872), deux ; le tome XV (1873), deux ; le tome XVI (1874), une; le tome XVII (1875), pas ; le tome XVIII (1876), six ; le tome XIX (1878), huit et des dessins et caractères égyptiens ; le tome XX (1878), cinq ; le tome XXI (1879), quatre planches, une eau-forte, dessins et caractères égyptiens ; le tome XXII (1881), une eau-forte et douze planches; le tome XXIII (1882), une planche et caractères égyptiens ; le tome XXIV (1883), lire 55e volume au lieu de 54e, pas; le tome XXV (1885), huit ; le tome XXVI (1886), deux ; le tome XXVII (1887), une planche et dessins égyptiens; le tome XXVIII (1888), dix-huit, numérotées de 1 à 19, dont plan ; le tome XXIX (1889 et 1890), en chiffres romains, I à XXXI, pas; le tome XXX (1891), trois portraits; le tome XXXI (1892), pas; le tome XXXII (1893), pas; le tome XXXIII (1894), trois; le tome XXXIV (1896), quatre tableaux ; le tome XXXV (1897), pas.

III° République.

V° SÉRIE (1901 à .....), tomes in-8 r.

Comprend les publications de la Société en cours depuis 1901, toujours sous la même dénomination de :

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

On a cru devoir créer cette nouvelle série pour éviter la notation de tomes à chiffres élevés.

Le tome I (1901) contient trois portraits, une planche et des caractères et dessins égyptiens; le tome II (1902), qui porte par erreur le titre de tome premier et forme le 71° volume de la collection et non le 72°, comme il a été imprimé par erreur, contient de nombreux dessins et caractères égyptiens; le tome III (1903) contient deux planches et des caractères et dessins égyptiens; le tome IV (1904) contient douze planches consacrées aux armoiries d'Orléans, un portrait et des caractères égyptiens; le tome V (1905) ne renferme pas de planches; le tome VI (1906) contient deux portraits, c'est le 75° volume de la collection des travaux de la Société.

Une table générale des matières et des planches, contenues dans les 46 premiers volumes et la collection des publications de la Société, a été insérée après le tome XVII (1875) et une nouvelle table après le tome XXXV (1897) et le tome XXXVIII (1900) de la IV° série.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JUILLET 1907

BUREAU

Président :	A. BASSEVILLE ✪,	depuis	1904.
Vice-Président :	Cte DU ROSCOAT,	—	1904.
Secrét. génér.-arch. :	Dr FAUCHON,	—	1906.
Secrét. part. :	Abbé IAUCH,	—	1907.
Trésorier :	LALBALETTRIER,	—	1904.
Bibliothécaire :	GUILLAUME,	—	1907.

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

M. LE GÉNÉRAL commandant en chef le 5e corps.

M. le PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR d'appel.

M. LE PRÉFET DU LOIRET.

Mgr L'EVÊQUE D'ORLÉANS.

M. LE MAIRE D'ORLÉANS.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS

MM.

1887. Maspero, O. ✻, de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole des Hautes Etudes,
Avenue de l'Observatoire, 24, Paris.

1906. Dr Saint-Yves Ménard, C. ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures,
8, rue Ballu, Paris.

1907. Lafenestre (Georges), O. ✻, de l'Institut, conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France,
5, avenue Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine).

1907. Lemaitre (Jules), O. ✻, de l'Académie Française,
39, rue d'Artois, Paris.

1907. Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole de Rome,
12, rue Pierre-Charron, Paris.

1907. Cuissard, O. I., ancien bibliothécaire,
A la Rochelle (Charente-Inférieure).

1907. Jullien-Crosnier, ancien bibliothécaire,
54, rue d'Illiers, Orléans.

1907. Dr Deshayes, O. I., ancien trésorier,
55, rue Etienne-Dolet, Orléans.

MEMBRES TITULAIRES

1° *Section d'Agriculture*

MM.

1. 1873. Timothée des Francs,
2, place du Châtelet, Orléans;
Château de Morchêne, Saint-Cyr-en-Val (Loiret).

2. 1873. Comte du Roscoat,
12, rue Parisie, Orléans;
Château de la Matholière, Tigy (Loiret).

3. 1874. D'Arlon,
Château de Millebert, par Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher).

4. 1885. Albert de Puyvallée,
10, rue de Patay, Orléans;
Château de Boisgibault, Ardon (Loiret).

5. 1899. A. Angot, C. ✵, ✪, C. ✸, vétérinaire militaire en retraite, ancien professeur de l'Ecole vétérinaire du Japon,
75, rue des Murlins, Orléans.

6. 1899. Maurice Colas des Francs,
2, place du Châtelet, Orléans;
Château du Bailly, Mézières (Loiret).

7. 1901. Jules Banchereau,
6, quai Barentin, Orléans;
Château des Aubiers, par Nançay (Cher).

8. 1901. Denizet, propriétaire,
3, rue de la République, Orléans.

9. 1902. Bourdaloue, propriétaire,
1, rue des Murlins, Orléans;
Château du Coudray, par Brinon-sur-Sauldre (Cher).

MM.

10. 1902. VICOMTE DE LARNAGE, membre de l'Académie de Sainte-Croix, conseiller général;
Château de Mézières, par Cléry (Loiret).

11. 1903 RAOUL DE TRISTAN,
Château de Cormes, Saint-Cyr-en-Val (Loiret).

12. 1906. MAXIME DIDIER, attaché au Musée de peinture et de sculpture d'Orléans,
111, rue Bannier, Orléans

13. 1907. ANDRÉ CALLIER, propriétaire,
12, rue du Colombier, Orléans;
Les Malacots, par Sully-sur-Loire (Loiret).

14. 1907. COMMANDANT DE LA LOGE, C. ✻,
Chef d'escadron de cavalerie,
16, rue des Fauchets, Orléans;
A Champvallins, Sandillon (Loiret).

15. 1907. RIMBERT, notaire honoraire, propriétaire horticulteur,
5, route d'Olivet, Orléans.

2° *Section de Médecine*

1. 1877. Dr PILATE, président de la Ligue contre la tuberculose dans le département du Loiret, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Sainte-Croix,
12, rue Jeanne-d'Arc, Orléans.

2. 1885. Dr CHAIGNOT, médecin de l'Hôtel-Dieu et des prisons,
47, rue Etienne-Dolet, Orléans.

MM.

3. 1886. Dr ROCHER, médecin de l'Hôpital général, président du « Souvenir Français », 4, rue Dupanloup, Orléans.

4. 1887. Dr GEFFRIER, médecin de la Fondation Payen (Hôtel-Dieu). 6, rue d'Escures, Orléans.

5. 1887. Dr LUIZY, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, 10, rue Porte-Madeleine, Orléans.

6. 1890. Dr FAUCHON, médecin de l'Hôtel-Dieu et du Chemin de fer d'Orléans, 96, rue Bannier, Orléans.

7. 1891. Dr CŒUR, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, 78, rue Bannier, Orléans.

8. 1891. Dr LE PAGE-VIGER, C. ✻, O. I., ♣, directeur du Bureau municipal d'hygiène, médecin des Chemins de fer de l'Etat, 2, rue d'Escures, Orléans.

9. 1891 Dr VACHER, chirurgien-adjoint libre de l'Hôtel-Dieu, médecin du Chemin de fer d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3, rue Sainte-Anne, Orléans.

10. 1895. Dr BARANGER, médecin du Grand Séminaire et du pensionnat Saint-Euverte, ancien médecin-adjoint de l'Hôpital général, 2 *bis*, rue du Bourdon-Blanc, Orléans.

11. 1900. Dr GARSONNIN, conservateur-adjoint du Musée d'histoire naturelle d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 24, boulevard Saint-Vincent, Orléans.

MM.

12. 1902. Dr BAILLET, ancien aide d'anatomie de la Faculté de Médecine de Paris, ancien interne des hôpitaux,
89, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

13. 1902. Dr MARMASSE, chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu,
22, rue du Colombier, Orléans.

14. 1906. Dr COVILLE, chirurgien de la Maternité de l'Hôtel-Dieu, professeur du cours départemental d'accouchements,
18, rue du Colombier, Orléans.

15. 1907. Dr TOUCHE, chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu,
57, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

3e *Section des Belles-Lettres*

1. 1869. BAILLY, C. ✻, O. I., correspondant de l'Institut de France, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
91, rue Bannier, Orléans.

2. 1875. BAILLET-DUJONCQUOY, archiviste paléographe, ancien membre de la Société de l'Ecole des Chartes, ancien membre du Tribunal de commerce d'Orléans, membre du Conseil municipal de la ville d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
26, rue Eudoxe-Marcille, Orléans.

MM.

3. 1877. BASSEVILLE (A.), ✪, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
13, rue des Pensées, Orléans.

4. 1880. COCHARD (chanoine), rédacteur des *Annales Religieuses* du diocèse d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais et de l'Académie de Sainte-Croix,
18, rue Saint-Etienne, Orléans.

5. 1886. CHARPENTIER (Paul), avocat, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
14, rue des Charretiers, Orléans.

6. 1887. CHAROY (Marcel), ancien magistrat, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats,
55, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

7. 1888. GUILLON, C. ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
2, rue de Recouvrance, Orléans.

8. 1896. BERTON (Paul), C. ✱, O. I., ♣, conseiller-doyen à la Cour d'appel, secrétaire général de la Ligue contre la tuberculose dans le département du Loiret,
23, rue Pothier, Orléans.

9. 1900. CROZE-LEMERCIER (comte DE), membre de l'Académie de Sainte-Croix,
4, rue de la Bretonnerie, Orléans.

MM.

10. 1900. Jarry (Eugène), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
8, place de l'Etape, Orléans.

11. 1901. Michau (Ch.). conseiller municipal,
27, boulevard Alexandre-Martin, Orléans.

12. 1903. Drioux, O. I., avocat général près la Cour d'appel d'Orléans, correspondant du ministère de l'Instruction publique,
72, quai du Châtelet, Orléans.

13. 1903. Huard (Abel), receveur de l'Enregistrement en retraite,
7, rue du Bourg-Neuf, Orléans.

14. 1903. Iauch (abbé), professeur d'histoire à l'institution Sainte-Croix, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais et de l'Académie de Sainte-Croix,
17, rue du Colombier, Orléans.

15. 1906. Dr Courgeon, licencié ès lettres, médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu;
14, rue de Loigny, Orléans.

4° *Section des Sciences et Arts*

1. 1862. Sainjon, O. ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, conservateur du Musée d'histoire naturelle,
14 *bis*, rue des Bouteilles, Orléans.

2. 1873. Fauconnier, ingénieur des Arts et Manufactures, administrateur délégué de la Société orléanaise pour l'éclairage au Gaz et à l'Électricité,
2, rue Verte, Orléans.

MM.

3. 1873. IRÉNÉE DE LA TAILLE, C. ✱, inspecteur des lignes télégraphiques en retraite,
18, rue du Pot-de-Fer, Orléans.

4. 1880. DUMUYS (Léon), conservateur du Musée historique et du Musée Jeanne-d'Arc, ancien correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
61, rue de la Lionne, Orléans.

5. 1881. DIDIER (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,
15, rue du Bœuf-Saint-Paterne, Orléans.

6. 1885. PERRIN, manufacturier,
70, rue du Colombier, Orléans.

7. 1891. MAILLARD (abbé), licencié ès sciences, professeur de mathématiques à l'institution Sainte-Croix,
12, rue du Grenier-à-Sel, Orléans.

8. 1895. THÉVENIN, C. ✱, directeur de la Manufacture des Tabacs,
rue de la Manufacture, Orléans.

9. 1896. PAPELIER, C. ✱, O. I., professeur de mathématiques spéciales au Lycée d'Orléans, agrégé des sciences mathématiques,
20, rue de Recouvrance, Orléans.

MM.

10\. 1897. Dessaux (Georges), C. ✳, O. I., président de la Chambre de commerce, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. ancien président du Tribunal de commerce,
1, rue Caban, Orléans.

11\. 1899. Renardier, C. ✳, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
1, rue Neuve-Saint-Aignan, Orléans.

12\. 1902. Lalbalettrier, professeur de mathématiques, licencié ès sciences mathématiques et physiques,
4, cloître Saint-Pierre-Empont, Orléans.

13\. 1905. Guillaume, architecte,
25, rue Chanzy, Orléans.

14\. 1905. Rousseau, C. ✳, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
13, quai du Roi, Orléans.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1\. 1866. Courcy (marquis de), O. ✳, lauréat de l'Académie Française,
Château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret).

2\. 1889. Duchalais-Rousseau,
aux Montils, par Blois (Loir-et-Cher).

3\. 1895. Bouchet (Emile), O. I., vice-président de la Société Dunkerquoise,
Dunkerque (Nord).

4\. 1902. Rocheterie (Maxime de la), lauréat de l'Académie Française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans,
Château du Bouchet, à Dry (Loiret).

MM.

5. 1901. TRISTAN (comte Elzéar DE),
château de Cormes, Saint-Cyr-en-Val (Loiret).

6. 1905. BERNOIS (abbé), curé de Jouy-le-Potier.

7. 1906. Dr BEZANÇON,
51, rue de Miromesnil, Paris.

8. 1906. RAPINE (Henri), architecte diplômé du Gouvernement,
11, rue Montparnasse, Paris.

9. 1906. Dr COURTADE,
Outarville (Loiret).

10. 1906. RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave),
17, rue d'Illiers, Orléans.

11. 1906. Dr DELARUE,
23, boulevard des Batignolles, Paris.

12. 1906. Dr PERCEPIED, médecin consultant,
au Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

13. 1906. Dr MERCIER, professeur à l'Ecole de Médecine,
41, boulev. Heurteloup, Tours (Indre-et-Loire).

14. 1906. Dr GUÉRIDAUD, médecin consultant,
à Saint-Gervais (Haute-Savoie).

15. 1906. PERRAULT (Maurice), avoué,
à Epernay (Marne).

16. 1906. COLLIN, docteur en droit, inspecteur de la Compagnie des Assurances générales,
83, rue de Coulmiers, Orléans.

17. 1906. Dr DE LANGENHAGEN, médecin consultant,
à Plombières (Vosges).

18. 1907. COLOMBIER (Maurice DU),
53, rue des Murlins, Orléans.

MM.

19. 1907. ORLÉANS (comte D'),
Château de Rère, par Theillay (Loir-et-Cher).

20. 1907. LEGAY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
à Lorient (Morbihan).

21. 1907. HU, maire de Pont-Levoy,
(Loir-et-Cher).

22. 1907. DARBLAY, conseiller général,
Chevilly (Loiret).

23. 1907. GUÉRET, pharmacien,
à Meung (Loiret).

24. 1907. GIOVANNI DI CASAMICHELA, professeur,
à Lucques (Italie).

NÉCROLOGIE ET DÉMISSIONS

MEMBRES TITULAIRES

MM.

A. DE LAAGE, membre de la section d'Agriculture (1881), décédé à Orléans, le 31 janvier 1906.

MAILLARD (l'abbé) (1891), secrétaire particulier (1897), démissionnaire le 15 février 1907.

CUISSARD (1893), bibliothécaire (1900), démissionnaire le 5 octobre 1906 pour cause de départ, nommé membre honoraire le 2 novembre 1906.

JULLIEN-CROSNIER, ancien bibliothécaire, membre de la section d'Agriculture (1862), démissionnaire pour raisons de santé, le 21 décembre 1906, nommé membre honoraire le 4 janvier 1907.

MM.

MOROGUES (baron DE), membre de la section d'Agriculture (1900), démissionnaire le 4 janvier 1907 pour raisons de santé.

ORLÉANS (comte D'), membre de la section d'Agriculture (1903), démissionnaire le 18 janvier 1907 pour cause de départ, nommé membre correspondant le même jour.

Dr DESHAYES (1881), ancien trésorier (1894-1904), membre de la section de Médecine (1881), démissionnaire le 21 décembre 1906 pour cause de départ, nommé membre honoraire le 18 janvier 1907.

LEGAY, membre de la section des Sciences et Arts (1902), démissionnaire pour cause de départ, le 5 avril 1907, nommé membre correspondant à la même date.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

SEURRAT DE LA BOULAYE (1877), décédé le 3 mars 1907, à Paris.

VÉRIN (1906), décédé en mai 1907, à Pont-Levoy (Loir-et-Cher).

DEBROU (1887), au Mazuray, par Ménestreau (Loiret), démissionnaire, le 17 mai 1907, pour raisons de santé.

MILLE (1906), ingénieur à Troyes (1906 , démissionnaire en février 1907.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ

PRIX DE MOROGUES

M. le baron de Morogues, membre de l'Institut, ancien pair de France, a légué, en 1840, à l'*Académie d'Orléans*, dont il était membre, une somme de 1,500 francs dont les arrérages doivent être attribués, tous les cinq ans, à l'agriculteur qui se sera signalé par la supériorité de sa culture dans le département du Loiret.

PRIX PERROT

M. Perrot, magistrat et agronome, membre de la section d'Agriculture de l'*Académie d'Orléans*, a fait don à cette Société, en 1871, d'une somme de 3,000 francs productive d'intérêts, qui doivent servir, dans les conditions et suivant les clauses de la fondation de Morogues, à la création d'un prix.

Ce prix est distribué, tous les quatre ans, à un cultivateur de l'un des arrondissements du Loiret.

PRIX DAVOUST

M. Emile Davoust, directeur-adjoint au Musée de peinture, membre de la *Société d'Agriculture, Sciences Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, a fondé, en 1890, un prix quinquennal d'une valeur de 500 francs pour être décerné à l'auteur d'une œuvre artistique ou d'un ouvrage littéraire sur les beaux-arts.

En l'année 1907, *le Prix Perrot a été décerné à M. Louis Lesage, cultivateur à Fresne, commune de Marsainvilliers, arrondissement de Pithiviers.*

SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES

A

Abbeville (Somme). — Société d'émulation d'Abbeville.

Aix (Bouches-du-Rhône). — Facultés de Droit et des Lettres (Annales des).

Amiens (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Somme.

Angers (Maine-et-Loire). — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Angoulême (Charente). — Société archéologique et historique de la Charente.

Auxerre (Yonne). — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

B

Besançon (Doubs). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Béziers (Hérault). — Société archéologique, scientifique et littéraire.

Blois (Loir-et-Cher). — Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher.

Bordeaux (Gironde). — Société Linnéenne de Bordeaux.

Bourges (Cher). — Société des Antiquaires du Centre.

C

Caen (Calvados). — Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Cambrai (Nord). — Société d'Emulation.

Châlons-sur-Marne (Marne). — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteaudun (Eure-et-Loir). — Société Dunoise.

Chartres (Eure-et-Loir). — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Cherbourg (Manche). — Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Constantine (Algérie). — Société archéologique.

D

Dijon (Côte-d'Or). — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Dunkerque (Nord). — Société Dunkerquoise.

E

Evreux (Eure). — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

Etienne (Saint-) (Loire). — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres de la Loire.

G

Gien (Loiret). — Bibliothèque municipale.

H

Havre (Le) (Seine-Inférieure). — Société Havraise d'études diverses.

L

Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). — Comité central de la Sologne.

Laon (Aisne). — Société académique.

Lyon (Rhône). — Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

M

Mâcon (Saône-et-Loire). — Académie de Mâcon.

Mans (Le) (Sarthe). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Sarthe.

Marseille (Bouches-du-Rhône). — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Marseille.

Montpellier (Hérault). — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Montargis (Loiret). — Bibliothèque municipale.

Montauban (Tarn-et-Garonne). — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban.

N

Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Académie de Stanislas.
Nantes (Loire-Inférieure). — Société académique de Nantes.
— Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France.
Narbonne (Aude). — Commission archéologique de Narbonne.
Nice (Alpes-Maritimes). — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes (Gard). — Société des Sciences naturelles de Nîmes.
Niort (Deux-Sèvres). — Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.

O

Orléans (Loiret). — Académie de Sainte-Croix d'Orléans.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.
— Société d'horticulture d'Orléans.
— Société horticole.
— Comice agricole d'Orléans.
— Bibliothèque municipale d'Orléans.
— Bibliothèque des archives du département du Loiret.
— Bibliothèque du Lycée d'Orléans.
— Bibliothèque de l'École normale des instituteurs.
— Bibliothèque de l'École normale des institutrices.

P

Paris. — Société nationale des Antiquaires de France.
— Comité de l'Alliance française.
— Musée Guimet (Annales du).
— Musée Guimet (Revue de l'histoire des religions).
— Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Comité des Travaux historiques et scientifiques au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
— Compte rendu hebdomadaire de l'Académie des Sciences.
— Société philomatique de Paris.
— Société nationale d'agriculture, 18, rue de Bellechasse.
Perpignan (Pyrénées-Orientales). — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Pithiviers. — Bibliothèque municipale.
Poitiers (Vienne). — Société des Antiquaires de l'Ouest.

R

Rouen (Seine-Inférieure). — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

S

Senlis (Oise). — Comité archéologique.

Soissons (Aisne). — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

T

Tours (Indre-et-Loire). — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

Troyes (Aube). — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube.

V

Valence (Drôme). — Société départementale d'Archéologie de la Drôme.

Versailles (Seine-et-Oise). — Société des Sciences morales, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise.

Sociétés étrangères de langue française

Grand-Duché de Luxembourg. — Institut Royal Grand-Ducal.

Suisse. — Société Neufchâteloise de Géographie.

— Société Neufchâteloise des Sciences naturelles.

Belgique. — Mons. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

JEAN GODEFROY
D'ORLÉANS
ET
SON VOYAGE EN EUROPE
(1568-1571)

PAR M. CH. CUISSARD
Membre honoraire

Séance du 4 Janvier 1907

RAPPORT VERBAL DE M. EUG. JARRY
Membre de la Section des Lettres

Séance du 7 Juin 1907

On a dit souvent, on le répète encore de nos jours, que les Orléanais, passionnés pour leur ville et vivant des souvenirs historiques qu'elle conserve, ont très rarement entrepris de longs voyages, dans le but unique de s'instruire, d'admirer les beautés monumentales des cités étrangères et de puiser enfin des connaissances artistiques, dont la mémoire demeure à jamais ineffaçable. C'est une grave erreur qu'il importe de détruire. De tous ceux qui ont entrepris des voyages en France et hors de France, et leur nombre en est grand, je ne veux aujourd'hui citer qu'un seul Orléanais, qui, dans l'espace de trois ans, n'a pas visité moins de trois cent soixante-quatre villes.

Le plaisir qu'il éprouvait à parcourir l'Europe centrale ne se bornait pas à une seule visite ; c'était chez lui une véritable passion. Aussi revint-il deux et même trois fois dans certaines villes importantes qu'il revoyait toujours avec un véritable bonheur et, ajoutons-le, avec de nouvelles jouissances ; car les spectacles merveilleux qu'elles lui offraient dévoilaient à ses yeux des beautés et des curiosités qui lui avaient échappé lors de sa première visite.

Cet homme, inconnu pour ainsi dire jusqu'ici, dont la plupart d'entre nous n'ont jamais entendu prononcer le nom, constituait cependant un des plus nobles représentants de notre commerce orléanais, c'était un marchand drapier. Le goût insatiable, qui l'inspirait et le guidait dans ce long voyage, se dessine à chaque instant ; il se fait un noble plaisir de signaler les villes grandes et petites, où s'exerçait l'industrie drapière qui, autrefois comme de nos jours, a conservé une si haute importance, et surtout dans la seconde moitié du XVIe siècle, époque de ce voyage fameux.

J'ai donc cru qu'il convenait de rompre enfin ce trop long silence historique, en dévoilant le nom de cet illustre voyageur. Ses pérégrinations, ses descriptions, ses remarques ne peuvent manquer de nous intéresser. Nous y découvrirons non seulement un homme passionné pour le commerce, mais surtout un Orléanais instruit, intelligent, qui a dû puiser à nos écoles le goût des beaux-arts, toujours cultivés et demeurés en grande estime dans notre ville. Les détails qu'il fournit ne présentent pas sans doute un intérêt de premier ordre, la description des villes n'étant pas le but de son voyage que lui avaient inspiré seulement des vues commerciales. Du moins, on y découvre un esprit sagace et cu-

rieux, qui sait voir le dessous des affaires et qui surprend certains secrets que d'autres ne voient pas.

Le style lui-même et l'orthographe feraient sourire aujourd'hui ceux qui ne sont pas versés dans le langage vulgaire du XVI[e] siècle, parce que le rédacteur écrit le français tel qu'on le prononçait à cette époque lointaine ; toutefois ils dénotent en ce marchand drapier, par un cachet particulier, un de nos compatriotes pur sang. C'est, en résumé, un récit naturel, inspiré par l'esprit guépin.

Ce personnage s'appelait Jean Godefroy.

Son voyage, conservé manuscrit à la Bibliothèque de La Rochelle, sous le n° 3, comprend un cahier de papier de 50 feuillets, mesurant 198 sur 262, avec une couverture en parchemin.

Je dirai tout ce que j'ai pu trouver sur ce personnage et je me bornerai à un très court résumé de son œuvre.

La famille Godefroy ou Godeffroy, dont je reproduis plus loin la généalogie, d'après le chanoine Hubert, n'a pas laissé de souvenirs historiques dans notre ville. Cependant elle était connue à Orléans, dès l'année 1480. La plupart de ses membres, échevins, j'en ai trouvé douze de 1483 à 1689, étaient alliés à nos grandes familles orléanaises. D'autres furent « capitaines ou officiers volontaires de milice ; ils sortent tous d'une même origine ; mais, soit qu'ils aient négligé le blason de leur famille ou qu'ils aient pris des armoiries à leur fantaisie, pendant les guerres civiles, ils les ont aujourd'hui différentes, écrit le généalogiste orléanais ; les uns les portent d'azur au chevron et accompagné de trois cannettes d'argent, les autres au chevron et aux étoiles. »

Le premier représentant connu s'appelait Etienne Godefroy. Il était originaire de La Rochelle. Cette particularité ne doit pas nous surprendre. Déjà, en 1389,

d'après nos archives départementales (1), un citoyen de cette même ville, du nom de Simon, possédait des propriétés à Ingré (2). A ces époques lointaines, Orléans, une des villes les plus commerçantes de France, attirait dans ses murs une foule d'étrangers qui venaient s'y enrichir.

Etienne Godefroy, drapier en 1480, exerçait encore sa profession en 1499. Il eut deux fils, Denis et Jean ; ce dernier, bourgeois et échevin en 1483, épousa Catherine Taillebois et en eut un fils du même nom, marié à Marie Germé : ils vivaient en 1522 et 1550. De cette union sortirent quatre enfants, dont l'aîné portait encore le nom de Jean. Il épousa Catherine Alleaume par contrat du 17 janvier 1556. C'est lui qui accomplit le voyage dans le centre de l'Europe.

Je n'ai pu découvrir l'époque de sa naissance, qui eut lieu à Orléans, dont il parle de la manière suivante : « Orléans, grande ville forte et belle, assise en bon païs, d'ung costé en la Beauce et de l'autre en la Sollongne, le long de la rivière de Loire y passant soubs ung beau pont, ville ordinèrement fournie de bleds et de vins pour deux ans. Je ne l'enrichiré davantaige d'aultant qu'elle est assez renommée par la France, joinct aussy que c'est le lieu de ma naissance. »

(1) *Arch. départ. du Loiret*, A. 1911.

(2) « Au siège d'Orléans de 1429, La Rochelle, comme plusieurs autres villes, y avait envoyé des secours pécuniaires. La levée du siège y fut célébrée par de grandes fêtes et l'on donna à chaque enfant une fouasse, pour qu'il en gardât le souvenir. Un récit bref et simple, mais ému, de la vie de la Pucelle fut inscrit au Livre Noir. Jeanne d'Arc rencontra, à Jargeau, une femme de La Rochelle qui se disait inspirée, mais que la Pucelle renvoya simplement à son ménage. »

L. Delayant, *Histoire des Rochelais*, t. Ier, p. 106. Edition de 1870.

A l'exemple de son père et héritier de sa maison, Jean était drapier, commerce qui jouissait chez nous d'une haute importance, ainsi que je l'ai montré ailleurs. Mais il professait la religion réformée ; et, prévoyant les malheurs qui allaient frapper les protestants, il prit une résolution inspirée par ses croyances religieuses.

En 1567, François Pontard, seigneur de Toucharay, maire de La Rochelle, avait en notre ville un cousin, nommé Sainte-Hermine ; il supplia ce parent de revenir dans sa patrie et d'y amener quelques gentilshommes orléanais, pour renforcer les réformés. La Rochelle, en effet, attirait, par ses nombreux privilèges, les plus célèbres disciples de Calvin, assurés d'y trouver un ferme appui pour leur religion. Or, Jean Godefroy entretenait d'excellentes relations avec Sainte-Hermine. Au commencement de l'année 1572, ayant achevé son voyage qui avait duré trois ans, il n'hésita pas à quitter sa ville natale, pour prendre le chemin de la cité, berceau de sa famille, où nous le trouvons l'année suivante. Il y fut parrain, ainsi que le constate l'acte de baptême suivant, rédigé par le pasteur Pierre Richer, d'après les registres originaux : « Le mercredi xve du dit mois (décembre 1573), a esté baptizé Jacques, fils de syre Michel Esprinchard et de Sillerye Tarquay, parrain Jean Godefroy d'Orléans, merreine Catherine Tarquay (1). »

Avait-il emmené sa femme avec lui ou l'avait-il perdue depuis quelques années, je n'ai pu le découvrir ; il épousa en secondes noces, à une date inconnue, Françoise Tarquay, sœur ou parente des deux membres de la famille indiquée plus haut. Jean en eut deux enfants,

(1) Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences tenu à La Rochelle, en 1882, p. 3.

Jean et Etienne : ils furent baptisés au temple de La Rochelle, le premier le 19 août 1579, le second le 15 mars 1587 (1). Il ne survécut pas longtemps à leur naissance ; car il mourut à Tours le 4 décembre 1591.

Tels sont les seuls renseignements connus sur notre Orléanais Jean Godefroy.

Mais je ne puis oublier son fils aîné ; il acquit une gloire, dont une partie, du moins, doit rejaillir sur Orléans.

Jean, seigneur du Brizard, homme d'un caractère doux et modéré, d'une haute intelligence, devint maire de La Rochelle, du 11 avril 1627 au 30 avril 1628. Ce fut sous son administration que commença le fameux siège de cette ville, mis par Richelieu, qui triompha, l'année suivante, sous le maire Jean Guiton, célèbre par sa table légendaire. Godefroy mourut en 1654, laissant un si doux souvenir aux Rochelais que son nom fut donné, il y a quelques années, à une rue du beau parc Chasserieux, connu de tous les visiteurs de La Rochelle.

J'aborde enfin l'œuvre capitale de Jean Godefroy.

Son voyage de trois ans dans l'Europe centrale lui fut inspiré certainement par le désir très naturel d'accroître le chiffre de ses affaires, de trouver des débouchés pour son commerce et de se créer des représentants et dépositaires de ses marchandises dans toutes les villes, quelle que fût leur importance. Il profita de cette occasion pour admirer les curiosités de ces pays étrangers.

Du reste, cette préoccupation bien légitime lui fut facilitée par la connaissance de certaines personnes, capables de le guider et de lui fournir des renseigne-

(1) Ms. de La Rochelle 319, p. 93.

ments précieux au point de vue commercial, qu'il voulait atteindre. Il cite avec un véritable bonheur les noms suivants : François de Houynter, marchand à Bruges, et Jehan Cuygner, tenant l'hôtel de la Porte-d'Or, dans la même ville. A Anvers, il était en rapports avec trois marchands : Gilles Haufmann, Adam Munsch et Claude Hauschatzer. Il n'oublie pas Georges Pestallois, Jehan Flores et Laurent Lymagne, tous Grisons, « fréquentant les foires de Strasbourg et de Francfort, lesquels demeuroient à Genève, en l'an 1568 ; tous les dessus nommés me feirent bon accueil et traictement en leurs maisons et offre de leurs moyens et oultre me conduirent jusques à Venize. »

Il est à croire que J. Godefroy entretenait, avant son départ, des relations commerciales avec ces amis, qui lui firent un si charmant accueil et le reçurent dans leurs demeures. Notre ville jouissait donc, à cette époque d'une grande importance au point de vue du négoce puisqu'un de ses habitants connaissait des marchands à Bruges, Anvers et en Suisse.

Son récit commence ainsi : « Voyage par la grace de Dieu pour les pais de Picardie, Flandres, Zelande, Ollande, Allemaigne, cantons de Souisse, pais des Grisons, Millanoys, Italie, Romanie, réaulme de Naples, Piedmont, Savoye, que par le destroict des Alpes, par moy, Jehan Godeffroy, commancé le moys de dessambre 1568 et finissant au moys de dessambre 1571, qui font troys ans, sans avoir retourné en France, sinon au retour de mon dict voyage, au moyen des guerres civilles regnant en France, lesquelles je prie Dieu de bon cueur oster de se pauvre royaulme, duquel voyage je ressitesy après les villes, forteresses, bourgs, bourgades de lieu à aultre ou je passe et cotte en chascun article la

distance qu'il y a de traicte à l'aultre, ce que je certiffie estre vray et commancé le jour et an que dessus, 1568. Page 43 de ce livre, Orléans est le lieu de ma naissance. »

Il est à présumer qu'il prenait, sur un carnet, les notes historiques dont la conservation lui semblait importante ; il les réunit et amplifia plusieurs années après l'achèvement de son voyage. Sur son registre manuscrit, on lit : « A commencé le premier janvier 1577. » Il employa au moins deux ans pour achever ce long travail ; en effet, la date de 1578 se trouve indiquée dans les récits suivants. « Amsterdam, belle ville et forte place en Hollande, par le milieu de laquelle les vesseaux passent, venans de la mer, bien bastie et approchant de la façon de Venize, ayant faict la guerre contre le prince d'Orange et ses estats par l'espasse de cinq ans, enfin réduicte, en l'an 1578, au moys de may, en l'obéissance par la diligence de ceulx de la Relligion qui surprirent les papistes voulans les offenser. » — « Virvelly, en Hollande, isle qui entièrement a esté submergée de la mer, en laquelle, au moys d'avril 1578, fust faict embarquement du nombre de 2.500 lansquenets et allemans, pour aller en Affrique pour le service du roy de Portugal, desquels je jugé, dès lors de leur dict embarquement, qu'ils en retournèrent peu, ce qui est advenu : car, aussitost qu'ils y furent arrivez, incontinent deffaite, suivant l'advis que ceulx d'Anvers resceurent quatre mois après de Lisbonne. »

Suivons maintenant J. Godefroy dans son voyage.

Il commence ainsi : « Extraict du chemin que j'ai tenu à mon partement de voyage, commansant à Chasteaudun, duquel lieu je m'en allei passer à Illiers, Dreux, Mantes, Amiens et de là en Artoys... » Il faut constater, tout d'abord, que, s'il voyage dans notre pays de France,

où nous le retrouvons deux fois, il le traverse rapidement, comme s'il n'avait aucun intérêt à s'y arrêter. De la Suisse, il arrive à Lyon, « belle grande ville, peuple de plusieurs nations et de grand commerce, ... y a nombre de mouches que j'appelle espions, lesquels courent par le pais pour descouvrir soit marchandises ou argent au moyen de la douasne. » Puis il visite Roanne, Moulins, Bourges, Jargeau, Lorris, Montargis et s'arrête à Paris « la non pareille, ville cappitalle du royaulme de France, dedans le milieu de laquelle passe la rivière de Sene, enrichie d'université, escolles, pallais et belles maisons, riche entre les villes riches, peuplée d'ung nombre innombrable de locatures de toutes quallités : bref, est impossible de ressiter les singularitez d'icelle pour ny avoir sa semblable en Europpe. »

De là, il remonte vite dans l'Artois, la Flandre et la Hollande, où il s'arrête toujours avec un nouveau plaisir, vient à Dunkerque, Rouen, Chartres, Janville, Châteaudun, Blois, Vierzon, Sancerre, Gien, Jargeau et enfin Orléans.

Sur ces villes françaises, dont je n'ai cité que quelques-unes, pour indiquer sa route, car il en a visité soixante-cinq, il ne fournit aucun détail bien intéressant, en dehors du commerce de draperies qui s'y fait et de la religion que professent leurs habitants.

Je n'en citerai que deux.

« Montrichard, belle petite ville, assise sur la rivière du Cher, en Berry, beau pais et à deux lieues de là est le chasteau de Chenonceaux, appartenant à la Royne mère du Roy, situé et assis dedans la dicte rivière, mesmes quant on est dedans les caves, vous entendez passer les basteaulx sur vous, beaux jardins, belles fontaines et mauvaises loges pour ceux qui suivent la Cour. » — « Sancerre, petite ville, assise sur ung

hault, en laquelle de longtemps ceulx de la Relligion sont en exercice, à présent desmantelée, après le siège ; chose admirable de la nécessité que endurèrent ceulx qui estoient dedans, jusques à manger chevaulx, rats, chats, cuirs, botes, souliers et faire pain d'ardoises, ayant esté six sepmaines sans manger pain de bled. »

Mais, si J. Godefroy ne s'arrête pas longtemps en France et s'il ne donne, pour ainsi dire, aucune particularité sur les villes qu'il parcourt, toute différente est sa conduite dans les autres parties de l'Europe. On y découvre aussitôt qu'une amitié sincère et des raisons commerciales l'attiraient surtout dans la Suisse ; car trois fois il la visita dans son entier, trois fois il s'arrêta spécialement à Zurich, Bâle, Berne, Constance, Genève ; Lausanne le vit même à quatre reprises différentes. L'Allemagne lui sourit avec autant de bonheur, surtout les villes de Strasbourg et de Francfort. Trois fois il vient à Anvers, où l'attendaient ses amis. L'Italie enfin l'attire deux fois pour lui montrer Naples, Padoue, Venise et Rome, dont il ne pouvait assez contempler et admirer les curiosités et les palais merveilleux.

Généralement, dans la description des villes, il se borne à dire en trois ou quatre lignes ce qui suit : situation, commerce, rivière, château, religion, usage et caractère du peuple.

Quelques particularités donneront une idée suffisante de l'œuvre entière.

Le Mont Saint-Bernard a laissé chez notre voyageur un souvenir peu agréable par les détails suivants : « Montagne haulte et froide, chemin facheux et dangereux à se perdre au moyen des neiges estant en tout temps, païs désert, sans arbre ny abry, il ne s'est jamais veu terre ny ne s'y verra. Bref il fault, en quelque saison que ce soyt de l'année, estre sur la naige, en laquelle se

trouvent des hommes transis et morts. Au hault y a ung monastère pour se retirer en mauvais temps ; il n'est fondé que d'aulmosnes, aussy les gouverneurs d'icelluy sont grands aulmosniers, aux passans ne prenans rien de leurs despenses, synon ce qui leur plaist donner. »

Notre voyageur n'oublie pas de signaler la manière dont s'exécutaient les passages d'une ville à une autre, pour la sécurité des personnes et la sauvegarde de l'argent qu'elles portaient : « Darmstadt, petite ville, apartenant au prince palatin, en laquelle, durant les foires de Francfort, on prand convoi de reistres pour la seureté des personnes et argent. Ce convoy s'appelle le guet, pour lequel chaque personne ne paye que une basse, qui vault deus sols de la monnaye de France. Il est à noter que les reistres, que vous prenés au Palatinat, vous conduisent jusques sur les terres d'ung aultre potentat, tellemant que de terre à l'aultre. Il est à noter que, ayant pris le convoi, si vous estes volé, le seigneur de la terre, sur laquelle vous estes offensé, est tenu faire la diligence contre les voleurs ou vous rembourser tout ce qui vous aura esté pris. »

Ces détails ne manquent pas d'intérêt pour les voyageurs en affaires, but unique de notre Orléanais ; aussi ne manque-t-il jamais de signaler le commerce propre à chaque ville, tout en appuyant d'une façon particulière sur la draperie, ce qui doit sembler tout naturel. « Francfort, belle ville impérialle, en laquelle se tient deux belles foires en l'année, qui durent chascune quinze jours, le 15 mars et le 15 septambre ; il se faict un grand négosse et débit de draps d'Angleterre, draps de soye, espisserie et aultres marchandises. » — « Milan, belle ville, grand négoce se faict de draps de soye et très grande quantité de draps et passementerie d'or et d'argent. »

Mais, tout en étant drapier, J. Godefroy n'oublie pas les grandes universités, qu'il a trouvées dans cinq villes. « Padoue, grande université, quantité d'escoliers. — A Zurich y a ung bel exercisse pour les estudes par ung bon nombre de grands personnaiges professeurs, entre aultres Bellainger, Vualter et aultres de bonne renommée, lesquels ont en considération le soing des escoliers. »

Il signale aussi les célèbres imprimeries de Francfort, de Strasbourg et de Bâle. « Je ay vu en ceste dernière ville monsieur Ramus y faisant imprimer son livre des Mathématiques. »

Professant la religion réformée, il ne pouvait laisser dans l'oubli les villes qui lui offraient des coreligionnaires. « Je advise ceulx qui prendront plaisir à lire cet Extraict que, dans l'isle de Zélande et en Hollande, le peuple est débonnaire, doulx et paisible, vivant en bonne amitié les ungs avec les aultres, encores qu'ils soyent de diverses religions, catholiques, martinistes (religion de Martin Luther), calvinistes, anabaptistes et aultres, ainsy qu'il m'a apparu estant en ces cartiers. » Ailleurs il signale « les synagogues des Juifs exerçant les cérymonies judaïques. »

Ces détails, peu intéressants à notre époque, avaient une très grande importance au XVI[e] siècle, qui vit naître la Réforme, si rapide dans son extension et ses développements.

Les mœurs des femmes et leur costume présentent un côté plus saillant. A Ferrare, « tant hommes que femmes, magnifiques en habits somptueux. » A Augsbourg, « hommes et femmes tenant grande gravité et néantmoins honnestes. » A Gênes, « peuple trop somptueux, hommes, femmes dépravées en leurs habits, faisant grands triomphes aux espousailles d'une fille, pour

leur comportement ont acquis par tout le monde le commun proverbe traduict d'italien en françoys, homme sans foy, femme sans vergongne. » A Constance, « il est à remarquer que les femmes et les filles sont proprement acoustrées de robes de fin treillis, portant bonnets à la cocarde, bardes de taffetas, leurs cheveulx pandant par derrière, entortillés de fils de soie, d'or, d'argent ou de passement, et oultre, tout homme, ou garson, femme ou fille, trouvés en paillardise, sont sévèrement punis selon les ordonnances du pais. »

Certains usages sont curieux. « Il est à noter que Nuremberg est la ville où on est le plus prompt à desservir la table : qui que ce soit veult disner ou soupper, il ne faut s'amuser pour bavarder ou en conter. » — « A Genève, tout estranger estant arrivé, l'hostelier est tenu le mener parler à Messieurs, et y séjournant trois jours, on est tenu prandre lettres de bourgeoisie, qui coustera environ trois sols ; l'ayant prise, vous estes subject aux lois du pais et à la justice qui juge souverainement sans appel. » Enfin J. Godefroy montre qu'il est Français et signale les égards des étrangers vis-à-vis des voyageurs de sa nation. « Fribourg, belle ville, aymant la nation françoyse, néanmoins peuple papiste. Il est à noter que tous les hostes tenans logis sont tenus, tout aussitost que ung françoys est dessandu de cheval, le aller ressiter aux seigneurs, lesquels incontinant eslisent l'ung d'entre eulx pour faire présant de leur vin au françoys et luy faire compagnie à disner, servi par leurs officiers, ce qui nous démonstre une grande honnesteté pour leur faire la semblable. »

Il ne pouvait oublier les Orléanais. « Le jour que j'arrivé à Genève, Houderon, fils de madame Asselineau, d'Orléans, y fust enterré. » — « Sera pour mémoire que je trouvé à Strasbourg Jehan le Normant, Orasse

de Mondoré et Jacques Bongars, enfans d'Orléans, avecques maistre Christien Martin, leur précepteur, de nation flamende, lequel tenoit la confession des anabaptistes, homme très docte et paisible. »

Tous ces détails, quel qu'en soit le charme, ne suffiraient pas pour nous faire connaître à fond l'intérêt que présente le récit de notre voyageur. Le commerce ne semble pas avoir été son but unique, car il éprouve un véritable plaisir à signaler les curiosités naturelles et historiques, dont aucune ne lui échappe. J'en citerai quelques-unes parmi celles qui m'ont le plus frappé.

« Le roy Françoys premier de ce nom, à la sortie de son emprisonnement où il estoit destenu à Genève, prenant congé des seigneurs, estant embarqué, prit son bonnet ou chapeau et leur jecta, en espérance de le retourner querir, lequel bonnet les Genevoys mirent au hault de la lanterne au dessus du fort où il estoit retenu, chose que les Françoys deussent recongnoistre. »

« En l'an 1570, j'estois à Venise ; je vis le duc mort la veille de l'Ascension dedans le temple Saint Marc, acoustré de ses précieux habits, estant sur ung téatre, la face descouverte, orné d'une robbe de drap d'or, chaussé de pantoufles d'escarlate, esperons dorés mis et posez sur le coup des pieds, sa mistre de duc en sa teste forte, prétieuse. »

« A Florence, le clocher du temple (de l'église) est tout de marbre, fort hault, au dessus duquel y a une pomme de cuyvre doré, où il peut tenir trente personnes, chose belle à veoir ; je y ay monté, dont je n'estois pas saige. »

« Il existe à Turin un puis grand et spacieux à l'entour duquel trois gens d'armes, tous armés avec leurs lances, peuvent descendre à cheval, pour abreuver leurs chevaulx, et peuvent sortir et monter par ung aultre endroit, sans que aultre les puisse veoir et néantmoins les

montans et descendans sont les ungs sur les aultres sans se pouvoir veoir. »

« J'ay veu, à Augsbourg, une fontaine artificielle par moulins montant l'eau à 150 pieds de haulteur dans une tonne, sur laquelle y a ung grand timbre de plomb, qui tient plus de 20 pipes d'eau, par lequel est distribué l'eau par canaux en la plus part des maisons de la ville, dont se paie par chaque maison dix escus pour l'entretien de la dicte fontaine. »

« Bade, belle petite ville, en Suisse, garnie de quantité de belles fontaines gettant l'eau par les rues, en laquelle y a ung merveilleux apport de personnes, entre aultres les jeunes mariées, au moyen d'ung nombre de beaux bains chauds et froids, qui sont hors et dedans la ville, lesquels, à ce que l'on dit, ont la propriété de inciter les femmes à concevoir, sur quoy je insiste et dis qu'il ne leur fault aultre bain que leur lit. »

J'aurais voulu compléter tous ces détails particuliers en reproduisant les remarques de J. Godefroy sur chacune de nos cités orléanaises ; je me borne à les insérer dans les documents publiés à la suite de ce travail. Je me contenterai, en terminant, de donner ses descriptions de Venise et de Rome, qui présentent toujours un véritable intérêt, quoi qu'en aient raconté de savants voyageurs modernes.

« Venise est une ville admirable en richesses, situation et beauté, assise dedans la mer passant par toutes les rues, enrichie de grands palais de marbre. Son arsenal est merveilleux, quatre cents galères toujours à flot, avec ung nombre infini d'artillerie et armes, pour esquiper en ung jour vingt mille hommes... Au jour de l'Ascension, les seigneurs font une grande solemnité pour espouser la mer, comme roys d'icelle, se mectans ce jour mesme tous ensemble en ung vaisseau appelé

le *Bono Sanctore*, tout doré, dedans lequel chascun y est en son rang, le duc de la seigneurie y commandant, lesquelz sont suyvis de nombre de petits basteaux couverz que on appelle gondolles, où y a nombre de peuple de toutes sortes, pour veoir jecter en la mer, par ledict duc, ung anneau de diamant, en signe d'espouser ladicte mer ; allors qu'il est jecté, quantité d'hommes se jectent dedans la mer, pour trouver ledict anneau, qui demeure à celuy qui le trouve. Le tout se faict avec haults bois, instrumens et grand triomphe. M. de Foys y estoit en son rang d'ambassadeur de France, en l'année 1569 ; je luy veis et parlé à luy. Aussy audict jour de l'Ascension, lesdicts seigneurs font mectre en evidanse tous les trésors de Sainct Marc, qui est une richesse grande par leur estimation, tiennent et font entendre qu'ilz ont nombre de coffres plains d'or et d'argent de plus de 400 ans. Si je avois veu l'or et l'argent, je le croireis. En ladicte ville est requis pour toutes personnes, de peur d'estre en paine, de ne parler de S. Marc, leur patron, ny de leur seigneurie, sinon que en honneur, affin d'estre toujours en bonne réputation. Mais surtout ne mesdites de S. Marc, ny des seigneurs, d'aultant que la pluspart attribuent plus de puissance à ce sainct que à Dieu, qui est leur vray protecteur et deffenseur... Ils entretiennent ung grand nombre de Juifs en une sinagogue encloze en ung cartier de la ville, desquels ils tirent un grand tribut, pour y jouir paisiblement de leurs cérymonies ensiennes. Faict le plus à remarquer est que les seigneurs font coucher en leurs registres le nom, surnom et argent que chascun, qui s'embarque, porte avec luy, affin que le patron du navire en responde, en cas de mort, pour après le rendre, par les seigneurs, aux héritiers... »

Je donne maintenant la description de Rome : « Ville

capitalle du païs de Romanye, dont le pape est seigneur. Grande ville et belle, enrichie de beaulx pallais, jardins et chasteaulx, entre aultres celluy du cardinal de Ferrare et le chasteau Sainct Ange, assis sur la rivière du Tibre, dedans le milieu de la ville, en laquelle vous voyés de grandes ruynes, de longtemps faictes, comme les arcades de Vius, qui venoyent du chasteau de Dioclessien, encores apparent et du tout ruyné, et aultres vestiges de grands édifices, qui encores apparoissent, grands téatres, haultes collonnes et piramides, en plusieurs cantons, dressés d'ansienneté, entre toutes aultres une piramide de porfille, toute d'une piesse et carrere, en coulonnant de haulteur de huict à dix toises, assise derrière le tample Sainct Pierre, sur laquelle y a une grosse boulle dedans laquelle on tient les cendres de Sézar avoir esté mises pour mémoire à jamais, laquelle piramide, par commun bruict, on dict avoir esté amenée de Gresse avec aultres antiquitez, après que les Romains eurent conquis, ruyné et destruict la monarchie des Grecs. Il est à noter que, en l'an 1570, j'estois en la ville le jour de la feste Dieu, comme ilz l'appellent, du temps du pape Pie cinquiesme, auquel jour les cardinaulx furent par devers Sa Sainctеté et luy portèrent la chaise Sainct Pierre, pour l'asseoir, en faisant la procession dudict jour, ce qu'il refusa et voulut aller à pied soubz le ciel, accompaigné des cardinaulx, archevesques, évesques et préllats, pour la seurreté desquelz il y avoit une compagnye de gens d'armes, armés à blanc et à cheval, la lance sur la cuisse, conduisant ledict pape et compagnye durant la procession, passant par une partie de la ville, les rues couvertes de courtynes et parées le long des maisons, qui est chose belle à veoir. »

Je m'arrête. De tout ce que je viens de dire, on peut

conclure qu'il convenait de faire revivre le nom de Jean Godefroy. Son voyage n'offre pas sans doute l'intérêt que présentent les récits des voyageurs modernes. Son style n'a aucun cachet littéraire, capable d'attirer les lecteurs amis de l'imagination ; mais, pour l'époque, ce récit ne peut manquer d'intéresser ceux qui le lisent sans parti pris de critique. Il faut reconnaître encore que les voyages du XVI[e] siècle sont loin d'offrir autant de particularités semblables à celles qu'a décrites notre Orléanais ; car, en résumé, dans tout ce voyage de trois années, il ne poursuivait qu'un but utile et pratique, celui d'étendre son commerce de draperies. Enfin, il termine son récit par une table alphabétique, ce qui est assez rare dans les ouvrages écrits à cette époque et dénote un esprit cultivé et méthodique. Gloire à Jean Godefroy, d'Orléans !

DOCUMENTS

I. — Description de quelques villes de l'Orléanais

Montargis, belle ville, capitalle du pais de Gastinoys, enrichie d'ung chasteau fort et beau, appartenant à madame la duchesse de Ferrare, laquelle y entretient l'exercisse de la Relligion, assise en bon pais le long de deux rivières qui vont tomber en Seine.

Loury, petite ville, assise dedans la forest d'Orléans, au pais du Gastinoys, marescageux, où il se fait drapperie.

Dreux, belle petite ville, assise en beau pais, près de laquelle, en l'an 1561, se donna une bataille entre le Roy et ceulx de la Relligion, où il fut faict ung grand nombre d'hommes morts, jusques au nombre de 12 mille par commun bruict, monseigneur le prince de Condé

pris prisonnier, monsieur le connestable et nombre d'aultres seigneurs.

Chartres, belle ville et capitalle du pais de Beausse, assise en bon pais et fructueux, en laquelle se faict ung traffic de bleds et drapperies. Devant icelle feust dressé ung siège par deffunct monsieur le prince de Condé, en vertu duquel fust accordé la paix : peuple papiste, grande ydolastrie s'exerce par le moyen d'une Nostre Dame, où grand nombre de personnes vont en voyage, laquelle faict miracles aultant en ung jour que à l'aultre.

Janville, belle petite ville, assise en Beausse, pais bon et fructueux en bleds, en laquelle y a une grosse tour servant de forteresse, marché ordinaire, grand passage pour Paris, Picardie et Normandie, peuple au reste de peu de commerce.

Chasteaudun, belle petite ville, assise au pais de Dunoys, bon et fructueux, le long d'une petite rivierre, appartenant à monsieur de Longeville, en laquelle y a tousiours eu exercice de la Relligion et lieu sûr pour le reffuge de ceulx tenans le party d'icelle, peuple d'assez facile convention, enrichie d'ung beau chasteau, demeure du seigneur.

Bloys, belle ville et chasteau royal, assise sur la rivierre de Loire, en pais fructueux, enrichie de belles fontaines, d'ung beau pont, soubz lequel passe ladicte rivierre, peuple s'adonnant la plus part au service du Roy et dont la plus part des officiers servans sont habitans de la ville, à l'entour de laquelle y a grand vignoble, où il se cuille de bons vins de cour.

Gien, ville assise sur la rivierre de Loire, y passant soubz ung pont, en laquelle se faict peu de commerce, peuple qui tousiours a esté my party de la Relligion et retraicte d'iceulx.

Jargeau, petite ville sur la rivierre de Loire, contre

laquelle y a ung pont pour le passaige, peuple des premiers de la Relligion en France, et autour d'icelle se cuille quantité de bon vin et de garde.

II. — Généalogie de la famille Godefroy (d'après Hubert, t. VIII, p. 146).

Ceux du nom de Godeffroy, mentionnez en cette généalogie, ont possédé des biens à Orléans et aux environs, il y a plus de 200 ans, et, quoyque cette famille soit éloignée de parenté les uns des autres, ils sont toutefois sortis d'une même souche, et soit qu'ils aient négligé le blason de leur famille, ou qu'ils aient pris des armoiries à leur fantaisie, pendant les guerres civiles, les principaux d'entre eux étant capitaines ou officiers volontaires de milice de ville, ils les ont aujourd'huy différentes. Les descendants d'Hercules Godefroy les portent d'azur au chevron d'or, accompagnée de trois cannettes d'argent. Ceux de Bonaventure Godefroy les portent au chevron et aux étoîles, ainsi que ceux de François.

I. — Estienne G., marchand drapier à Orléans, étoit originaire de La Rochelle, vivant en sa profession en 1480, 1499 ; il eut pour enfans :

II. — 2. Denis G., dont suit la postérité.

2. Jean G., bourgeois d'Orléans, épousa Catherine Taillebois, fut échevin en 1483, et en eut :

3. Jean G., bourgeois d'Orléans, épousa Marie Germé, vivant ensemble en 1522 et 1550 ; il eut :

4. Jean G., épousa Catherine Alleaume, par contrat du 17 janvier 1556.

4. Pierre G., épousa Jeanne Lenoir en 1548 ; elle était sa veuve en 1557.

4. Marie G., épousa Clément Cahouet, 15 avril 1544.

4. Louise G., épousa Jacques Leber, qui a vécu fort longtemps veuve et vivoit encore en 1614.

II. — Denis Godefroy, fils aîné d'Estienne, eut :

3. Pierre G., épousa Perrette Boucquin, 1550, et en eut comme enfans :

4. Catherine G., épousa Claude Sain, veuve en 1587.

4. Perrette G., épousa Margat.

4. Louise G., épousa Michel Moinet, partage entre eux de l'année 1557.

3. Estienne G., ci-après.

3. Marie G., épousa Pierre Stemple, 1550.

3. Nicole G., épousa Guillaume de Flacour.

III. — Estienne Godefroy, bourgeois d'Orléans, épousa Nicole Desfriches et eut :

4. Hercules G., ci-après.

4. Bonaventure G., ci-après.

4. Jacques G., eut pour enfant :

5. Nicole G., épousa Abraham Noël, sieur de Saint-Denis.

4. François G., ci-après.

4. Noelle G., épousa Mathurin Le Roux.

IV. — Hercules Godefroy, épousa Jacquette Boucquin, fille de Pierre Boucquin et de Avoye Le Charron, vers 1570, et eut :

5. Lorens G., ci-après.

5. Avoye G., née en 1572, épousa Jean Hazon, sieur de Senerville.

5. Marie G., épousa Robert Dolbeau.

5. Isabel G., épousa Nicolas de Guyenne.

5. Marie G., épousa Guillaume Amelot.

5. Anne G., épousa Jacques Lucil.
5. Espérance G.

V. — Lorens Godefroy, épousa Anne de Guyenne et Nicole de la Bretonnerie, et en eut :

6. Lorens G., ci-après, du premier lit.
6. Guillaume G., du deuxième lit.

VI. — Lorens Godefroy, épousa Marie Rousselet, fille de Louis Rousselet et de N. Gorrand, et en eut :

7. Magdeleine G., religieuse à la Visitation.
7. Marguerite G., épousa Claude Paris, sieur de Mondonville.

Postérité de Bonaventure Godefroy.

IV. — Bonaventure Godefroy, second fils d'Estienne G., épousa Françoise Moyreau et eut comme enfans :

5. Jacques G., épousa Marie Salomon, sans enfans, laquelle épousa Jacques Bury.
5. Guillaume G., épousa Germaine Paris et eut :
6. Guillaume G., épousa Marie Le Berche, fille de Sébastien Le Berche et de S. Mazuer.
6. Bonaventure G., religieux à Fontevrault.
6. Claude G.
6. Pierre G.
6. Jacques G.
6. Marie G.
6. Anne G.
5. Louis G., ci-après.
5. Marie G., épousa Isaac Pothier.
5. Avoye G., épousa Gentien Sarrebource.
5. Isabelle G., épousa Jérôme Petau.

V. — Louis Godefroy, épousa en premières noces Françoise Paris et en eut :

6. Louis G., ci-après.
6. Jacques G., épousa Anne Meisnier et en eut :
7. Jacques G.
7. Anne G.
7. Marie G.
7. Catherine G.
7. Thérèse G.
6. Bonaventure G., épousa Catherine Roullé, dont :
7. Louis G.
7. Jacques G.
7. Bonaventure G.
7. Jean-Baptiste G.
7. Anne-Madeleine G.
6. Françoise G., épousa Hervé Sarrebource.

Louis Godefroy épousa, en secondes noces, Françoise du Verger et en eut :

6. François G., non marié.

6. Jacques G., procureur à Orléans, épousa Marie Sauger et en eut :

7. Jacques G., Marie G., Françoise G., Isabelle G., Catherine G., Thérèse G.

6. Estienne G.
6. Hervé G., prêtre, mort en 1683.
6. Jérôme G.
6. Jean-Baptiste G., prêtre.

6. Joseph G., épousa Catherine Benard à Nemours, et demeure à Boiscommun.

6. Madeleine G.
6. Elisabeth G.

VI. — Louis Godefroy ou Gaudefroy, docteur en

médecine (de 1657 à 1725), épousa Marie Goyer, fille de François Goyer, procureur du Roi à Orléans, et de Marie Luillier, et en eut :

7. Louis G.

7. Jacques Godefroy (médecin en 1675 et mort peut-être en 1722).

Postérité de François Godefroy.

IV. — François Godefroy, 4ᵉ fils d'Estienne G., épousa Marie Cahouet, fille de Guillaume Cahouet et de Jacquette de Loynes, et en eut :

5. François G., ci-après.

5. Madeleine G., épousa Mathurin Julion, sieur des Brodières.

5. Marie G., épousa Léonard Jogues.

5. Isabelle G., épousa Vincent Bonsergent, docteur en médecine.

V. — François Godefroy, épousa Marie Gohier et en eut :

6. François G., épousa N. Jogues et eut :

7. Pierre G.

7. Marie G., épousa S. de Guyenne.

6. Estienne G., capitaine volontaire de la ville d'Orléans et échevin en 1666, épousa N. Jogues et eut :

7. Estienne G.

7. Anne G., épousa Estienne Medon.

7. Marie G.

6. Jacques G., épousa Catherine Desfriches et eut :

7. Jacques G., épousa Marie de Loynes.

7. François G., épousa N. Levassor.

6. Louis G., épousa Marie Prévost et eut :

7. Louis G.
7. Marie G., épousa S. Sandrier.
7. S. G., épousa Coulange, à Blois.

III. — Liste des Godefroy qui furent échevins.

Jean G., 1483.
Pierre G., 1576 et 1583.
François G., 1585 et 1587.
Hercule G., 1594 et 1595.
Bonaventure G., 1597.
Hercule G., 1607 et 1614.
Jean G., 1618.
François G., 1622.
Louis G., 1658.
Etienne G., 1666.
Jacques, 1670 et 1674.
Bonaventure G., 1689.

IV. — Autres membres de la même famille mentionnés dans les Archives départementales et communales.

1522. — Etienne G. est rentier, CC 705.

1553. — Jacques G. est parmi les habitants qui font déclaration de leurs immeubles et paient des rentes, CC 369.

1558. — Etienne G. paie 30 livres pour rentes, CC 352.

1568. — Veuve Etienne G. paie 25 livres pour tailles, CC 385.

1568, 31 mars. — Pierre G. paie 40 l. t. pour la subvention levée, à Orléans, par le prince de Condé, CC 203.

1570. — Parmi les huguenots contribuant aux charges de la ville, comme chefs de maison, se trouve Guil-

laume G., rue de Recouvrance, Arch. départ., préface, p. 12.

1644. — Un Godefroy est capitaine volontaire, CC 584.

1739. — Madeleine G. est censitaire d'une maison au clos de Sainte-Marie, A 639.

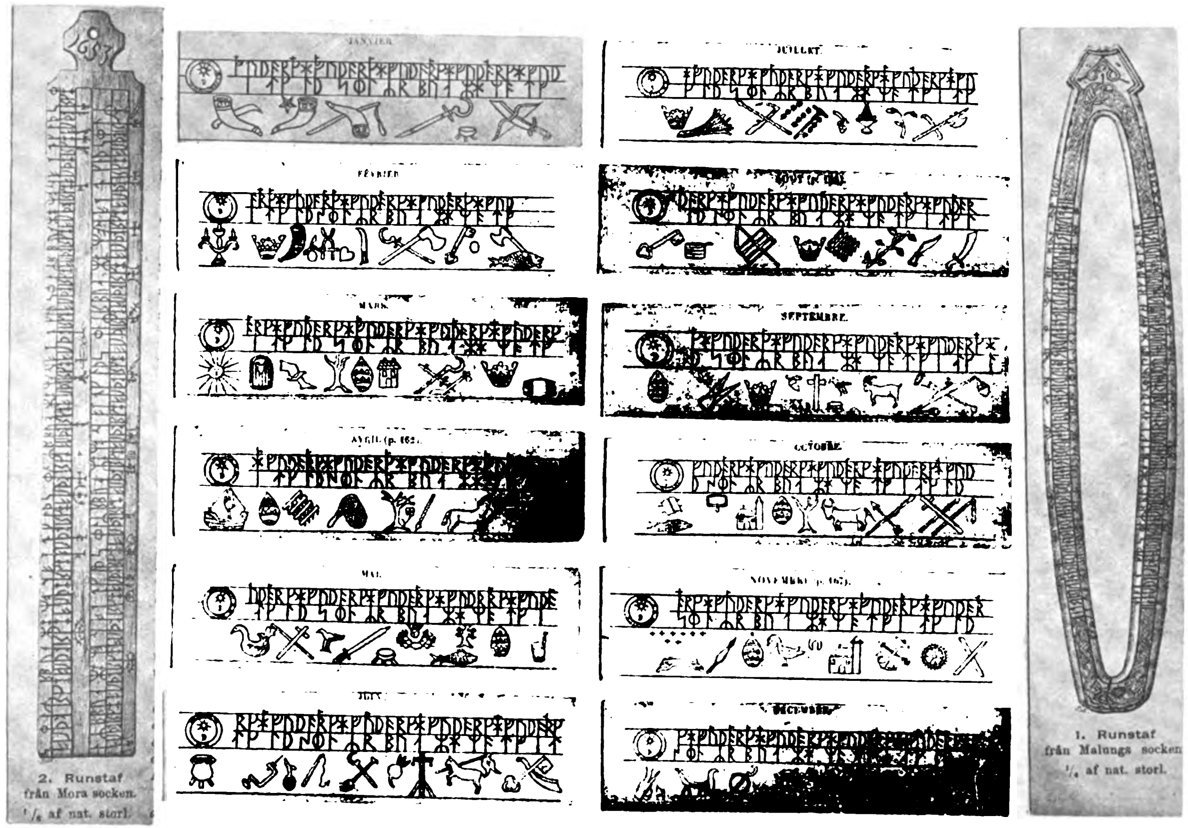
1749. — Un G. est censitaire, A 641.

Louis G., créancier de la ville, A 393.

Un Gaudeffroy, censitaire de la censive de Saint-Marceau, A 633.

Pierre G., notaire royal, A 682.

Le médecin Louis G. est mentionné dans les Manuscrits 287, 292 et 422.



2. Runstaf från Mora socken. 1/4 af nat. storl.

1. Runstaf från Malungs socken 1/4 af nat. storl.

SPÉCIMENS DE CALENDRIERS RUNIQUES

MÉMOIRE

SUR UN

CALENDRIER SCANDINAVE

EN CARACTÈRES RUNIQUES

Offert au Musée historique de l'Orléanais, par la Société d'Agriculture Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans

PAR M. LÉON DUMUYS

Conservateur du Musée historique de l'Orléanais
Membre de la Section des Sciences et Arts

Séance du 1er Février 1907

ÉPIGRAMME DE LOCCENIUS

RELATIVE AUX CALENDRIERS RUNIQUES (1)

Quos aliis fastos signat numerosa papyrus
Comprendit baculus, quem tenet una manus
Simplicis illud opus non simplex crede coloni
Annos quo notat et computat ipse dies.
Quando recens oritur vel deficit atque coactis
Cornibus in plenum menstrua luna redit;
Et quæ tam soleant festorum figere certo
Tempore, quam gressum sueta movere tenet
Quid? Sese Baculus commendat Runicus usu
Duplice, dum Rector temporis at que pedum.

TRADUCTION

Un simple bâton que l'on porte à la main indique au paysan

(1) Johannes Loccenius, jurisconsulte suédois, né en 1597, mort à Stockholm en 1677, professeur d'histoire et de philosophie à l'Université d'Upsal, bibliothécaire et historiographe de Christine de Suede

les dates qu'on ne peut d'ordinaire connaître qu'à l'aide de volumineux calendriers.

C'est le jour lui-même qui sert à résoudre les calculs indiquant les années aux simples cultivateurs et ce travail, lui, n'est pas simple, vous m'en pouvez croire.

L'homme des champs sait, grâce à son bâton, quand la lune qui change chaque mois est nouvelle, quand elle disparaît et quand elle a pris tous ses quartiers pour devenir pleine.

Il peut, grâce à lui, trouver à volonté la date des fêtes fixes aussi bien que celle des fêtes mobiles.

Est-ce tout? Non, *le bâton runique* présente l'avantage de servir à deux fins ; il sert tout à la fois de calendrier et de houlette à son possesseur.

Au cours du mois de novembre 1906, M. le docteur Fauchon, secrétaire général de la Société, découvrit, en classant les archives confiées à ses soins, un petit livret couvert de carton bleu, composé de dix-huit feuillets de fort papier blanc estampé mesurant 0m 175 de longueur sur 0m 060 de largeur et 0m 008 d'épaisseur, reliés entre eux à l'aide d'une faveur verte passée dans deux trous ménagés au côté gauche de chaque feuillet numéroté.

Sur la couverture se lisent ces lignes tracées en petite bâtarde :

« Fac-simile

d'un calendrier très ancien en caractères runiques et gravé sur de petits ais d'un bois très compact.

« Ce calendrier curieux fait partie du cabinet de M. Pellieux aîné, médecin à Beaugenci. Les caractères sont gravés en creux et les figures en relief, c'est aussi de ce côté qu'il faut les lire. »

Sur l'autre couverture et à l'extérieur de celle-ci, se trouvent ces lignes de la même écriture :

« Fait sur l'original même et offert à la Société Royale

des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, par M. C. F. Vergnaud, l'un de ses membres. » (1).

L'auteur de cet estampage fut, en effet, membre de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans dès l'année 1825 (2). Il écrivait encore dans les *Mémoires* de la Compagnie, transformée en Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans en 1853.

Né le 25 mars 1785, sur la paroisse Sainte-Catherine d'Orléans, Charles-François Vergnaud-Romagnési mourut dans sa ville natale le 12 décembre 1870, à l'âge de 85 ans.

Chercheur infatigable, archéologue ardent, parfois hardi ; chimiste, agriculteur, inventeur ingénieux et fécond (3), il publia au cours de sa longue et laborieuse carrière plusieurs ouvrages importants (4) et une quantité considérable de notices variées dont la collection

(1) Ce mémoire était sur le point d'être livré à l'imprimeur lorsque nos recherches entreprises pour découvrir le calendrier de bois original furent couronnées de succès. — Nous l'avons retrouvé chez M. et Mme Loison, demeurant à Orléans, rue du Commandant-Arago, n° 37. — Mme Loison avait épousé en premières noces M. Bony-Pellieux, héritier du Dr Pellieux, médecin en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, premier possesseur de ce livre de bois. — Le portrait de ce médecin en chef se trouve dans la même maison, ainsi que plusieurs meubles et objets d'art ayant appartenu à M. Vergnaud-Romagnési. L. D.

(2) Le 4 mars 1825, M. Vergnaud assiste à la première séance de la Société. Une lettre de lui est lue dans cette réunion. L'auteur remercie de son diplôme de membre titulaire qui lui a été envoyé. — Il avait alors quarante ans.

(3) En 1824. *Mémoire sur l'Utilisation du marron d'inde.* — 1825, *Mémoire sur une bière écònomique.* — 1832, Procédé d'estampage des médailles. — Procédé d'autographie sur papier préparé, etc., etc.

(4) *Histoire d'Orléans.* — Recueil des inscriptions des cimetières d'Orléans, etc.

représente plus de quatre gros volumes remplis de renseignements, de mémoires, de notes et de croquis intéressants (1).

DATE DE L'HOMMAGE D'AUTEUR

Il convient d'établir tout d'abord à quelle époque M. Vergnaud offrit à la Société l'estampage retrouvé par M. le docteur Fauchon.

Des recherches entreprises dans les registres des procès-verbaux des séances de la Société nous ont appris que l'hommage en fut fait au cours de la réunion du 6 mai 1825. L'étude du fac-simile du livre en bois formé de signes mystérieux fut aussitôt renvoyée à la section des arts et, le 18 mai suivant, ladite section, présidée par M. Guyot, chargea M. Vergnaud de rédiger lui-même le rapport sur l'objet en question, sans doute en raison de l'incompétence très excusable de ses confrères en matière de runes. Depuis lors, nous ne trouvons aucune trace du rapport projeté dans nos publications.

Pourtant, en 1852, soit vingt-sept ans plus tard ! M. Vergnaud reprit l'étude du document sur lequel il avait peut-être jusqu'alors vainement cherché des renseignements ; puis il publia son travail chez Pagnerre, imprimeur de la Société, mais, pour un motif que nous ignorons, sa note ne fut pas insérée dans les *Mémoires* de la Compagnie dont il était toujours membre.

Le titre de cette plaquette, de format in-18, est le suivant : « Mémoire et explication d'un livre en bois gravé en creux et en relief ». Cet opuscule comporte cinq pages de texte et onze planches très grossièrement

(1) M. VERGNAUD écrivit dans les Mémoires de nombreuses sociétés d'agriculture, scientifiques, archéologiques de France et de l'Etranger.

dessinées au trait que nous croyons autographiées par l'auteur à l'aide d'un procédé dont il était l'inventeur.

Les feuillets du livre y sont représentés de grandeur naturelle, mais les planches comportent, en plus des reliefs et gravures, la copie des annotations à l'encre inscrites sur le bois, à la partie supérieure et en travers des feuillets.

Disons encore un mot de la nature de l'estampage que nous étudions :

Cette reproduction excellente a l'aspect d'un flan typographique ; elle paraît si exacte, si précise, qu'à défaut de l'original elle peut être étudiée comme la pièce qu'elle reproduit dans ses moindres détails, sauf pourtant en ce qui concerne les annotations à l'encre.

Pour apprécier cette perfection, nous avons des points de comparaison nombreux, nous voulons parler de reproductions de médailles faites par M. Vergnaud, de 1825 à 1832, à l'aide d'un procédé qu'il avait imaginé.

Au cours de cette année 1832, l'inventeur fit don à la Société d'un « *recueil en un volume in-8°, avec texte de médailles romaines et autres, obtenus par ses soins* ». Le fini de ces épreuves ne laisse rien à désirer, on dirait un moulage au plâtre fin.

Dans la séance du 21 décembre 1832, M. Lacave lut un rapport au nom de la section des arts sur cet hommage et nous le trouvons imprimé aux pages 291-294 du tome XII des *Annales* de la Société.

« Ces empreintes, dit M. Lacave, ont beaucoup d'analogie avec celles que produisent les timbres secs. » (1).

(1) Nous ne savons ce qu'est devenu cet album, mais la bibliothèque de notre collègue M. Eug. Jarry renferme de nombreux spécimens de ces estampages fort réussis.

La *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* possède encore l'estampage au papier, fait par cet auteur, d'une mé-

C'est bien là la caractéristique du fac-simile qui fait l'objet de cette étude, son authenticité est donc en tous points établie.

Il ressort de ces observations que notre petit livret est intéressant au double point de vue de l'objet curieux et rare dans nos musées français (1), dont il nous a conservé le souvenir précis, et du procédé de surmoulage à l'aide duquel il a été obtenu dès 1825, comme nous venons d'en faire la preuve.

DON AU MUSÉE HISTORIQUE

La Société, qui possédait sans s'en douter, dans ses archives, cet étrange livret, a bien voulu, sur notre demande, l'offrir au Musée historique de l'Orléanais, dans sa séance du 14 décembre 1906. Nous en exprimons ici notre reconnaissance à nos collègues. C'est peut-être le spécimen d'estampage le plus important qu'il nous reste du travail spécial de M. Vergnaud.

PROVENANCE ET DESCRIPTION DU « LIVRE EN BOIS » DE M. VERGNAUD

Il convient d'étudier maintenant le « livre en bois » de M. Vergnaud-Romagnési, préalablement de le décrire, enfin d'indiquer sa provenance, afin d'établir son authenticité.

Pour atteindre ce but, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire la notice écrite par celui qui sut remarquer l'objet rare en question chez son premier

daille de grand module, gravée à Lyon, en commémoration du passage de Louis XII et d'Anne de Bretagne en cette ville. Elle est d'une exécution parfaite.

(1) Les musées de Stockholm et de Copenhague possèdent plusieurs de ces petits monuments devenus peu communs, même dans leurs pays d'origine.

détenteur orléanais et recueillit, de la bouche de ce témoin autorisé, les renseignements qu'il nous a laissés.

La singulière odyssée de ce petit livre nous remet en mémoire le mot du grammairien latin Terentianus Maurus :

« *Habent sua fata libelli* ! »

MÉMOIRE

SUR

UN LIVRE EN BOIS GRAVÉ EN CREUX ET EN RELIEF

Par C.-F. Vergnaud-Romagnési

(Orléans, imprimerie Pagnerre, 1852)

Ce livre précieux et peut-être unique était possédé par un soldat norvégien blessé pendant les guerres de l'Empire français, fait prisonnier et amené à l'hôpital de Beaugency.

Là, M. Nicolas Pellieux, ancien médecin en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse et alors retiré médecin de l'hospice de Beaugency, lui donna des soins assidus. Ce soldat, dont le langage était impossible à bien comprendre, lui remit ce livre qu'il avait jusqu'à ce moment porté suspendu sous son aisselle par une lanière de cuir. Il le pria de le conserver avec soin, de lui remettre s'il guérissait et lui donna en cas de mort. Ce soldat périt de sa blessure sans que M. Pellieux pût obtenir aucun renseignement sur le contenu du livre, ne pouvant échanger que quelques mots en mauvais latin avec le malade, et ce petit meuble fit partie du cabinet d'objets d'art conservé par M. Pellieux.

Il est formé de dix planchettes en bois très dur et

très serré de grains (1). Ces planchettes se superposent ; elles sont percées de deux trous à leur extrémité gauche et elles sont réunies par une petite lanière de vieux cuir qui permet de les séparer, de les feuilleter et de les lire. La première planchette porte une figure d'enfant de haut relief, elle est nue, ailée, avec une rose à pointes au bas du ventre. Elle tient et présente des deux mains, à bras tendus, une couronne de laurier au milieu de laquelle on lit ces mots en capitales romaines, maigres et très penchées : « *Olaüs Verelius* ».

Le revers ou verso de cette planchette est divisé en deux parties égales. La partie inférieure offre deux lignes de caractères ayant une parfaite ressemblance avec les lettres runiques connues et avec l'alphabet de ces signes donné par Fournier. Ces caractères, gravés en creux avec soin et régularité, sont séparés par deux lignes transversales. Des croix de Saint-André et des points les séparent de distance en distance, quelques lignes dépassent la ligne supérieure et sont aussi terminées par des croix pattées à une ou plusieurs branches.

La partie supérieure des planchettes est ornée de bas-reliefs sculptés en ronde basse, avec précision, et pris aux dépens de l'épaisseur du bois, de telle sorte que les planchettes se superposent parfaitement sans former d'épaisseur. Ces reliefs varient et diffèrent sur chaque planchette ; ce sont des crosses et des mitres d'évêques, des couronnes, des clefs, des arbres, un homme étendu sur un brasier ardent, un oiseau sur son nid, un livre ouvert, des ritons, etc., etc.

Chaque planchette est gravée de même à son recto et à son verso, excepté la première qui ne porte que des

(1) Ces livres se faisaient ordinairement en bois de frêne ou de bouleau.

caractères et des reliefs à son verso et la dernière qui ne porte point de reliefs et seulement, à son recto, quatre lignes de caractères.

Postérieurement à l'époque où ce livre a été fait, on a écrit dessus, à l'encre noire, d'une écriture ronde bien formée, dans la partie supérieure des planchettes et à côté des reliefs, en travers d'eux, les noms de saints très connus en France, tels que : Vincentij martyris, Sanctus Job, Leo papa, Petri et Pauli, etc.

Quelques chiffres, surtout de 1 à 28 ou 29 de la dernière planchette, sur diverses planchettes, des lignes d'écriture plus ancienne ont été grattés et effacés.

Ce livre qui contient, comme on voit, dix-huit pages et même dix-neuf, la dernière étant double, est-il un livre de prière comme l'ont pensé quelques archéologues ? ou bien un almanach avec des signes au-dessous de la première ligne et à la fin qui en font un calendrier perpétuel ?

Pour avoir la solution de cette question, il faudrait bien connaître non seulement l'alphabet runique gravé dessus, mais les mots dont les signes sont les initiales ou l'indication. Tel est le but que nous désirerions atteindre et vers lequel nous appelons la coopération des hommes spéciaux.

Nous dirons néanmoins quelles sont nos conjectures personnelles sur ce petit meuble curieux. L'exécution de ce livre en bois ne nous paraît pas remonter au delà du XIV[e] siècle, en raison de la forme des crosses d'évêques, des mitres, du livre ouvert, de la charrue, etc., mais il peut être, et même nous le croyons, la reproduction, quant aux caractères ou signes, d'une chose plus ancienne.

Il offrirait un calendrier et notre opinion à cet égard est fondée sur ce qui suit :

Les signes en creux de la ligne supérieure se répètent au nombre de six et le septième est constamment une croix de Saint-André placée au milieu des deux lignes ; ce serait la semaine de six jours et le septième un dimanche, figuré par une croix (cette croix de Saint-André est quelquefois surmontée, hors ligne, d'une croix pattée à une ou deux branches). En comptant ainsi de sept en sept jusqu'à l'avant-dernier signe de la planche 7, on trouve cinquante-deux fois les mêmes sept signes. Ce seraient les cinquante-deux semaines de l'année commune. Le dernier signe de cette planchette recommence une semaine qui ne se continue point sur la dernière planchette où les signes, séparés par des croix, sont différents, d'abord de 12 dans les deux lignes supérieures, puis de 4, puis de 5, puis de 8, puis de 5. En outre, les mois seraient séparés par deux points gravés ; mais ces points, en raison de ce qu'ils sont noircis à l'encre, peuvent être de la même main que les annotations de saints.

Nous ne savons point si ces dispositions ont été reconnues avant nous, mais les annotations à l'encre noire confirment nos observations, car elles portent, outre des noms de saints peu connus, ceux de fêtes généralement adoptées, à des dates de mois qui correspondent à notre calendrier usuel comme nous les avons annotés au-dessus des planchettes.

Ainsi, d'après notre calcul et les notes prises à l'encre, saint Sébastien se trouve bien le 20 janvier, sainte Scholastique le 10 février, saint Georges le 23 avril, saint Barnabé le 11 juin, sainte Madeleine le 22 juillet, sainte Anne le 26 juillet, saint Augustin le 28 août, saint Cyprien le 24 septembre, saint Côme le 27, saint Denis le

9 octobre, saint Calixte le 24 octobre, saint Crispin le 25 octobre, saint Simon et saint Jude le 28 octobre, saint Léonard le 6 novembre, saint Martin le 11 novembre, sainte Elisabeth le 20 novembre, sainte Catherine le 25 novembre, saint Nicolas le 6 décembre, saint Thomas le 21 décembre et saint Sylvestre le 31 décembre, dernier jour de l'année.

Mais il reste toujours à savoir ce que signifient les signes de la ligne inférieure qui, probablement, indiquent les fêtes et les mois, de même que la ligne du milieu de la dernière planchette.

Sur cette dernière on remarque que les chiffres en noir, au-dessus de la ligne inférieure, ne vont que jusqu'à 28 ou 29, ce qui paraît indiquer les variations du mois de février, et que les mots à l'encre sont d'une autre écriture (1). »

Comme on le voit, dans le cas présent, la perspicacité de M. Vergnaud-Romagnési ne fut pas en défaut et, si cet auteur avait connu l'étude publiée à Paris, dès 1820, sur ces petits monuments runiques, par M. Jens Wolf (2), il aurait eu la preuve irréfutable de la légitimité de sa propre conclusion.

(1) La présente notice est mentionnée dans la partie bibliographique du *Manuel* du Dr SCHNIPPEL, publié à Oldenbourg, en 1883, en langue allemande, intitulé : « Ueber einen merkvürdigen Runeiskalender ». — Etude sur un calendrier runique très curieux conservé au musée grand-ducal d'Oldenbourg (p. 107).

Cet ouvrage est, croyons-nous, le plus complet qui existe sur cette matière spéciale.

Ce même auteur dit (p. 113) que le travail de Vergnaud fut imprimé à Paris, dans « l'Histoire de l'Académie des Inscriptions », tome VIII, p. 364. Mais il ajoute que cette référence n'est pas exacte quant au tome et à la page.

(2) RUNA-KEFLI ou RUNIK-RIM-STOK. — (Paris, 1820).

Le *Magasin pittoresque* de 1850 lui eût aussi fourni, pour son travail de 1852, d'utiles renseignements sur « ces calendriers de bois en usage au xviie siècle » en attirant son attention sur le livre intitulé : « Fasti Danici », d'Olaüs Vormius, imprimé à Copenhague en 1643. Cet ouvrage traite spécialement de ces calendriers perpétuels, de leur confection et de leur maniement. Il est écrit en latin (1).

Depuis cette époque déjà lointaine, plusieurs auteurs se sont occupés de ces mêmes objets, tel le père Ch. Cahier, dans son savant ouvrage intitulé « *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire* (1867) » auquel nous ferons quelques emprunts, au cours de cette étude.

DE L'AGE DE NOTRE CALENDRIER

Nous venons de dire que ces calendriers de bois étaient en usage au xviie siècle, surtout dans les pays du Nord, et le fait est attesté par les dates précises que portent encore plusieurs spécimens déposés au « Nordiska museet » ou Musée du Nord, de Stockholm, où nous les avons vus.

Ajoutons qu'on s'en servit aussi très exceptionnellement en France, à cette même époque, notamment en Bretagne, mais des hiéroglyphes conventionnels remplacèrent alors, dans cette région, les signes runiques des Scandinaves (2).

M. Vergnaud a donc commis une erreur en datant le sien d'une période trop reculée, c'est-à-dire du xve siècle environ ; cette erreur s'explique par la présence sur ce calendrier de runes employées en Islande, en Norvège,

(1) *Magasin Pittoresque.* — Tome VIII, page 48.

(2) Voyez : *Caractéristiques des Saints*, t. Ier, p. 168. — Un calendrier breton, daté de 1682, en deux feuillets carrés.

en Suède, en Danemark, dès les temps les plus anciens. Ces caractères immuables que l'on croit d'origine orientale ne pouvaient fournir une date précise au chercheur ; c'était aux scuiptures qu'il eût fallu la demander. M. Vergnaud aurait dû prêter plus d'attention au petit personnage nu et ailé du frontispice, à la forme des capitales romaines dont est formé le nom d'Olaüs Verelius, encadré d'une couronne de feuillage.

Ces reliefs peu artistiques n'ont pas la naïveté des œuvres du moyen âge ; leur aspect évoque le souvenir fâcheusement atténué des gracieux motifs décoratifs en honneur à l'époque de la Renaissance (XVIe siècle).

Enfin, ce nom d'Olaüs Verelius aurait pu attirer son attention, comme elle attira de prime abord celle de notre collègue M. Banchereau, et le renseigner à son tour, de façon précise.

Ce nom est, en effet, celui d'un illustre savant suédois, né à Ragnildstorp, au diocèse de Linkœping, en 1618.

Olaf Werl, dont le nom latinisé, pour les besoins de la science internationale et suivant l'usage courant à cette époque, était le contemporain d Olaf Worm, célèbre médecin danois, antiquaire très érudit, né à Aarhuus, en 1588, et mort à Copenhague en 1654, plus connu, lui aussi, sous le nom d'Olaüs Wormius (1). C'est cet antiquaire qui s'occupa plus particulièrement des calen-

(1) Olaf Worm, élève des universités de France, d'Allemagne, d'Italie, professa la langue grecque, la physique, et enfin la médecine à Copenhague. Il fut médecin du roi Christian V et recteur de l'Université. Très savant en histoire, en jurisprudence, en archéologie danoise, Worm fut un maître éminent et ses ouvrages nombreux font autorité. — C'est lui qui découvrit sur le squelette humain les petits os dénommés « Wormiens ».

driers perpétuels en caractères runiques et les remit peut-être en honneur.

Werl, fils d'un pasteur d'Ingatorp, élève des Universités de Dorpat et d'Upsal, devint professeur libre à l'âge de 26 ans. A ce titre, il parcourut, comme précepteur de deux jeunes barons suédois, le *Danemark*, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse et la France. Il passa l'année 1650 à Paris ; en 1651, à sa rentrée en Suède, la reine Christine le nomma professeur d'éloquence à l'Université de Dorpat. En 1652, il passa à celle d'Upsal, dont il devint questeur. Dix ans plus tard, nous le retrouvons professeur d'archéologie suédoise, puis antiquaire du roi Charles XI (assessor antiquitatum du conseil privé).

En 1676, il prit une retraite bien gagnée, au prix de nombreux travaux, comme bibliothécaire de l'Université d'Upsal. Il mourut en cette ville, à l'âge de 64 ans, en 1682.

Son épitaphe, rédigée en langue suédoise, le qualifie : « Vraie pierre runique », expression choisie par ses contemporains pour exprimer l'étendue de ses connaissances archéologiques.

Werl et Worm, doués des mêmes goûts scientifiques, historiens et archéologues, passionnés pour l'étude des antiquités scandinaves, furent-ils en relation ? Nous ne le savons de façon précise, mais nous serions tenté de le croire, étant donnée la coutume des savants illustres de cet époque.

Worm, âgé de trente ans de plus que Werl, fut peut-être, sinon le professeur, du moins, par ses ouvrages, l'initiateur de son jeune contemporain.

Nous ne pouvons, non plus, trancher la question de savoir si ce calendrier fut la propriété d'Olaüs Verelius, ou bien si l'angelot, qui couronne le nom du savant, est

là pour rendre hommage à sa science universellement reconnue.

Ce qu'il convient de retenir, c'est que le nom d'Olaüs Verelius, sculpté dans le bois même de notre calendrier, suffit pour dater ce petit monument de la moitié du xvii[e] siècle. C'est précisément à cette époque que le savant professeur visitait le Danemark, puis enseignait l'archéologie suédoise. Enfin, c'est de 1622 et de 1652 que sont datés deux autres calendriers runiques de Nordiska Museet, que nous reproduisons ici pour qu'on puisse les comparer avec celui qui nous occupe.

Voilà tout ce qu'ont pu nous fournir l'archéologie et l'histoire, pour nous aider à déterminer approximativement l'âge de notre calendrier qui n'est daté ni en chiffres arabes, ni en chiffres romains, contrairement à ce qui se passe pour d'autres instruments du même genre.

Mais M. Banchereau a eu l'heureuse idée de songer à faire la preuve de notre hypothèse, à l'aide de la méthode indiquée dans l'ouvrage intitulé : « l'*Art de vérifier les dates* », et ses efforts ont été couronnés de succès. M. l'abbé Maillard a repris à son tour et poussé les calculs de M. Banchereau ; nos deux érudits collègues ont trouvé une solution identique que voici :

« Ce Calendrier scandinave Julien date bien, en effet, de la moitié du xvii[e] siècle ; il paraît avoir été gravé en l'année 1661, ainsi qu'en témoignent les indications fournies par lui-même, à qui sait l'interroger. »

Nous avons éprouvé une réelle satisfaction à voir nos déductions archéologiques pleinement justifiées par un calcul mathématique basé sur les tables de l'Annuaire du bureau des Longitudes pour 1905 !

A ce mémoire, nous annexons comme pièce justificative l'intéressante étude de nos collègues. Puissions-

nous avoir trouvé là un moyen de leur témoigner notre reconnaissance pour leur précieuse collaboration !

Grâce à eux, le vœu exprimé en 1852 par M. Vergnaud-Romagnési est accompli. Le problème du mystérieux Calendrier est solutionné, cela justifie la sagesse de nos aïeux qui aimaient à répéter :

« *A qui saict attendre, tout arrive à poinct.* »

EXPLICATION DU CALENDRIER D'OLAUS VERELIUS

Le mémoire de M. Vergnaud-Romagnési fournit assez d'indications sur ce calendrier pour qu'il soit inutile de le décrire à nouveau ; toutefois, nous croyons intéressant d'ajouter quelques observations aux explications de cet auteur.

Disons d'abord que la forme du calendrier de Werl n'est pas commune. Nous avons là, sous les yeux, un calendrier portatif, en forme de livre, de dimensions restreintes, tandis que les autres affectent plus généralement la forme de règles, de planchette, d'une épée (1), voire même celle d'un collier de cheval extrêmement resserré et aplati, leurs dimensions font de ces derniers des meubles de bureau, destinés à être accrochés au mur. Ceux qu'a publiés M. Gustaf Vistrand mesurent respectivement 0^{m} 93 de hauteur sur 0^{m} 12 de largeur et 0^{m} 56 de hauteur sur 0^{m} 11 de largeur (2).

(1) Un calendrier de cette forme est reproduit dans un livre intitulé : *Idea Scipionis runici* (Etude d'un bâton runique, par Frédéric SWAB. — Upsal MDCC IIX, et une autre dans le manuel du Dr Schnippel (1883).

(2) Les mensurations indiquées dans la légende adjointe : 1/4 de nature, 1/6 de nature, ne sont justes qu'autant qu'elles ont pour base le dessin même de l'auteur de l'étude et non l'image *réduite* que nous en fournissons ici.

A l'encontre de l'opinion émise par M. Vergnaud, nous ne pensons pas que les noms de saints écrits à l'encre aient été tracés à une date très postérieure à la fabrication du calendrier ; cette écriture en ronde, signalée par M. Vergnaud, paraît être celle usitée au XVIIe siècle et, si notre auteur la croit bien plus jeune que les signes gravés, c'est qu'il *datait* ceux-ci d'une époque beaucoup plus reculée (fin du XIVe ou XVe siècle).

Il se peut toutefois que les mots ou syllabes scandinaves « rei, nun, thor, Ces, Beid, Ken, fragii, ijs » inscrits sur la dernière plaquette soient plus récents que les noms latins du calendrier proprement dit. C'est d'ailleurs ce qu'a reconnu M. Vergnaud d'une façon très nette. Il est fort possible également que l'écriture en ronde ait remplacé des graphismes plus archaïques, grattés depuis et dont les traces visibles sur l'original, paraît-il, ne peuvent être étudiées sur la lithographie de M. Vergnaud. Les éléments d'appréciation nous manquent donc sur ce point. Nous avons encore constaté que les suscriptions de M. Vergnaud sont souvent inexactes, par suite d'une lecture fautive ; certains noms par lui transcrits ne répondent à aucun de ceux du martyrologe.

Chose digne de remarque, ce calendrier postérieur à l'introduction du luthérianisme en Suède, par Gustave Wasa (1496-1560), est d'une forme nettement catholique, non seulement par les noms des saints qu'il comporte, mais encore par les emblèmes qui y sont sculptés, notamment les couronnes royales qui marquent les fêtes de la Vierge Marie.

Il convient d'ailleurs de noter qu'en Suède et en Norvège, nombre d'usages catholiques ont survécu à l'ancienne religion brusquement remplacée par ordre du roi luthérien.

Nous pensons que ce calendrier doit être sensiblement conforme à celui de l'ancien bréviaire d'Upsal.

En ce qui concerne les signes runiques tracés sur les plaquettes, voici les explications que nous en a données notre collègue M. Banchereau, qui a fait une étude spéciale du calendrier à travers les âges.

D'après notre collègue, la ligne supérieure des dix-sept premiers feuillets « du livre en bois » comporte bien sept lignes de l'alphabet Futhark (1), servant à désigner les sept jours de la semaine, et cette série, toujours identique, se reproduit cinquante-deux fois.

La ligne inférieure indique le *nombre d'or* servant à déterminer chaque année la date des nouvelles lunes.

Le dix-huitième feuillet est divisé en quatre lignes superposées. Il constitue *la clef* du calendrier perpétuel.

La ligne du bas indique la lettre dominicale de chaque année ; c'est-à-dire celle qui permet de retrouver sans peine le quantième des dimanches et, conséquemment, celui de tous les autres jours de la semaine. Elle est formée de 28 lettres qui correspondent aux 28 années du cycle solaire. — Au bout de 28 ans, les dates reviennent dans le même ordre.

Le seconde ligne comporte les deuxièmes lettres dominicales des années bissextiles qui, dans le calendrier Julien, revenaient tous les quatre ans ; la première devait servir du 1er janvier au 29 février, et la seconde, du

(1) Ce nom de Futhark ou Fothark est formé de ceux des sept premiers signes de l'alphabet runique qui, du IIIe au VIIe siècle, comprit 24 lettres et, par la suite, 16 seulement. — Le calendrier runique reproduit, d'après FOURNIER, dans la brochure de M. VERGNAUD est inexact. Le véritable alphabet futhark est publié dans l'édition récente du *Nouveau Dictionnaire illustré*, de Larousse.

Toutes les variétés de signes runiques se trouvent dans le manuel déjà cité de M. Schnippel.

1er mars au 31 décembre. — Telles furent, au XVIIe siècle, les années 1644, 1648, 1652, 1660, etc.

La troisième ligne fournit le nombre d'or indicatif du rang occupé par telle ou telle année dans le cycle lunaire qui est de 19 ans. Ainsi s'explique la représentation, sur cette ligne, de seize caractères runiques de l'alphabet Futhark et de trois autres signes supplémentaires créés pour parfaire la série des dix-neuf tableaux nécessaires.

Enfin, la quatrième ligne ou ligne supérieure est fournie de ces dix-neuf mêmes signes retournés et inversés. Son usage n'est pas apparent ; on peut la comparer à un cliché négatif de celle qui est au-dessous.

Quelques indications à l'encre figurent sur cette plaquette, ainsi les signes de la ligne inférieure (lettres dominicales) sont numérotés en chiffres arabes de 1 à 28.

Sur la ligne des nombres d'or, la plupart des signes sont accompagnés des syllabes suivantes, savoir : en lisant de gauche à droite : « Rei — Nun — thor — ces — Beid — Ken — fagii (ici un blanc) — ijs — (un blanc) — Sun — (un blanc) — rio — (un blanc) — madû — Stup madr — arla güz — tramades (deux blancs).

M. Vergnaud a transcrit ces syllabes d'une façon déplorable et voici comment il convient de rectifier sa lecture :

Frei — Ur — Thor — Oss — Reid — Kaün — Hagall — ijs — Sol — Brio (pour Bjorkan) — Madr — Stupmadr (1) (ce qui signifie : Madr inversé) — Arlaugr — Tvimadr (ou madr redoublé).

Ces noms sont ceux des lettres de l'alphabet Futhark. Certaines lettres ne sont pas dénommées sur le calen-

(1) Nous devons faire observer que, dans ces mots, le *d* devrait être remplacé par un caractère qui n'existe pas dans notre alphabet français. C'est un *d* barré équivalent au *th* anglais, dans la prononciation.

drier de M. Vergnaud : leurs noms avaient sans doute disparu de la planchette, les voici, par ordre : Ar (après ijs) — Tyr (après Sol) — Laugr (après Bjorkan ou Brio) — Belg-thorr (après Tvimadr).

Nous devons ces rectifications et ces explications à M. le professeur Lâfler, de Djursholm, près Stockholm (1).

En résumé, le possesseur du calendrier avait inscrit, à côté de chaque signe runique, le nom sous lequel il était connu, et ce nom est celui d'une divinité scandinave (comme Freyr-Thorr), ou d'une chose, ou d'un élément commun (feu, eau, glace, soleil, etc.), dont le nom commence par la lettre en question.

Est-il nécessaire de faire remarquer en terminant que ce calendrier perpétuel est Julien, c'est-à-dire semblable à celui dont se servent encore actuellement les Grecs et les Russes ? Comme l'Angleterre, les pays scandinaves n'adoptèrent que vers 1752 le calendrier grégorien dont la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal se servent depuis 1582.

En conséquence, sur ce calendrier, le printemps commence officiellement au 11 mars et l'hiver au 11 décembre, au lieu du 21 des mêmes mois. Il en va de même pour l'été et l'automne.

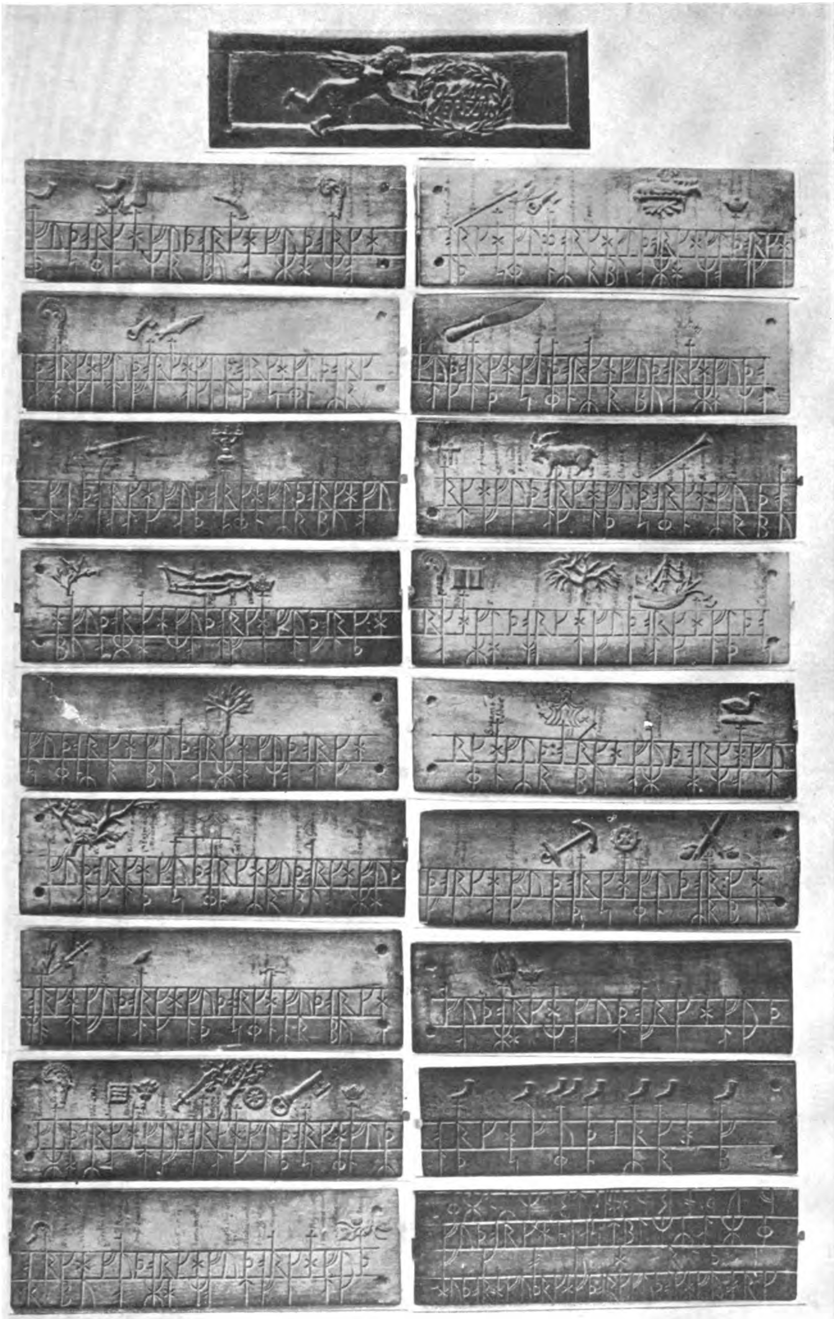
NOTE EXPLICATIVE DES PLANCHES JOINTES A CE MÉMOIRE

Le calendrier, divisé en douze mois, orné de signes, que nous reproduisons ici est celui qui fut publié, en

(1) Voir le tableau du D[r] E. Schnippel qui donne toutes les variétés de signes runiques et leurs noms, dans un manuel imprimé à Oldenbourg, en 1883, et intitulé :

« *Ueber einen Merkwürdigen Runenkalender* »

A la page 107 de ce manuel qui passe pour le plus complet en la matière, le mémoire de M. Vergnaud est mentionné.



CALENDRIER RUNIQUE provenant de la collection du D[r] PELLIEUX, de Beaugency.

1820, par M. Jens Wolf, puis, en 1867, par le P. Ch. Cahier, dans son ouvrage intitulé *Les Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*. Ces douze mois étaient gravés à la suite l'un de l'autre sur une même règle de bois.

C'est le calendrier publié par M. le D[r] Schnippel qui est conservé au musée grand-ducal d'Oldembourg et c'est la planche même de cet auteur que nous reproduisons ici en réduction.

Les deux autres, datés de 1653 et 1622, se trouvent au musée du Nord, de Stockholm. Ils ont été publiés par M. Gustaf Vistrand dans les annales du « Nordiska Museet » (année 1884), imprimées en 1901, à Stockholm. Celui de 1622 a été trouvé, en 1881, dans la paroisse de Malung (province de Dalékarlie). Celui de 1653 provient de la paroisse de Mora. C'est le type ordinaire des calendriers runiques.

OBSERVATIONS

Le R. P. Cahier s'est efforcé d'expliquer certains emblèmes figurés sur le calendrier d'Oldenbourg, grâce à sa science de l'iconographie et en s'aidant du bréviaire romain et de celui d'Upsal. Ce savant eût été probablement bien aise de connaître celui-ci, qui constitue, en quelque sorte, une inscription bilingue, nous voulons dire, dans laquelle les signes hiéroglyphiques sont accostés de noms latins qui en précisent souvent le sens et la valeur. Cette juxtaposition nous a permis de justifier, parfois aussi de compléter ou de rectifier les observations du savant jésuite.

Nous allons examiner successivement chaque feuillet de notre calendrier et désigner 171 noms de saints qui s'y trouvaient encore inscrits à l'encre, en dépit de trop

nombreux grattages, vers 1825. Il serait sans doute possible de compléter au besoin cette liste mutilée à l'aide des anciens bréviaires suédois, en rapprochant les noms qui restent de ceux qui se trouvent sur les calendriers complets et imprimés. Mais ce travail ne nous paraît pas nécessaire en ce moment.

Il convient de remarquer que chaque feuillet ne représente pas un mois entier. Les cinquante-deux semaines se succèdent et les mois, séparés par deux points superposés, sont, le plus souvent, coupés et inscrits sur deux et même sur trois plaquettes consécutives.

Le lecteur pourra observer que des noms de prophètes et de personnages de l'ancien testament figurent parmi ceux des saints ; le fait n'est pas sans exemple.

Beaucoup de noms relevés sont à peu près inconnus en France, mais ces noms sont ceux de saints personnages honorés dans les pays septentrionaux : Suède, Norvège, Allemagne, Belgique, Danemark et Hollande et même Iles-Britanniques.

LISTE DES NOMS DE SAINTS

Conservés sur les plaquettes du calendrier original et mentionnées sur les planches autographiées

PAR M. VERGNAUD, EN 1852

N. B. — Ces noms écrits en ronde, en langue latine, sont au génitif en raison de la formule ordinaire et sous-entendue des martyrologes : « *In die festo sancti.. Joannis* ».

Ici encore, M. Vergnaud a commis beaucoup d'erreurs de lecture ou de transcription de ces noms; nous avons fait de notre mieux pour les rectifier, en l'absence de moyen de contrôle puisque le texte original nous manque.

Mois de janvier

. . . .

8. Saint Clet, pape et martyr (1), et saint Erhard, chorévêque de Ratisbonne.
9. Le bienheureux Marien Scot, Irlandais, abbé de Saint-Pierre, à Ratisbonne (1088).
14. Saint Hilaire, évêque de Poitiers, au IVe siècle, docteur de l'Eglise (2).
18. Saint Flé (sanctus Fledus), martyr (3).
20. Saint Fabien, pape (236-250), et saint Sébastien, martyr.
21. Sainte Agnès, vierge.
22. Saint Vincent, diacre.
23. Sainte Emérentienne, vierge.
24. Saint Thimothée, martyr.
26. Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, martyr.
27. Saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople, docteur de l'Eglise, IVe ou Ve siècle.

Mois de février

1. Sainte Bugge, de son vrai nom : Edeburge, fille d'Annas, roi d'Estanglie, dans l'heptarchie anglo-saxonne.
9. Sainte Apollonie (d'Alexandrie), vierge et martyre (an 249).

(1) La fête de saint Clet, pape et disciple de saint Pierre, martyrisé à Rome sous Dioclétien le 26 avril 83, est d'ordinaire fixée à cette date, mais il faut observer qu'elle est ici réunie à celle de saint Erhard qui est à sa date normale.

(2) La copie Vergnaud porte : Hollarij episcopi ; mais la date du 14 est bien celle de la fête de saint Hilaire.

(3) La copie Vergnaud porte : *Fleadusi*.

10. Sainte Scholastique, vierge, religieuse près du Mont-Cassin et sœur de saint Benoît (an 543).
11. Sainte Euphrasie, vierge, à Nicomédie (Bithynie), sous Dioclétien.
12. Sainte Eulalie, vierge, à Barcelone (an 304).
15. Saint Valentin, évêque de Terni, en Ombrie, martyr, en 273.
21. Chaire de saint Pierre.
24. Saint Mathias, apôtre en Palestine, martyr (1).

Mois de mars

. . . .

12. Saint Grégoire, évêque de Constantia (VIe siècle) (2).
17. Sainte Gertrude, fille de Pépin de Landen, abbesse de Nivelles (VIIe siècle).
21. Saint Benoît, moine de Campanie (VIe siècle).

Mois d'avril

10. Prophète Ezéchiel.
12. Sainte Euphémie, martyre à Chalcédoine, en Bithynie.
14. Saint Tiburce, frère de sainte Cécile et beau-frère de saint Valérien, martyr à Rome (IIIe siècle).
23. Saint Georges, de Cappadoce, patron de l'Angleterre (IVe siècle).
28. Saint Vital, martyr à Ravenne (IIe siècle).
29. Saint Pierre, de Milan, dominicain inquisiteur (1252).
30. Saint Valger (Valdogerus), confesseur à Herford, en Westphalie (3).

Mois de mai

1. Saints Philippe et Jacques, apôtres.
2. Saint Athanase, patriarche d'Alexandrie (IVe siècle).
3. Invention de la Sainte-Croix.
4. Saint Kievin (?) ou Coeurgen, abbé de Glean-da-Loch (Leinster), VIIe siècle (4)
5. Saint Gothard, évêque d'Hildesheim (XIe siècle), abbé bénédictin.
6. Saint Jean devant la Porte-Latine, martyr (5).
10. Saint Grégoire de Nazianze, archevêque de Constantinople (IVe siècle), et saint Gordien, martyr à Rome (IVe siècle).

(1) Patron de l'empereur d'Allemagne régnant au commencement du XVIIe siècle (1557-1619).

(2) La copie porte « Gicebrij », nom inconnu, tandis que les martyrologes désignent à cette date saint Gregoire (Gregorij).

(3) Au martyrologe, sa tête est fixée au 16 novembre.

(4) La copie Vergnaud, donne : Korsin, épiscopi ; or ce nom de saint ne répond aucun nom connu. (Voir la note 2 de la page suivante relative à ce mot).

(5) La copie Vergnaud porte : « joannis anci pant » (*sic*), au lieu de « ante portam ».

14 Job (le saint homme de la Bible).
18. Saint Eric, roi de Suède (XIIe siècle), 1150-1161 (Eric IX), qui convertit la Finlande avec le concours de l'évêque saint Henric, martyr.
20. Saint Bernhard, archevêque d'Embrun (Xe siècle) ? (1).
22. Saint Hélène, vierge à Auxerre (Ve siècle).
25. Saint Urbain, 17e pape (IIIe siècle).

Mois de juin

3. Saint Erasme, martyr à Formies (IVe siècle).
4. Saint Cyr, martyr, enfant de sainte Juliette (IVe siècle), à Tarse, en Cilicie.
10. Saint Onuphre, anachorète en Egypte (Thébaïde) (IVe siècle).
11. Saint Barnabé, apôtre.
12. Saint Eskil, évêque de Strengaës, près de Nikoping, sur une presqu'île du lac Mœlar (Suède).
15. Saint Vit et saint Modeste, martyrs. (Les reliques de saint Vit furent transportées en Saxe, en 836).
16 Saint Aurélien, évêque d'Arles (VIe siècle).
17. Saint Botulphe, abbé d'Ikanhoë (VIIIe siècle), honoré dans le Schelswig.
19. Saint Gerulphe de Dronghene, Belgique (VIIIe siècle) (2).
21 Saint Alban, martyr à Mayence (IVe et Ve siècles).
22 Les 10.000 martyrs, compagnons de saint Achache (3).
27. Saint Jérémie (4), moine et martyr de Cordoue ?
28. Saint Léon, pape.
29. Saint Pierre et saint Paul, apôtres.

Mois de juillet

1. Saint Thibaud, ermite camaldule du diocèse de Vicence (XIe siècle).
4. Saint Ulrich, évêque d'Augsbourg (Xe siècle) (5).
6. Saint Guerric (ou Goëric), évêque de Metz (VIIe siècle).
7. Saint Witlibald, évêque d'Eichstadt (VIIIe siècle).
8. Saint Killien, martyrisé à Wirtzbourg, en 689, évêque d'Irlande, apôtre de la Franconie.

(1) Ou le Bienheureux Bernard, évêque d'Hildesheim ? Les dates de fête ne concordent pas.

(2) Sa fête est indiquée au 21 septembre (?).

(3) Ces martyrs étaient l'objet d'une vénération spéciale en Allemagne. Ils sont mentionnés dans le bréviaire d'Upsal.

(4) La copie porte : Iormie.

(5) Le texte donne à cette date un nom d'évêque à demi-effacé. — Le martyrologe indique saint Ulrich, évêque, au 14 juillet.

10. Saint Knut (ou Canut IV), roi de Danemark (1).
11. Saints Strator, martyr à Tomes (Mésie inférieure) ; Filion, martyr à Amasée (dans le Pont) (2) ; Félix, évêque.
14. Sainte Marguerite, martyre ? (3).
15. Saint Bonaventure, cardinal et docteur de l'Eglise (XIII[e] siècle).
17. Saint Eustache et ses compagnons (4) (II[e] siècle, à Rome).
18. Saint Alexis, confesseur.
19. Saint Arnoul, évêque de Tours, et saint Materne, évêque de Milan (IV[e] siècle).
20. Sainte Marguerite, d'Antioche (5) (III[e] siècle)
22. Sainte Madeleine (I[er] siècle).
23 Saint Apollinaire, évêque de Ravenne, martyr (I[er] siècle).
24. Sainte Christine, vierge et martyre (patronne de la reine de Suède régnante de 1644 à 1654).
25. Saint Jacques le Majeur, apôtre.
26. Sainte Anne, mère de la Sainte-Vierge.
28. Saint Pantaléon, médecin à Nicomédie.
29. Saint Olaf, roi de Norvège (X[e] siècle).
30. Saint Abdon, mort à Rome (III[e] siècle), d'origine persane.
31. Saint Germain, évêque de Paris (VI[e] siècle).

Mois d'août

2. Saint Pierre-ès-liens.
3. Saint Innocent et saint Etienne, 1[er] diacre (fête de l'Invention de ses reliques, en 415, *le 3 août.*)
4. Saint Prote, martyr à Rome.
5. Saint Oswald, roi du Northumberland.
6. Saint Sixte, pape (III[e] siècle)
7. Saint Aphrodise ? (6).
8. Saint Cyr, évêque de Carthage ?
10. Saint Laurent. diacre et martyr.
11. Sainte Suzanne, vierge (III[e] siècle) (7).
12. Sainte Claire, vierge.
14. Saint Eusèbe, confesseur.
16. Saint Raoul, confesseur.
18. Saint Agapet, martyr.
19. Saint Sébald et saint Louis, évêque de Toulouse.

(1) Ce saint ne figure pas dans le bréviaire d'Upsal ; le texte porte : « Knut in Vimeraga » ?
(2) Le texte porte : Saint Filior.
(3) Le texte porte bien Margarite. — Laquelle ?
(4) Le texte porte : « Eustachii cevalteri » au lieu de « cum alteris ».
(5) Le texte porte : Margiole, nom introuvable.
(6) V. plusieurs saints de ce nom, dont aucune fête ne coïncide avec cette date.
(7) Le texte porte : Saint Sujan.

20. Saint Anastase, évêque de Terni.
23. Saint Zachée, diacre et martyr à Césarée (IVe siècle).
25. Saint Louis, roi de France (XIIIe siècle).
26. Saint Séverin, martyr.
28. Saint Augustin, évêque d'Hippone (Ve siècle).
29. Décollation de *saint Jean-Baptiste.*

Mois de septembre

1. Saint Gilles, abbé, en Languedoc (VIIIe siècle).
7. Sainte Reine, vierge et martyre, près d'Alise (IIIe siècle).
9. Saint Jader, d'Afrique (IIIe siècle) (1).
14. Exaltation de la Sainte-Croix.
15. Korsin (*sic*) (2).
16. Sainte Euphémie, vierge.
17. Saint Lambert, évêque de Maestricht (VIIIe siècle).
18. Sainte Richarde, impératrice, épouse de l'empereur Charles le Gros, roi de Souabe et empereur.
21. Saint Manvich (3) (ou Manvieu, évêque de Bayeux vers 465), *honoré le 28 mai* (ou saint Meinulf?)
24. Saint Rupert, apôtre des Bavarois, évêque de Worms et de Salzbourg (VIe et VIIe siècles).
25. Saint Cléophas, disciple du Christ.
26. Saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr (IIIe siècle), et saint Jassaii, roi d'Ethiopie.
27. Saint Côme et saint Damien, médecins arabes et martyrs.
28. Saint Wenceslas, duc de Bohême (Xe siècle) et martyr.
29. Saint Michel, archange.
30. Saint Jérôme, docteur de l'Eglise.

Mois d'octobre

1. Saint Rémy, évêque de Reims, apôtre des Français (VIe siècle).
2. Saint Léger, évêque d'Autun (VIIe siècle).
4. Saint François d'Assise (XIIIe siècle).
6. Bienheureux Eskill, archevêque de Lund (Suède).
7. Sainte Brigitte, patronne de la Suède, princesse (XIVe siècle).
9. Saint Denis, martyr, évêque d'Antioche (IIIe siècle).
12. Saint Maximilien, martyr, évêque de Lorch, à Cilly (Norique) (IVe siècle).

(1) Le texte porte : Saint Jodèlfe. — Absolument inconnu.

(2) Ce mot Korsin est mis pour Korsmassa (messe de la Croix). Il remplace le nom du saint du jour.

(3) La fête de saint Manvieu ne coïncide pas avec cette date. Ne serait-ce pas saint Meinulf, archidiacre de Paderborn, en Wesphalie ? Le nom « Manvick » ne figure pas au martyrologe. En revanche, un bouc est représenté au-dessus de ce nom et cet animal est parfois attribué à saint Meinulf comme caractéristique.

14. Saint Calixte, 16ᵉ pape (IIIᵉ siècle) (218-223).
15. Saint Hector (1) (ou Bienheureux Hacket?), doyen de Saint-Donatien de Bruges au XIIᵉ siècle.
16. Saint Gall, abbé, en Suisse (VIIᵉ siècle).
17. Saint Luc, évangéliste.
21. 11.000 vierges et martyres, compagnes de sainte Ursule, très honorées à Cologne où sont leurs reliques (Vᵉ siècle).
22. Saint Fructos, confesseur à Ségovie (VIIIᵉ siècle).
25. Saint Crépin, cordonnier à Rome (IIIᵉ siècle).
28. Saint Siméon et saint Jude, apôtres.

Mois de novembre

1. Toussaint.
2. Fête des Trépassés.
3. Saint Théophile, patriarche d'Alexandrie au Vᵉ siècle (?) (2).
6. Saint Gustaf (3).
7. Saint Léonard, confesseur.
11. Saint Martin, évêque de Tours, Hongrois de naissance (IVᵉ siècle), et sainte Liutbirge (4), recluse à Halberstadt (IXᵉ siècle).
13. Sainte Sérapie, vierge à Rome (IIᵉ siècle).
16. Saint Othmar, abbé de Saint-Gall (VIIIᵉ et IXᵉ siècles).
19. Sainte Elisabeth de Hongrie (5).
22. Sainte Cécile, vierge et martyre.
25. Sainte Catherine, martyre.
26. Saint Virgile, évêque de Salzbourg, apôtre de la Carinthie, d'origine irlandaise (VIIIᵉ siècle).
27. Saint Lin, évêque de Besançon (IIIᵉ siècle) (6).
30. Saint André, apôtre.

Mois de décembre

1. Saint Eloi, évêque de Noyon et de Tournai (VIIᵉ siècle).

(1) Le texte porte : Hectory, mais ce nom ne figure pas au martyrologe

(2) Il y a plusieurs saints de ce nom et aucune de leurs fêtes ne coïncide exactement avec le 3 novembre.

(3) Ce nom de Gustaf ne figure pas sur les martyrologes, mais, précisément à cette date du 6 novembre, le P. Cahier a remarqué sur le calendrier de M. J. Wolf, reproduit ci-contre, *un sceptre* figuré et il se demande (p. 167) s'il ne s'agit pas du roi Gustave-Adolphe, le luthérien convaincu. — A cette date du 6, en effet, cette fête est marquée sur les calendriers suédois modernes. — Ici le nom de Gustaf est *inscrit* parmi les autres saints, ce qui confirme la supposition du P. Cahier et justifie la présence du *sceptre*. — (Gustave-Adolphe, 1594-1633).

(4) Le texte porte : Lutboriis. — Toutefois, la fête de sainte Liutbirge est fêtée au 30 décembre, mais elle est annexée, ici, à celle de saint Martin.

(5) Le texte porte Lautyre, au lieu de Hongariæ.

(6) M. Vergnaud a constaté que les noms Virgil et Linus, d'ailleurs inscrits sur deux lignes superposées, étaient séparés par une croix. — Saint Lin, pape, est honoré le 23 septembre ; il est peu probable qu'il s'agisse de lui ici.

2. Sainte Balbine, vierge à Rome (IIe siècle).
3. Sainte Barbe, vierge et martyre à Nicomédie (IIIe siècle), (fêtée le 4, portée par erreur au 3).
6. Saint Nicolas, évêque de Myra, en Lycie (IVe siècle).
8. Conception de la Sainte-Vierge (1).
9. Joachim, père de la Sainte-Vierge (ordinairement fêté le 20 mars).
13. Sainte Luce, vierge et martyre.
15. Saint Valérien, évêque d'Abbenza (Ve siècle).
16. Saint Ananie et saint Athanase, moine des Cryptes, près Kiew (?)
18. Saint Némèse, d'Alexandrie.
19. Sainte Ammomarie, d'Alexandrie, et sainte Renée, d'Auxerre.
21. Saint Thomas, apôtre.
22. Saint Cyrien, martyr de Sébaste.
23. Saint Grégoire, prêtre.
26. Saint Etienne, diacre, 1er martyr, à Jérusalem.
27. Saint Jean l'Evangéliste.
28. Saints Innocents.
29. Sainte Fara (ou Burgondofara), abbesse (du VIIe siècle).
30. Saint David, archevêque de Bourges (au IXe siècle)?
31. Saint Sylvestre, pape (IVe siècle).

Total : 171 saints.

(1) Le texte porte : *Mariæ a flectio (sic)*. Ce titre incorrect fait songer à Mariæ afflictio ; ce serait alors la fête de la Compassion ; mais, avant la fête de l'Immaculée-Conception, cette fête était déjà celle de la *Conception* (8 décembre).

EXPLICATION DES IMAGES EN RELIEF ET DES SIGNES GRAVÉS SUR LES PLAQUETTES DE CE CALENDRIER

Les signes fournissent des renseignements d'ordre religieux ou profane ; ils caractérisent, le plus souvent, les saints, indiquent la classe de leur fête, marquent les changements de saison, les époques favorables ou dangereuses pour les cultures spéciales aux pays du Nord, etc., etc.

Les croix qui dépassent la ligne supérieure des runes indiquent les fêtes de première classe ou doubles-majeures. Les croix tronquées marquent les solennités de seconde classe ou majeures. Les autres n'ont aucun signe spécial.

Nous allons expliquer les signes de chaque plaquette successivement ; d'une manière générale, les crosses sont réservées pour les évêques et la couronne royale seule indique les fêtes de la Sainte-Vierge.

Plaquette n° 1 (mois de janvier). — Deux cornes à boire évoquent l'idée de banquets, festins, libations copieuses en usage chez les Scandinaves, depuis la fête de Noël jusqu'à celle de l'Epiphanie. Ces fêtes pourraient bien être, d'après M. Mallet, une réminiscence ou transformation de l'ancienne fête païenne des *Yuuls* que les peuples du Nord célébraient au solstice d'hiver, en l'honneur du dieu Thor; on y faisait des sacrifices pour obtenir une moisson abondante, la joie y régnait au milieu des danses et des festins (1). A la Saint-Hilaire (14 janvier), une corne renversée indique « que le temps des franches lippées est passé et qu'il faut se remettre au travail », selon l'interprétation justifiée du Père Cahier (2).

(1) *Dictionnaire de la Fable*, t. 1er, p. 817, au mot Juul.

(2) Père Cahier. *Caractéristiques des saints*, p. 159, 2e colonne.

Pour l'explication relative à ces cornes à boire, le même auteur renvoie le lecteur aux « Etudes sur quelques points d'archéologie » (p. 423), par M. E. du Méril.

Sur cette plaquette, sont marquées d'une croix : la fête de la Circoncision (1er janvier), l'Epiphanie (7 janvier), saint Lucien (8 janvier). Une lanterne allumée rappelle l'ancienne fête du feu qui se célébrait à cette date. Le nom de saint Lucien, dont le nom est synonyme de « Lumière », est fort bien choisi pour christianiser cette ancienne fête païenne.

Plaquette n° 2 (mois de janvier, suite). — Le 25, la conversion de saint Paul, marquée par une épée, fête de 1re classe, comme celle de saint Thimothée (24 janvier).

Mois de février : le candélabre allumé rappelle la Chandeleur ou fête de la Purification, où l'on porte des cierges allumés (2 février). Cette fête et celle de saint Blaise sont de 1re classe.

Plaquette n° 3 (février, suite). — Trois fêtes de 1re classe, saint Valentin, évêque de Trèves (le 15). Une crosse marque cette fête. Le 21, la fête de la Chaire de saint Pierre est marquée par une clef, en souvenir des clefs caractéristiques du chef de l'Eglise. Le 24, saint Mathias. Un poisson marque cette fête. Un auteur suédois du XVIIIe siècle, M. Frédéric Swab, dit que ce poisson marque le commencement de la période du frai, notamment pour les brochets (1). Parfois une hache accompagne ce poisson, cet instrument rappelle le martyre du saint apôtre qui eut la tête tranchée; sur d'autres calendriers figure, vers cette date, un œuf qui rappelle que les poules commencent à pondre vers cette époque.

Plaquette n° 4 (mois de mars). — A la date du 11, fête de saint Grégoire, un arbre qui commence à pousser quelques bourgeons indique que la sève entre en mouvement. Sur d'autres calendriers, l'on voit une ancre à cette date, pour marquer le temps où la navigation va reprendre à cause de la fonte des glaces. Dans le calendrier Julien, le printemps commence le 11 mars, et non le 21 comme dans le calendrier Grégorien. La fête de saint Grégoire et celle de sainte Gertrude (17) sont marquées de 2e classe. Au 21, fête de saint Benoît, une charrue rappelle que les ravaux de la

(1) V. « *Idea scipionis runici* » (loc. cit.), p. 41.

terre vont reprendre, on va pouvoir faire les labours de printemps. Un serpent rappelle que les reptiles vont sortir de leur sommeil hivernal. Il convient aussi de noter que le serpent est caractéristique de saint Patrice, patron de l'Irlande, et sa fête tombe précisément à la date du 17 de ce mois (1). Frédéric Swab donne seulement la première de ces explications.

M. Banchereau estime que la charrue commémore une ancienne fête païenne des Scandinaves qui était célébrée à cette époque. Cette explication nous paraît fort plausible, étant donnée la survivance des vieilles coutumes chez les peuples même convertis au christianisme.

Plaquette n° 5 (mois d'avril). — Le 14, fête de saint Tiburce, est marqué par un arbre en pleine végétation et dont la floraison est proche.

Le 11, une fête marquée par une tiare doit être celle du pape saint Léon, dont le nom est effacé sur la plaquette.

Plaquette n° 6 (avril, suite). — Le 23, fête de saint Georges (2e classe).

Le 25, fête de saint Marc (1re classe), marquée par un arbre feuillu dans lequel un oiseau vient se poser. Ce jour était nommé « jour du Coucou » par les paysans, nous dit Swab, parce qu'à cette époque cet oiseau commence à chanter dans les bois.

Le 29, fête de saint Pierre de Milan (2e classe).

Plaquette n° 6 (suite, mois de mai). — 1er mai, fête de saint Philippe et de saint Jacques, apôtres (1re classe). Ce jour était parfois désigné par un arbuste, parce que le noisetier poussait à cette date ses premières feuilles. Une vieille loi interdisait à cette époque la chasse aux nids, parce que, alors, tous les oiseaux couvaient leurs œufs.

Le 3 est marqué par un calvaire orné de trois croix, ce jour est celui de l'invention de la sainte Croix et de celles des deux larrons enfouies au pied du Golgotha et mises au jour par sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin le Grand.

(2) V. Père Cahier, p. 748-749.

Le 10, fête de saint Grégoire, théologien (1re classe).

Plaquette n° 7. — Le 18, fête de saint Eric, patron de la Suède. Les épis font présager la moisson qui se prépare. Un vieux proverbe suédois, nous dit M. Lâfler, est conçu en ces termes : « Si le seigle porte des épis à la messe de saint Eric, on pourra cuire du pain à la messe de saint Olaf (29 juillet). » Une couronne et une épée rappellent que le roi de Suède Eric IX fut égorgé dans l'église par Henric, prince danois. Le peuple honora ce roi comme saint, à cause de sa mort tragique et des miracles qu'il fit après sa mort. En réalité, la canonisation d'Eric le Saint fut faite par simple acclamation.

Le 25, fête de saint Urbain (2e classe), est marqué par un grain de blé que l'on serrait à cette date, nous dit Swab : « *Granum quoddam frumenti quod jam seminandum volunt, figura Urbani diei, seu 25 maii adposita referet* » (*sic*). Saint Urbain, nous dit le Père Cahier, passait pour donner des pronostics importants sur les récoltes. Sa fête marque aussi le commencement de l'été, ainsi qu'en témoigne cette vieille formule :

« *Dat Clemens hyemem, dat Petrus ver cattredratus,*
« Œstuat Urbanus, *automnat Bartholomœus* ».

« Saint Clément donne l'hiver, saint Pierre sur sa chaire donne le printemps, saint Urbain amène l'été et saint Barthélemy l'automne. »

Mois de juin : le 3, saint Erasme (fête de 2e classe). Un trépan rappelle le martyre que subit ce saint. En allemand, le mot « wirbelchen » signifie tourniquet, d'où le mot français : vilebrequin.

Plaquette n° 8. — Le 12 juin, saint Eskil, évêque suédois (fête de 1re classe, marquée par une crosse).

Le 16, la fête de saint Ghislain, apôtre du Hainaut, fondateur de nombreux monastères, notamment de celui de la Celle, est marquée par une *herse*. Dans le calendrier étudié par M. Wolf, un instrument de ce genre est figuré à la date du 6 avril. Sur le calendrier de Swab, un *rateau* est dessiné

à la date du 20 avril, fête de sainte Marguerite, et cet auteur dit que parfois cet instrument, qui rappelle que le moment de la fenaison est proche, est dessiné à une date un peu moins éloignée. « *Quæ tamen signa in aliis fastis paulo prius impressa occurrunt.* »

Le 17, fête de saint Botolf (ou Bottrulph), abbé, est marqué par une rave. A cette date, disent les cultivateurs du Nord, les légumes à racines sont très faciles à enlever du sol. M. Vistrand nous apprend que « saint Botolf » était surnommé par les paysans scandinaves « le bonhomme Rave », parce que les cultivateurs semaient leurs raves ce jour-là.

Le 21, la fête de saint Alban, prêtre de Mayence, tué dans cette ville par les Ariens, au IVe siècle, est signalée par un cimeterre rappelant la décapitation du martyr.

Le 22, une triple croix marque la fête exceptionnelle de saint Achache et de ses dix mille compagnons. Cette fête, objet d'une dévotion toute spéciale de la part des Allemands, est mentionnée dans le bréviaire d'Upsal.

Le 23, un arbre feuillu marque le solstice d'été.

Le 24 est marqué par une roue dans laquelle M. Banchereau incline à trouver un signe solaire. C'est ici la fête de saint Jean-Baptiste et nous nous étions demandé si ce disque ne serait pas un plat orné rappelant celui sur lequel la tête du saint précurseur fut apportée à la danseuse Salomé (cette fête est marquée de 1re classe).

Le 29, fête des saints Pierre et Paul (1re classe), marquée par une clef.

Mois de juillet : le 2, fête de la Visitation (1re classe), marquée par la couronne de reine.

Plaquette n° 9 (juillet, suite). — Une faucille rappelle que la moisson est proche. Fête du bienheureux Guerric (2e classe).

Le 10, fête de saint Canut, roi de Danemark (2e classe). Sur nombre de calendriers, une faux est figurée à cette date. Peut-être a-t-elle été dessinée ici à l'encre. Un pointillé permet de le croire, mais elle n'est pas sculptée. On la voit sur le calendrier de M. Wolf.

Le 20, sainte Marguerite (fête de 2 classe).

Le 25, fête de saint Jacques le Majeur, apôtre (1re classe). Une branche de houblon rappelle que cette journée passe pour très critique pour cette « vigne des pays septentrionaux (1). » C'est en effet l'époque de sa floraison.

Plaquette n° 10 (juillet, suite). — Le 29, fête de saint Olaf, roi de Norwège, en 1015, inhumé à Trondjheim (fête de 1re classe). Une hache d'armes rappelle la fête de ce roi, qui fut tué par les gens de son entourage. Le peuple l'acclama saint et l'honora comme tel pendant tout le moyen âge, mais sa canonisation ne fut régularisée qu'en 1894.

Mois d'août : le 1er, fête de saint Pierre aux liens, marquée par une clef (fête de 2e classe) ; le 10, saint Laurent (1re classe), le diacre est représenté sur le gril, instrument de son martyre.

Le 15, fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge (une couronne de reine) (1re classe).

Plaquette n° 11. — Le 24, un énorme coutelas marque la fête de saint Barthélemy, qui fut écorché vif (1re classe).

Le 28, saint Augustin (2e classe), et le 29, fête de la Décollation de saint Jean (2e classe).

Mois de septembre : le 1er, saint Eloi (2e classe) ; le 8, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge (1re classe), une couronne royale.

Plaquette n° 12 (septembre, suite). — Le 14, une croix rappelle la fête de l'Exaltation de la sainte Croix (1re classe).

Le 21, un bouc indique l'époque du rut de ces animaux.

Le 29, fête de saint Michel archange (1re classe), souvent marquée par des balances qui sont la caractéristique de ce saint, que le moyen âge nous représente souvent occupé à peser les âmes des défunts au pied du trône de Dieu. Certains archéologues scandinaves ne paraissent pas avoir songé à cette *caractéristique*, et Swab, notamment, considère ces balances comme une allusion aux marchés de grains et de poissons qui se faisaient à cette époque de l'année dans toute la Suède. Dans un calendrier allemand publié par H. Schnippel

(1) Père Cahier, p. 165, 1re colonne.

(*loc. cit.*, p. 123), les balances sont surmontées du nom : Michaël, ce qui vient à l'appui de notre observation en faveur du symbolisme cité plus haut.

Le 30, fête de saint Jérôme, marquée par une trompette que ce saint croyait entendre sans cesse signaler le jugement dernier.

Mois d'octobre : le 4, fête de 1re classe de saint François.

Plaquette n° 13 (octobre, suite). — Le 6, saint Eskill, archevêque de Lund, en Suède, fête de 1re classe marquée par une crosse.

Le 7, sainte Brigitte, patronne de la Suède. La fête est désignée par un livre ouvert (1re classe).

A la date du 15, un arbre dépouillé de ses feuilles annonce l'approche de l'hiver.

Le 21, un bateau de haut bord, prêt à jeter l'ancre, semble indiquer la fête de sainte Ursule, arrivant d'Angleterre, débarquant sur le continent et massacrée avec ses onze mille compagnes vierges comme elle. Cette fête de 1re classe est solennellement fêtée en Allemagne, et notamment à Cologne, où reposent les reliques de ces martyres.

Il est possible que cette figure indique la fin de la navigation. Swab fixe la date du désarmement des navires dans la Baltique au 23 novembre, à la Saint-Clément, fête marquée par une ancre. Nous verrons à cette date ce qu'il faut penser de cette interprétation.

Plaquette n° 14 (octobre, suite). — Le 28, saint Siméon et saint Jude (1re classe).

Novembre : le 1er, fête de la Toussaint, marquée par un édicule ou calvaire surmonté de trois croix et sur les flancs duquel figurent quatre autres croix (fête de 1re classe).

Le 2, fête des Trépassés (2e classe).

Le 11, la fête de saint Martin est indiquée par une oie, qu'il était d'usage de manger dans le banquet de ce jour (fête de 1re classe). Rudebeckius dit que c'est là un souvenir d'un usage païen, qui consistait à tuer une oie à cette date, pour tirer des pronostics en vue de l'hiver, à l'aide de l'examen des intestins de ce palmipède (aruspices).

Le 23, une ancre désigne la fête de saint Clément, pape (1re classe), qui fut précipité dans la mer avec cet instrument au cou.

Le 25, sainte Catherine (fête de 1re classe), une roue dentée rappelle le supplice qu'eut à endurer cette vierge martyre.

Le 30, fête de saint André, apôtre (1re classe). Sa croix, fortement plantée dans le sol et calée à l'aide de blocs de pierre, est facile à reconnaître.

Plaquette n° 17 (*mois de décembre*). — Le 3, sainte Barbe (2e classe). Chez nous, cette fête se célèbre le 4 décembre.

Le 6, la fête de saint Nicolas, évêque, est marquée par une mitre (1re classe).

Le 8, tombe la fête de la Conception de la Sainte-Vierge (1re classe); le 9, celle de saint Joachim (1re classe); le 13, celle de sainte Luce (2e classe).

Plaquette n° 18 (décembre, suite). — Le 21, saint Thomas, apôtre (1re classe); le 25, fête de Noël; le 26, saint Etienne; le 28, les saints Innocents; le 29, sainte Fara; le 30, saint David; le 31, saint Sylvestre; toutes ces fêtes, sauf celle de saint David, sont marquées par des cornes à boire, rappelant les libations et banquets du temps de Noël.

L. Dumuys.

NOTES EXTRAITES DU MÉMOIRE

DE

M. Gustaf VISTRAND

Traduit en français par Mlle RYDING, de Gotthembourg, habitant à Vannes (Loiret)

Nous croyons bien faire en résumant ici les notes les plus curieuses de cet intéressant mémoire.

I. — La fête du feu.

Cette vieille fête scandinave, qui se célébrait le 7 janvier dans tous les pays du Nord, rappelait la victoire du soleil sur le froid de l'hiver. Elle marquait le point de départ de l'accroissement des jours.

Cette fête se célébrait encore de nos jours en Norvège, dans la province de Telemarken (Sud de la Norvège).

Voici en quels termes Erikec Magnusson la décrit :

« La maîtresse de maison entra dès que la famille et les domestiques se furent installés sur le plancher autour d'un feu. Un bol de bière à la main, elle prit place devant le feu et porta un toast dans les termes suivants : « Que le feu monte jusqu'ici, mais pas plus haut, et qu'il ne soit pas plus ardent ! » Puis les autres personnes portèrent le même toast de la manière suivante : Chacun prit avec ses dents un bol de bière placé entre ses jambes, le vida et le jeta par dessus sa tête de façon qu'il tombât derrière la personne qui avait bu. Si le bol tombait le fond en l'air, c'était un signe certain que la personne mourrait dans l'année. »

II. — Dictons et usages suédois relatifs a chaque mois

1° 25 mars, fête de l'Annonciation :

« La grue éteint les bougies la veille de la fête de Notre-Dame. » A cette date, on ne travaillait plus à la lumière, mais on se couchait avant qu'il fît nuit complète.

2° « S'il gèle la veille de la fête de Notre-Dame, il gèlera pendant les quarante nuits suivantes. »

3° A partir de cette même date, dans les provinces méridionales de la Suède : la Scanie et le Bleking, les paysans commencent leur « nombre de semaines » qui finissent à la Saint-Jean. Ces semaines se dénombraient en commençant par la treizième et finissant par la première, c'est-à-dire celle avant la Saint-Jean.

4° Pendant ces treize semaines, les paysans finissaient les semailles. Il arrive rarement que l'on puisse les commencer dès la 13e semaine ; mais, de la 12e à la 10e, on sème généralement le seigle — de la 11e à la 8e, l'avoine — pendant la 7e, le lin, généralement le mercredi, jour qui porte à cause de cela le nom de « Mercredi du lin ». Il est rare de voir un fermier rangé et de bonne famille intervertir cet ordre sans y être forcé par le mauvais temps.

5° La Saint-Tiburce (14 avril) rappelait le commencement de l'année des anciens Scandinaves. Ce jour se nomme encore en Suède et en Norvège : le premier jour d'été.

6° La seconde lune après la Saint-Tiburce porte le nom de *lune du sureau* (Hylle-ny), et, d'après le dicton : « S'il pleut à verse à Hylle-ny, on aura bonne moisson dans tout le pays. »

Autrefois, à cette date du 14, les paysans se reposaient et ils ne mangeaient pas de viande de mouton afin que les loups ne tuassent pas les agneaux (*sic*).

7° Le 30 avril, la veille du 1er mai est encore fêtée par des feux d'artifice et des feux de joie ; c'est la Saint-Valborg.

8° S'il pleut le 2 juillet, il pleuvra quarante jours plus tard.

9° « La Saint-Knut (10 juillet) met la faux dans les mains du paysan ».

10° S'il gèle à la Saint-André (30 novembre), il pleuvra à Noël.

11° S'il gèle le jour de l'an, il fera froid pendant neuf semaines.

12° S'il gèle pendant les trois premières nuits d'avril, il fera froid pendant quarante jours consécutifs.

13° La température du 2 juin détermine celle des quarante jours suivants.

III. — Le jeu de saint Pierre

Nombre de calendriers runiques comportent une rangée de trente signes que l'on voit figurés sur celui d'Oldenbourg, au bas du tableau qui sert de clef au calendrier perpétuel. C'est ce que l'on appelle le jeu de saint Pierre, très en faveur chez les anciens Scandinaves.

Si l'on compte les signes de gauche à droite, en supprimant tous les neuvièmes, et si l'on continue ainsi jusqu'à ce qu'il n'en reste que la moitié, on trouve que ces signes sont tous des lignes droites.

Or, voici la légende relative à ce jeu consignée dans un manuscrit conservé au Musée du Nord :

Saint Pierre faisait un jour un voyage par mer ; une tempête violente s'éleva et le capitaine déclara que le navire périrait si l'on ne jetait pas à la mer la moitié des trente passagers. Or, parmi ceux-ci se trouvaient quinze chrétiens et quinze juifs. Saint Pierre, étant aussi bon chrétien que bon mathématicien, essayait de s'arranger pour que ses coreligionnaires fussent épargnés. Il fut convenu que tous s'éloigneraient et que la neuvième personne qui serait comptée serait jetée à la mer jusqu'à ce qu'il ne restât que la moitié des passagers. Mais saint Pierre plaça les chrétiens et les juifs de telle façon que tous les chrétiens furent sauvés. La question à résoudre est celle de savoir comment il les plaça pour atteindre son but. On trouve la réponse dans ce vers latin : « *Populeam virgam, mater regina ferebat* », dans lequel les voyelles, d'après leur ordre alphabétique, ont les valeurs de 1, 2, 3, 4, 5. -- Si, pour chacune d'elles, on dessine des lignes longues et des lignes courtes ou des X et des lignes alternantes représentant les chrétiens et les juifs, conformément à la valeur des voyelles, on obtient le résultat désiré.

NOTE SUR LA TRADUCTION

DU

CALENDRIER JULIEN

EN CARACTÈRES RUNIQUES

PAR M. L'ABBÉ MAILLARD
Membre de la Section des Sciences et Arts

Séance du 1er Février 1907

Le calendrier runique, si curieux au point de vue des fêtes et des coutumes scandinaves au XVIe et au XVIIe siècles, ressemble, quant aux éléments de son comput, à tous les calendriers en usage à cette époque. C'est un simple calendrier Julien, destiné à servir de calendrier perpétuel, que le savant Olav a traduit en caractères runiques.

Il nous a paru intéressant d'indiquer les principes de cette traduction, et c'est sur le désir exprimé par notre collègue M. Dumuys que nous ajoutons cette note à sa savante étude.

La clef de cette traduction se trouve dans le dix-huitième feuillet du calendrier. Ce tableau se compose de quatre lignes. La première est l'image symétrique de la seconde, telle l'image de l'alphabet vue dans un miroir. Dans quel but fut-elle écrite ? Est-ce dans un simple but de remplissage du tableau ? Est-ce une erreur comme

il s'en rencontre dans d'autres feuillets du calendrier ? Nous n'avons pu le découvrir.

Quoiqu'il en soit, cette première ligne ainsi que sa symétrique la seconde renferme 19 caractères, savoir : les 16 caractères de l'alphabet futharke et 3 autres caractères, ajoutés pour obtenir le nombre 19. Ces 19 caractères marquent les 19 années du cycle lunaire et par conséquent le nombre d'or (1), si important pour les computistes des siècles passés. Ici, comme dans l'alphabet grec, la lettre représente un nombre et ce nombre est celui du rang de la lettre dans l'alphabet.

Voici donc la traduction en chiffres de cette ligne qui nous fera comprendre l'usage des lettres employées dans le calendrier qui nous occupe.



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

La troisième et la quatrième lignes du même tableau n° 18 ne forment en réalité qu'une seule ligne ; elle représente le *cycle solaire et les lettres dominicales* (2)

(1) Pour trouver le nombre d'or, on ajoute 1 au millésime, on divise le résultat par 19 et le reste de la division représente le nombre d'or ; si le reste est 0, le nombre d'or est 19. Ainsi, pour l'année 1661, nous faisons la division de 1662 par 19, le quotient est 87, on ne s'en occupe pas, mais le reste de la division, 9, est le nombre d'or pour l'année 1661.

(2) Pour trouver l'année du cycle solaire, on ajoute 9 au millésime, on divise le résultat par 28 et le reste est l'année du cycle. Ainsi, pour l'année 1661, nous ajoutons 9 à ce nombre, ce qui donne 1670, que nous divisons par 28 ; le reste de la division, 18, est l'année du cycle solaire.

Pour avoir la lettre dominicale, connaissant l'année du cycle solaire, il suffit de se reporter au tableau suivant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
				A				C				E				G				B				D			
F	E	D	C	B	G	F	E	D	B	A	G	F	D	C	B	A	F	E	D	C	A	G	F	E	C	B	A

pour chaque année de ce cycle. On sait que le cycle solaire est une période de 28 ans au bout de laquelle les lettres dominicales se reproduisent dans le même ordre ; or, lorsque l'année est bissextile, elle comporte deux lettres, l'une employée du 1er janvier au 23 février, l'autre employée du 24 février à la fin de l'année. C'est pourquoi, de quatre années en quatre années, l'auteur du calendrier a placé deux lettres dominicales l'une au-dessus de l'autre, le symbole supérieur devant servir jusqu'au 24 février, le symbole inférieur pour le reste de l'année.

Contrairement à toutes les autres lignes du calendrier, celle-ci doit se lire de droite à gauche ; en voici la traduction en caractères modernes (1), nous avons ajouté en chiffres arabes le nombre qui indique le rang de la lettre dans le cycle solaire (2).

Caractères futharkes.	ᚠ				ᚴ				ᚬ				ᚢ				ᚼ				ᚱ				ᚦ			
	ᚼ	ᚢ	ᚦ	ᚬ	ᚱ	ᚼ	ᚠ	ᚢ	ᚦ	ᚱ	ᚴ	ᚼ	ᚠ	ᚦ	ᚬ	ᚱ	ᚴ	ᚠ	ᚢ	ᚦ	ᚬ	ᚴ	ᚼ	ᚠ	ᚢ	ᚬ	ᚱ	ᚴ
Caractères modernes.	A				F				D				B				G				E				C			
	G	B	C	D	E	G	A	B	C	E	F	G	A	C	D	E	F	A	B	C	D	F	G	A	B	D	E	F
Cycle solaire.	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18

Il résulte de la lecture de ce tableau que si la première lettre à droite ᚴ correspondait à la première année où ce calendrier fut mis en usage, cette année était la 18e du cycle solaire, l'année précédente, la 17e du cycle, était une année bissextile. Or, si nous nous reportons aux tables de la connaissance des temps, nous trouvons que

(1) L'annotateur qui a écrit de gauche à droite les nombres de 1 à 28 sur cette planche, n'a pas soupçonné ce détail et la signification du tableau.

(2) Nous ne voulons pas dire que le symbole ᚠ soit un A, ni le symbole ᚢ un B dans l'écriture futharke, nous disons que ᚠ correspond à la lettre dominicale A et ᚢ à la lettre B du calendrier moderne.

ces chiffres et lettres correspondent aux années 1633, 1661, 1689 du XVIIe siècle.

Pour fixer un choix, le computiste doit céder sa place à l'archéologue et M. Dumüys nous a dit les raisons qui lui font choisir la date 1661 comme année où le calendrier fut construit.

Et maintenant, entrons dans l'examen d'un mois quelconque du calendrier et voyons comment son auteur s'est servi de ces différents signes.

Chaque cadre représentant un mois ou une fraction de mois, est formée de 3 lignes : la ligne supérieure renferme certains signes rappelant les saisons ou les fêtes chrétiennes ; la ligne intermédiaire contient les lettres dominicales dans l'ordre suivant à partir du 1er janvier

ᚠᚢᚦᚮᚱᚴᚼ

que nous traduisons par les symboles actuels A B C D E F G.

La troisième ligne mérite une étude particulière, car elle est la base du calendrier Julien.

Elle renferme, différemment espacées, les lettres du tableau relatif au nombre d'or, tableau dont nous avons donné précédemment la traduction. Or, pour comprendre l'arrangement de ces lettres et leur signification, il faut savoir que les anciens computistes avaient établi un ensemble de règles dont voici les principales, énoncées d'après notre manière actuelle de compter :

1° Le nombre d'or 3 doit être invariablement placé au 1er janvier.

2° Chacun des nombres d'or suivant se déduit du précédent en ajoutant 8 à ce précédent et retranchant 19 chaque fois que cela est possible.

3° Lorsqu'un nombre d'or plus grand est suivi d'un plus petit, on laisse un jour d'intervalle entre les deux.

Si le plus petit suit le plus grand, ces deux nombres se placent, le plus petit à la suite du plus grand, c'est-à-dire au jour suivant.

4° Il y a des exceptions à cette dernière règle. A certaines dates, trois ou quatre nombres se suivent sans interruption, voici ces dates :

	Février.	Avril.	Août.	Octobre.
Dates :	1, 2, 3.	4, 5, 6, 7.	1, 2, 3.	1, 2, 3, 4.
Nombres d'or,	11, 19, 18.	19, 8, 16, 5.	8, 16, 5.	16, 5, 13, 2.

Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur un mois quelconque de notre calendrier, pour se rendre compte que ces règles ont été fidèlement observées dans sa composition.

Nous transcrivons ici une partie du mois de janvier et nous plaçons au-dessous sa traduction en caractères modernes.



Lettres dominicales.
Nombres d'or.

TRADUCTION

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Jours.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Lettres dominicales.	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C
Nombres d'or.	3		11		19	8		16	5		13	2		10		18	7		15	4		12	1		9		17	6		14	3

Veut-on maintenant, à l'aide de ce tableau, connaître le jour de la semaine d'une année quelconque ? Il suffit pour cela de connaître la lettre dominicale de cette année. Nous avons dit qu'en l'an 1661, la lettre dominicale était ᚠ correspondant à notre lettre dominicale F, donc tous les jours marqués de ce signe, sont jour de dimanche ; ainsi les dates 6, 13, 20, 27 janvier étaient des dimanches ; le 1[er] jour de l'an était par suite un mardi.

Veut-on savoir l'utilité du nombre d'or ? Reportons-nous encore à l'année 1661 dont le nombre d'or était 9 ;

ce chiffre correspondant au signe futharke I, qui ressemble à notre I majuscule, se trouve pour la première fois à la date du 25 janvier ; il indique que ce 25 janvier était jour de nouvelle lune, et tous les jours de l'année marqués de ce signe I sont jours de nouvelle lune.

***

Cependant le calcul et les tables de la *Connaissance des temps* nous apprennent que l'épacte de l'année 1661 était 9, c'est-à-dire que le 1er janvier 1661, la lune était dans le 10e jour de la lunaison ; elle était donc dans son 30e jour le 20 janvier et comme la lunaison de janvier est de 30 jours (1), il s'en suit que le 21 janvier et non le 25, était jour de nouvelle lune.

La contradiction est facile à expliquer : par suite de l'imperfection du calendrier Julien, la lune marquée par les calendriers du xviie siècle était en retard de cinq jours sur la lune astronomique. Pour trouver la nouvelle lune, les peuples latins en possession du calendrier Julien employaient la règle suivante : à commencer par le nombre d'or de l'année et revenant en arrière on comptait un jour pour chacune des syllabes de l'expression *Nova luna hic, la nouvelle lune est ici.* Ainsi, en l'année 1661, sur le 25 janvier où se trouve le nombre d'or 9, nous dirons *no*, puis *va* sur le 24, *lu* sur le 23, *na* sur le 22, *hic* sur le 21. On agira de même pour les nouvelles lunes suivantes.

Enfin ,la connaissance de la nouvelle lune et de la lettre dominicale permet de trouver la fête de Pâques et, par suite, toutes les fêtes mobiles qui en dépendent. La fête de Pâques est fixée, d'après la règle du concile

(1) Une lunaison comprend 29 jours ½ ; les computistes comptent alternativement les lunaisons de 30 jours (lunes pleines) et de 29 jours (lunes caves).

de Nicée, au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars indiquée par le nombre d'or, à la condition que ce quinzième jour arrive après le 21 mars, sinon on se reporte à la lune d'avril. C'est précisément le cas de l'année 1661 ; le quatorzième jour de la lune tombant le 10 mars (d'après le calendrier Julien), il faut se reporter au quatorzième jour de la lunaison suivante, c'est-à-dire au 9 avril ; la lettre dominicale ᚹ nous indique que le dimanche suivant était à la date du 14. Donc, en l'an 1661, le jour de Pâques, chez les peuples scandinaves, fut célébré le 14 avril.

Comme on le voit, le calendrier du savant Olav n'est pas seulement un petit chef-d'œuvre d'ingéniosité; c'est un objet utile ; il n'est pas parfait, car l'ouvrier chargé de graver sur bois tous ces signes a commis quelques erreurs, d'ailleurs fort excusables ; signalons la lettre ᛘ et la même lettre renversée ᛦ probablement frappées à l'aide du même coin et prises l'une pour l'autre, au 8 janvier et au 15 juin ; et encore, un signe inutile dans la ligne des nombres d'or, à la date du 26 janvier, etc.

Chose remarquable, ces calendriers perpétuels n'étaient pas seulement à l'usage des savants, mais le peuple aussi savait s'en servir. Qui donc aujourd'hui achèterait un calendrier grégorien perpétuel, édité sur le modèle de notre calendrier runique ? Qui donc comprendrait le nombre d'or et l'épacte et les lettres dominicales ? C'est dommage ! car il est parfois intéressant de connaître le jour de la semaine d'une date quelconque, passée ou à venir, et aussi de savoir ce que M. Jourdain désirait tant apprendre de son professeur de philosophie : « *Quand il y a de la lune et quand il n'y en a pas* ».

RAPPORT

SUR LES

MÉMOIRES DE MM. DUMUYS ET MAILLARD

PAR M. BANCHEREAU

Membre de la Section d'agriculture

Séance du 15 Février 1907

Après la lecture des mémoires de MM. Dumüys et Maillard, on saisit parfaitement le mécanisme du calendrier runique qui avait intéressé notre Compagnie en 1827 et sur lequel Vergnaud-Romagnesi écrivit en 1852 une courte note laissant encore tant de points obscurs. Tout devient lumineux aujourd'hui, nos deux collègues ont levé tous les voiles et leurs travaux fort complets sont en même temps si condensés que je ne puis me résoudre à les analyser, j'aime mieux vous conseiller de les lire dans nos *Mémoires* où vous voudrez certainement en voter l'impression, comme vous le demande la section des Sciences et Arts, et, si vous voulez bien m'y autoriser, je vous parlerai de l'année scandinave, ce qui me permettra de vous entretenir des considérations personnelles qui me sont suggérées par l'examen et de notre calendrier runique et de l'ancien calendrier scandinave, antérieur au Julien importé par le christianisme.

La semaine était de sept jours et les jours, dans les langues germaniques et saxonnes, ont presque tous conservé leur ancien nom plus ou moins déformé ; des noms de mois, il n'est plus, par contre, de souvenir apparent. Si les noms des jours rappelaient les princi-

pales divinités (1) et peut-être, comme à Rome, les pla-

(1) Noms des jours en suédois, allemand et anglais et origine vraisemblable de ces mots :

Suédois.	Allemand.	Anglais.	
Sondag....	Sonntag...	Sunday....	(Dimanche) de Son ou Sun, le soleil.
Mondag....	Montag....	Monday....	(Lundi) de Mon, la lune.
Tisdag....	Dienstag...	Tuesday..	(Mardi) de Tivaz, le dieu du ciel dans la mythologie germanique et saxonne, Tyr, le dieu de l'épée, le dieu à la main coupée, dans la mythologie scandinave.
Onsdag ...	Mittwoch...	Wednesday.	(Mercredi) de Woden ou Odin, le dieu de la guerre, le dieu terrible de la Trinité d'Upsal; en allemand, Mittwoch (milieu de la semaine) remplace aujourd'hui le mot ancien Onstag.
Thorsdag ..	Donnerstag.	Thursday..	(Jeudi) de Thor ou Donar, le dieu du tonnerre, le brave guerrier, l'adversaire des géants, il a comme attribut la foudre et un sceptre, c'était le dieu principal de la Norwége et de la Trinité d'Upsal.
Fredag ...	Freitag....	Friday....	(Vendredi) de Frey ou Frijer, le dieu de la paix et des plaisirs, il porte un énorme phallus, c'est le dieu principal de la Suède et le troisième personnage de la Trinité d'Upsal.
Lordag....	Sonnabend ou Samstag.	Saturday ..	(Samedi) l'étymologie du mot suédois est très controversée: quelques auteurs admettent qu'il vient de Loke ou Löder, le dieu du feu dont le nom signifie celui qui termine. On admet avec plus de raison aujourd'hui que Lordag vient de loder, laver : c'est le jour où l'on nettoie pour le lendemain, le jour de fête; en Angleterre et en Allemagne, on l'appelle populairement dans certaines contrées Washingday, Waschentag, le jour du lavage et sur ce jour ainsi dénommé il existe des chansons populaires, des rondes enfantines; à comparer avec l'expression orléanaise faire son samedi, laver sa maison et les ustensiles de ménage. L'anglais Saturday vient de Saturne, l'allemand Samstag vient, comme notre Samedi, de Sabbat, et le Sonnabend de l'Allemagne du Nord signifie veille du dimanche.

nètes qui portaient les noms de ces divinités, les noms des mois tiraient leur origine ou du principal événement du mois, ou des occupations auxquelles on allait se livrer. Une fête, ou plutôt un ensemble de cérémonies religieuses et de pratiques superstitieuses, avait lieu au début de chaque mois ; beaucoup de ces pratiques se sont conservées aujourd'hui, quelques-unes ont un aspect chrétien, mais on ne peut guère les examiner, sans y trouver un reste de paganisme.

L'année commençait le 25 décembre au solstice d'hiver et se composait de douze mois, le premier jour de chacun avance de quelques jours sur celui du calendrier julien ; or c'est vers le 25 de chaque mois que dans le calendrier runique se rencontrent les emblèmes auxquels M. Dumüys eut le plus de difficulté à donner une attribution qui ne semble pas, d'ailleurs, toujours le satisfaire.

Remarquons, en outre, que, vers le 25 de chaque mois, se trouve une fête importante ; n'est-ce pas là un souvenir du vieux calendrier ? J. Grimm considérait la mythologie scandinave comme « *le flot intarissable des coutumes et des légendes vivantes* », comme « *le réservoir universel de la superstition* » ; sans aller aussi loin que lui qui voulait rattacher toute légende, tout conte populaire, tout folklore à la religion primitive d'un pays, nous croyons néanmoins que toute croyance populaire, toute pratique superstitieuse a souvent une origine mythique plus ancienne que la religion même pratiquée avant le christianisme.

Certaines fêtes, peu importantes probablement, ont disparu devant une fête chrétienne, d'autres se sont légèrement déplacées, d'autres enfin, les plus établies à coup sûr, ont subsisté et la superstition s'allie encore

de nos jours aux cérémonies religieuses : à Noël, à la Saint-Jean.

La nuit du 24 au 25 décembre était la *Mòdra natt*, la mère des nuits, on célébrait, en cette occasion, la fête des *Yule*, ou *geole*, ou *jul ;* le nom de cette fète venait, dit Verelius, d'un mot signifiant festin, réjouissance, Wormius le faisait venir du mot danois qui veut dire repas ; on admet aujourd'hui généralement qu'il vient de *hiul*, roue, retour ; dans beaucoup de calendriers runiques une roue indique à côté de la corne à boire la date du 24 décembre ; cette roue se voyait aussi le 24 juin, c'était le symbole du soleil, elle marquait chacun des solstices. Nous la retrouvons dans les mythologies gauloises et hindoues avec la même signification.

Ce jour-là, on allumait à nouveau le feu, on ornait la maison de branchages verts quand on ne pouvait y planter un arbre entier, chacun répandait de la paille dans sa demeure et cette paille, portée ensuite dans les champs, donnée en nourriture aux bestiaux, préservait récoltes et animaux des mauvaises influences. Une petite mascarade avait lieu pendant plusieurs jours et nous en trouvons trace en Allemagne, à Noël et dans les plaisanteries d'un goût douteux de la Saint-Sylvestre en Prusse et en Danemark. Au cours de l'important repas qui avait lieu pendant la môdra natt, on mangeait du porc et on servait le *jul brod*, gâteau de farine en forme de cochon comme nos pains d'épice de la Saint-Aignan, vieux souvenir païen du sacrifice du porc expiatoire en l'honneur de Frey ; le gâteau n'était pas consommé, mais conservé intact pour le printemps, époque où l'on en donnait aux animaux, on en mélangeait aux semences, on en faisait manger aux laboureurs, on en répandait au pied des arbres pour obtenir de meilleures récoltes. On se livrait, en outre, à cer-

taines pratiques superstitieuses, et, de l'examen des petits faits, on tirait des indications sur les événements de l'année à venir ; à signaler entre beaucoup d'autres cette pratique qui consistait à dresser ses bottes contre la muraille ou près de l'âtre et à augurer plus ou moins favorablement sur la santé de leur propriétaire, selon qu'elles seront restées debout ou la façon dont elles seront tombées.

Pendant les douze nuits des juls, les spectres sont lâchés par le monde, mais, grâce aux feuillages verts, à la paille répandue, on ne s'en préoccupe pas autrement, à moins que les beuveries et les gloutonneries de chaque jour ne contribuent encore à les conjurer. Il ne faut pas confondre ces spectres, les agents de Loke, le dieu du mal, avec les petits habitants plutôt bienfaisants des différentes parties de la nature, tels les elfes, les lutins. Les spectres sont malfaisants et il est dangereux de les rencontrer : au milieu d'eux circule (quelquefois le dangereux *loup Fenris*, que les dieux eurent tant de mal à enchaîner et qui dévora la main de Tyr.

On peut, au courant de mars, recommencer la pêche en mer, et, le 24 février, un poisson marque le début de ce mois, de même qu'une charrue, le 25 mars, indique que les travaux des champs vont recommencer avec le mois d'avril. Cette charrue et ce poisson nous rappellent que, comme les Bretons, les Scandinaves étaient aussi bons pêcheurs qu'agriculteurs.

Le 25 avril était le premier jour du mois de Maye, d'un mot germain qui signifie fleur des arbres. Un arbre dans lequel un oiseau fait son nid marque cette date. Les spectres sont lâchés pour la nuit de la *Walpurgis*, la première du mois ; on allume des feux, on plante une branche d'arbre en fleurs sur les maisons

les étables, dans les champs, pour les préserver et éviter les influences funestes. C'est le moment d'utiliser le jul brod qu'on a conservé.

Le premier jour du mois de juin était vers le 24 mai, la fête de saint Eric a déplacé l'emblème de ce mois, des épis de blé qui indiquaient que les grains vont se former.

Le 24 juin est l'importante date du solstice d'été. Nous y trouvons un signe où M. Dumüys croit voir le plat et la tête de saint Jean-Baptiste ; n'est-ce pas plutôt la roue solaire ? Un arbre indique que les fruits vont apparaître. La nuit, les spectres sont encore lâchés ; on allume des feux, les bestiaux passent la nuit dans les champs, loin des étables, certaines précautions sont à prendre pour les arbres.

Le mois d'octobre portait le nom de *slackmonad*, de *slackt*, abattre les animaux ; au cours de ce mois, on tuait, on préparait la viande et les salaisons en vue de l'hiver. Un bouc, dans notre calendrier, rappelle-t-il ces occupations ? Il se pourrait, car, dans des calendriers plus anciens, au lieu du bouc on aperçoit un renne quelquefois, mais très rarement un bœuf.

Le bateau de sainte Ursule à l'ancre, le 24 octobre, annonce qu'au cours du mois de novembre les pêcheurs devront prudemment rentrer dans les ports.

Le 11 novembre, les spectres étaient lâchés et on allumait des feux, on mangeait l'oie d'hiver. Un palmipède signale cette coutume.

L'année ne commença pas toujours le 25 décembre : plus anciennement on comptait par demi-années, à partir du 14 octobre et du 14 avril ; ces dates sont marquées dans le calendrier runique par un arbre qui rappelle probablement et le culte voué aux arbres, et l'ancienne manière de compter les temps. Les universités

germaniques et scandinaves ont, depuis une époque fort ancienne, l'habitude de compter par semestres.

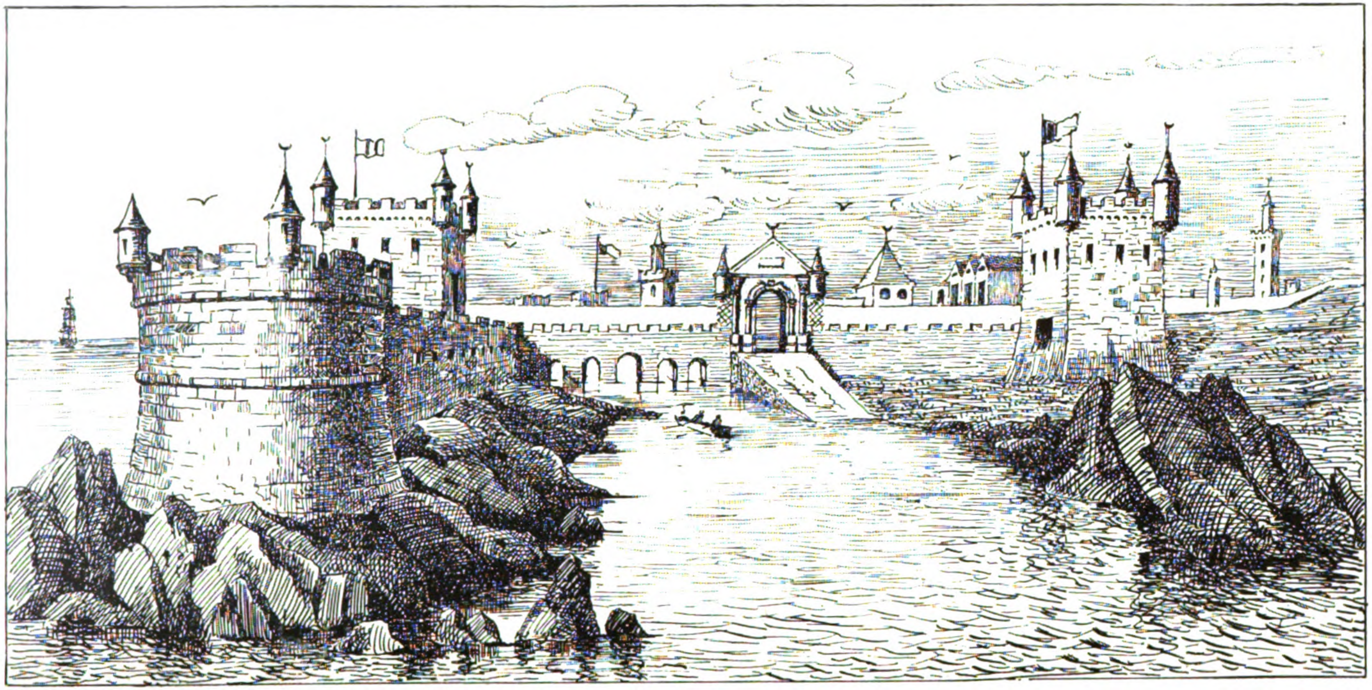
Ce rapide examen de quelques anciens usages scandinaves, auxquels le petit calendrier de bois du soldat de Beaugency nous a fait songer, laisse s'établir dans l'esprit un rapprochement immédiat avec certaines coutumes encore vivantes de notre pays. Ces banquets des juls n'ont-ils pas une certaine analogie avec notre réveillon, ce repas inconnu des populations chrétiennes du midi de l'Europe, ce repas où l'on mange de la charcuterie, du boudin ? La bûche et l'arbre, la jonchée et les souliers de Noël, le Mai, la roue enflammée de la Saint-Jean, les feux sont toujours de pratique courante. Les veillées des bestiaux se font aussi et les moutons passent toute la nuit de Saint-Jean dans les champs du Berry, l'usage se perd un peu en Sologne et en Bretagne, il a presque disparu en Auvergne. Quant aux spectres et au loup Fenris, n'en doit-on pas soupçonner un souvenir réel dans la fameuse Birette de Sologne et du Berry et dans le Loup Garou d'un peu partout ? Et l'on sait que le mai planté dans les cours des fermes et dans les champs et sur les portes préserve les récoltes et les bestiaux ; que, pendant la nuit de la Saint-Martin, on peut faire de mauvaises rencontres et que, la nuit de Noël, il ne fait pas bon rentrer seul, et puis, à la Saint-Jean, un bon lien de paille autour des arbres fait grossir les fruits en les préservant du mauvais sort et un peu aussi des chenilles ; il est encore du plus heureux effet à cette époque de danser autour des arbres à fruit et aussi à la Saint-Martin d'agir de même autour du premier arbre que l'on a planté, sans oublier que l'on conserve dans beaucoup de régions le pain bénit de Noël dans le but d'en

mélanger, en cas de maladie, à la nourriture des bestiaux.

Toutes ces croyances et coutumes populaires de notre pays, toutes ces pratiques plus ou moins étranges au premier abord ont une origine fort ancienne, celtique vraisemblablement, car les invasions franques et normandes n'eussent pas suffi à les implanter si profondément ; d'ailleurs, les religions celtiques offrent de nombreux points d'analogie avec les religions scandinaves, et on s'accorde pour leur donner une origine commune.

Pendant longtemps on a négligé, en France, ces croyances populaires dont on distinguait mal le sens ; la conquête romaine et la colonisation si parfaite qui l'a suivie avaient dirigé ailleurs les esprits et l'on a souvent reporté à tort sur des mythes romains analogues une superstition, un peu déformée peut-être, mais qui avait une tout autre origine ; nous voyons autrement aujourd'hui. S'appuyant sur des faits précis, abandonnant la fantaisie qui présidait à la confection des mythologies chères à nos pères, étudiant avec soin les migrations des peuples et leurs alliances, la science des religions a fait de grands progrès et elle trouve une mine inépuisable de documents dans les croyances populaires. Le calendrier est une des sources où elle puise rarement en vain.

Me voici un peu loin de notre petit calendrier de bois et de l'estompage de Vergnaud-Romagnesi, et je crains d'être presque sorti du sujet : j'y rentre en vous demandant, au nom de la section des Sciences et Arts, l'insertion dans les *Mémoires* de la Société des travaux de MM. Dumüys et Maillard.



MOGADOR

Porte de la douane donnant sur le port d'après un dessin de l'auteur (1861)

A PROPOS DU MAROC

PAR M. LE COMTE DU ROSCOAT
Membre de la Section d'Agriculture

Séance du 5 Avril 1907

RAPPORT VERBAL DE M. HUARD
Membre de la Section des Lettres

Séance du 17 Mai 1907

I

Depuis plusieurs années, l'Europe entière a les yeux tournés vers le Maroc.

L'occupation successive par les nations européennes de tout le littoral africain a fait de tout temps, de ce pays, l'objet d'une convoitise générale.

Les longs pourparlers de l'épineuse conférence d'Algésiras et l'accord assez confus qui l'a terminée n'ont pas réussi à dissiper complètement les nuages qui semblent planer encore sur ces régions, où l'on sent que le moindre incident pourrait faire éclater des orages gros de redoutables répercussions.

Cette situation m'a conduit à penser qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de rappeler aujourd'hui quelques études auxquelles il m'avait été donné de me livrer, autrefois, sur ce pays.

C'est assez dire que je ne ferai aucune allusion aux événements actuels, ni aux complications politiques qui peuvent en découler.

Cette notice ne vise que le passé.

Il y a plus de quarante ans, j'eus l'occasion de faire un séjour d'une demi-année au royaume du Maroc, où mon frère résidait en qualité de Consul de France, à Mogador.

C'était au lendemain d'une guerre qui avait éclaté entre l'Espagne et le Maroc et qui s'était terminée par la victoire décisive de l'Espagne, à la bataille de *Ouad Ras*.

Sur le champ de bataille même, on avait jeté les bases d'un traité de paix, dont les détails furent arrêtés à Tetouan, le 26 avril 1860, par les plénipotentiaires de la reine d'Espagne, Dona Isabelle II, d'une part, et ceux de Sidi Mohamed, roi de Maroc, d'autre part (1).

C'est ce traité, dont j'avais eu connaissance alors, qui m'inspira le désir de rechercher les antécédents de ce conflit.

Les notes historiques que je pus réunir, tant dans les documents conservés au Consulat de Mogador qu'aux archives de Tanger et dans divers auteurs, ont presque toutes disparu. Le peu qui m'en reste aujourd'hui, après quarante ans d'oubli, ne m'aurait pas suffi pour rétablir cette notice, si je n'avais eu récemment la bonne fortune de retrouver, dans les bibliothèques publiques, les principales sources auxquelles j'avais puisé, et, tout récemment, à la bibliothèque du corps législatif, le texte intégral du traité de Tetouan.

(1) Plénipotentiaires :

Pour l'Espagne. — Don Louis Garcia et Tomas de Ligues y Bardaji.

Pour le Maroc. — Mohamed el Yétib et Ahmed el Chabli.

Par ce traité (art. 1 à 7), les deux puissances signataires se promettaient une amitié perpétuelle. Le roi de Maroc concédait à l'Espagne plusieurs agrandissements de territoire autour des places de Ceuta, Pénon de Vélez Alhucenas et Melilla, avec garantie de sécurité pour les garnisons de ces possessions espagnoles, qui servent a la fois de forteresses et de presidios ou lieux de déportation.

L'article 9 stipulait une indemnité de guerre de 400 millions de réaux.

Mais ce sont les articles 10 et 11 qui attirèrent surtout mon attention.

Par ces articles, en effet, S. M. le roi de Maroc autorisait l'Espagne à fonder à Fez, et dans toute autre partie de l'empire qu'il lui plairait, des établissements de *missionnaires chrétiens*, lesquels pourraient se livrer en toute sécurité et garantie à l'exercice de leur saint ministère. Le roi s'engageait à donner des ordres aux autorités locales pour que ces garanties fussent efficaces.

Après ce que j'avais vu pendant mon séjour au Maroc, je ne pouvais m'empêcher de me demander quelle devait être la valeur d'un pareil engagement ; surtout quand je voyais que, par le même traité (art. 2), le roi du Maroc s'obligeait à concéder à perpétuité à l'Espagne, sur la côte de l'Océan, des établissements de pêche, dans des provinces sur lesquelles le Maroc n'a qu'une autorité purement nominale, toujours contestée par les gouverneurs de ces provinces.

Devait-on voir, dans ces promesses illusoires, la preuve du découragement des vaincus, ou le désir de multiplier les causes de rupture, dans l'espoir d'une revanche contre l'ennemie héréditaire ?

Peut-être... Ou bien n'était-ce pas plutôt que l'Espagne

voulait infliger une humiliation plus sensible à ces mécréants, en les obligeant d'accorder aux chrétiens des avantages religieux garantis par un traité officiel ?...

Curieux d'approfondir ce problème, j'eus la pensée de rechercher dans le passé l'histoire et l'origine du sultan signataire de ce traité... et secondement l'histoire et l'origine du catholicisme au Maroc. Et, d'abord, qu'était ce roi de Maroc ?

Sidi Mohamed, qui régnait au Maroc en 1864, avait succédé, en 1859, à son père, Sidi Abd er Rhaman.

Il descendait directement de la belle Fatma, fille du prophète, par trente-sept générations dont j'ai vu la généalogie complète, telle qu'elle est aux mains du sultan.

Il appartient à la dynastie des *Filelides*, branche des chérifs du Taffilet, dont ils tirent leur nom, et qui s'empara du Maroc au XVIIe siècle.

Dès l'année 42 de l'ère chrétienne, la Mauritanie faisait partie de l'empire romain ; elle était l'un de ses greniers d'abondance.

Plus tard, les Vandales s'en étaient emparés, puis les Grecs et les Phéniciens, jusqu'au VIIIe siècle, où tout dut plier sous l'invasion arabe (788).

Plusieurs dynasties s'y succédèrent tour à tour ; et leur histoire est une suite ininterrompue de révoltes, de trahisons, de guerres sanglantes et de crimes dignes des mœurs de l'islamisme.

On voit régner, en 1050, les Almoravides, qui sont supplantés, en 1260, par les Mérinides.

Vers 1402, nous voyons apparaître dans les eaux marocaines un navigateur français qui eût mérité, ce me semble, d'occuper une plus grande place dans le souvenir de la postérité.

C'était le Normand Jean de Bethencourt, chambellan de Charles VI, qui s'était fait céder par les rois de Castille certains droits sur les Canaries.

Parti de La Rochelle, il s'était installé dans ces *îles fortunées* et avait successivement soumis à son pouvoir toutes les îles de l'archipel : Madère, Ténériffe, Palma, etc., et avait converti au christianisme la plupart des indigènes.

Puis il avait exploré tout le littoral, depuis le cap Cantin jusqu'au cap Blanc, laissant de temps en temps sur le continent des colons amenés de Normandie qui y propageaient l'Evangile (1440).

Jeté un jour par la tempête à Bojador, il en avait rapporté des esclaves et de la poudre d'or et se proposait de poursuivre ses explorations le long de ces côtes inconnues et si séduisantes, en s'avançant de plus en plus au Sud.

Mais, n'ayant pu obtenir de la cour de France les secours dont il avait besoin, il confia à son neveu, Maciot de Bethencourt, le soin de réaliser ses vastes projets ; il revint en Normandie, fatigué et découragé, et mourut à Granville, sans qu'on ait su saluer en lui un véritable précurseur.

Maciot de Bethencourt trouva aisément auprès des rois de Castille l'appui qu'avait refusé la France ; et le prince Don Henry de Portugal (surnommé le Navigateur), heureux de recueillir tout le fruit des expéditions de Bethencourt, adopta ses vues de découvertes pour propager l'Evangile et sut triompher des superstitions qui, jusque-là, avaient entravé la pénétration dans le sud.

On avait toujours pensé, en effet, qu'au delà du cap Bojador, l'existence de bas-fonds et la violence des vents contraires rendaient la navigation impossible.

8

En outre, on affirmait que, sous cette température brûlante, les hommes blancs devenaient nègres (1).

Don Henry apprit à ses marins l'usage du compas et de l'astrolabe, ce qui leur permit de s'éloigner des côtes pour doubler le cap Vert (1446).

En voyant alors la côte s'infléchir indéfiniment vers l'est, on crut que l'on pouvait rejoindre l'Egypte par la Guinée. Mais ce ne devait être qu'en 1555, sous le règne de François I[er], que les grandes expéditions vers le Brésil allaient faire revivre le souvenir de Jean de Bethencourt.

On reconnut alors que c'était son initiative sur les côtes d'Afrique qui avait frayé la voie du cap de Bonne-Espérance et préludé aux découvertes des Vasco de Gama et des Christophe Colomb.

En 1415, les Portugais reprennent aux musulmans d'Espagne la ville de Ceuta, regardée alors comme la clef du détroit.

En 1471, ils s'emparent de Tanger et de tous les ports de la côte occidentale jusqu'au Sous, c'est-à-dire ceux qui se nomment aujourd'hui : Larrache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, Agadir.

Pendant un siècle, ils s'y maintiennent avec des alternatives de succès et de revers : et l'on voit encore, échelonnées sur tout le littoral, les ruines imposantes de tours et forteresses qui témoignent du soin avec lequel ils savaient se protéger ; mais, en 1578, le roi Don Sébastien éprouve une sanglante défaite à la bataille d'*Alcazar-Kebir* (4 août 1578). Ce fut un désastre tel qu'il entraîna la complète expulsion des troupes portugaises et mit fin à leur longue domination.

C'est en 1645 que les chérifs du Taffilet se rendirent

(1) *Chronique de Azurara.*

maitres de la plupart des provinces qui constituent le Maroc.

En 1672, l'Arabe Ali ben Mohamed ben Ali ben Yusuf fonda la dynastie dite des Filelides, actuellement régnante.

Un de ses successeurs, son petit-fils, Mouley Ismaël, avait conçu une grande admiration pour la France et pour Louis XIV, qu'il regardait comme le plus grand souverain du monde.

Afin de reprendre des négociations qui avaient été commencées en 1635 pour la conclusion d'un traité entre les deux nations, il envoya à Versailles un ambassadeur qu'éblouit la magnificence de l'accueil royal.

La cour s'amusa beaucoup de la présence de cet hôte musulman, et l'on rit surtout quand on apprit que Mouley Ismaël l'avait chargé de demander pour lui la main de la belle princesse de Conti, fille de Louis XIV et de Mme de la Vallière.

Personne ne comprit alors la secrète ambition qui dictait à ce puissant monarque musulman ces flatteries intéressées.

Il souhaitait, en effet, que le potentat qu'était alors Louis XIV consentît à le proclamer Emir el Moumenin, *prince des croyants*, titre qui l'eût rendu indépendant du grand Turc et placé au sommet de la puissance religieuse.

C'eût été pour la France l'occasion d'acquérir une situation absolument prépondérante dans tous les pays musulmans. Cette occasion ne devait plus se reproduire ; et, faute d'avoir compris ce désir, notre ambassadeur, M. de Saint-Olon, échoua complètement dans sa mission qu'il n'envisageait que comme un projet d'alliance contre l'Espagne.

L'un des plus remarquables successeurs d'Ali ben

Mohamed fut certainement un autre Sidi Mohamed qui, en 1773, se montra le protecteur des artistes et des hommes de talent. Il fit venir successivement à Fez le Français Cornut, qui dressa le plan de la ville de Mogador ; le Gênois Fr. Chiappa, habile constructeur ; puis les Toscans Cyriaque Petrobelli et Pierre de Pietra-Santa, qui, tous deux, furent ses intelligents ministres et conservèrent leur emploi sous son successeur.

Ce prince peut être regardé comme le Louis XIV du Maroc, par l'ensemble des qualités royales dont il fit preuve.

A sa mort, son fils, Sidi Mohamed Mehli el Djezid, ne conserva pas longtemps le trône affermi par son glorieux père, car il ne lui survécut que quelques mois.

Son empire se trouva alors partagé entre trois de ses fils.

Le premier, Moulay S'lemma, se rendit maître de l'Ouessan et obligea Fez à le reconnaître pour son souverain.

Le deuxième, Abd er Rhaman, en fit autant au Taffilet.

Le troisième, Moulay Hischiam, se proclama souverain de Maroc et du Sous.

S'étant ainsi rendus indépendants les uns des autres, ces trois princes feignirent d'être satisfaits de leur part et de vivre en paix... Mais, secrètement, ils se préparaient tous à miner l'autorité de leurs cohéritiers, afin de réunir en une seule main le vaste empire de leur père. Ni les uns ni les autres n'avaient prévu qu'une grave complication allait entraver leurs projets ambitieux.

En effet, on apprit tout à coup qu'ils allaient trouver un quatrième compétiteur à la souveraine puissance dans la personne de leur cinquième frère, appelé Moulay Soliman, à peine sorti de l'adolescence.

Proclamé sultan par la population de Mequinez, à laquelle s'étaient jointes les tribus berbères des montagnes voisines, il se trouva bientôt à la tête d'une petite armée qui se mit sous ses ordres pour lui permettre de prendre l'offensive.

Le premier de ses frères qu'il battit fut Moulay S'lemma, maître de l'Ouessan, et son vainqueur l'exila au Taffilet d'où il s'échappa pour aller à Tripoli, et puis au Caire, où il mourut dix ans après. Le deuxième de ses frères, Moulay Hischiam, qui régnait au Maroc, avait eu le temps de réunir un corps d'armée assez important pour tenir en échec le jeune Soliman. Aussi ce dernier jugea-t-il prudent de se tenir sur la défensive et de consolider sa domination.

Reconnu roi de Fez, de Salé, de Tanger, il fit la paix avec l'Espagne et ratifia les traités de commerce faits par ses prédécesseurs avec les puissances étrangères.

Sobre, affable, humain, il se fit aimer et respecter de ses nouveaux sujets, et acquit l'estime des consuls résidant dans ses états.

En 1794, voyant son pouvoir bien assis, il se mit en campagne à la tête d'une brillante armée, battit son frère Moulay Hischiam en plusieurs rencontres et se rendit maître de Maroc.

C'est alors que, vers le commencement de 1795, à l'âge de 28 ans, il se fit proclamer sultan de tout le Maroc et prit le titre de Emir el Moumenin (prince des croyants) (1).

Hischiam, après sa défaite, s'était retiré dans un marabout où il mourut.

Quant au troisième frère, Abd er Rhaman, qui régnait

(1) Titre que son prédécesseur Mouley Ismaël eût voulu obtenir de Louis XIV.

au Taffilet, il fut également vaincu et s'enfuit au Soudan.

Devenu ainsi paisible possesseur de tout le vaste empire du Magreb-el-Asksa, Moulay Soliman voulut le faire prospérer et le faire jouir du bien-être qu'il avait connu sous son illustre aïeul Sidi Mohamed.

Ami de la justice et connaissant les défauts de l'administration musulmane, il fit châtier prudemment les délits et les crimes et adoucit autant qu'il le put, dans la pratique, l'excessive rigueur des lois.

Il se maintint toujours en paix avec les puissances européennes. Quelques-unes d'entre elles se trouvant, par suite des révolutions et des guerres continentales, dans l'impossibilité de payer au Maroc certains tributs stipulés par les traités antérieurs, il ne voulut pas les inquiéter dans leur commerce maritime, ni dans celui de leurs nationaux résidant dans ses ports de mer.

Cette courtoisie, d'une rare délicatesse, acquit à Moulay Soliman l'estime et l'amitié générales de tous les souverains d'Europe.

Mais son plus beau titre à la reconnaissance publique, c'est l'acte d'humanité, quasi héroïque, qu'il accomplit en libérant tous les esclaves chrétiens.

Non content d'abolir l'esclavage dans les provinces qui lui étaient soumises, il s'obligea encore à racheter tous les captifs chrétiens qui pourraient tomber entre les mains des tribus berbères indépendantes du Sous, parsemées sur les côtes de l'Océan, depuis Agadir jusqu'au cap Noun, et chez les tribus féroces du Riff.

En 1817, voulant faire cesser la piraterie, il fit désarmer sa propre marine militaire qui protégeait, malgré lui, les pirates de Rhabat et de Salé : il brûla la flotte de ces hardis corsaires et prit les mesures les plus énergiques pour faire cesser à jamais la piraterie dans ses états.

Tant de titres à la reconnaissance publique auraient dû le préserver des injustices du sort qui l'attendaient à la fin de son règne.

En effet, comme il venait, en l'an 1800, de mettre fin à une guerre qu'il avait dû faire à son frère, Abd er Rhaman, reparu en armes au Taffilet, il se mettait de nouveau à réorganiser l'administration de son empire : mais une épidémie affreuse décima le quart de sa population.

Puis, en 1818, une révolte de tribus qui se refusaient à payer l'impôt entraîna bientôt celle de tout le Maroc. Ce fut la ruine de provinces entières, décimées par la peste, la guerre et, par suite, la famine.

Le fils aîné de l'empereur, qui montrait déjà les plus belles espérances, fut au nombre des victimes du fléau.

Dans la misère lamentable où se trouvait alors l'empire, les puissances européennes, se souvenant des traits d'humanité du malheureux Moulay Soliman, vinrent spontanément au secours des populations affamées en introduisant dans les ports des navires chargés de grains et de denrées de première nécessité.

Cela n'empêcha pas les tribus de Tadla et celles les plus éprouvées de refuser l'impôt et de chercher dans le pillage un adoucissement à leurs maux. Leur exemple fut bientôt suivi par toutes les tribus de l'Atlas.

Pour réprimer cette révolte qui se généralisait, l'empereur envoya son fils Ibrahim avec une armée qui fut battue complètement près de Tadla.

Ce fut avec le calme d'un vrai musulman que Moulay Soliman apprit ce désastre, et c'est le cœur plein de tristes pressentiments qu'il partit à la tête de ce qui lui restait de troupes fidèles. Il atteignit bientôt l'armée des révoltés qui se repliait vers l'Oued Ommer Rbia.

Sa seule présence allait mettre fin à la révolte sans

un funeste hasard qui convertit pour longtemps le Maroc en un vaste champ de bataille.

Voici ce qui se passa :

Comme il l'avait prévu, sa présence avait intimidé les révoltés. Ils s'étaient débandés, demandaient l'iman et promettaient de payer les impôts arriérés. Une députation de 60 vieillards, pris dans les familles les plus vénérées, partit pour implorer le pardon.

Ces vieillards, s'avançant suivant l'ordre et le cérémonial usités par les anciennes traditions, étaient déjà en vue du camp, lorsque le jeune prince Ibrahim, soupçonnant une trahison et exaspéré sans doute par le souvenir de sa récente défaite, donna, à l'insu de son père, l'ordre de charger sur ces inoffensifs vieillards.

Ces malheureux, prosternés aux pieds des cavaliers, leur présentant des branches d'olivier en signe de soumission, furent tous impitoyablement massacrés, sauf quatre, qui, couverts de blessures, s'échappèrent pour demander à leurs enfants le prix du sang.

Outrés de cette indigne trahison, les chefs sonnèrent dans les montagnes la trompe d'alarme. Un cri de rage et de vengeance retentit comme la foudre dans toutes les tribus de l'Atlas et l'on jura, sur le Coran, d'en finir avec Soliman et sa famille.

Bientôt rassemblés dans un carrefour, nommé depuis *lieu de la Vengeance*, ils descendirent à la nuit tombante, sans bruit et cachant leurs armes, jusqu'à proximité du camp de l'empereur.

Alors, poussant d'horribles cris, ils se précipitèrent sur les soldats endormis et ne s'arrêtèrent de massacrer que lorsqu'il n'y eut plus d'êtres vivants et qu'ils eurent livré aux flammes cet immense charnier.

Moulay Soliman, abandonné, était resté seul dans sa tente entourée de flammes. Un Berbère, altéré de sang,

le trouve prosterné, attendant la mort : « Qui es-tu ? lui demande-t-il ? — Je suis Soliman, répond tranquillement l'empereur. — Si tu es Soliman, lève-toi, suis-moi, je veux te sauver. » Et il le prend sur ses épaules, le couvre de son burnous et traverse le camp, disant à ceux qui l interrogent que c'est son frère, blessé dans la mêlée.

Puis, par des chemins détournés, il l'emmène dans sa chaumière et de là à un marabout, d'où il put gagner la ville de Mequinez.

Cependant, l'insurrection s'étendait dans tout l'empire : le chef suprême des Berbères, aidé des tribus arabes, vint mettre le siège devant Mequinez, pendant qu'un corps détaché des troupes rebelles s'emparait de Fez.

Comme le siège semblait s'éterniser, les assaillants. étonnés de la courageuse résistance de la place, firent des propositions de paix. Mais Moulay Soliman, exaspéré par la mort de son fils Ibrahim, ne voulut entendre aucune des propositions des révoltés. A la tête des 7,000 nègres qui composaient sa garnison, il fit plusieurs sorties heureuses contre les assaillants ; il leur infligea même des pertes si considérables qu'ils déposèrent les armes et regagnèrent leurs montagnes.

Heureux d'avoir échappé à un si grand danger, Moulay Soliman ne les poursuivit pas ; mais, ayant renforcé sa petite armée de quelques nouvelles troupes, il marcha contre son neveu, Moulay Saïd, et lui reprit les villes de Fez, Larrache, Tanger et Tetouan, dont il s'était emparé pendant qu'il était assiégé à Mequinez. Redevenu paisible possesseur de son royaume, Moulay Soliman voulut reprendre la réorganisation intérieure si nécessaire après tant de ruines : mais, rebuté d'une si lourde tâche, épuisé par l'adversité, il mourut à Ma-

roc le 28 novembre 1882, âgé de 50 ans, après trente ans de règne.

Digne fils de Sidi Mohamed, homme de guerre et sage législateur, humain autant que brave, il se montra fidèle à la parole donnée. Car ce fut en vain que Napoléon Ier voulut lui faire violer la neutralité à laquelle il s'était engagé envers les souverains en lutte avec les armées françaises.

Il eût fait faire à son pays de réels progrès, sans les malheurs imprévus de la fin de son règne.

Comme il avait perdu ses fils légitimes, il choisit pour lui succéder un de ses neveux, connu sous le nom de Mouley Abd er Rhaman, auquel sa réputation de prudence et d'intelligence garantissait un accueil favorable de la part des tribus révoltées.

En effet, parti de Mogador dont il était gouverneur, pour se rendre à Fez, il fut, pendant toute la route, l'objet d'un perpétuel triomphe.

C'est ce prince qui, entraîné, malgré lui, dans un conflit avec la France, eut à subir le bombardement de *Tanger*, la perte de la bataille de l'*Isly* et la prise de *Mogador*.

Ces revers l'affectèrent profondément et le disposèrent à adopter une attitude pacifique et conciliante, tant dans ses relations extérieures, que vis-à-vis de ses neveux révoltés contre lui. Aussi, laissa-t-il le souvenir d'un souverain affable et populaire.

A sa mort, survenue en 1859, il laissait, outre les 40 fils qu'il avait eus de ses concubines, négresses ou blanches, 180 filles, soit en tout 220 enfants.

Il avait désigné, pour lui succéder, son fils aîné, *Sidi Mohamed*, en lui adjoignant, pour Kalifat, son autre fils, *Mouley el Abbas*, celui-là même qui le représenta à la discussion des conditions du traité de Tetouan.

Telle est l'origine historique du prince qui, le 26 avril 1860, signait avec l'Espagne un traité de paix.

Voyons maintenant ce qu'était auparavant le christianisme au Maroc.

II

Longtemps avant l'invasion de l'islamisme dans le Maghreb (les Arabes donnent ce nom à la partie septentrionale de l'Afrique, comprise entre le désert et la mer), la foi catholique était venue visiter ces contrées ; et, sans pouvoir préciser d'une manière certaine la date de son introduction au Maroc, il est raisonnable de la faire remonter au IIe siècle, époque où l'Eglise de Carthage, déjà florissante, commençait à lutter corps à corps avec le paganisme romain.

Comment la voix du grand Tertullien, qui retentissait en Occident du même éclat que celle d'Origène en Orient, n'aurait-elle pas fait promptement des prosélytes dans un voisinage aussi rapproché ? Comment ces régions n'auraient-elles pas été influencées par l'exemple de martyrs tels que les Saturnin, les Félicité et les Perpétue (année 205) ?

Il faut bien que, dès cette époque, le dogme chrétien se soit rapidement propagé de ce côté, puisque nous voyons, dès l'année 252, saint Cyprien réunir à Carthage, contre l'erreur des Libellatiques et des Novatiens, 42 évêques d'Afrique ! Quatre ans plus tard, il en réunissait jusqu'à 85.

Mais ce qui prouve encore mieux notre assertion, c'est le sang des martyrs qui ne tarda pas à ruisseler dans toute la province.

Déjà, sous Valérien, Carthage, Utique et Lambès avaient vu les plus horribles tourments, les plus barbares cruautés, impuissantes à lasser le courage des héros chrétiens.

La fin du IIIe siècle et le commencement du IVe avaient amené avec Dioclétien et Maximin la plus féroce persécution qui ait ensanglanté la Mauritanie.

C'était l'époque brillante de l'Eglise d'Afrique. Saint Augustin ne cessait de combattre l'erreur, tantôt par son éloquence persuasive, tantôt par les réunions synodales des évêques de sa province, tantôt par des condamnations obtenues du Saint-Siège, contre les plus obstinés.

C'est ainsi qu'en 411, l'infatigable évêque d'Hippone rassemblait jusqu'à 300 évêques d'Afrique, pour condamner les Donatistes ; et, plus tard (en 416), 214 évêques sollicitaient contre les Pélasgiens une condamnation définitive, qui fut lancée, deux ans après, par le pape Innocent Ier.

Augustin combattait encore, avec autant de zèle, contre les Semi-Pélasgiens, qui ne furent définitivement condamnés qu'en 431.

Mais déjà, à cette date, l'Afrique est envahie par les Vandales. Genséric, et surtout son fils Hunéric, y propagent l'arianisme par la persécution.

On assure que quarante mille chrétiens protestèrent par le martyre contre cette nouvelle hérésie ; et nous voyons encore la Mauritanie associée à cette énergique résistance.

La preuve la plus authentique nous en est fournie par l'empereur Justinien lui-même, qui n'a pas dédaigné de la consigner dans son Code, et c'est en les termes suivants qu'il rapporte un fait miraculeux arrivé en Mauritanie pendant cette persécution :

Vidimus mirabiles viros, qui, abscissis radicitus linguis, suas pænas mirabiliter loquebantur (1).

Ainsi, il avait vu ces vénérables martyrs qui, pour avoir confessé leur foi, avaient eu la langue coupée, *jusqu'à la racine*, et il affirme qu'ils avaient néanmoins conservé l'usage de la parole (484).

Nous pouvons donc affirmer que le catholicisme était, à cette époque, florissant au Maroc, malgré les persécutions. Alors commençait à se faire entendre un des disciples les plus brillants de saint Augustin, saint Fulgence, qui déploya contre l'arianisme toute l'ardeur de son zèle ; aussi fut-il bientôt exilé, avec presque tous les évêques d'Afrique, et la foi risquait d'être étouffée sous l'hérésie, quand apparut Bélisaire, qui soumit à l'empereur Justinien cette province rebelle (533).

Un instant, l'on put espérer que l'influence chrétienne du grand empereur ramènerait l'orthodoxie dans sa nouvelle conquête ; mais ses efforts produisirent peu de résultats. Sous l'action des Vandales, l'arianisme avait jeté de profondes racines dans les masses. Vainement Gélimer avait-il été l'objet des offres les plus séduisantes de la cour impériale ; rien n'avait pu le détacher de l'hérésie à laquelle il était obstinément resté fidèle, et un tel exemple n'avait pas manqué sans doute de trouver beaucoup d'imitateurs.

Tout à coup, ces querelles religieuses durent cesser d'elles-mêmes, devant la soudaine irruption du torrent arabe, qui, le glaive en main, vint substituer violemment le Coran à l'Evangile (fin du VIIe siècle).

Aussi cruelle que rapide, l'invasion musulmane fit disparaître dans un flot de sang les restes épars de cette Eglise d'Afrique. Sa prompte agonie offrirait à l'his-

(1) JUSTINIEN, C. livre I, titre 27.

toire encore bien des pages glorieuses ; mais les martyrs méprisent toute autre gloire historique que celle qu'ils écrivent de leur sang dans le livre des cieux.

Le VIIIe siècle s'ouvre par la trahison du comte Jullien, qui, dans les plaines de Guadalete, livra aux Maures l'Espagne, et avec elle peut-être l'Europe entière, s'il ne se fût trouvé, à Poitiers, un Charles Martel pour refouler ce torrent barbare au delà des Pyrénées.

Maîtres de la Péninsule, les Maures ne tardèrent pas à faire sentir durement leur puissance aux vaincus ; ils ne cessaient d'emmener d'Espagne en Afrique une foule de prisonniers chrétiens pour en faire leurs esclaves et grossir leurs armées ; c'est ainsi qu'en 1190, après la bataille d'Alarcas, on vit Yacoub Almanzor emmener à Maroc, en une seule fois, 500 cavaliers chrétiens, pour former sa garde d'honneur (1).

La chrétienté ne tarda pas à s'émouvoir de cet affligeant spectacle. N'était-ce pas assez de voir sous la domination du Coran cette belle Espagne, qui avait vu fleurir la foi et briller tant d'illustres docteurs, tels que les Osius de Cordoue, Pacien de Barcelone, Isidore de Séville, Orose de Tarragone, Prudence de Sarragosse et tant d'autres vaillants défenseurs de l'Eglise catholique ?

Fallait-il encore voir ces guerriers chrétiens courbés sous l'esclavage de fanatiques musulmans ? Ce fut cette pensée de pitié qui inspira à des hommes généreux la résolution de se dévouer au rachat des captifs ; et l'on vit bientôt, à l'exemple des Jean de Matha et des Félix de Valois, les plus fiers chevaliers accourir sous la bannière de la Rédemption et de la Trinité pour consacrer leur fortune et leur vie au soulagement des prisonniers chrétiens.

(1) *Moreri.*

Un des hommes auxquels doit revenir une large part de l'honneur de ce mouvement est le grand saint François d'Assise, qui résolut d'affronter la mort pour aller visiter et secourir ces infortunés captifs.

Suivant une tradition conservée au couvent des Franciscains de Tanger, ce saint serait allé par deux fois évangéliser ces contrées et n'aurait échappé que par miracle à une mort certaine. Toutefois, le fait est très controversé ; et il nous semble plus probable qu'au moment d'accomplir son dessein, il dut en être empêché par l'annonce de la cinquième croisade, qui donna une autre direction à son zèle et l'entraîna en Syrie, à la suite de Jean de Brienne.

Ce qui est certain, c'est qu'avant de partir pour la Syrie, il avait échauffé le zèle de ses compagnons qui ne tardèrent pas à s'élancer vers cette terre d'Afrique, où ils voyaient des captifs à racheter et des frères à consoler.

On nous pardonnera de nous arrêter quelques instants à considérer les premiers pas de ces apôtres du Maroc. Outre qu'ils ont dû contribuer très puissamment à cet élan religieux qui lança vers l'Orient le dévouement des nations chrétiennes, ils font connaître une des premières tentatives de propagande catholique, par la prédication, dans les pays musulmans, et ces essais ne semblent pas avoir été heureux.

Nous empruntons les détails suivants à M. Chavin de Malan, auteur d'une excellente vie de saint François d'Assise.

Les premiers apôtres désignés par saint François se nommaient : Berard, Pietro, Othon, Ajuto, Accursio et Vital. Ayant reçu les instructions et la bénédiction de leur père, ils partirent sans autre viatique que leur bréviaire et la grâce de J.-C. (1).

(1) **Bollandistes.** *Acta Sanctorum.* 10 janvier, p. 66 et suivantes.

Ils prêchèrent d'abord en Andalousie, dans les mosquées et jusque dans le palais du chef maure de Séville.

Aussitôt condamnés à mort, et puis seulement incarcérés, ils réussirent à s'évader et à s'embarquer pour l'Afrique, à l'exception de Vital qui mourut avant le départ.

Parvenus à Maroc, ils furent reçus avec beaucoup d'égards par Don Pedro, frère du roi de Portugal Alphonse II, qui l'avait relégué dans cette ville à la suite de discussions de famille (1219).

Dès le lendemain, Berard et ses compagnons, sans se soucier des recommandations de prudence que leur avait faites Don Pedro, commencèrent à prêcher Jésus-Christ devant le peuple et même devant le gouverneur qui, les prenant pour des fous, ordonna qu'on les renvoyât en Europe.

En route pour Ceuta, Berard trompa son escorte et revint prêcher à Maroc avec ses compagnons.

Cette fois, le roi les fit emprisonner et priver de nourriture : mais, vingt jours après, comme une sécheresse extraordinaire désolait le pays, il crut que le ciel le punissait de sa cruauté envers ces apôtres et les fit mettre en liberté (1).

Don Pedro, pour les soustraire à de nouvelles imprudences, les emmena dans une expédition militaire qu'il faisait pour le roi, son frère, contre des tribus révoltées.

Déjà, l'armée revenait victorieuse ; mais, depuis trois jours, elle manquait d'eau, dans un désert sablonneux. Berard profita de cette occasion pour faire éclater la

(1) *Estimantes autem quia propter carcerem Sanctorum fratrum illa tempestas evenisset.* (Boll., 16 janvier, p. 66, 67 et suiv.).

puissance de son Dieu. Nouveau Moïse, il se mit en prières et, creusant le sol de son bâton, il en fit jaillir une source qui ne tarit qu'après que toute la troupe se fût désaltérée (1).

Forts de ce prodige, ces apôtres recommencèrent leur prédication avec une telle hardiesse que le roi ordonna qu'ils mourussent dans les tortures.

L'officier chargé d'exécuter la sentence, Abozaida, avait été témoin du miracle du désert ; espérant donc fléchir le roi, il prit sur lui de se borner à un nouvel emprisonnement. Mais, comme ses prisonniers se montraient inflexibles dans leur résolution de prêcher Jésus-Christ, Abozaida les livra à trente bourreaux chargés de les torturer par mille supplices effroyables. Meurtris et mutilés, ils louaient Dieu dans leur cachot, où ils parurent illuminés d'un éclat extraordinaire.

Le roi se les fit encore amener, espérant les vaincre par l'attrait des plaisirs : ayant fait venir des femmes d'une séduisante beauté : « Si vous voulez, leur dit-il, suivre la loi de Mahomet, je vous donnerai ces femmes avec de grandes richesses ; sinon, vous allez mourir par le glaive ».

« Nous ne voulons, répondirent-ils, ni de vos femmes ni de vos richesses. Que cela soit pour vous et Jésus-Christ pour nous ». Transporté de rage, le roi tira son cimeterre et leur trancha lui-même la tête (2).

Ainsi périrent, de la main d'un royal bourreau, ces saintes victimes, fidèles à leur serment de rendre témoignage à leur Dieu jusqu'à la mort.

Le prince Don Pedro envoya à son frère Alphonse les restes de ces martyrs, recueillis par les chrétiens.

(1) *Frater Beraldus, prœviâ oratione, accepto brevi paxillo terram fodit et statim fons erupit.* (Boll.).

(2) *Chronique des frères mineurs.* L. 4, chap. 17.

Ils furent déposés à Coimbre, dans l'église des chanoines réguliers de Sainte-Croix (1).

Dès l'année suivante, le frère Daniel et ses compagnons, Léon, Donule, Ugolin, Nicolas et Ange, voulurent s'élancer à leur tour sur cette terre d'Afrique encore teinte du sang de leurs frères ; mais ils ne purent pénétrer au delà de Ceuta, où déjà se leva sur eux le glaive qui devait les réunir à leurs compagnons de gloire et de martyre (1221).

Tant de zèle, cependant, ne devait pas rester complètement sans effet, car désormais les chrétiens purent, à Maroc, pratiquer librement leur religion. On avait affecté à leur demeure deux palais situés auprès de la grande mosquée, avec une église où ils pouvaient se réunir pour la célébration des saints mystères.

Pour abréger ces détails, disons que, pendant trois siècles, les R. P. Franciscains, persécutés avec plus ou moins de violence, se maintinrent constamment dans le pays. Nous voyons bien encore, en 1624, le R. Juan de Prado brûlé vif, en punition de son zèle apostolique : mais c'est le dernier martyr chrétien connu au Maroc (2).

Dès lors, nous voyons l'importance de la mission diminuer chaque jour. A la fin du XVI[e] siècle, le chérif Muley Abdalla avait chassé les chrétiens du palais affecté à leur usage pour le transformer en magasins.

Depuis, les missionnaires se bornèrent exclusivement au rachat des prisonniers et à leur soulagement spirituel. Ils obtinrent de fonder deux couvents, l'un à Maroc, l'autre à Mequinez, d'où ils pouvaient rayonner pour le soin des captifs. C'est ainsi qu'ils desservaient

(1) BOLLANDISTES, 16 janvier, p. 67.
(2) *Archives du Couvent de Tanger.*

l'hospice fondé à Salé, transporté plus tard à Rabat : ils y fournissaient aux prisonniers malades tous les secours nécessaires jusqu'à leur guérison.

Les chérifs, touchés de leur bienfaisance, leur témoignaient des égards respectueux et les attiraient même à la cour pour profiter de leurs connaissances médicales.

Mais cette ressource devait bientôt leur manquer, car, vers la fin du XVIIIe siècle, le sultan Muley Soliman ayant (comme nous l'avons vu) accordé spontanément l'abolition de l'esclavage des chrétiens, les couvents de Maroc et Mequinez furent définitivement abandonnés.

Enfin, en 1822, à l'avènement de Muley Abder Rhaman, père de Sidi Mohamed, qui régnait en 1860, on retira encore aux Franciscains l'hospice de Larrache, de sorte qu'ils n'eurent plus que la petite église de Tanger, desservie par deux ou trois prêtres, sous la condition de ne donner aucun signe extérieur de leur culte.

Voilà à quoi se réduisait le culte catholique au Maroc au moment de la convention de Tetouan (1861).

Ainsi donc nous venons de voir la Mauritanie associée, dès les premiers siècles, aux combats, aux persécutions et aux gloires de l'Eglise de Carthage : puis livrée au Coran, imposant son joug à l'Espagne. Chassée d'Europe au XIIIe siècle, elle repousse les généreux efforts des apôtres franciscains qu'elle daigne à peine souffrir dans quelques hospices.

Quand même on ne serait pas surpris qu'au point de vue chrétien, ni l'ombre des grands docteurs tels que Tertullien, Cyprien, Augustin, ni les flots de sang répandus par des milliers d'apôtres n'aient pu faire germer sur ce sol ingrat une moisson de chrétiens, on ne saurait s'empêcher de déplorer, au point de vue français,

la situation humiliante faite à nos nationaux résidant en ce pays.

Que se passe-t-il, en effet ?

Chaque vendredi, dans les moindres villes du Maroc, on voit hisser sur toutes les terrasses et sur tous les remparts le drapeau national, au rouge croissant, proclamant le jour de repos prescrit par Mahomet. Le Maure revêt son plus riche caftan, son haïk le plus blanc : nul travail, nul salaire ne saurait le retenir et, dès qu'a retenti, du haut des minarets, la voix du muczin invitant à la prière, il se rend à la mosquée, au cimetière, au bain.

Le lendemain, le juif pratique une égale observance du sabbat, et, de même que la veille, les janissaires affectés au service du consulat venaient, dès le matin, déclarer au consul : « Seigneur, je vais à la mosquée », de même les cuisiniers juifs, d'ordinaire si rampants, venaient audacieusement dire à leur tour : « Seigneur, je vais à la synagogue », et, pour rien au monde, on n'eût pu, ce jour-là, les faire toucher au feu des fourneaux, car on ne doit manger que les mets préparés la veille.

Puis, quand survient le dimanche, les travaux reprennent chez les musulmans, comme chez les juifs. Les chrétiens peuvent, il est vrai, s'en abstenir : mais aucune démonstration générale ne les réunit, pour un acte religieux quelconque. N'ayant ni prêtres, ni chapelle, ils ne changent, pour ainsi dire, rien à leurs habitudes quotidiennes ; et les Maures se disent : « *les chrétiens n'ont pas de Dieu*, ils ne prient pas. »

Je ne saurais dire l'impression de tristesse que je ressentis, la première fois que je me rendis compte du mépris dont les Maures semblaient ce jour-là nous accabler. Leur haine m'eût paru moins dure. Aussi je m'é-

lançai au sommet de la terrasse du consulat ; là, au pied du drapeau de la France, hissé en signe de fête, je plongeais mes regards sur l'Océan dont les flots se brisaient à mes pieds. Ces flots n'avaient-ils pas baigné des rivages chrétiens ?... A l'ouest, c'étaient Madère et les Canaries, soumises à la catholique Espagne ; au nord, l'Espagne elle-même, si fière de sa foi, qui, par l'épée des Alphonse et des Ferdinand, chassa pour jamais de son sol les hordes musulmanes ; plus loin, la France, cette fille aînée de l'Eglise, la plus généreuse des nations pour la propagation de la foi ; plus loin encore, la sage Belgique ; et puis l'Angleterre, l'île des saints, qui a produit tant d'apôtres et qui, malgré son schisme, est toujours si chrétienne !... Comment toutes ces nations ne se sont-elles pas assuré le libre exercice de leur culte ? Il y avait bien un traité de 1767 qui autorisait les consuls de France à avoir des chapelles dans leurs maisons consulaires ; mais cela était toujours demeuré lettre morte.

Chaque dimanche, livré à ces tristes réflexions, je remontais à cette même place, devenue mon oratoire, puisque pendant 6 mois je ne devais pas entendre une seule messe : et pour la première fois je songeai à l'inconcevable indifférence avec laquelle des milliers de chrétiens ne prennent pas la peine d'assister aux offices célébrés à leur porte.

Or il advint qu'un jour, je me promenais à cheval, avec une dame anglaise, femme du médecin de la colonie européenne : tout à coup, elle m'entraîne vers un monticule, formé de roches et de sable aride, non loin des murs d'enceinte de la ville : c'était le cimetière chrétien, entièrement dépourvu de clôture.

« Voyez ! me dit-elle... je ne veux pas être enterrée ici :

j'ai fait jurer à mon mari, si je meurs, de me faire transporter en Angleterre.

— Mais pourquoi, Madame, vous livrer à ces tristes pensées ?...

— Pourquoi !... Mais vous ne voyez donc pas tous ces monuments renversés, ces tombes qui s'écroulent ? Ne voyez-vous pas tous ces trous béants ?... Ici, fut enterrée, l'an passé, la femme de notre vice-consul... Là, cet Italien massacré par les Arabes ; là encore, ce commerçant belge.

« Le vent disperse le sable qui recouvre les tombes, et rien ne protège les morts contre la dent des hyènes ou la rage des profanateurs... Non ! je ne serai pas enterrée ici... Mon mari l'a juré. »

Vivement impressionné par cette révélation, je me hâtai, pour soustraire cette dame à sa légitime émotion, de l'entraîner dans un galop silencieux et je me disais tristement : « Comment l'Angleterre supporte-« t-elle une pareille situation ? » L'Angleterre, dont les flottes parcourent le monde pour faire respecter ses droits..., qui se montre si chatouilleuse pour peu qu'on gêne ses secrètes ambitions ; l'Angleterre, qui, de son inexpugnable rocher de Gibraltar, semble vouloir tenir en respect l'Afrique entière, comment, dis-je, a-t-elle pu supporter une pareille violation des tombes de ses sujets, sans exercer de représailles ?

Ce qu'avaient fait à l'Isly les héroïques soldats de la France... ce qu'avaient fait à Ouad Ras les fiers et valeureux Espagnols..., l'Angleterre ne pouvait-elle le faire à Mogador, avec moins de frais ?

Sans doute, cette nation calcule mieux ce que lui rapportera la poudre qu'elle brûle... et déjà, peut-être, elle estimait que le bruit du canon, entendu de toute

l'Europe, pouvait y susciter des complications qu'elle ne se souciait pas de provoquer.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions personnelles que je fis alors, il est certain que ce fut sur l'initiative du consul de France que fut résolue la construction d'un mur de clôture destiné à mettre le cimetière chrétien à l'abri de nouvelles profanations.

Je ne m'appesantirai pas davantage sur ces lointains souvenirs, craignant de leur donner un caractère trop personnel : aussi bien, il y aurait témérité de ma part à me permettre une appréciation sur la gravité de la situation actuelle.

Puissent les diplomates signataires des conventions si laborieusement arrêtées par la conférence d'Algésiras avoir réussi à constituer, au Maroc, dans une paix que tout le monde désire, un régime de sécurité et de liberté commerciale et religieuse digne des grandes nations qui y comptent de nombreux sujets (1).

(1) Au moment où s'écrivait cette notice, l'auteur ne pensait pas que l'ironie dissimulée sous ce vœu dût avoir une aussi prompte révélation.

GÉNÉALOGIE DU SULTAN DU MAROC

1. Sidi Mohamed, qui régnait en 1860.
2. Fils de Abd er Rhaman.
3. — Mouley Hischiam, mort en 1794.
4. — Sidi Mohamed, mort en 1789.
5. — Sidi Mouley Abd Allah, mort en 1757.
6. — Mouley Ismail, mort en 1727.
7. — Mouley Cherif, mort en 1652.
8. — Ali ben Mohamed ben Yusuf.
9. — Mohamed, mort en 1591.
10. — Ali, mort en 1527.
11. — Yusuf, mort en 1485.
12. — Ali le Chérif.
13. — El Hassin, mort en 1391.
14. — Mohamed.
15. — El Hassem, mort en 1326.
16. — El Hassem.
17. — Mohamed.
18. — Abd ul Kassem Abd er Rhaman, mort en 1207.
19. — Hassem.
20. — Abd Allah.
21. — Mohammed.
22. — Abou Beker el Aarafat, mort en 1090.
23. — El Hassan.
24. — Abou Beker.
25. — Ali.
26. — El Hassan.
27. — Ahmed.
28. — Ismail.
29. — El K'assan, mort en 852.
30. — El Maran el Achir (le Guerrier).
31. — Mohamed el Kabel (le Court).
32. — Abd Allah el Ichter (le Borgne).

33. Fils de Mohamed el Melkeb (l'Ame pieuse), mort en 784.
34. — Abd Allah el K'Amel (le Parfait), mort en 752.
35. — Hassan el Mechna (le Frappeur), mort en 719.
36. — Hassan el Sebel, mort en 680.
37. — Ali ben Ali Chaleb (Agréable à Dieu), mort en 661.

C'est ce dernier qui, issu de l'ancienne tribu de Hacem, épousa la belle Fatma el Zohra (la Perle), fille unique du prophète Mahomet.

TRAITÉ SIGNÉ A TETOUAN

Le 26 avril 1860

Entre Dona ISABELLE, reine des Espagnes
Et Sidi MOHAMED, roi de Maroc

Article premier. — Il y aura, désormais, une paix et bonne amitié perpétuelle entre les souverains contractants et leurs sujets.

Art. II. — Le Roi de Maroc convient d'étendre le territoire de la place espagnole de Ceuta jusqu'aux lieux les plus convenables pour la sûreté de la garnison.

Art. III. — Afin de mettre à exécution la stipulation de l'article précédent, Sa Majesté le Roi de Maroc cède à Sa Majesté la Reine des Espagnes, en pleine possession et souveraineté, les territoires compris depuis la mer, en suivant les hauteurs de la Sierra Ballones, jusqu'au ravin d'Angherra.

Comme conséquence de ce qui précède, Sa Majesté le Roi de Maroc cède à Sa Majesté la Reine des Espagnes, pour le posséder en pleine souveraineté, tout le territoire compris depuis la mer, en partant près de la pointe orientale de la première baie de Handaz Bahma, sur la côte septentrionale de la place de Ceuta, et suivant le ravin

ou ruisseau qui y finit, en montant ensuite vers la partie orientale du terrain où est la prolongation du mont Renegat qui suit la même direction sur la côte, se déprime très brusquement pour finir par un escarpement parsemé de pierres d'ardoises et descend en côtoyant depuis le passage étroit qui s'y trouve, par le versant des montagnes de Sierra Ballones, où sont situées les redoutes Isabelle II, Francisco de Assis et Prince Alfonso (en arabe Ouad Amat), pour se perdre dans la mer : le tout formant un arc de cercle qui se termine dans la baie du Prince Alfonso, sur la côte sud de la plage de Ceuta, ainsi qu'il a été reconnu et déterminé par les commissaires de l'Espagne et du Maroc dans la convention passée et signée par eux le 4 avril dernier.

Pour conserver ces limites, il sera établi un camp neutre qui partira des versants opposés du ravin pour aller jusqu'à la cime des montagnes de l'une à l'autre partie de la mer, ainsi qu'il est stipulé dans le même article de la convention mentionnée.

Art. IV. — Il sera nommé ensuite une commission composée d'ingénieurs espagnols et marocains qui marqueront par des poteaux et bornes les hauteurs indiquées dans l'article 3.

Cette opération sera accomplie dans le plus bref délai possible, etc.

Art. V. — Sa Majesté le Roi de Maroc ratifiera dans le plus bref délai la convention que les plénipotentiaires d'Espagne et du Maroc ont signée à Tetouan le 24 août 1859.

Sa Majesté confirme dès à présent les concessions territoriales faites par le pacte international en faveur de l'Espagne, ainsi que les garanties et privilèges et gardes de Maures du Roi octroyés à Peñon de Velez et Alhucenas, ainsi que l'indique l'article VI de la convention précitée sur les limites de Melilla.

Art. VI. — Il sera placé, dans les limites des terrains

neutres concédés par le Roi de Maroc aux places de Ceuta et Melilla, un kaïd ou gouverneur avec des troupes régulières pour éviter et réprimer les attaques des tribus.

Les gardes de Maures du Roi, pour les places espagnoles de Peñon et Alhucenas, seront placés au bord de la mer.

Art. VII. — Sa Majesté le Roi de Maroc s'engage à faire respecter par ses propres sujets les territoires qui, conformément aux stipulations du présent traité, restent sous la souveraineté de la Reine d'Espagne.

Sa Majesté Catholique pourra néanmoins adopter toutes les mesures qu'elle jugera opportunes pour la sécurité de ces territoires et y faire élever toutes les fortifications et défenses qu'elle croira convenables, sans que les autorités marocaines puissent jamais y mettre obstacle.

Art. VIII. — Sa Majesté s'engage à concéder à perpétuité à Sa Majesté Catholique, sur la côte de l'Océan, près Santa Cruz la Pequina, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie comme celui que l'Espagne y possédait autrefois.

Pour mettre à exécution ce qui a été convenu dans cet article, le gouvernement de Sa Majesté Catholique et Sa Majesté marocaine se mettront préalablement d'accord et nommeront des commissaires de part et d'autre pour désigner les terrains et les limites que cet établissement devra occuper.

Art. IX. — Sa Majesté marocaine s'engage à payer à Sa Majesté Catholique, comme indemnité pour les frais de la guerre, 20 millions de piastres, soit 400 millions de reaux deveillon.

. . . .

Art. X. — *Sa Majesté le Roi de Maroc, en suivant l'exemple de ses illustres prédécesseurs qui accordèrent une protection si efficace et spéciale aux missionnaires espagnols, autorise l'établissement dans la ville de Fez d'une maison de missionnaires espagnols et confirme en*

leur faveur tous les privilèges et exemptions que les précédents souverains du Maroc leur avaient accordés.

Ces missionnaires espagnols pourront, dans toutes les parties de l'empire marocain où ils se trouvent ou s'établiront, se livrer librement à l'exercice de leur saint ministère, et leurs personnes et leurs maisons ou hospices jouiront de toute la sécurité et protection nécessaires.

Sa Majesté donnera dans ce sens les ordres opportuns à ses autorités et délégués pour qu'ils accomplissent de tout temps les stipulations contenues dans cet article.

Art. XI. — Il a été convenu expressément que, lorsque les troupes espagnoles évacueront Tetouan, il pourra être acheté l'espace de terrain nécessaire près le consulat d'Espagne *pour la construction d'une église dans laquelle les prêtres espagnols pourront exercer le culte catholique et célébrer des messes pour les soldats espagnols morts pendant la guerre.*

Sa Majesté le Roi de Maroc promet que l'église, l'habitation des prêtres et les cimetières espagnols seront respectés et qu'il donnera des ordres à ce sujet.

Art. XII. — Afin d'éviter des événements comme ceux qui ont occasionné la dernière guerre et faciliter autant que possible la bonne intelligence entre les deux gouvernements, il a été convenu que le représentant de Sa Majesté la Reine d'Espagne dans les états du Maroc résidera à Tetouan ou dans la ville que Sa Majesté Catholique jugera plus convenable pour la protection des intérêts espagnols et le maintien des relations amicales entre les deux pays.

Art. XIII. — Il sera conclu, dans le plus bref délai, un traité de commerce par lequel tous les avantages déjà accordés ou qui seraient accordés à l'avenir à la nation la plus favorisée seraient concédés aux sujets espagnols.

Sa Majesté le Roi de Maroc, persuadée de la convenance de cultiver des relations commerciales entre les

deux peuples, offre de contribuer pour sa part à faciliter autant que possible lesdites relations, en ayant égard aux nécessités mutuelles et à la convenance des deux parties.

Art. XIV. — Jusqu'à ce que le traité de commerce dont il vient d'être question soit conclu, les traités existant entre les deux nations avant la dernière guerre resteront en vigueur en tant qu'il n'y a pas été dérogé par les présentes.

Dans un bref délai qui ne dépassera pas *un mois après la ratification de ce traité*, les commissions nommées par les deux gouvernements se réuniront pour conclure le traité de commerce.

Art. XV. — Sa Majesté le Roi de Maroc concède aux sujets espagnols le droit d'acheter et exporter librement les bois des forêts de ses états en payant les droits, à moins qu'il ne juge convenable, par une disposition générale, de prohiber l'exportation à toutes les nations.

Art. XVI. — Les prisonniers faits par les troupes de l'une et de l'autre armée pendant la guerre qui vient de finir seront immédiatement mis en liberté et livrés aux autorités respectives de leurs états.

Le présent traité sera ratifié dans le plus bref délai possible. L'échange des ratifications aura lieu à Tetouan dans le délai de 20 jours ou plus tôt, si possible.

En foi de quoi les soussignés ont fait ce traité en quatre exemplaires en langues espagnole et arabe.

A Tetouan, 26 avril 1860.

4 chival 1266 de l'hégire.

Louis Garcia et Thomas de Ligues,
Mohamed el Jetib et Ahmed et Chabli.

(*Nouveau recueil de Traités. Conventions et autres transactions*, continuation du Grand recueil de G.-F. Martens, par Charles Sanwers, tome XVI, partie II, pages 590 à 595.)
Bibliothèque du Palais-Bourbon.

CATALOGUE

DES

DIATOMÉES DES ENVIRONS D'ORLÉANS

Par M. Maurice du COLOMBIER

Membre correspondant

Séance du 15 Avril 1907

AVANT-PROPOS

Les Diatomées sont des algues microscopiques unicellulaires revêtues d'une enveloppe siliceuse et douées d'un mouvement spontané. On les trouve vivantes dans tous les endroits humides, notamment dans les étangs, les lacs, les rivières, la mer, etc., et à l'état fossile, état dans lequel elles constituent des couches (anciens bancs formés sous l'eau) qui sont exploitées pour différents usages. Ces dépôts ne sont pas rares à la surface de notre globe et il en existe un certain nombre en France, particulièrement en Auvergne. L'Italie paraît être presque recouverte par une formation de ce genre depuis la Sicile jusqu'au voisinage des formations jurassiques les plus anciennes des Alpes. Le pôle antarctique semble être plus ou moins entouré par des

roches analogues. Au cours de la navigation de l'*Erèbe* et de la *Terreur*, les naturalistes de l'expédition ont trouvé, entre les 76° et 78° parallèles de latitude sud, un banc de Diatomées de 400 milles de long sur 120 milles de large. On voit que les Diatomées jouent un rôle important dans le développement de l'écorce terrestre et que leur étude est non moins utile qu'agréable.

Ces organismes se multiplient, les uns sur la vase, au fond de l'eau, les autres à la partie supérieure bien éclairée où, mélangés avec d'autres petits êtres microscopiques, ils forment ce qu'on appelle le *plankton* (1). Chose curieuse, ce plankton se transforme avec une étonnante rapidité, selon les saisons, l'état de l'atmosphère et l'heure du jour. (Sur la formation des dépôts de Diatomées, voir, entre autres, *Les Diatomées fossiles d'Auvergne*, par le frère Joseph Héribaud, 1er mémoire, 1902, p. 48 ; Castracane, *Diatomées du voyage du « Challenger »* (1873-1875), Botany, vol. II, p. 14 ; et J. Brun, *Diatomées des Alpes et du Jura*, Notions préliminaires, p. 3 et suiv.).

L'enveloppe siliceuse des Diatomées est ornée des sculptures régulières les plus gracieuses et les plus variées. Ces sortes dessins fournissent la base principale de leur classification et leur contemplation, dans un bon microscope, donne à leur étude un charme dont on ne se lasse pas. Pour les bien voir, il faut isoler et bien nettoyer ces sortes de coquilles, ce qui est relativement aisé grâce à leur nature siliceuse qui les rend inattaquables

(1) Disons, à ce propos, que les Diatomées, suivant les espèces, se présentent ou bien libres et isolées, ou bien réunies en forme de chaîne flottante, ou bien fixées aux plantes aquatiques par des pieds gélatineux et ramifiés. Il y en a qui préfèrent les eaux courantes, d'autres les eaux stagnantes.

aux acides. On les traite donc en les faisant bouillir dans de l'acide sulfurique additionné d'une petite quantité de chlorate de potasse, opération qui détruit le contenu ainsi que les matières étrangères et qu'on fait suivre d'une décantation appropriée au but qu'on se propose de les isoler.

Les Diatomées, en raison de leurs sculptures d'une grande régularité et d'une extrême finesse qui exigent, pour être bien perçues, les instruments les plus puissants et les plus parfaits, ont rendu un service inappréciable aux opticiens en les guidant dans le perfectionnement porté aujourd'hui à un si haut point des objectifs microscopiques, perfectionnement dont ont largement profité toutes les sciences naturelles et la médecine.

Les dépôts que forment les Diatomées à l'état fossile en divers endroits de la terre ferme révèlent aux géologues la présence d'anciens lacs ou celle de la mer en des points qui sont maintenant à sec, et, comme les espèces marines diffèrent des espèces d'eau douce, on peut, par l'analyse d'un échantillon, distinguer dans quelle sorte de milieu s'est formé le dépôt, eau douce, eau saumâtre ou eau salée. De plus, comme il y a des espèces (tous les Arachnoidiscus, par exemple) qui ne se rencontrent, à notre époque, que dans les mers tropicales, leur présence dans un dépôt fossile est la preuve de l'existence d'une température élevée dans la localité à l'époque de la formation du dépôt.

Les roches diatomiques sont connues sous le nom de *tripoli*, parce qu'on exploitait autrefois un gisement de ce genre aux environs de la ville africaine de Tripoli, pour lancer dans le commerce le produit de cette exploitation, après l'avoir réduit en une poudre dure et fine qui sert au polissage des métaux.

Ajoutons, pour terminer la revue des usages des Dia-

tomées, que ces mêmes roches en poudre, en raison de leurs propriétés absorbantes, sont utilisées pour fabriquer certaines dynamites, comme aussi dans d'autres industries.

Les espèces dont je vais donner la liste ont toutes été récoltées par moi à peu de distance d'Orléans, 10 kilomètres au plus, dans la Loire, le Loiret, des étangs, des mares, des fossés. Ce sont les étangs de Planquine et de Beulie, à l'entrée de la forêt, au nord de Semoy, qui m'ont fourni les formes les plus intéressantes, les plus grandes et les plus belles.

Dans ma liste, suivant l'usage, les noms des espèces sont, pour éviter toute confusion, accompagnés des noms des auteurs qui les ont établies sous ce même nom. Les principaux d'entre eux sont : Ehrenberg, William Smith, de Brébisson, Kützing, Grunow et Grégory.

Toutes les espèces de ma liste (sauf peut-être deux ou trois que je réserve momentanément) ont déjà été figurées dans un ouvrage ou dans un autre. Je renvoie, à propos de chacune d'elles, à une publication où on pourra en trouver la représentation et quand un tel renvoi n'est pas inscrit devant un nom, c'est qu'il faut chercher sa figure dans le *Synopsis des Diatomées de Belgique*, du Dr Van Heurck, ouvrage classique très répandu qui les contient, d'ailleurs, à peu près toutes. C'est l'ordre adopté dans cet ouvrage que j'ai suivi pour la confection de ma liste. Il faut, toutefois, dire que les transitions insensibles entre les espèces admises sont souvent telles qu'il n'est pas toujours possible de citer une figure identique à la forme qu'on a eue sous les yeux.

Voici les titres des publications citées dans ce but :

Van Heurck, *Synopsis des Diatomées de Belgique*, 1885.

VAN HEURCK, *Traité des Diatomées*, 1896.

Adolf SCHMIDT, *Atlas des Diatomées*, magnifique ouvrage en cours de publication depuis longtemps.

J. BRUN, *Diatomées des Alpes et du Jura*, 1880.

Les Diatomées d'Auvergne, par le Frère HÉRIBAUD (Joseph), 1893 ; dessins de J. BRUN et Maurice PERAGALLO.

Premier mémoire sur les Diatomées fossiles d'Auvergne, par le Frère HÉRIBAUD et M. PERAGALLO, 1902.

Deuxième mémoire sur les Diatomées fossiles d'Auvergne, par les mêmes, 1903.

Une série de petits mémoires publiés à Lyon par M. Paul PRUDENT, sous le titre de *Contributions à la Flore diatomique des lacs du Jura*.

Synopsis des Diatomées naviculoïdes, de CLÈVE.

Enfin, j'ai l'occasion de citer une fois le grand travail du Dr Josef PANTOCSEK sur les *Diatomées fossiles de Hongrie*.

En ce qui concerne les Diatomées d'eau douce, ce sont pour la plupart les mêmes espèces qu'on rencontre en grande quantité sur toutes les parties de la terre. D'autres ont une aire moins étendue ou, du moins, sont rares partout. Ce n'est que pour celles qui appartiennent à ces deux dernières catégories que j'ai donné des indications de fréquence et de localité. Ma liste est, du reste, suivie d'une note relative à ces intéressantes espèces.

ABRÉVIATIONS

A. S. Atl. : Atlas d'Adolf Schmidt. — Grev. : Gréville. — Breb. : de Brebisson. — Grun. : Grunow. — Ehr. : Ehrenberg. — Kütz. : Kützing. — Greg. : Grégory.

Par suite des perfectionnements récents du microscope qui ont permis de distinguer bien des détails indis-

cernables autrefois, les ouvrages tant soit peu anciens sont de peu d'utilité pour discerner les espèces actuellement reconnues.

Les Diatomées, prises individuellement, sont invisibles à l'œil ; mais elles peuvent devenir visibles par leur réunion en grande quantité. Voici, par exemple, ce qu'on peut lire dans les *Diatomées de la Malaisie*, du Dr G. Lenduger, sous la signature de Julien Deby : « J'ai trouvé, « sur la côte orientale de Sumatra, le joli *Aulacodiscus* « *Kittoni v. Africana*, flottant en quantités innombrables « à la surface de la mer ; mais, à la marée descendante, « ces infiniment petits s'échouaient par millions de mil- « liards sur le sable côtier qui en était coloré d'un beau « vert à perte de vue. » Cette espèce est figurée dans l'*Atlas* de Schmidt, tab. XXXVI, 1-9, et XLVI, 6-10 ; j'en possède du reste des échantillons. C'est un petit disque merveilleusement gravé qui a 0 millim. 15 de diamètre. Dans nos pays, les Diatomées forment souvent, par les temps de soleil, des couches de couleur ferrugineuse sur la vase et les sables humides.

Pour donner plus de précision dans l'esprit de mes lecteurs à l'idée qu'on doit se faire d'une Diatomée, je fais suivre ce petit travail d'une planche où se trouvent représentées, telles qu'on les voit au microscope et grossies 600 fois, un certain nombre d'espèces variées choisies dans ma liste. Pour l'intelligence de ces dessins, il me faut donner quelques détails sur la structure de ces minimes carapaces. Chaque individu ou frustule est composé de deux *valves* s'emboîtant l'une dans l'autre comme une boîte avec son couvercle. La zone de jonction, qui est recouverte par une étroite ceinture, constitue la *zone connective*. Le tout, une fois les échantillons

préparés, est transparent. C'est le dessus des valves surtout qui porte les fines gravures dont j'ai parlé et ce sont ces dessus qui sont représentés dans la planche. Chaque valve porte en son milieu une fissure longitudinale droite ou sinueuse, interrompue au centre par un nodule, et, en outre, au centre et à ses extrémités, trois épaississements brillants, le plus souvent arrondis, qui ont reçu tous trois ce nom de *nodules*. La fissure longitudinale s'appelle le *raphé*.

FLORE DIATOMIQUE

DES ENVIRONS D'ORLÉANS

CATALOGUE SYSTÉMATIQUE DES ESPÈCES

AMPHORA EHR.

Amph. affinis Kütz.
— — variété nouvelle.
— — ovalis Kütz.

CYMBELLA AG.

Cymb. Ehrenbergii Kütz.
— cuspidata Kütz.
— amphicephala Nægeli.
— turgidula Grun A. S. IX, 23-25.
— tumidula Grun A. S. IX, 33.
— affinis Kütz.
— leptoceros Kütz.
— lanceolata Kütz.
— cymbiformis Ehr.
— — v. parva.
— Cistula Hempr.
— maculata Kütz.
— tumida Breb.
— Helvetica Kütz.

ENCYONEMA KUTZ.

Enc. prostratum Ratfs.
— turgidum Grun.
— caespitosum Kütz.
— ventricosum Kütz.
— gracile Rabenhorst.

STAURONEIS

Staur. Phaenicenteron Ehr.
— — v. amphilepta Diat Auv. III, 18.
— acuta W. Smith (rare).
— anceps Ehr.
— — v. amphicephala.
— — v. hyalina Diat Auv. III, 19.

NAVICULA BORY.

1° *Pinnulariées* (Pinnularia Ehr.)

Nav. nobilis Ehr.
— major Kütz.
— viridis Kütz.
— commutata Grun.
— *cardinalis* Ehr A. S. XLIV, 1-2, (rare).
— acrosphaeria Breb. A. S. XLIII, 16.
— divergens W. Smith A. S. XLIV, 6-7-9.
— Brabissonii Kütz, A. S. Atl., XLIV, 17-11.
— stauroptera Grun., A. S. Atlas, XLIV, 39-41, et XLV, 48-50.
— — V. interrupta.
— gibba Kütz.
— — V. brevistraita.
— hemiptera Kütz.
— hybrida Perag. Diat. Auv. IV, f. 9.
— instabilis A. S. XLIII, 36. Planquine.
— parva Ehr. V. H. VI, 5 et A. S. XLIII, 21.
— bicapitata Lagerstedt.
— Braunii Grun. (longueur 40 c.) Planquine.
— mesolepta Ehr. et sa variété angusta.
— nodosa K., A. S., XLV, 56-58. Planquine.
— legumen Ehr. et var.
— gracillima Greg.

2° *Radiosées*

Navicula oblonga Kütz.
— gracilis Kütz.
— — V. neglecta Twaites, V. acuminata.
— *digito-radiata V. striolata.* Grun. 1880, Ceralis de Diat., p. 32. Fl. II, f. 30.
— radiosa Kütz.
— — V. acuta.
— viridula Kütz.
— Slesvicensis Grun. (viridula f. minov V. H.
— VII, 26.) A. S., XLVII, 48.
— rhynchocephala Kütz.
— cryptocephala Kütz.
— Veneta Kütz.
— humilis Donk.
— Reinhardti Grun.
— — V. elliptica Parag. Auv. 2e mémoire, p. 8.
— Gastrum Donkin.
— placentula Ehr.
— anglica Ralfs. Voir Donk. Brit. Diat. Pl. V. 11 a.
— *punctata.* Donk. Br. Diat., p. 36, Pl. V, f. 12.
— dicephala W. Sm.
— *Hasta* Pant. Beitrs. III, V, 74 et XIV, 213. Loire et Loiret.

3° *Ellipticées* (*Diploneis Clève*)

Navicula elliptica Kütz.
— — v. oblongella.
— — v. minima.

4° *Stauroneidées*

Navicula Tuscula Ehr.

5° *Crassinerviées*

Navicula cuspidata Kütz et forme craticulaire (A. S. 211, f. 32).
— ambigua Ehr. V. H. XII, f. 5.
— — forma craticula V. H. XII, f. 6.

5° *Sculptæ*

Navicula sphærophora Kütz (assez répandu).

6° *Formosæ*

Navicula amphisbæna Bory.

7° *Limosæ* (Caloneis Clève.)

Navicula limosa Kütz.
— — v. silicula.
— — v. undulata.
— — v. subinflata.
— — v. ventricosa.
— fasciata Lagerstedt.
— liber v. lacustris W. Smith.

8° *Affinées* (Neidium Clève.)

Navicula Iridis Ehr.
— amphigomphus Ehr.
— amphirhynchus Ehr.
— dubia Ehr V. H. Suppl. Pl. B. f. 32. A. S. XLIV, 24-27.
— undulata Grun.
— affinis.
— producta.
— firma W. Sm.
— — v. subampliata A. S. XLIX, 19.

9° *Américanées*

Navicula *Americana* Ehr. Planquine.

10° *Bacillées*

Navicula bacillum Ehr.
— — forma minor.
— — forma major Perag. Auv. p. 89.
— pseudo-bacillum Grun.
— Pupula Kütz.
— — v. major Perag. Auv. 2e mémoire, p. 29, Pl. XI, f. 7.

VANHEURKIA BREB.

Vanh. rhomboides Breb.
— vulgaris V. H.

AMPHIPLEURA KUTZ.

Amphipl. pellucida Kütz.

PLEUROSIGMA W. SMITH.

Pleur. angulatum W. Sm.
— attenuatum W. Sm.

GOMPHONEMA AG.

Gomph. constrictum Ehr.
— capitatum Ehr.
— — f. curta.
— acuminatum Ehr.
— — v. clavus.
— — v. coronata.
— — v. elongata.
— — v. gigantea Perag. Auv. 1er mém. VIII, 2.
— — v. trigonocephala.

Gomph. Augur Ehr.
— geminatum Lyngb. A. S. Atl. 214, f. 7-12 (très rare).
— montanum Schuman.
— parvulum Kütz.
— intricatum Kütz.
— angustatum Kütz.
— olivaceum Kütz.
— gracile Ehr.
— lanceolatum Ehr.
— — V. insignis Greg.

RHOICOSPHOENIA GRUN.

Rhoïc. curvata Grun.

ACHNANTIDIUM GRUN.

Achnantid. flexellum Breb. (très rare).

ACHNANTHES BORY.

Achn. lanceolata Breb.

COCCONEIS GRUN.

Cocc. pediculus Ehr.
— placentula Ehr.

EPITHEMIA BREB.

Epith. turgida Ehr.
— — V. granulata.
— — V. vertagus.
— Sorex Kütz.
— gibba Kütz.
— — V. parallela.
— — V. ventricosa Grun.
— Zebra Kütz.
— — V. proboscidea.

EUNOTIA EHR.

Eun. gracilis Rabenh. V. H. XXIII, 1-2.
— monodon Ehr. V. H. XXIII, 3-4.
— triodon Ehr. V. H. XXIII, 9-10.
— robusta. V. tetraodon, V. H. XXIII, 11.
— — V. diadema V. H. XXIII, 12.
— — Ralp. V. hendecaodon V. H. XXIII, 13.
— pectinalis Rabenh. V. H. XXIII, 15-20.
— arcus Ehr. V. H. XXIV, 2-11.
— major W. Sm. V. H. XXIV, 14.
— prœrupta Ehr. V. bidens V. H. XXIV, 20.
— lunaris Grun. V. H. XXV, 3-4.

SYNEDRA EHR.

Syn. Ulna Ehr.
— Acus Grun.
— capitata Ehr.
— Goulardi Breb. Grun. Aret. Diat. 6 119. (Eun. Ramesi Perag. Auv. 2e Mém. XI, 28.) Loire et Loiret.

FRAGILARIA LYNGBIE.

Frag. virescens Ralf.
— capucina Desmaz.
— construens Grun.
— mutabilis Grun.

DENTICULA KUTZ.

Dent. tenuis Kütz. V. inflata.

DIATOMA DE CANDOLLE.

Diat. vulgare Bory.

ODONTIDIUM AUCT.

Odont. hyemale Heib.

MERIDION AGARDH.

Merid. circulare Ag.

TABELLARIA EHR.

Tab. fenestrata Kütz.
— flocculosa Kütz.

CYMATOPLEURA W. SMITH.

Cym. elliptica W. Sm.
— Hibernica W. Sm.
— Regula Pritch.
— Solea W. Smith.
— — V. apiculata J. Brun Tab. I, f. 11.

HANTZCHIA GRUN.

Hantz. amphioxys Grun.

NITZSCHIA GRUN.

Nitzsch. Tryblionella Hantzsch.
— — V. Levidensis.
— angustata Grun.
— apiculata Grun.
— dissipata Grun.
— Heufleriana Grun.
— sigmoïdea W. Sm.
— vermicularis Grun.
— Tabellaria Grun.
— linearis W. Sm.
— Palea W. Sm.
— communis Rabenh.
— amphibia Grun.

SURIRELLA TURPIN.

Surir. biseriata Breb.
— elegans Ehr.
— robusta Ehr.
— splendida Ehr.
— angusta Kütz.
— linearis W. Sm. A. S. Atl. XXIII, f. 27.
— — V. constricta A. S. Atl. XXIII, f. 28.
— pinnata W. Sm.
— ovata Kütz.

CAMPYLODISCUS EHR.

Camp. Noricus Ehr.

MELOSIRA AGARDH.

Melos. varians Kütz.
— arenaria Moore.

CYCLOTELLA KUTZ.

Cycl. Comta Kütz.
— Meneghiniana Kütz.
— Kützingiana Kütz.

ADDENDA.

Navicula mesolepta, v. angusta (Clève, vol. II, p. 76), Planquine. Nav. gracillima Greg. var. ?). A. S. 45, 62.
— rostellata Kütz.
— bisulcata Lagerstedt (Neidium bisulcatum, A. S. XLIX, 15 et 17).

NOTES SUR LES ESPÈCES LES PLUS REMARQUABLES

Navicula cardinalis. — J'ai rencontré plusieurs fois cette grande et belle espèce, qui est une espèce rare.

Navicula digito-radiata, V. Striolata. — Cette espèce, intermédiaire entre le Nav. peregrina et le N. digito-radiata, est signalée dans le lac des Rousses (Jura) par M. Prudent et figurée par lui sous le nom de Nav. peregrina var.

Navicula punctata. — Cette espèce, commune dans nos eaux, est mentionnée et figurée sous ce nom par Donkin (*Histoire naturelle des Diatomées de l'Angleterre*), p. 36, t. V, f. 12. Elle est mentionnée et figurée sous le nom de Stauromeis punctata, par Kützing, *Bac.* p. 106, t. XXI, f. 9, par W. Smith, *Syn. Vol.* I, p. 61, pl. XIX, f. 189, et par Brun, *Diat. des Alpes et du Jura*, p, 90, pl. IX, f. 4. Cette Diatomée, qui varie de taille et a les extrémités tantôt rostrées, tantôt capitées, est voisine des Nav. gastrum et Anglica, dont elle diffère toutefois très sensiblement. Elle ressemble davantage au Navic. Tuscula avec lequel je crois qu'on l'a confondue à tort. Voyez Clève, *Navicul. Diatoms*, vol. II, p. 19.

Navicula Hasta. — La présence de cette espèce dans la Loire et le Loiret est un fait des plus curieux ; car cette Diatomée n'avait été rencontrée jusqu'ici qu'à l'état fossile dans les dépôts tertiaires d'eau douce à Bodos et à Kopecz, en Transylvanie. Ici elle est assez fréquente, mais toujours en très petite quantité dans les préparations.

Navicula Americana. — Cette belle espèce, qui existe en grande quantité dans l'étang de Planquine, était jusqu'ici inconnue en France. Elle est assez rare partout, quoique répandue sur tout le globe.

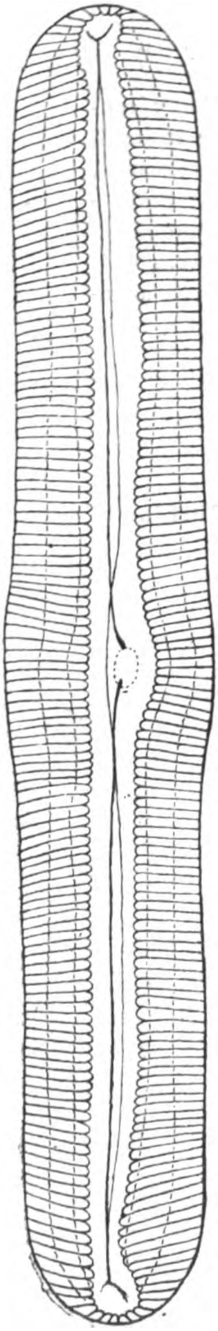
Je peux citer encore comme espèces intéressantes le Stauroneis acuta, le Stauroneis anceps, v. hyalina, le Navicula hybrida, le Navicula Braunii et le Nav. mesolepta, var. Angusta, une variété nouvelle de l'Amphora affinis, le Navicula nodosa, le Navicula sphærophora.

J'ai dit dans l'avant-propos que c'est l'étang de Planquine qui se trouvait être pour les Diatomées, comme du reste pour

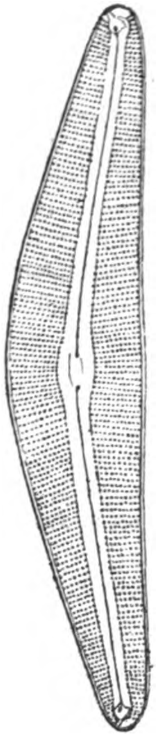
les Desmidiées, la station la plus intéressante. On y rencontre, en effet, le Navicula Americana, le Navicula Braunii, le Navicula mesolepta, var. angusta, l'Encyonema gracile, le Stauroneis phœnicenteron, différentes formes du Stauroneis anceps et un nombre remarquable de grands Pinnularia (nobilis, major, viridis, acrosphæria, stauroptera, gibba, etc.). Cette localité se distingue aussi par ses Eunotia plus abondants et plus variés qu'ailleurs.

Orléans, le 1er avril 1907.

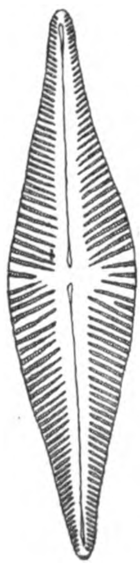
Maurice du COLOMBIER.



1



2



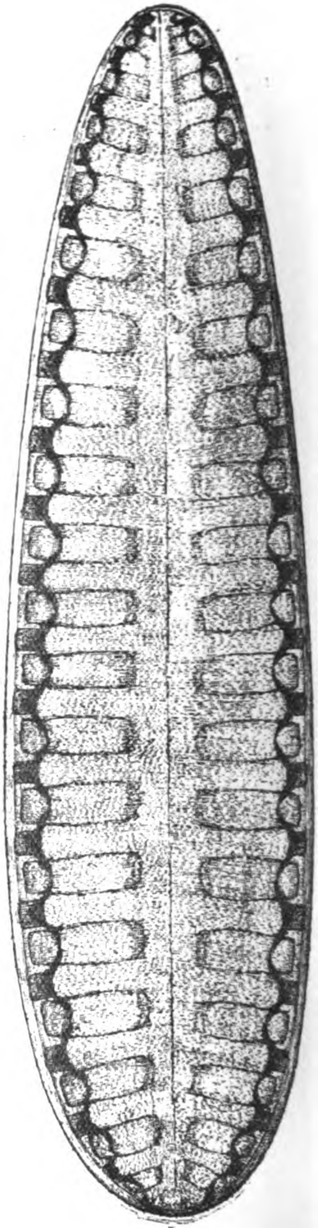
4



3

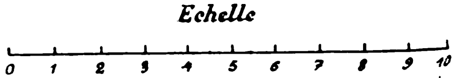


6



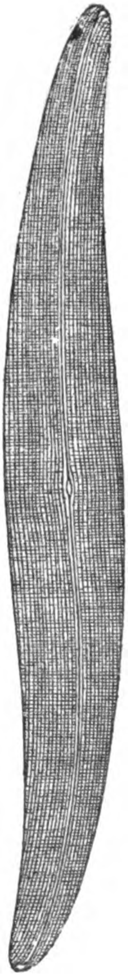
5

Echelle

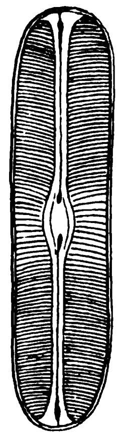


Dans cette échelle chaque division de 6 m.m. représente 1/100e de millimètre.

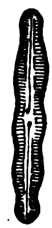

7

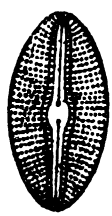

8

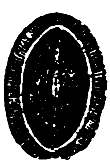

12

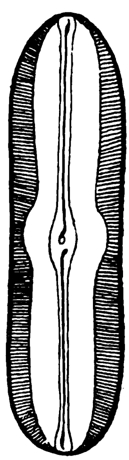

15

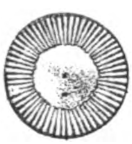

13


16


14


9


17


10


11


18

11

LÉGENDE DES PLANCHES

1. **Navicula nobilis, Ehr.** — Côtes robustes, plates, surélevées sur une certaine longueur en leur milieu, au nombre de 5 à 6 par centième de millimètre. La longueur de la valve de cette espèce peut atteindre quatre dixièmes de millimètre.
2. **Cymbella gastroides, Kütz.** — Stries très robustes, 8 en 1/100 de millimètre, composées de grosses perles distantes.
3. **Stauroneis Phænicenteron, Ehr.** — Stries radiantes, environ 14 en 1/100 de millimètre, fines, mais distinctement perlées.
4. **Navicula Hasta, Pantocsek.**
5. **Surirella robusta, Ehr.**
6. **Cymatopleura Solea, W. Smith.**
7. **Navicula Iridis, Ehr.** — Stries fines, à ponctuations allongées, environ 16 en 1/100 de millimètre, interrompues près des bords par un profond sillon.
8. **Pleurosigma attenuatum, W. Smith.** — La valve est entièrement couverte d'un réseau très fin de stries se coupant à angle droit.
9. **Cocconeis placentula, Ehr.**
10. **Cyclotella Kützingiana, Chauv.**
11. **Navicula Braunii, Grun.** — Côtes au nombre de 10 à 11 en 1/100 de millimètre.
12. **Navicula amphisbæna, Bory.** — Stries radiantes, environ 14 en 1/100 de millimètre, finement divisées en travers.
13. **Navicula cuspidata, Kütz.** — Stries très fines, perpendiculaires au raphé, au nombre de 14 en 1/100 de millimètre.
14. **Navicula elliptica, Kütz.** — Stries formées de grosses ponctuations, au nombre de 11 environ en 1/100 de millimètre.
15. **Navicula bacillum, Ehr.**, forma major. — Stries fines, un peu plus distantes au milieu, au nombre de 15 à la partie moyenne de la valve et d'environ 17 aux extrémités par 1/100 de millimètre.

16. **Navicula mesolepta,** v. Angusta.

17. **Navicula Americana, Ehr.** — Stries au nombre de 16 en 1/100 de millimètre.

18. **Stauroneis punctata (Navicula), Kütz.** — 11 à 14 stries en 1/100 de millimètre.

Les valves étant représentées grossies 600 fois, le centième de millimètre équivaut dans ces dessins à 6 millimètres.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE DE M. MAURICE DU COLOMBIER

INTITULÉ

LES DIATOMÉES DES ENVIRONS D'ORLÉANS

PAR M. SAINJON

Président de la Section des Sciences

Séance du 21 Juin 1907

MESSIEURS,

Les Diatomées sont des organismes microscopiques, revêtus d'une enveloppe siliceuse, dont la taille des plus grosses espèces ne dépasse pas *quatre dixièmes de millimètre* et qui vivent dans les eaux douces, les eaux salées et les endroits humides.

Elles sont douées de mouvements spontanés, ce qui a fait hésiter sur leur classification ; on les range aujourd'hui dans le règne végétal, à côté des Algues.

Leur habitat n'est pas circonscrit et s'étend même jusqu'aux régions polaires ; elles sont parfois si multipliées qu'elles imprègnent les sols argileux au point qu'on ne peut y établir aucune construction solide.

On rencontre aussi dans toutes les parties du monde des bancs de Diatomées *fossiles* : en France, l'Auvergne

est dans ce cas ; ce sont des bancs de cette nature qui, réduits en poudre fine, donnent le tripoli, dont le nom est celui de la contrée d'où on le tirait autrefois, et c'est à Ehrenberg que revient, il y a environ 60 ans, l'honneur d'avoir reconnu leur constitution et leur expansion considérable.

Les Diatomées ont donc joué et jouent vraisemblablement encore un rôle sérieux dans la formation de l'écorce de notre globe, et l'étude des espèces vivantes actuellement a stimulé les recherches des botanistes qui ne reculent pas devant les difficultés de l'emploi du microscope.

Notre collègue, M. Maurice du Colombier, est un de ceux-là, et la Société de Botanique de France a déjà inséré dans ses publications ses catalogues de Cryptogames (mousses, lichens, champignons microscopiques) des environs d'Orléans.

M. du Colombier présente aujourd'hui à notre Société un important mémoire sur les Diatomées qu'il a recueillies dans la même circonscription, et il y a signalé 186 espèces.

Quelques-unes de ces espèces n'avaient été rencontrées jusqu'ici que dans des dépôts fossiles : l'une, entre autres, le Navicula hasta, vit encore dans la Loire et le Loiret.

D'une manière générale, ce sont les étangs de Planquine et du Baulie, à l'entrée de la forêt, au nord de Semoy, qui lui ont offert les plus belles et les plus grandes Diatomées.

M. du Colombier a eu, en outre, l'attention de joindre à son mémoire une planche où sont représentées 18 de nos Diatomées avec un grossissement de 600 fois ; ces figures donnent avec plus de précision l'idée qu'on doit se faire de ces singuliers organismes.

Vous pouvez, Messieurs, juger par cet exposé de l'intérêt qui s'attache pour notre département à la publication dans nos *Mémoires* du travail de M. du Colombier et de la planche qui l'accompagne ; votre section des Sciences vous en propose donc l'*impression*, et elle ajoute que *celle aussi* du présent rapport ne lui paraîtrait pas une superfétation.

LA TROMBE

DE

LA FERTÉ-SAINT-AUBIN [1]

PAR M. L'ABBÉ MAILLARD

Membre de la Section des Sciences et Arts

Séance du 7 Juin 1907

RAPPORT VERBAL DE M. ROUSSEAU

Membre de la Section des Sciences et Arts

Séance du 22 Juin 1907

Le mercredi 22 mai, un ouragan d'une rare violence s'abattait sur la commune de La Ferté-Saint-Aubin. Dès le soir de ce même jour, l'opinion publique, se rappelant les ruines occasionnées à Cravant, par la tornade du 4 juillet 1905, attribuait à un phénomène météorologique identique les dégâts commis à La Ferté et égalait les uns aux autres. Elle exagérait l'étendue du désastre, elle disait vrai sur la cause de ce désastre.

Nous allons essayer, d'après les relations des journaux et d'après notre enquête personnelle, de fixer la formation et la marche de la tornade et de décrire ses effets.

Parmi ceux-ci, il convient de souligner ceux que nous avons signalés dans le cyclone de Cravant et qui

(1) Une note extraite de ce travail a été présentée et lue à l'*Académie des Sciences*, par M. de Lapparent, secrétaire perpétuel, dans la séance du 11 juin 1907.

n'avaient pas encore été, sinon constatés, du moins consignés jusqu'ici.

Ce jour-là, à trois heures du soir, un orage se formait au Sud-Ouest de La Ferté, au-dessus des forêts de sapins qui avoisinent la ville ; une demi-heure après environ, une averse de grêle tomba d'abord ; les grains, tous transparents comme du cristal et gros comme des œufs de pigeon, nous a-t-on dit, ne firent pourtant que d'insignifiants dégâts ; la pluie succéda à la grêle et les deux averses ne durèrent que quelques minutes.

Vers quatre heures moins un quart, — le fait a été constaté et rapporté par un grand nombre de témoins — on vit un nuage énorme, d'un noir d'encre, glissant au ras des toits, s'avancer du Nord-Est vers le Sud-Ouest ; chose remarquable, en effet, les girouettes élevées marquaient le N.-E., tandis qu'un vent chaud, bas, soufflait violemment, venant du Sud. Un observateur du phénomène, M. Guellard, dont la maison se trouve la première au Sud du bourg et en bordure du champ de foire, aperçut très distinctement, de sa fenêtre, un second nuage qui s'avançait en sens contraire et à droite du premier. Lorsque les deux masses se rejoignirent, un tourbillon se forma aux points de contact ; c'était, dit-il, comme une cheminée d'usine, qui à cette distance lui apparut large de 3 à 4 mètres, claire par rapport au reste du nuage et dans laquelle tourbillonnaient des débris de toute sorte.

Le tourbillon marchait rapidement vers la ville, tournant en sens inverse des aiguilles d'une montre, saccageant tout sur son passage et produisant un bruit étrange que tous les habitants comparèrent au passage simultané de trois ou quatre automobiles. Quelques secondes plus tard, le curieux faillit devenir victime de

l'ouragan ; un fracas énorme se faisait entendre au-dessus de lui, c'était la plus grosse cheminée de la maison qui, renversée par l'ouragan, se couchait bruyamment sur le toit, mais heureusement sans le défoncer, grâce aux énormes chevrons sur lesquels elle s'appuya. La trombe venait de passer, laissant derrière elle des effets étranges dont nous parlerons tout à l'heure ; il nous faut d'abord suivre pas à pas les traces de son passage depuis sa formation jusqu'à sa disparition.

La tornade paraît s'être formée entre La Ferté et Saint-Aubin, près de la maison de M. Jourdain, placée en bordure Ouest de la route nationale ; de là, prenant franchement la direction Sud-Nord, elle saccagea l'établissement de M. Véron, horticulteur ; quatre cents cloches étaient rangées dans le vaste jardin, les douze premières restèrent en place, mais les autres, soulevées en l'air, choquées les unes contre les autres, furent brisées et leurs morceaux dispersés au loin.

Voici, plus loin, un vaste espace longeant la grande route, c'est le champ de foire ; sur cet emplacement, trois roulottes stationnent en attendant le prochain marché ; surpris par la tourmente, les pauvres équipages oscillent par trois fois, balancés, nous dit l'un des marchands ambulants, comme par des vagues gigantesques, et sont culbutés les uns contre les autres ; les voitures sont brisées, les habitants blessés, les marchandises détruites ou dispersées. L'ouragan s'attaque ensuite aux immeubles qui bordent le champ de foire ; il renverse deux cheminées, enlève les châssis des toits, fait éclater une cloison à l'intérieur de la première maison, puis, poursuivant sa marche, il arrache au milieu d'arbres feuillus un catalpa sans feuilles, soulève, non loin de là et tout d'une pièce, le toit du dépôt du Syndicat des Agriculteurs, renverse un mur de clôture et pénètre dans

le jardin du Dr Hamon ; là, les cloches maraîchères se soulèvent et sautent en l'air (l'une retombe trois mètres plus loin, dans sa position normale, sans se briser), les arbres sont déracinés, une automobile est transportée de la cour voisine dans le potager. Le superbe jardin et la maison de M. Berthier, ancien notaire, sont plus maltraités encore : toitures enfoncées par la chute des cheminées, hangar complètement détruit, arbres séculaires déracinés, c'est un désastre complet ; un bombardement en règle n'eût pas fait mieux.

Il serait fastidieux de nommer toutes les habitations où l'on trouve semblables dégâts ; partout, sur la ligne qui traverse la ville du S. au N. et sur une largeur de 50 mètres, ce ne sont que toitures enlevées, cheminées renversées, arbres abattus. Le côté Est de la route qui traverse le bourg parallèlement à la marche de la tornade a peu souffert ; çà et là — et le même phénomène se reproduit sur l'autre bord de la traînée dévastatrice, — on aperçoit des toitures sur lesquelles se trouve découpé, comme à l'emporte-pièce ou par la succion d'une énorme ventouse, un cercle de 2 mètres de diamètre ; la couverture du grenier a disparu sur cette surface et les matériaux aspirés par la trombe ont ensuite servi de projectiles aux vents furieux. On nous montre deux ardoises provenant d'un même toit et qui ont pénétré par leur tranche, l'une dans la devanture d'un magasin à droite de la route, l'autre dans une enseigne située presque en face, à gauche de la même route et sont restées fixées dans le chêne à une profondeur de 3 ou 4 centimètres. On peut juger par là de la vitesse de rotation du tourbillon ; on sait que, dans les trombes, cette vitesse peut atteindre 180 mètres à la seconde ; de fait, une balle de fusil ordinaire n'aurait pas pénétré plus pro-

fondément dans ce panneau de bois très sec et très dur. Au sortir du bourg, en face du château historique de Masséna, s'étend une prairie traversée par le Cosson ; ici, l'ouragan semble avoir opéré plus à l'aise que dans le cercle resserré des rues et des maisons : il sort en éventail, s'étend sur une largeur de 150 mètres, couche à terre et dans tous les sens les grands peupliers qui s'étendent parallèlement à la rivière ; il traverse celle-ci contre la route, enlève le toit du lavoir, puis il fait un ricochet à angle droit, descend le Cosson vers l'Ouest, renverse, brise en tire-bouchon les jeunes arbres qui le bordent, attaque le nouvel abattoir en construction dont il arrache la couverture à peine terminée et, de là, tournant brusquement à l'Est, il pénètre dans le parc du château, de l'autre côté de la route.

Là, il se sépare en deux courants, l'un s'attaque au parc, l'autre ravage le potager ; un mur d'une épaisseur de 35 centimètres est complètement rasé sur une longueur de 25 mètres ; c'est un des derniers exploits de l'ouragan ; il s'arrête au bord de la forêt, à bout de souffle pourrait-on dire, car la forêt formant rideau intercepte probablement le vent d'Est qui nourrit la trombe.

Telle fut la marche générale et tels furent les effets généraux de ce phénomène météorologique. A première vue, ces effets ne semblent pas très différents de ceux d'un fort orage, et, cependant, nous n'hésitons pas à le qualifier de tornade ou de trombe terrestre, car nous avons constaté d'autres phénomènes particuliers caractéristiques de ces météores, phénomènes déjà observés dans la trombe de Cravant. Nous les avons réservés pour la seconde partie de cette étude.

***

Tout d'abord, l'ouragan possédait bien le double mou-

vement des trombes et cyclones, mouvement de translation, mouvement de rotation.

La trajectoire a pour direction générale la ligne Sud-Nord ; à la fin de sa course seulement, la bourrasque décrivit une demi-circonférence de 250 mètres de rayon environ, partant de l'Est, montant vers le Nord-Ouest et finissant vers l'Est ; le tout forme donc comme un immense point d'interrogation retourné.

Sans être aussi clairement accusé, le mouvement de rotation n'en est pas moins certain ; en voici la preuve. Nous avons dit qu'un habitant très digne de foi avait remarqué, à l'origine de l'orage, cette espèce de cheminée d'usine dans laquelle tourbillonnaient des débris de toute sorte ; la trajectoire de chacun des débris d'ardoise dont nous avons parlé est non moins significative : tous deux proviennent d'une même maison, située à droite de la route, l'un vient s'implanter dans la devanture d'un magasin placé à gauche, l'autre dans une enseigne placée à droite, au-dessous du toit, d'où elle a été arrachée. A une cinquantaine de mètres plus loin, une toiture de zinc fut séparée en deux parties, l'une des feuilles fut emportée au loin, à droite du tourbillon, l'autre à gauche et presque sur la même ligne Est-Ouest perpendiculaire à la trajectoire de translation.

Il suffit aussi de voir dans quels sens divers les arbres furent abattus pour se convaincre que les forces qui s'acharnèrent à leur destruction n'eurent pas une unique direction.

Sur le bord de la rivière, le spectacle est particulièrement instructif à ce point de vue : les pauvres peupliers sont renversés dans tous les sens, têtes contre têtes : quelques-uns semblent plutôt coupés que brisés à deux mètres du sol, tant la cassure est nette, et leurs faîtes sont transportés aux quatre points cardinaux ; deux ou

trois ont subi un mouvement de torsion comme si la main d'un gigantesque bûcheron avait voulu en faire une hart d'osier.

Mais rien ne prouve mieux ce mouvement de rotation que le spectacle dont furent témoins le jardinier du château et son aide. Du seuil de leur pavillon, ils aperçurent, à cinquante mètres d'eux, les eaux du canal se soulever pour former un immense entonnoir dont la pointe touchait le réservoir et dont la partie évasée s'élevait au niveau des arbres. L'entonnoir était creux et tourbillonnait sur lui-même ; c'était, disent-ils, mais en bien plus grand, comme le tourbillon de poussière que l'on voit parfois courir sur la grande route. Quelques secondes après, l'entonnoir se brisait et le vent furieux le faisait retomber en cascade sur les curieux. Il ne faudrait pourtant pas conclure de ce fait que le mouvement de giration se fait constamment sentir au ras du sol pendant toute la durée de la tourmente. On sait, en effet, que le tourbillon monte et descend et procède pour ainsi dire par bonds. Nous en avons pour preuve l'inégalité des dégâts qu'il laissa derrière lui, nous en avons pour preuve la topographie du désastre de Cravant (1). On se souvient que, le 4 juillet 1905, la trombe prit pied et exerça ses ravages à cinq endroits éloignés les uns des autres d'un espace d'un millier de mètres environ, à Cernoy, à Cravant, au milieu des moissons, à Vilcery et à la Touane ; entre ces points, les dégâts furent insignifiants.

Le second phénomène sur lequel nous avons appelé déjà l'attention des météorologistes (2), c'est l'abaissement considérable et subit de la pression atmosphérique

(1) Voir le mémoire : *La Trombe de Cravant* et la carte annexe, *Mémoires de la Société*, année 1905.

(2) Communication à l'*Académie des Sciences*; comptes rendus, 6 novembre 1905.

au passage de la bourrasque. Ici, les faits, pour être moins nombreux qu'à Cravant, n'en sont pas moins étranges et significatifs tout à la fois.

Nous avons parlé déjà de ces parties de toitures qui subirent un effet de ventouse, de ces vasistas de greniers ou de mansardes aspirés pour ainsi dire et projetés au loin, tandis que les ardoises restaient intactes ; de cette toiture du Syndicat agricole qui se soulève tout d'une pièce, exécute un léger mouvement de rotation et retombe de travers sur ses quatre murs. Ce n'est pas tout ; voici d'autres témoins de ces différences de pressions, qui se sont fait sentir au passage de la trombe, entre les parois intérieures et les parois extérieures des vases clos qu'elle rencontra, soit qu'il s'agisse de maisons aux volets fermés, soit qu'il s'agisse d'objets placés à l'intérieur de ces maisons ou dans les jardins. Chez M. Petit, rue Masséna, c'est une grange qui s'ouvre d'elle-même de l'intérieur à l'extérieur. Dans le jardin de M. Berthier, c'est une volière en forme de pagode qui se soulève du milieu d'un massif de verdure sans le froisser et retombe à 3 mètres de là, non pas au Nord, dans le sens du vent, mais à l'Ouest, perpendiculairement à cette direction.

Voici qui est plus étrange.

Chez M. Jourdain, entre Saint-Aubin et le champ de foire, dans une chambre fermée, une glace se détache de la cheminée et saute au milieu de la chambre ; un petit service à liqueur placé sur la cheminée reste à peu près intact, car le carafon seul est renversé, et, chose invraisemblable, l'écrin d'une montre qui se trouve à côté saute en l'air en arrachant ses charnières et son fermoir ; le couvercle fut trouvé au milieu de la chambre, la montre intacte était restée au fond de la boîte !

Enfin, nous avons réservé, pour le citer en dernier

lieu, un fait qui, à Cravant, a le premier éveillé notre attention sur ces phénomènes de surpression à l'intérieur des espaces clos au moment du passage de la trombe.

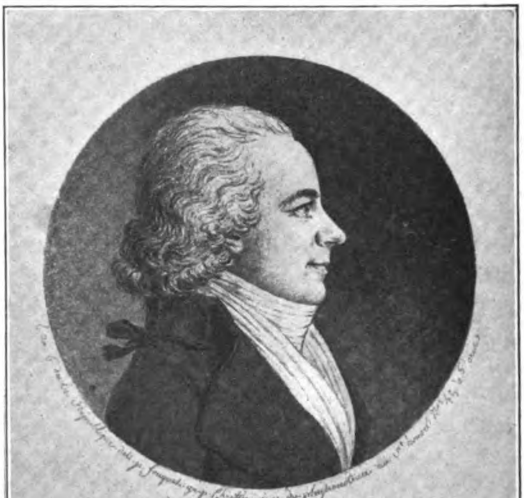
Chez M. Guellard, se trouve, au premier étage, une chambre carrée, fermée de deux côtés par deux murs avec fenêtres, à l'Ouest par une cloison qui la sépare d'un cabinet de toilette, au Nord par une seconde cloison qui la sépare d'un escalier conduisant au grenier. Quand le propriétaire voulut se rendre compte du bruit qu'il venait d'entendre au-dessus de sa tête, il trouva la cloison Nord renversée et couchée tout d'une pièce dans la cage de l'escalier. Voici ce qui s'était passé. La trombe, comme une immense machine pneumatique, avait d'abord soulevé, puis enlevé et projeté au loin les trois vasistas du grenier ; le vide s'était fait par ces ouvertures dans le grenier et dans l'escalier, et la cloison, poussée par l'air intérieur de la chambre, était tombée au dehors. Ainsi éclaterait une vessie fermée, remplie d'air et placée sous la cloche d'une machine pneumatique ; le phénomène est du même genre, car, pas un gravois à l'intérieur de la chambre, rien n'y est dérangé, ni sur les étagères, ni sur le lit, ni même sur la commode qui s'appuyait à la cloison disparue. Certes, un ouvrier n'eût pas eu cette habileté, car, pour obtenir le même effet, il eût fallu une pression uniforme et s'exerçant en même temps sur tous les points de la surface de la cloison ; la pression atmosphérique ou la force élastique des gaz est seule capable de faire pareille opération.

Faut-il aussi attribuer au vide partiel que le tourbillon fait sur son passage le curieux phénomène que nous allons rapporter ?

Chez M. Jourdain, les espaliers appuyés à la face Sud

d'un mur de jardin n'ont pas souffert ; ceux de la face Nord, que le mur aurait dû protéger contre la bourrasque, sont grillés comme par l'incendie ou à la suite d'une forte gelée. Nous avions déja remarqué le même fait à Cravant et, là comme ici, l'aspiration peut fort bien être la cause du phénomène, car toute raréfaction de l'air amène nécessairement une évaporation rapide, et toute évaporation rapide est accompagnée d'un fort refroidissement.

Loin de nous la pensée de vouloir expliquer tous les phénomènes étranges constatés à La Ferté, dans la journée du 22 mai, mais nous appelons de nouveau l'attention des météorologistes sur le rôle de l'abaissement de la pression atmosphérique dans les effets des trombes et des tornades. Resteraient à trouver la cause première de cet abaissement, le point du tourbillon où il atteint son maximum, la valeur de ce maximum, toutes questions que la trombe de Cravant et celle de La Ferté nous ont donné l'occasion de rappeler ; nous sommes convaincu que la science y répondra bientôt.



Le Brun architecte à Orléans

BENOIST LEBRUN

ARCHITECTE A ORLÉANS

1754-1819

PAR M. LOUIS GUILLAUME
Membre de la Section des Sciences et Arts

Séances des 5 et 21 Juin et du 3 Juillet 1907

RAPPORT VERBAL DE M. GUILLON
Membre de la Section des Lettres

Séance du 19 Juillet 1907

SES PREMIÈRES ANNÉES — SON MARIAGE

Un jour de l'année 1770, l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, Lamandé, visitait le port du Havre, entouré d'ingénieurs ; les ouvrages en construction avaient été endommagés par les marées, et l'inspecteur général questionnait tous ceux qui étaient près de lui sur les causes de ces dégradations et sur les moyens d'y remédier.

Comme personne ne pouvait lui répondre d'une façon satisfaisante, un jeune manœuvre sortit du rang des ouvriers et, au grand étonnement des ingénieurs, donna aux questions de l'inspecteur général des réponses si claires et si précises que celui-ci, émerveillé, le prit dans

ses bureaux en qualité de dessinateur : ce jeune homme, c'était Lebrun (1).

Né à Paris, en 1754, de parents pauvres, Benoist quitta de bonne heure la maison paternelle. A 16 ans, il est au Havre, où il travaille comme manœuvre, jusqu'au jour où l'inspecteur général le discerne parmi tous les ouvriers. Le manœuvre était devenu employé ; l'employé aspira à devenir maître. C'est la ville d'Orléans qui lui en offrit l'occasion.

Du règne de Louis XII aux débuts de celui de Louis XV, Orléans, dont toute la vie commerciale était concentrée sur les rives de la Loire, avait bien peu changé. Sur une longueur de 2 kilomètres, ses hauts murs d'enceinte la séparaient du fleuve ; du vieux pont, on n'y accédait qu'en rentrant en ville et en en ressortant par les poternes (2).

De-ci de-là, on avait bien consolidé, par quelques lignes de pieux, les endroits favorables aux embarquements et autres opérations industrielles ; mais tous ces petits ports étaient isolés ; on ne pouvait, comme aujourd'hui, circuler au long du fleuve. Cependant, vers 1740, M. de Bouville, intendant de la province, avait eu l'heu-

(1) Dans les *Annales de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans* (année 1819), se trouve déjà une notice sur Lebrun, architecte, due à la plume de Galisset, auquel nous avons emprunté ces détails sur la jeunesse de Lebrun ; mais cette notice, conçue plutôt sous la forme pompeuse d'un éloge, ne nous a pas paru établir sous son vrai jour la physionomie de Lebrun.

Tous nos renseignements ont été puisés aux archives départementales et dans les histoires locales (Pataud, Vergnaud, Lottin, etc.).

(2) L'ingénieur orléanais Lecreulx (P. Guillon, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, voir *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome XXIXe, page 415).

reuse idée de faire construire un quai pour communiquer du vieux pont à la porte Recouvrance ; c'était alors le seul quai qui existât à Orléans.

En 1780, l'achèvement du Nouveau-Pont et le percement de la rue Royale nécessitèrent la démolition du mur d'enceinte jusqu'au Châtelet, pour permettre la construction d'un mur de quai, en amont. C'est alors que, pour la première fois, nous voyons apparaître Lebrun à Orléans ; les connaissances qu'il avait acquises au Havre, la réputation que ses travaux lui avaient méritée le signalèrent sans doute à l'attention de ses chefs : il vint se fixer dans notre ville.

Sur son mariage, on sait seulement que la cérémonie eut lieu le 8 août 1786 en l'église Saint-Pierre-Lentin et que la future, une demoiselle Eulalie Hortense, fut, à défaut de parents, assistée par son tuteur, M. François Erat-Oudet, conseiller du Roy et ancien président de l'élection d'Orléans (1).

La jeune fiancée apportait sans doute en mariage une dot respectable, car Lebrun, qui, jusque-là, était sans ressources, se mit à entreprendre pour son compte des travaux considérables.

(1) Extrait du registre des mariages de la paroisse Saint-Pierre-Lentin. — Le 8 août 1786, après une publication de ban faite tant en cette paroisse qu'en celle de Saint-Paul-et-Saint-Hilaire de cette ville, le prêtre curé soussigné, après mutuel consentement du

— sieur Benoist Lebrun, entrepreneur des travaux du Roy dans les Ponts et Chaussées, Turcies et Levées, fils majeur du sieur Nicolas Lebrun et de la défunte dame Marie-Françoise Aubert, de la paroisse de Saint-Hilaire, d'une part,

— et de demoiselle Louise-Eulalie Hortense, fille mineure, de cette paroisse, d'autre part ; ladite demoiselle précédente sous l'autorité de M. François Erat-Oudet, conseiller du Roy, ancien président de l'élection d'Orléans, son tuteur, de la paroisse de Saint-Paul, les ai conjoints en mariage...

L'Hôtel des Consultations gratuites, que le médecin du Roy, Antoine Petit, avait projeté de construire sur l'emplacement de la chapelle Sainte-Anne, qui dépendait du grand Cimetière, commencé en 1786, fut la première œuvre de Lebrun.

Une porte à lourde corniche, dit René Biémont (1), forme une entrée solennelle à cet édifice que surmonte une galerie de pierre, sur laquelle le ciseau a tracé des anneaux sans les évider (2).

La filature de coton de la Motte-Sanguin vint ensuite : installée d'abord provisoirement sous les arcades du grand Cimetière, qui avait été désaffecté, le duc d'Orléans la convertit en Société par actions et la transporta à la Motte-Sanguin.

L'architecte Lebrun en dressa les plans et fut chargé de l'exécution, tandis que l'ingénieur Perrier y installait la première pompe à feu qui, vraisemblablement, dut exister à Orléans. C'était, dit René Biémont, un magnifique bâtiment, percé de 365 fenêtres ; mais, défaut assez commun aux architectes de toutes les époques, les devis furent dépassés et la dépense, qui était prévue pour 120,000 livres, atteignit le chiffre de 297,000. Les actionnaires refusèrent de payer l'excédent, et un procès fut engagé ; mais, l'expertise ayant été favorable à Lebrun, les actionnaires durent finalement s'exécuter (3).

(1) *Guide d'Orléans*, par René Biémont.

(2) Lebrun a publié un prospectus intitulé : *A mes concitoyens*, relativement à l'inauguration du buste d'Antoine Petit (bibliothèque municipale).

(3) Mémoire à consulter et Consultation, au sujet d'un procès avec le sieur Foxlow, directeur de la manufacture de la Motte-Sanguin (bibliothèque municipale).

Dans la suite, la malchance poursuivit tous les propriétaires de la Motte-Sanguin ; d'abord confisquée au duc d'Orléans, elle fut vendue par la Convention à Foxlow, un An-

Le théâtre de la place de l'Etape fut l'œuvre capitale de Lebrun ; jugeant, non sans raisons, qu'Orléans ne possédait pas un théâtre digne d'une grande ville, il eut l'idée d'acheter, pour y construire une salle de spectacles, l'église Saint-Michel, qu'un décret de l'Assemblée Nationale venait de désaffecter.

A cet effet, il fonda une Société en commandite au capital de 100,000 livres ; mais les souscripteurs ne vinrent pas, et, sans se décourager, il se résigna à construire le théâtre seul et à ses frais.

Il a déja été donné sur le théâtre de la place de l'Etape des détails si complets (1) que, pour éviter les redites, nous jugeons inutile d'insister ; toutefois, nous devons signaler, pour préciser le côté plutôt spéculatif qu'artistique qui guida Lebrun dans son opération, le mauvais

glais, qui la dirigeait depuis sa fondation ; le nouveau propriétaire s'associa à un de ses compatriotes nommé Thayer ; mais la discorde ouvrit bientôt la porte aux procès qui amenèrent vite la ruine et la fermeture de la maison (Lottin).

En 1808, à la requête des créanciers, l'immeuble fut vendu et racheté par Thayer la somme dérisoire de 90.000 francs.

En 1823, l'usine de coton devint une minoterie et, après des faillites successives, le bâtiment disparut complètement dans la nuit du 18 au 19 juillet 1858, détruit par un terrifiant incendie, dont les anciens ont gardé le souvenir. Reconstruit avec trois étages seulement, il eut le même sort dans la nuit du 18 au 19 septembre 1860.

Lorsqu'en 1869, l'empereur Napoléon III, voulant laisser à la ville d'Orléans un souvenir de sa visite de l'année précédente, acheta la Motte-Sanguin aux héritiers de Thayer, pour en faire don aux hospices d'Orléans et y établir un asile de convalescents, il ne restait plus de cet édifice que des murs à moitié calcinés (René Biémont).

L'asile de convalescents ne se fit pas, et l'Etat utilisa l'emplacement en y faisant construire l'Ecole d'artillerie du 5e corps d'armée.

(1) René Biémont (*Guide d'Orléans*) ; A. Huart (*Le théâtre orléanais à travers les âges* ; Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 2e semestre 1903).

goût dont il fit preuve, en hissant sur la corniche, après les avoir mutilées, quatre statues de saints qui, dans sa pensée, devaient personnifier la Comédie, la Tragédie, la Musique et la Danse.

A la même époque (1794), Lebrun édifia sur l'emplacement du couvent des Grands Carmes la suite des maisons particulières qui forment, rue des Carmes, l'îlot compris entre la rue de l'Arche-de-Noé et la rue des Charretiers. Ces façades, très élevées pour l'époque, brillaient surtout par leur simplicité ; à part les balustres de pierre des appuis de fenêtres, qui jetaient dans l'ensemble une note un peu gaie, les pieds droits et lancis des ouvertures, en pierre unie, en formaient toute l'ornementation.

On ne saurait, toutefois, faire à l'architecte un trop grand reproche de cette parcimonie, si l'on considère qu'il s'agissait avant tout d'une spéculation à réaliser.

On a attribué à tort à Lebrun l'hôtel situé rue de la Bretonnerie, n° 58. — Si la façade au fond de la cour et notamment le péristyle portent l'empreinte du premier empire, l'ensemble de la construction et plus spécialement le portail sur la rue produisent, dit R. Biémont, un de ces effets de grandeur qu'on recherchait au XVIIe siècle ; aussi, serait-il plus vraisemblable d'admettre que Lebrun n'y apporta que de légères modifications.

Lebrun construisit enfin la maison qu'il habita ; elle était située à l'angle de la place de l'Etape et de la rue Pavée ; il y avait réuni une collection de tableaux et d'objets d'art que, nous dit Vergnaud, les amateurs de peinture et d'art aimaient à visiter. Il les transporta plus tard au château de Châteauneuf, dont il avait fait l'acquisition.

Nous avons passé en revue à peu près toutes les constructions édifiées par Lebrun ; nous ne disconvenons

pas que son œuvre architecturale fut plutôt mince ; cependant, si on lui tenait compte des difficultés financières inextricables de l'époque et du profond mépris que professait la Révolution pour tout ce qui de près ou de loin rappelait l'ancien régime, nous n'aurions, en circonstances atténuantes, que l'embarras du choix.

L'ARCHITECTE MUNICIPAL

En même temps qu'il exerçait pour son propre compte la profession d'architecte et d'entrepreneur, Lebrun eut, en 1790, comme il venait d'achever les travaux du quai du Châtelet, la bonne fortune d'être nommé architecte de la Ville.

Des travaux qu'il eut à exécuter pendant les cinq ans qu'il occupa ces fonctions (1790-1794), l'énumération ne sera pas longue.

En 1790, il construit sur le Martroi un corps de garde demi-circulaire, qui, paraît-il, ne manquait pas d'élégance, mais dont la fragilité était telle qu'au bout d'un an on dut le démolir (1).

En 1791, il présente au corps municipal un projet d'aménagement du couvent des Minimes en tribunal et en prison en vue d'y installer la Haute Cour de Justice que la Convention Nationale envoyait siéger à Orléans (2).

Entre temps, il adresse aux Administrateurs du département et du district, sur les travaux restant à faire pour achever l'œuvre de Sainte-Croix, un long mémoire, où, pour corser son argumentation en faveur de ce monument, il n'hésita pas à le représenter comme étant bien supérieur, tant par la multiplicité que par la perfection

(1) Vergnaud-Romagnesi (*Indicateur orléanais*).
(2) Lottin (*Recherches historiques sur l'Orléanais*).

des ornements, à nos belles cathédrales de Chartres, Reims, Amiens et Beauvais (1).

En 1793, le nombre des personnes que l'on arrêtait était si considérable que les maisons de détention existantes (Saint-Hilaire, près du Châtelet, et les Minimes) étaient devenues insuffisantes ; il fut chargé d'en aménager trois nouvelles (le Grand Séminaire, les Dames de la Croix, près du rempart Saint-Jean, et Saint-Charles).

Les fêtes civiques tenaient alors une grande place dans la vie de la Nation ; Lebrun, en sa qualité d'architecte municipal, fut le plus souvent chargé de les organiser. Le 14 juillet 1792 notamment, deux arbres de la Liberté furent plantés à Orléans, l'un sur le Martroi et l'autre sur la place de l'Etape, et la bénédiction de ces deux symboles de l'affranchissement fut donnée en grande pompe par l'évêque constitutionnel du département (de Jarente), assisté de tous les ecclésiastiques assermentés de la commune ; mais, l'année suivante, l'arbre de la Liberté du Martroi disparaissait et était remplacé par la guillotine.

A partir de 1796, Lebrun n'est plus désigné dans les délibérations municipales que sous le titre d'architecte honoraire.

L'HOMME PUBLIC

C'est à la fin de l'année 1792 que Lebrun entre dans la municipalité, et par une mauvaise porte ; car il est nommé officier municipal par les proconsuls Collot d'Herbois (l'ancien acteur) et Laplanche (le moine défroqué) ; tout en acceptant, il proteste de l'innocence de ses prédécesseurs.

Dix-huit mois après, le même Laplanche le destitue

(1) Manuscrits de l'abbé Pataud (bibliothèque municipale).

dans ces fameuses séances de Saint-Paterne, où il passait toutes les autorités *au creuset de l'opinion publique* (1).

Durant son court séjour à l'hôtel de ville, Lebrun eut à collaborer à la suppression des anciens noms de rues et à leur remplacement par des noms républicains. Chargé avec Molière, Romagnesi et Bardin (trois artistes) de faire installer, dans la salle des délibérations, la statue de la Liberté, il voulut concourir personnellement à son ornementation en faisant don à la ville des bustes de Brutus, Mably, Franklin et Montesquieu ; des remerciements lui furent votés, disent les procès-verbaux.

Transformé dès lors en pontife de la Révolution, il organise les fêtes civiques. On raconte que pour la fête des Mânes de Marat son avis prévalut ; les sans-culottes voulaient en faire un banquet ; Lebrun la réduisit au rôle modeste d'une ronde autour de l'arbre de la Liberté.

Quant à Laplanche, la chute de Robespierre, qui marque la fin de la Terreur, délivra Orléans de ce personnage par trop encombrant ; on ne le revit plus.

Le Directoire, qui succéda à la Convention en vertu de la Constitution de l'an III, n'avait guère été profitable à la France ; à une première période de succès marquée par le traité de Campo-Formio, avait succédé une période de décadence, due aux succès grandissants des partis hostiles, aux difficultés financières toujours croissantes et enfin à la politique extérieure envahissante, qui avait provoqué une deuxième coalition de l'Europe.

C'est dans ces conditions que Lebrun revenait pour la deuxième fois aux affaires municipales.

Il y avait huit nouveaux sièges à pourvoir, par suite

(1) Lottin (*Recherches historiques sur l'Orléanais*).

de l'augmentation de la population, qui plaçait Orléans au nombre des villes de plus de 50,000 habitants.

Le 20 avril 1798, le nouveau Conseil était à peine installé que Jacob aîné donnait sa démission de président, on passa au scrutin et Lebrun obtint la majorité.

S'il fût resté plus longtemps à la tête de la municipalité (il n'en fut président qu'à peine deux ans, du 6 décembre 1798 au 10 mai 1800), il est présumable que son administration eût été marquée par la réalisation de certains projets d'utilité publique, telle une distribution d'eau pour le service de la ville et des habitants (1) ;

(1) 19 octobre 1794. — Le citoyen Lebrun, architecte, voulant utiliser la grosse tour, dite Tour Neuve, située sur le quai, à l'est d'Orléans, près la rivière, présente au corps municipal un projet qui consistait à faire élever quatre fontaines publiques :

1° Sur la place de la République (Martroi) ;

2° Sur la place de la Réunion (Etape) ;

3° Dans le grand marché (vis-à-vis la poissonnerie) ;

4° Dans le vieux marché ou marché aux veaux ;

De plus, à fournir de l'eau de la rivière dans les hôpitaux, les édifices nationaux, les raffineries, les principales manufactures et dans les maisons des particuliers.

Ses moyens pour alimenter les fontaines et les robinets étaient habilement calculés et prévus : ils consistaient, en se servant de la Tour Neuve, qu'il avait reconnu avoir 18 pieds de plus que le point le plus élevé de la ville, à construire sur cette tour un réservoir de 12 pieds de profondeur sur la totalité de la circonférence, lequel réservoir il aurait constamment tenu plein des eaux de la Loire, qu'il avait l'intention d'élever par le secours d'un manège de son invention, très simple et très ingénieux.

Les frais de construction et d'entretien de la machine étaient couverts par les abonnements que les habitants auraient payés pour avoir des robinets particuliers dans leurs demeures et par l'avantage que les hôpitaux et autres établissements nationaux auraient retiré, soit par la salubrité des eaux de la rivière, soit par l'économie des seaux, des cordes,

mais les finances municipales étaient alors dans un état si lamentable et les ruines accumulées étaient si nombreuses qu'il fallut parer aux nécessités les plus urgentes.

Peu après son installation, sur la demande d'un groupe de commerçants, il ouvre dans l'ancienne chapelle des Minimes une bourse de commerce.

D'autre part, justement préoccupé du préjudice qui menace Orléans, si le Sénat conservateur, cédant aux instances qui lui sont faites par certaines villes rivales, prive Orléans de ses droits acquis à l'attribution d'une Cour d'appel, il n'hésite pas à faire le voyage de Paris, pour aller plaider lui-même la cause de ses administrés devant la Commission du Sénat chargée de la délimitation des nouvelles circonscriptions judiciaires.

Le coup d'Etat du 18 Brumaire fut accueilli à Orléans aux cris de : « Vive la République ! Vivent les Consuls ! »

Aussitôt que la nouvelle s'en fut répandue à Orléans, les administrateurs municipaux s'assemblèrent à la maison commune et rédigèrent séance tenante une adresse aux citoyens consuls.

Mais Bonaparte, qui avait concentré dans ses mains tous les pouvoirs, envoyait, le 30 mai 1800, aux Orléanais leur premier préfet, M. Maret. A la réception offi-

des pompes et autres dépenses journalières que ce moyen aurait évités.

Ce projet, si utile pour Orléans, n'eut pas d'exécution, pas même de mention au procès-verbal, sans doute par l'insouciance des administrateurs de cette époque.

Le citoyen Lebrun s'adressa aussi aux administrateurs du département et du district, qui reçurent sa proposition avec la même indifférence.

(Extrait des *Recherches historiques sur l'Orléanais*, par Lottin).

cielle qui eut lieu, quand vint, suivant l'ordre des préséances, le tour de la municipalité, ce fut à Lebrun, en sa qualité de président, qu'incomba le périlleux honneur de le complimenter.

Bien qu'il le fît dans des termes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur son inaltérable attachement au nouveau régime, un mois et dix jours plus tard il avait un successeur.

LES SPÉCULATIONS DE LEBRUN

Comme spéculateur de biens nationaux et brasseur d'affaires, Lebrun a détenu certainement le record à Orléans.

C'est la Révolution qui devait donner l'essor à son besoin de spéculation ; dès la confiscation des biens du clergé, en 1790, cumulant les fonctions d'architecte de la ville et d'expert commis par l'administration pour l'estimation des biens nationaux, il en devint bientôt l'un des principaux acquéreurs.

Il débute, en 1790, par l'acquisition du *couvent des Grands Carmes ;* mis à prix 37,000 livres, il lui fut adjugé, le 15 janvier 1791, pour la somme de 63,200 livres. Il le démolit complètement et c'est sur l'emplacement de la chapelle, qui avait été décorée par le ciseau d'Hubert, qu'il construisit la série de maisons uniformes dont il a déjà été fait mention. Mais, comme ces constructions grevaient sa fortune d'une charge au-dessus de ses moyens, il ne tarda pas à s'en défaire (1).

(1) Le 17 octobre 1794. Il en revend un 1er lot à M. Gombault, courtier de commerce à Orléans, moyennant 69,500 livres.

Et le 10 mars 1795, un 2e lot, au sieur Alexis Rathouis, moyennant 80,000 livres.

Le 27 juin 1791, on mettait en vente, sur la prisée de 4,500 livres, ce qui restait de *la tour et de la nef de Saint-Aignan* depuis leur dévastation par les Calvinistes. Le tout fut adjugé pour 19,000 livres à Lebrun qui, n'ayant pris en considération que le parti qu'il pourrait en tirer, s'enquit aussitôt d'un terrain assez vaste pour y déposer les matériaux. La ville mit alors à sa disposition la place Saint-Aignan ; mais il ne paraît pas avoir joui de cette autorisation, car la démolition de la nef et de la tour n'eut lieu qu'en 1805, malgré les protestations, dit-on, du nouvel évêque d'Orléans, Mgr Bernier.

Cependant, si nous en croyons les gravures du temps, qui nous en ont transmis le souvenir, la tour avait un certain caractère, et il n'est pas douteux qu'à une époque mieux inspirée, elle eût trouvé grâce devant la pioche des démolisseurs.

Sur son emplacement, il édifia, en 1814, le bâtiment principal du couvent qu'occupaient encore, il y a quelques années, les religieuses Ursulines, auxquelles il avait revendu la propriété (1).

(1) 25 septembre 1812. — Hypothèque du sieur Pierre-Etienne Laurenciu contre Lebrun, pour sûreté d'une créance de 10,000 francs sur une grande maison de construction récente, située cloître Saint-Aignan et attenant à la partie occidentale de l'église.

23 août 1814. — Hypothèque de J.-J. Sautereau, employé à la Préfecture, pour sûreté d'une créance de 8,000 francs, sur le bâtiment construit sur l'emplacement des ruines de la tour Saint-Aignan, lesquels bâtiments font partie du local habité par les religieuses Ursulines.

Même date. — Hypothèque de François Villette, pour sûreté d'une créance de 1,975 francs, sur les mêmes bâtiments.

17 juillet 1814. — Dame Madeleine Lelong, femme Lhuillier, pour sûreté d'une créance de 13,827 francs, sur les mêmes bâtiments.

13 décembre 1817. Art. 8. — Une maison, sise cloître Saint-Aignan (bâtiment occupé par les religieuses Ursulines), par F. Erat-Oudet, pour sûreté d'une créance de 25,185 francs.

Ce ne fut que le 30 juillet 1792, et après de longs pourparlers, que Lebrun devint acquéreur, moyennant la somme de 32,000 livres, de l'*ancienne église Saint-Michel ;* il en fit, comme nous l'avons dit, *un théâtre ;* mais, pour réaliser la promesse solennelle qu'il avait faite dans ses annonces, que son théâtre serait isolé de toutes causes d'incendie, il dut acheter, peu après, cinq maisons contiguës, qui dépendaient de la paroisse Saint-Michel, du chapitre de Sainte-Croix et de l'Hôtel-Dieu (1).

Il existait alors à Orléans plusieurs autres salles de spectacles dont la concurrence n'était pas sans nuire à la recette du nouveau théâtre ; c'étaient (sans parler de la salle de la rue du Colombier) celle de Saint-Pierre-Lentin (2) où se réunissait, dit Vergnaud, une société d'amateurs bourgeois qui rivalisa pendant quelque temps avec les meilleures troupes de comédie et de vaudeville ; celle du cloître Saint-Aignan, située au chevet de l'église, sur l'emplacement des greniers du chapitre et où l'on voit encore aujourd'hui des colonnes qui décoraient la façade ; enfin, sur le parvis de Sainte-Croix,

(1) *9 mars 1791.* — Une maison, sise cour de l'Etape, dépendant de la paroisse de Saint-Michel................ 10.050 l.
Cette maison est probablement celle où il habita.
5 décembre 1792. — Une maison, située place de l'Etape, n° 8...................................... 8.700
Même date. — Une remise, située rue de l'Evêché 3.600
23 février 1793. — Une maison, située rue Pavée. 1.075
Même date. — Une maison, située rue de l'Evêché 6.300
Octobre 1794. — Une maison dépendant de l'Hospice Humanité, située rue de l'Evêché............. 4.000

(2) Inscription hypothécaire prise le 13 décembre 1817, par François Erat-Oudet, en garantie d'une créance de 25,185 fr. 18 sur différents biens appartenant à Lebrun et notamment sur le temple des Protestants, autrefois Saint-Pierre-Lentin.

l'ancienne salle du chapitre et la maison des enfants de chœur, plus spécialement réservée aux bals et concerts (1). Lebrun les acheta toutes et s'empressa d'en changer l'affectation.

Le 12 décembre 1792, Lebrun achète pour 40,300 livres *le couvent des Carmélites* qui, joint à celui des Jacobins, devait former plus tard la caserne de l'Etape.

Après l'avoir utilisé successivement comme fabrique de pipes et comme pensionnat de jeunes gens, il le divisa en habitations particulières.

Enfin, en 1807, il louait la chapelle à la Loge maçonnique l'*Union Parfaite*, dont il était membre ; c'est là que fut reçu Cambacérès à son retour de Bordeaux.

La ville d'Orléans, qui, après la construction du *quai Cypierre*, avait commencé à édifier, de la rue Royale à la rue de Recouvrance, une série de façades régulières, avait en 1791 trouvé si peu d'amateurs qu'elle accepta avec empressement l'offre que lui fit Lebrun de se substituer à elle pour la continuation de cette entreprise ; cependant la vente ne fut réalisée qu'en 1793 à raison de 250 francs la toise courante.

L'opération fut plus longue et peut-être moins avan-

(1) La place du cloître Sainte-Croix était bornée au sud par la Psallette ou maison des enfants de chœur, à côté de laquelle était la prison du chapitre. C'est dans ce local que le tribunal de commerce a longtemps siégé, jusqu'à la construction du nouveau Palais de Justice.

A l'ouest, elle était bornée par la salle du chapitre, démolie après avoir servi quelque temps de salle de festins et de concerts. La maison de la Psallette est aujourd'hui remplacée par une maison particulière ; la place qu'occupait la salle du chapitre est vacante et a servi à élargir le passage étroit qui, longeant une partie du côté sud de Sainte-Croix, conduisait de la place du parvis à la place du Cloître, appelé aussi quelques fois cloître des Libraires (Vergnaud).

tageuse que Lebrun ne l'avait escompté ; car il restait encore des terrains à vendre en 1812 (1).

Cette même année 1793, Lebrun devint acquéreur de l'*église Saint-Pierre-le-Puellier ;* dépendance de la commanderie de Saint-Marc, supprimée en 1791, elle lui fut vendue le 31 janvier 1793, moyennant 15,600 francs.

Après avoir servi longtemps de magasin de sel (ce qui nuisit beaucoup aux maçonneries), elle fut rachetée en 1816 par les habitants du quartier, moyennant la somme de 12,000 francs ; elle est restée chapelle de secours de Sainte-Croix jusqu'en 1827, époque à laquelle elle fut de nouveau érigée en paroisse (2).

Le 2 septembre 1792, la Convention Nationale décrétait la confiscation et la vente des *biens des émigrés ;* ce fut pour Lebrun l'occasion d'une ample moisson, car il acheta : le 21 mars 1794, pour la somme de 16,100 livres, une maison, sise rue Sainte-Anne, n° 17, appartenant à J.-B. Claude Tourlier, émigré (3) ;

Le 28 mai suivant, la métairie de Latar, située commune de Vienne-en-Val, appartenant à Laurent Alix, prêtre, pour la somme de 10,300 livres ;

Le 7 juin de la même année, un lot de terres et vignes,

(1) Hypothèque prise le 30 octobre 1812, par Mlle Octavie de Barville, pour sûreté d'une créance de 10,000 francs, en garantie de la vente de 4 maisons contiguës, situées rue Vieille-Vannerie, rue Sainte-Barbe et rue du Toreau, derrière les arcades du quai National.

Hypothèque du 9 janvier 1809, prise par Françoise Breton, veuve Cailleux, pour sûreté d'une créance de 600 francs, restant d'une somme de 2,400 francs, sur la vente d'un terrain situé derrière les arcades du quai Cypierre.

(2) *Indicateur Orléanais*, Vergnaud-Romagnesi.

(3) Dans le jardin de cette maison, qui porte actuellement le n° 30, existe encore un petit pavillon style Empire, que nous supposons avoir été bâti par Lebrun, alors qu'il en était propriétaire.

situées commune de Saint-Denis-en-Val, appartenant à Pierre Loiseau, prêtre, moyennant 19,400 livres ;

Le même jour, la Métairie du Petit-Dour, commune d'Huêtre, appartenant à Pierre-Henry Huet d'Embrun, émigré, pour la somme de 36,000 livres ;

Le 7 juillet, pour la somme de 3,000 livres, un lot de terres et vignes, au clos de Bouchetonne, appartenant à Jean-Pierre Aubereau, guillotiné à Paris ;

Et, le 17 juillet, une maison, sise à Orléans, rue du Puits-Saint-Christophe, appartenant à Emery-Claude Marchand, prêtre, moyennant la somme de 7,075 livres.

Enfin, la même année, l'architecte Lebrun se rendait, en sous-main, acquéreur du *domaine de Châteauneuf.*

C'est un contraste singulier de le voir succéder dans cette belle résidence à ce duc de Penthièvre (1), renommé par une générosité et une simplicité qui lui avaient fait pardonner son immense fortune.

La Révolution, il est vrai, se contenta de le laisser mourir dans son lit, mais elle avait déjà mis à mort sa fille, la touchante princesse de Lamballe, et elle s'apprêtait à guillotiner son gendre, le triste Philippe-Egalité.

Mis d'abord sous séquestre, le domaine avait été envahi, les 10, 11 et 12 mars 1793, par une bande de pil-

(1) Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse et par conséquent petit-fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, ayant cédé à Louis XVI son beau domaine de Rambouillet, voulut le remplacer et fixa son choix en 1783 sur le domaine des La Vrillère, qui venait d'être mis en vente.

Il embellit beaucoup le château, fit construire les quatre pavillons de l'avant-cour, la magnifique grille de fer qui en fermait l'entrée, bâtit la chapelle et une serre immense pour les orangers.

(*Châteauneuf, son origine et son développement*, par l'abbé Bardin).

lards, sous la conduite du citoyen Lambert (de Chécy), chargé d'y apposer les scellés.

Un mois plus tard, le château était confisqué et déclaré bien national ; un inventaire détaillé (dont le rapport existe aux Archives départementales) fut fait de tout ce qui n'avait pas été livré aux flammes ou brisé par trois experts orléanais (Jean Bardin, professeur de dessin, François Molière, artiste, et Abraham Jacob, imprimeur).

On fit ensuite prendre aux tableaux des grands maîtres et aux objets précieux la route de Paris ; mais ils n'y parvinrent pas tous, un grand nombre furent volés en route.

Enfin, l'hiver venu, le pillage s'organisa sur une grande échelle et la dévastation s'étendit à tous les produits du domaine.

Entre temps, les toitures avaient été dépouillées de leur plomb, dont un bateau fut chargé pour être conduit à Orléans.

En 1794, le château, mis en vente, fut adjugé à un cafetier (1) et à un maréchal-ferrant, moyennant la somme de 200,000 livres ; mais l'impossibilité de réaliser la somme, bien qu'elle fût payable en assignats, les décida à s'en désister en faveur de Lebrun, qui l'habita dès lors jusqu'à la fin de ses jours.

Mais, n'ayant ni une fortune assez grande pour le restaurer, ni une position sociale assez haute pour l'habiter, il se résigna à l'abattre, n'en conservant pour son usage que la rotonde et une galerie de construction moderne, avec l'orangerie et les communs. Tout ce qui

(1) En 1808, Lebrun devait encore à un sieur Vincent Durand, cafetier, une somme de 10,000 francs ; ce créancier ne serait-il pas l'un des acquéreurs du château, dont Lebrun reprit le marché ?

avait fait partie de l'ancien château fut démoli en 1809 (1).

Le 9 août 1796, Lebrun se rend acquéreur *du Châtelet d'Orléans*. Le mauvais état de ce palais, dit Vergnaud, et surtout le désir d'élargir le quai avaient nécessité son abandon ; car sa façade, qui était baignée par la Loire, interrompait la circulation du quai et obligeait les voitures à remonter en ville par la porte Saint-Jacques, le marché du Pilori et à redescendre par la rue au Lin, pour reprendre le port.

Dès lors, le projet d'un chemin, pour communiquer directement du nouveau pont à la poterne Chéneau en ligne droite, avait été arrêté.

Le Châtelet fut donc vendu à Lebrun, moyennant la somme de 10,000 livres, à charge de le démolir et de rendre à la voie publique le terrain nécessaire pour la continuation du quai ; mais on ne commença guère à l'abattre qu'en 1804 ; les travaux durèrent deux ou trois ans et l'on construisit, sur l'emplacement qui restait disponible après les travaux de voirie, quelques maisons particulières.

Il acheta, dans les mêmes conditions, moyennant 1,296 livres, la démolition des murs du quai, depuis la demi-lune du pont jusqu'à la rue Sainte-Catherine, et depuis la Tour-Neuve jusqu'au Fort-Alleaume. Mais ces démolitions qui devaient être achevées en six ans, c'est-à-dire en 1802, ne le furent qu'en 1812.

Installé dans son domaine de Châteauneuf, Lebrun s'enhardissait, le 10 septembre 1796, à acheter à l'amiable, pour la somme de 56,676 livres, la belle et antique *abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*. Que voulait-il en faire ?

(1) *Châteauneuf*, par M. l'abbé Bardin.

Une annotation placée en fin du procès-verbal d'expertise nous apprend que le concessionnaire a fait observer aux experts que la distraction de l'église de la vente nuirait beaucoup à l'établissement de la *manufacture* qu'il projetait de former dans les bâtiments dont s'agit (1).

Les vœux de Lebrun ne tardèrent d'ailleurs pas à se réaliser ; car, le 28 novembre 1797, l'église conventuelle était aussi mise à prix et on la lui vendit pour la somme dérisoire de 5,400 livres. La manufacture annoncée ne vit pas le jour ; mais tous les bâtiments de l'abbaye furent démolis et les matériaux vendus. Enfin, le 31 mai 1814, il retirait encore de l'emplacement du monastère une somme de 5,000 francs.

Quant à l'église conventuelle, ayant mûrement réfléchi aux charges de son contrat, qui l'obligeaient à approprier pour l'usage du culte des habitants une chapelle isolée située sur la place, il trouva plus habile de l'échanger contre l'église paroissiale de Fleury, dont les habitants lui abandonnèrent la démolition avec reconnaissance.

Un mois après l'acquisition de l'abbaye de Saint-Benoît (12 novembre 1796), Lebrun achetait *la tour et le cimetière de Saint-Paul*, d'une contenance de 300 toises, pour la somme de 4,400 livres (2).

(1) Dans le procès-verbal d'expertise qui précéda la vente, il est dit que le concessionnaire a fait observer qu'il s'en rapportait à l'estimation de son expert (J.-B. Dubois, voyer) et que la distraction de l'église nuirait beaucoup à l'*établissement de la manufacture* qu'il projetait de former dans les bâtiments dont s'agit. (Arch. départementales.)

(2) En 1796 (22 brumaire an V), *un homme de néfaste mémoire*, dont le nom s'est déjà trouvé sous notre plume, quand nous avons eu à rappeler la dévastation de nos édifices publics, le citoyen Lebrun... (Mme de Foulques de Villaret, *Ant. de l'église Saint-Paul*).

Il fut heureusement stipulé, dit Mme de Foulques de Villaret, dans son ouvrage sur les antiquités de Saint-Paul, que l'acquéreur serait obligé d'enlever à ses frais l'horloge de la tour et de la replacer au sommet de l'église. Mais la difficulté de cette opération l'obligea à suspendre ses projets de démolition ; il se contenta d'affermer la tour à la fabrique moyennant 150 livres, et, des jours meilleurs étant survenus, il ne fut plus question de donner suite à ce dessein (1).

De Saint-Benoît, Lebrun transportait ses convoitises, en suivant le cours de la Loire, jusqu'à Beaugency. Le 25 novembre, il achetait, pour 36,000 livres, le magnifique *couvent des religieuses Ursulines de Beaugency*.

Un article du traité stipulait que l'acquéreur aurait à rembourser au citoyen Aubert, maître charpentier audit lieu, la valeur d'un bâtiment que celui-ci avait édifié dans ladite communauté pour l'établissement de la Salpétrière.

Cela empêcha-t-il Lebrun de disposer de sa nouvelle acquisition pour en tirer un parti immédiat ?

Les nombreux emprunts qu'il avait déjà été obligé de contracter pour faire face à ses affaires rendent cette hypothèse au moins invraisemblable.

Quoi qu'il en soit, le couvent resta sa propriété jusqu'en 1816, époque à laquelle il le revendit à Mlle Métra de Rouville, laquelle y établit la communauté des Ursulines.

(1) Les démarches poursuivies par la fabrique, pour rentrer en possession de la tour, n'aboutirent qu'en 1818. Il fut alors convenu entre Lebrun et les gagiers que ceux-ci deviendraient propriétaires du monument en lui payant 400 livres de rente sa vie durant et 3,000 francs à ses héritiers après sa mort. Ce remboursement à la famille de Lebrun n'eut lieu que le 4 janvier 1831 (Mme de Foulques de Villaret, *Antiquités de Saint-Paul*).

Cette vente fut sans doute pour Lebrun une bonne aubaine, car le produit qu'il en tira servit à désintéresser ses créanciers les plus pressants.

Le même jour qu'il achetait le couvent des Ursulines de Beaugency, Lebrun faisait l'acquisition de l'*ancienne Université d'Orléans* (1), située rue du même nom, en face du couvent de Bonne-Nouvelle.

Bâties par Louis XII en 1498, les Grandes Ecoles comprenaient divers bâtiments.

Le plus intéressant, dont le souvenir nous a été conservé par un dessin de Ch. Pensée, se composait de deux salles superposées ; la salle inférieure, soutenue au milieu par des piliers assez élégants, était destinée aux classes ; l'étage supérieur contenait une autre salle, au bout de laquelle se trouvait la bibliothèque.

La façade, bâtie dans le style gothique, était ornée de sculptures assez bien exécutées (2).

Il est fâcheux pour l'art que ce monument n'ait pas été conservé, comme le fut l'ancienne salle des Thèses, avec laquelle il avait d'ailleurs plus d'un point de similitude. Il fut démoli vers 1830, et l'on construisit sur son emplacement les écoles communales actuelles.

Le 5 janvier 1797, il achète l'ancienne *église Saint-Hilaire*, sise entre le grand Marché et le Marché à la volaille, ainsi que le presbytère et les échoppes adossées au chevet, moyennant la somme de 6,000 francs (3).

Elle fut entièrement démolie et sur l'emplacement qui resta, après l'ouverture de la nouvelle rue projetée du grand Marché au quai, en passant par le Marché à la volaille, il édifia une halle en bois, qui devint le passage

(1) Actes de ventes de biens nationaux. — 5 frimaire an V (Archives départementales).

(2) Vergnaud-Romagnesi.

(3) Archives départementales.

de la Cour des Halles, jusqu'en 1883, époque à laquelle la transformation du quartier du Châtelet en fit disparaître les derniers vestiges.

Lebrun posséda aussi une maison qui dépendait du *couvent des Oratoriens*, congrégation disparue d'Orléans depuis la Révolution. Cette maison était située rue de la Bretonnerie, à l'angle sud-ouest de la rue des Huguenots ; on la lui vendit le 20 juillet 1797, pour la somme de 10,800 francs. Le Palais de Justice occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne église des Pères de l'Oratoire et la gendarmerie fut bâtie sur le surplus de l'enclos (1).

La vente par adjudication de l'*église de Notre-Dame de Recouvrance*, qui eut lieu le 25 mai 1798, fut pour Lebrun l'objet d'un humiliant échec.

Mise à prix 18,000 francs, elle lui fut disputée par un groupe d'habitants du quartier, qui, désireux de conserver leur paroisse, avaient confié au sieur Defienne, ancien officier d'infanterie, le soin de les représenter.

Malgré l'annonce d'une première enchère de 300,000 francs, sur laquelle Lebrun comptait sans doute pour déconcerter ses adversaires, M. Defienne en fut déclaré adjudicataire moyennant la somme énorme de 501,000 francs (2) ; il est vrai qu'une grande partie pouvait en être versée en bons du tiers consolidé, papier-monnaie qui avait remplacé les assignats, sans en augmenter la valeur (3).

(1) Cette maison, qui occupait alors 13 mètres de façade sur la rue de la Bretonnerie, a été divisée et appartient actuellement partie au n° 30 de ladite rue et, pour le surplus, au n° 1 de la rue des Huguenots, où elle a son entrée.

(2) Actes des ventes des biens nationaux (Archives départementales).

(3) Deux ans auparavant (25 novembre 1796), Lebrun s'était fait adjuger, moyennant 1,776 livres, une maison, sise sur la

Le 24 septembre 1792, *le couvent des Capucins*, situé à Saint-Jean-le-Blanc, était mis en vente sur la prisée de 22,000 livres. Circonscrite entre Lebrun et Pompon-Belouet, marchand de vins rue de la Cerche, la vente avait été prononcée au profit de ce dernier, moyennant la somme de 91,000 livres.

Mais il semble que dans la suite les deux concurrents durent s'arranger ; car Lottin nous signale qu'en 1809, il existait une manufacture de porcelaine fine, établie par Lebrun, architecte de la ville, dans le couvent et l'église des cy-devants Capucins d'Orléans, d'où sortirent des vases et des objets de luxe qui rivalisèrent avec ceux de la Manufacture de Sèvres.

Bien que sa fabrication fût belle et solide, dit Vergnaud, obligée de s'alimenter à Limoges, elle ne put soutenir la concurrence à cause du prix de revient de la matière première (1).

chaussée au Jard (cy-devant chemin des Princes), tenant au chantier Saint-Laurent sous le mur de ville, plus un terrain près de ladite maison servant cy-devant de cimetière pour la paroisse de Recouvrance et de dépôt de pavés.

Ce terrain s'étendait, dit René Biémont, le long du boulevard des Anges, dans la partie du mur de ville qui sert de clôture aux magasins de l'Entrepôt.

Dans son ouvrage sur les *Emblèmes d'Orléans*, M. le docteur Patay signale qu'au niveau et à droite du 4e cintre des caves de l'Entrepôt, se trouvait une pierre ayant la forme d'un hexagone irrégulier sur laquelle était sculptée une croix surmontée de cette inscription :

ICI EST LE CIME-
TIÈRE DE NOTRE-DAME
DE RECOUVRANCE
1771

Cette pierre est conservée au musée historique.

(1) On y fit tour à tour, dit M. le chanoine Cochard, dans une notice sur les *Capucins d'Orléans*, où nous avons puisé ces détails, une fabrique de porcelaine (1793-1804), une maison

L'église Saint-Liphard, située rue Saint-Liphard (c'est-à-dire rue Bourgogne), à l'angle sud-est de la rue de l'Université, près du couvent de Bonne-Nouvelle, appartenait à Lebrun en 1805 ; mais il ne nous a pas semblé qu'il en fût le premier acquéreur (1).

Après la Révolution, un certain nombre de détenteurs de biens nationaux, dont la conscience était troublée malgré l'acte concordataire qui avait ratifié le fait accompli, avaient saisi la première occasion venue de s'en défaire.

C'est ainsi, pensons-nous, que Lebrun devint propriétaire de l'église Saint-Liphard.

Vendue une première fois en 1791, moyennant la somme de 5,200 livres, elle n'offrait de remarquable, dit Vergnaud, qu'un vitrail du chœur.

Nous citerons enfin, pour terminer, *l'acquisition* qu'il

d'éducation pour les jeunes gens, un hôpital provisoire (1814), des fabriques d'amidon, de boutons, un atelier de produits chimiques qui fut remplacé en 1829 par le dépôt des lits militaires de la garde royale en garnison à Orléans ; de 1834 à 1860, on pensa y établir une fabrique de blanc de céruse, un dépôt de mendicité, une fabrique de crème de tartre.

Vendu de nouveau en 1860 à deux industriels, le couvent des Capucins devint tout à la fois une verrerie et une faïencerie. La faïencerie ne dura qu'un an, la verrerie dura plus longtemps, mais une faillite la ferma.

Le 10 novembre, elle était rachetée par le Comptoir d'escompte, et revendue le 22 décembre 1877 à l'Evêché d'Orléans pour servir de maison de campagne aux élèves du Petit Séminaire de Sainte-Croix, qui occupaient déjà à Orléans l'ancien couvent des Minimes. (*Bulletin de la Soc. Archéologique de l'Orléanais*, t. VII, p. 19).

(1) Le 16 février 1809, M[me] Marie Careireux, veuve de Georges Crignon-Bonvallet, prenait hypothèque, pour sûreté d'une créance de 8,734 francs, sur tous les biens de Lebrun et notamment sur l'église Saint-Liphard et l'ancien presbytère y attenant. (Minutes de M[e] Cabart, notaire à Orléans).

fit, vers 1809, *de l'hôtel* que *Louis XI* s'était fait bâtir à *main senestre* du chœur de l'église Saint-Aignan.

Cet immeuble occupait alors toute la partie est du cloître, jusqu'aux anciens greniers du Chapitre ; il le divisa en plusieurs habitations particulières, dont l'une fut occupée, vers 1817, par le Recteur de l'Université (l'abbé de Bellissen) (1).

Indépendamment des monuments et maisons remarquables dont nous venons de donner la liste, Lebrun avait affecté en acquisitions de *maisons de rapports* une somme de 127,000 francs (2).

(1) Hypothèque prise en 1817, sur cette maison, par F. Erat-Oudet.

(2) *19 mars 1791.* — Une maison située cul-de-sac Sainte-Colombe, dépendant du chapitre de Sainte-Croix.. 10.050 f.

20 février 1792. — Une maison située faubourg Bourgogne, dépendant du chapitre de Sainte-Croix. 1.675

22 février 1794. — Une maison, 53, rue de l'Egalité (rue Royale), appartenant au domaine d'Orléans.. 26.300

13 mars 1794. — Une maison, 55, rue de l'Egalité (rue Royale), appartenant au domaine d'Orléans.. 30.000

9 août 1796. — Une maison, 10, rue de la Crosse (rue d'Angleterre), dépendant de la communauté de la Madeleine.................................... 7.200

9 août 1796. — Une maison sise sous les Halles, n° 4, dépendant du domaine d'Orléans............ 2.700

25 novembre 1796. — Une maison sise Chaussée-au-Jard et l'ancien cimetière de Notre-Dame-de-Recouvrance 1.775

13 janvier 1809. — La propriété du Ponceau, située faubourg Saint-Marceau, sur la grande route d'Orléans à Olivet, hypothéquée par Pierre-Jullien de Courcelle et Marie-Madeleine de Courcelle, pour la somme de.. 20.000

18 février 1809. — Une maison sise rue Pierre-Percée, n° 6, hypothéquée par Pierre-Frédéric Tascher, pour.. 3.600

A reporter..... 103.300 f.

Jacobin nanti, doué d'un caractère sceptique et peu enclin aux grands excès qui ne procurent aucun profit, Lebrun sut faire, durant ses dernières années, figure de bon propriétaire, dans cette terre de Châteauneuf, où il s'était définitivement retiré, liquidant peu à peu ses anciennes spéculations (car tous ses biens étaient couverts de très nombreuses hypothèques) (1).

Sollicité, en 1805, par M. Maret, préfet du Loiret, de donner son adhésion à la fondation de la nouvelle *Société libre des Sciences, Agriculture, Commerce, Arts et Belles-Lettres d'Orléans*, il lui répond en termes profondément respectueux envers les autorités établies (2).

Report.....	103.300 f.
14 avril 1809. — Deux maisons, 5 et 6, rue du Griffon (rue des Turcies), hypothéquées par J.-J. Béchard, teinturier, rue du Griffon, 12 et 13, pour la somme de..	9.000
4 janvier 1811. — Deux maisons, rue des Hôtelleries, 34 et 35, hypothéquées par François-Isaac Grenet, pour la somme de..........................	7.000
22 août 1812. — Deux maisons sises à Orléans, rue Cour-le-Roy du Châtelet et rue au Lin, hypothéquées par la dame Bombereault, veuve Ratori, pour la somme de..	7.900
Total.....	127.200 f.

(1) Les inscriptions hypothécaires prises sur les biens de Lebrun s'élevaient, en 1806, à 500,000 francs ; en 1817, elles atteignaient encore le chiffre de 250,000 francs.

(2) Extrait de la lettre écrite par Lebrun, le 22 juillet 1805, à M. Maret, préfet du Loiret :

« Monsieur le Préfet,

« A mon retour ici, je trouve la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 du mois dernier... comme membre fondateur de la Société libre des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Orléans.

Mais cette Société, qui excluait les membres de l'ancienne *Société Royale*, ne devait être effectivement constituée qu'en 1818, par M. le comte de Choiseul, qui, reprenant l'œuvre de ses prédécesseurs (1) réussit à réunir en une seule toutes les sociétés anciennes et nouvelles, sous le titre de Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans (2).

C'est à ce titre que Lebrun fit partie pendant un an de notre Société ; car il mourut le 26 septembre 1819, à Châteauneuf ; il était âgé de 65 ans (3).

« J'ai bien peu de titres, Monsieur le Préfet... je n'ai en ma faveur que mon amour pour les arts *et mon dévouement sans bornes envers le gouvernement régénérateur que vous représentez si dignement et que vous savez si bien faire aimer dans ce département...*

« Je suis, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur

« (Signé) : B. Lebrun. » (*Archives départ.*)

(1) En 1808, sous l'administration de M. le baron Pieyre, successeur de M. Maret, quelques médecins se réunissaient et décidaient de constituer une société qui renfermerait, outre les branches médicales, les sciences physiques et naturelles. L'année d'après, elle s'adjoignait quelques membres agricoles et s'appelait dorénavant *Société des Sciences physiques, médicales et agricoles d'Orléans* (*Histoire de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, par M. Guerrier).

(2) En 1819, la nouvelle Société prenait le titre de *Société Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans.*

(3) La métamorphose de l'église Saint-Michel en théâtre avait tellement impressionné l'opinion publique que celle-ci admit sans contrôle que Lebrun était mort subitement à Orléans, sur la place de l'Etape, en passant devant l'ancienne église qu'il avait transformée en un établissement profane.

La rumeur publique alla même jusqu'à raconter les circonstances de sa fin tragique : arrivant de Châteauneuf en carrosse, il passait sur la place de l'Etape quand il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante ; son domestique voulut le faire entrer dans sa demeure qui était proche, mais,

Il laissa, en mourant, à sa fille Eulalie, femme séparée de Pierre-François Ladureau, son château et ce qui restait à liquider de son éphémère fortune.

Femme spirituelle et compatissante, Mme Ladureau s'appliqua jusqu'à la fin de sa vie à faire oublier, par sa générosité envers les pauvres et son accueil envers les artistes besoigneux qu'elle se plaisait à soulager, ce qu'il pouvait y avoir d'énigmatique dans les origines de sa fortune.

Par testament du 24 juillet 1858, ayant assuré la perpétuité de son souvenir dans cette princière demeure, en la laissant entre des mains amies, elle a légué aux pauvres de Châteauneuf et à la ville d'Orléans à peu près tout ce qui restait de la fortune paternelle (1).

n'ayant pas les clés de la maison, il dut se résigner à le déposer dans le théâtre où il mourut.

Après plus de quatre-vingts ans écoulés, cette légende trouve encore des partisans.

(1) Par son testament olographe, en date du 24 juillet 1858, cette dame avait institué pour son légataire universel M. Charles Rigollot, ancien officier d'artillerie, demeurant à Fontainebleau, à charge par lui d'acquitter les legs ci-après :

1° Aux pauvres de Châteauneuf, une somme de 5,000 francs une fois donnée ;

2° A la fabrique curiale de Châteauneuf-sur-Loire, l'orgue existant dans son château ;

3° A l'école de dessin et d'architecture d'Orléans, une somme de 2,000 francs pour la fondation d'un prix à donner chaque année ;

4° Au maire de la ville d'Orléans, une copie de la *Sainte Famille*, de Raphaël, par Mignard ;

5° A la bibliothèque d'Orléans, l'œuvre de David, en 30 volumes.

Le château, avec tous les meubles et objets mobiliers le garnissant, faisait tout naturellement partie du legs Rigollot, et a formé à peu près tout ce qui est resté net au légataire universel après l'acquittement et le règlement des legs particuliers et du passif de la succession.

De son côté, son mari, décédé à Paris, en 1849, avait laissé

Elle mourut le 20 janvier 1864 ; ses restes reposent encore dans le cimetière Saint-Vincent d'Orléans, à côté de ceux de ses parents, dans une sépulture quasi abandonnée (1).

par testament à la ville d'Orléans un legs de 500 francs de rente perpétuelle qui sont encore remis tous les ans à l'élève le plus méritant des écoles de dessin et d'architecture.

(1) Au levant du cimetière Saint-Vincent se trouve une vieille chapelle dans laquelle le visiteur peut encore lire l'inscription suivante :

BENOIST LEBRUN, 29 SEPTEMBRE 1819
SON ÉPOUSE, LOUISE-EULALIE HORTENSE, 9 AOUT 1818
LEUR TANTE, DEMOISELLE FIEFFÉ (MADELEINE), 9 MARS 1820
LEUR FILLE ET NIÈCE, LEBRUN (EULALIE), 20 JANVIER 1864

COMMENT
BUVAIENT LES ÉGYPTIENS

Par M. Auguste BAILLET
Membre de la section des Belles-Lettres

Séance du 21 Juin 1907

Rapport verbal de M. COURGEON
Membre de la section des Belles-Lettres

Séance du 5 Juillet 1907

L'étude des vases égyptiens m'a amené à observer un petit détail de la vie domestique chez plusieurs peuples.

Quand nous nous servons d'un vase pour boire, nous le prenons par le pied, s'il en a un ; ou par le milieu de sa panse, s'il a la forme d'un gobelet. Les Assyriens et les Égyptiens ne faisaient pas comme nous.



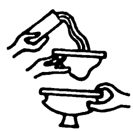
Les Assyriens se servent le plus souvent, pour boire, d'un petit vase demi-sphérique. Par exemple, au festin royal du bas-relief de Koyoundjik, le roi, à demi couché sur son lit, la reine, devant lui, assise sur un haut fauteuil, portent à leurs lèvres un vase demi-sphérique (une sébille) qu'ils tiennent dans le creux de la main (1).

Le plus souvent, ce petit vase est représenté posé sur

(1) Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, tome V, page 437. — Je cite cet ouvrage où sont réunis de nombreux tableaux, qui rendent la vérification facile.

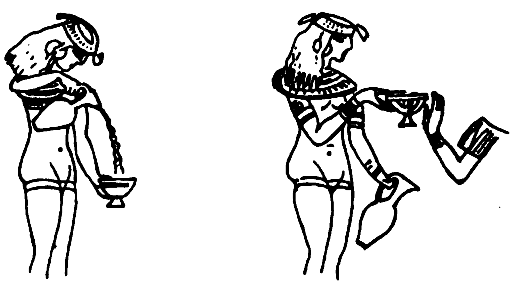
les cinq doigts (1). Bien plus, même lorsque le vase a la forme cylindrique du gobelet, c'est encore par le fond que le tiennent quatre personnages faisant une libation (2).

Autrement encore faisaient les Égyptiens. Si le vase est rond et sans pied, ou , pour boire, nous le saisirions à deux mains ou bien nous le poserions dans le creux de la main. Les Égyptiens le prennent par le bord, comme on le voit dans les représentations de festins. Et il faut remarquer qu'il en est ainsi même quand le vase a un pied. La personne qui présente le vase, aussi bien que celle qui le reçoit tiennent le vase par le bord supérieur, comme on peut le voir, pour n'en citer que deux exemples, par le roi Khounaton et sa fille qui lui verse à boire :



A Khounaton
sa fille verse à boire :
L. D. III, 98.

dans les festins représentés aux tombeaux de Haremhabi et de Rekhmarâ (3).



Le pied ne sert pas à prendre le vase, mais seulement à le tenir en équilibre quand on le pose.

(1) Tome IV, pages 175, 281, 297, 417.
(2) Tome V, page 86.
(3) *Mission archéologique française du Caire*, tome V, planche II, registre supérieur.

LE VASE 



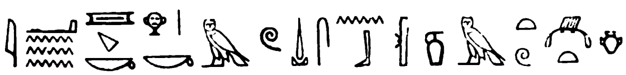
Hauteur, 0m014, longueur, 0m225

Par M. Auguste BAILLET
Membre de la section des Belles-Lettres

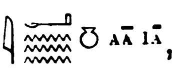
Séance du 21 Juin 1907

Deux vases de cette forme ont été trouvés à Gourob parmi les débris d'un tas d'ordures. Ce sont des ustensiles de ménage. Les Égyptiens mangeaient avec leurs doigts; les ablutions pendant et après le repas leur étaient nécessaires, comme cela se pratique toujours en Orient (1). Aussi voit-on, dans les tableaux de l'ancienne Égypte, des serviteurs tenant ce vase et versant l'eau sur les mains des convives.

Toutefois ces vases ne servaient pas seulement pour les mains. Le texte inscrit sur le vase ci-dessus, au Musée du Caire, nº 3533, porte :



« tu laves ton visage : c'est la vigueur et la santé. On y gagne la joie du cœur. »

De là le nom du vase :  c'est un *bassin*, une *cuvette*, mot à mot un *lavoir*, un *lavabo*.

(1) Von Bissing, *Metallgefasse*, page 11.

Le nom de ce vase ne se retrouve pas dans la langue copte, mais seulement la racine ⲉⲓⲱ, ⲉⲓⲁ, etc., *lavare, lotio*.

Sur un ostracon du British Muséum (1) un des articles d'un petit inventaire mentionne :



« Bronze : un *lavabo* pesant douze *den.* »

(1) BIRCH, A. Z., 1868, page 38.



BUSTE DE LA FONTAINE
PAR HOUDON
Musée d'Orléans

LE RÉCIT
ET LA MORALITÉ

DANS LES

FABLES DE LA FONTAINE

PAR M. LALBALETTRIER
Trésorier
Membre de la Section des Sciences

Séance du 4 Octobre 1907

INTRODUCTION

Les étrangers qui visitent nos musées d'Orléans ne manquent jamais d'admirer les quatre bustes en terre cuite, dus au sculpteur *Houdon*, qui ornent l'une des salles principales de ces musées et qui sont certainement une des merveilles de nos riches collections.

Ces bustes, qui ont, paraît-il, leur histoire (1), représentent les deux plus grands prosateurs du XVIII[e] siècle :

(1) On prétend qu'ils étaient destinés à être détruits et qu'ils n'ont échappé au dernier moment à leur triste sort que grâce à l'intervention de Mgr Coullié, alors évêque d'Orléans, aujourd'hui cardinal archevêque de Lyon !
Grâce à l'obligeance de notre aimable collègue, M. Didier, directeur des Musées d'Orléans, nous pouvons donner ici une reproduction du buste de La Fontaine.

Voltaire et Rousseau ; et deux des plus grands poètes du XVIIe : La Fontaine et Molière.

L'artiste a su rendre avec beaucoup de finesse et de vérité le caractère de chacun de ses modèles ; nous y retrouvons, en effet, le sourire ironique et moqueur de Voltaire ; la morgue hautaine et chagrine de Rousseau ; la figure austère et un peu triste de Molière ; et enfin la physionomie sympathique et légendaire de La Fontaine. L'expression de bonhomie et de simplicité de ce dernier, notamment, nous rappelle agréablement les traits naïfs et bons du charmeur de notre enfance, alors que le seul livre illustré qu'on mît entre nos mains d'écoliers était le recueil des fables de La Fontaine. L'auteur, dont le portrait, entouré de tous ses personnages, ornait la première page du volume, était pour nous bien moins un penseur ou un moraliste qu'un aimable compagnon destiné à égayer un peu les heures passablement tristes et monotones du collège. Ce grand ami de la nature, toujours rêveur et distrait, nous attirait par sa candeur et son ingénuité :

> Si Peau-d'Ane m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême (1),

disait-il, et nous applaudissions de grand cœur à ces paroles si conformes aux goûts de notre âge !

La Fontaine est originaire de la Champagne (2) ; il n'a jamais traversé qu'une seule fois notre pays orléanais, mais il a laissé de notre cité et de son beau fleuve une description si gracieuse et si poétique qu'on prend toujour un très vif plaisir à la relire et que, à défaut d'autres titres, il aurait bien mérité une place d'honneur dans nos musées.

(1) Liv. VIII, fab. 4.

(2) Né à Château-Thierry, le 8 juillet 1621, mort à Paris, le 16 mars 1695.

Voici, du reste, comment il s'exprime dans la relation de son voyage en Limousin où il mêle si agréablement les vers à la prose : « Orléans, à le regarder de la So-
« logne, est d'un bel aspect ; comme la ville va en mon-
« tant, on la découvre toute entière. Le mail et les autres
« arbres, qu'on a plantés en beaucoup d'endroits le long
« du rempart, font qu'elle paraît à demi fermée de mu-
« railles vertes, et, à mon avis, cela lui sied bien... Les
« rues sont spacieuses, nettes, agréables, et sentent leur
« bonne ville... La Loire y est près de trois fois aussi
« large que la Seine l'est à Paris ; ses eaux sont fort
« claires, son cours sans replis...

« La Loire est donc une rivière
« Arrosant un pays favorisé des cieux,
« Douce quand il lui plaît, quand il lui plaît si fière
« Qu'à peine arrête-t-on son cours impétueux...
« Coteaux riants y sont des deux côtés,
« Belles maisons, beaux parcs et bien plantés,
« Prés verdoyants dont ce pays abonde,
« Vignes et bois, tant de diversités
« Qu'on croit d'abord être en un autre monde !...

« De chaque côté du pont, on voit continuellement
« des barques qui vont à voiles ; les unes montent, les
« autres descendent, et comme le bord n'est pas si grand
« qu'à Paris, rien n'empêche qu'on ne les distingue
« toutes... Les voiles sont fort amples, ce qui donne aux
« bateaux une majesté de navires, et je m'imaginai voir
« le port de Constantinople en petit... » (1)

Il paraît qu'au XVIIe siècle, le problème de la Loire navigable ne se posait même pas : il était tout résolu et le port d'Orléans était en pleine activité ; toutefois, le comparer à celui de Constantinople nous semble un peu

(1) *Œuvres complètes de La Fontaine*, pages 548 et suivantes.

excessif ; c'est l'effet de cette imagination poétique riche et féconde qui emporte si souvent notre auteur au delà des limites ordinaires. La Fontaine affectionnait ces rapprochements inattendus qui, chez lui, ont toujours une saveur ingénue si pleine de charme : s'agit-il d'une tortue à la tête légère qui, *lasse de son trou, voulut voir le pays*, il s'empresse d'ajouter :

> Ulysse en fit autant (1).

Parle-t-il de deux chèvres qui s'aventurent à la rencontre l'une de l'autre sur une simple planche posée au-dessus d'un précipice, il s'écrie :

> Je m'imagine voir, avec Louis le Grand,
> Philippe quatre qui s'avance
> Dans l'île de la Conférence !... (2).

Les poètes ont ainsi le don de tout amplifier parce qu'ils sentent vivement, et La Fontaine plus que tout autre !...

Quoi qu'il en soit, le bonhomme n'est pas tout à fait un étranger parmi nous, et, en étudiant ses fables, nous aurons tout à la fois le plaisir de goûter le charme de ses écrits et la satisfaction de lui payer une dette de reconnaissance.

(1) Liv. X, fab. 3.
(2) Liv. XII, fab. 6.

§ 1

LE RÉCIT

La Fontaine, qui est un modèle de simplicité, de naïveté et de naturel, est aussi le plus habile, le plus fin et le plus recherché des artistes. Presque toutes ses fables sont autant de petits chefs-d'œuvre où il a déployé tout son talent de conteur incomparable, toute sa science de peintre inimitable, toutes les ressources de sa langue originale qu'il sait rajeunir après l'avoir empruntée à nos plus vieux auteurs. M[me] de la Sablière, sa dévouée bienfaitrice, l'appelait son *fablier*, prétendant qu'il produisait ses fables comme un prunier rapporte ses fruits ; rien n'est moins exact : La Fontaine donnait tous ses soins à la recherche d'une forme irréprochable ; son art est précisément de nous faire illusion, mais, s'il nous séduit par sa facilité et son naturel, ce n'est que par un labeur obstiné qu'il y arrive (1). Lui-même en fait l'aveu très simplement :

> Pendant que sous mes cheveux blancs
> Je *fabrique à force de temps*
> Des vers moins sensés que sa prose !... (2)

Cela nous explique pourquoi il était si distrait, si insouciant, parfois même si bizarre :

(1) La Fontaine corrigeait, épurait, ajoutait, choisissait et ses compositions, sous une apparente négligence, étaient aussi bien liées que celles des plus fameux raisonneurs. (TAINE, *La Fontaine et ses fables*, p. 262).

(2) Liv. XII, fab. 9.

« Un homme, nous dit La Bruyère, paraît grossier, lourd, stupide ; il ne sait pas parler ni raconter ce qu'il vient de voir ; s'il se met à écrire,... ce n'est que légèreté, élégance, naturel et délicatesse dans ses ouvrages... » (1)

Cet homme, c'est La Fontaine ; il a au suprême degré le don de s'abstraire au milieu des réunions les plus bruyantes et des conversations les plus animées ; ce qui se dit autour de lui l'intéresse beaucoup moins que les dialogues de ses personnages :

Amenons des bergers et puis nous rimerons
Ce que disent entre eux les loups et les moutons ! (2)

Voilà ce qui le préoccupe avant tout et partout.

Certes, il ne fait pas de grands frais d'imagination pour chercher la matière de ses apologues ; lui aussi prend son bien où il le trouve, mais son imitation *n'est pas un esclavage*, et, dès qu'il a fait choix d'un sujet, il sait l'habiller de la façon la plus originale et la plus poétique !

Il n'a rien inventé, nous dit-on ! — Non, excepté sa manière de traiter les fables d'autrui, qu'il fait siennes par les développements qu'il leur donne, par l'intérêt et la vie qu'il y répand, par les traits délicats qu'il y sème, par la naïveté de son langage, par la magie et le charme de son style : en un mot par toutes les qualités qui en font « le seul homme ayant si particulièrement excellé dans son genre de poésie que ce genre lui est resté en propre et ne rappelle plus d'autre nom que le sien (3) »

Plus heureux que la plupart de ses contemporains, il

(1) La Bruyère, *Caractères*.
(2) Liv. VIII, fab. 13.
(3) La Harpe, *Cours de littérature*.

reste en dehors des querelles littéraires (1); indifférent aux honneurs comme aux richesses, il n'a pas à s'inquiéter de ce qui plaît *au maître ;* sans ambition, mais sensible à la gloire, il est l'enfant gâté des grands esprits de l'époque : Molière, Racine et Boileau sont ses amis ; Mme de Sévigné l'apprend par cœur ; La Rochefoucauld et La Bruyère l'encouragent ; Henriette d'Angleterre, Condé, Vendôme, le duc de Bourgogne, etc. le protègent : Fénelon en fait le plus bel éloge ; de tous côtés il reçoit encouragements ou bienfaits !...

Et cependant, La Fontaine a des défauts ! — Qui n'en a pas ? — Mais, comme il a déplu à Louis XIV pour être resté fidèle, dans la mauvaise fortune, à son premier protecteur (2); comme il se tient à l'écart d'une cour pour laquelle il n'est point fait : comme surtout il ne porte ombrage à personne, puisque, seul des grands écrivains de son siècle, il n'a aucune part aux faveurs du roi ; il ne connaît ni les *utiles ennemis* de Boileau, ni les *pâles envieux* de Racine, ni les *censeurs haineux* de Molière, et ce n'est guère qu'après sa mort qu'on s'avise de lui reprocher ses négligences, ses tournures vieillies, ses rimes insuffisantes, sa morale parfois discutable, etc.

On a beaucoup écrit sur La Fontaine depuis deux siècles, et nous *venons trop tard* pour en parler ; mais, à côté des panégyristes enthousiastes qui donnent peu de place aux critiques et qui ne tarissent pas sur les éloges, nous rencontrons des adversaires convaincus dont les attaques passionnées sont visiblement exagérées et parfois singulièrement injustes. S'il faut en croire l'un des

(1) La Fontaine était partisan convaincu des anciens et ne perdait aucune occasion de prendre leur défense, mais il fut peu mêlé au débat soulevé par Perrault !

(2) Fouquet.

plus considérables, La Fontaine n'est qu'un préjugé de la nation, un imitateur sans scrupule de tout ce qui lui tombe sous la plume ; le génie de l'incurie, de la puérilité et de la licence... (1). Une telle opinion est inconciliable avec celle de Fénelon qui écrit sur sa tombe : « Lisez les Fables et dites si Anacréon a su badiner avec plus de grâce, si Horace a paré la philosophie et la morale d'ornements plus variés, si Térence a peint les mœurs des hommes avec plus de naturel et de vérité, si Virgile enfin a été plus touchant et plus harmonieux !... »

Où donc est la vérité ? Le succès ininterrompu (2) des fables de La Fontaine a déjà répondu victorieusement à toutes les critiques ; cependant, il y aura peut-être intérêt et profit à les analyser avant d'asseoir un jugement équitable sur l'une des œuvres qui font le plus d'honneur à notre littérature nationale !...

***

C'est en 1668 que parut le premier recueil de fables de notre auteur ; il fut publié sous le titre modeste de *Fables d'Esope mises en vers par M. de La Fontaine.* Celui-ci s'excuse dans une longue préface d'avoir voulu ajouter les ornements de la poésie aux apologues d'Esope, et cela en dépit de l'opinion d'un homme de goût, d'un des maîtres de l'époque (3) ; son plaidoyer est un modèle du genre : rien n'y manque : ni le témoignage de Socrate, ni l'opinion de Platon, ni l'exemple

(1) Lamartine, *Cours de littérature*, 8e entretien, p. 126.

(2) « Seul, des grands génies du XVIIe siècle, La Fontaine n'a pas subi un moment d'éclipse. » (Legouvé).

(3) Olivier Patru, avocat célèbre et membre de l'Académie française.

de Phèdre, etc. Après de pareilles précautions oratoires, La Fontaine pense avoir justifié suffisamment son dessein et se flatte d'avoir gagné l'indulgence du lecteur, mais, hélas !

Dans une humble préface
Un auteur, à genoux, a beau demander grâce... (1)

Il ne peut échapper aux traits de la critique.

Au XVII[e] siècle, le mérite du *bonhomme*, comme on l'appelait, a été reconnu d'une manière unanime par ses contemporains et tous les grands écrivains de son temps, comme tous les grands seigneurs de la cour ont admiré ses qualités de conteur *inimitable ;* mais au XVIII[e] siècle, malgré les pages éloquentes consacrées à sa gloire, notamment par Chamfort et La Harpe, les restrictions commencent à se produire. Voltaire, qui n'est cependant pas un ennemi du fabuliste, fait entendre, un des premiers, une note discordante dans ce concert d'éloges : « Unique dans sa naïveté et dans les grâces qui lui sont propres, nous dit-il, La Fontaine s'est mis *presque* à côté des auteurs les plus sublimes de son temps, mais il est bien moins châtié, bien moins correct... J'aurais souhaité, je l'avoue, qu'il eût été moins négligé et qu'il eût parlé plus purement cette langue qu'il a rendue si familière aux peuples voisins (2) ». Voltaire est même porté à croire que ces défauts expliquent le silence gardé sur son ami par Boileau dans l'*Art poétique*, où il venait de déclarer solennellement que

... Sans la langue... l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Nous aimons mieux admettre, avec plusieurs commen-

(1) Boileau, *Satire IX*, v. 188...
(2) *Siècle de Louis XIV*, tome VII, et *Discours aux Velches*, tome LXIII ; édition 1822.

tateurs modernes, que, si Boileau oublia l'apologue, c'est qu'avant La Fontaine la fable était un genre bien secondaire et sans aucune règle fixe (1). Au surplus, les reproches de Voltaire sont-ils justifiés ? Pas toujours, et les exemples qu'il nous cite sont souvent mal choisis. Il blâme d'abord ces deux vers adressés au Dauphin :

> Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
> J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris (2),

et il ajoute : la pensée est aussi fausse que l'expression est mauvaise (3). Mais non ! La pensée nous paraît très juste et l'expression parfaitement claire ; c'est un tour emprunté à l'ancien langage que La Fontaine connaissait mieux que personne ; le mot agréer était d'ailleurs fréquemment employé, au XVIIe siècle, dans le sens de plaire : Pascal dit quelque part :

« L'art de persuader consiste autant en celui d'*agréer* qu'en celui de convaincre (4) », et nous ne voyons là ni une pensée fausse, ni une expression mauvaise.

Plus loin, Voltaire condamne encore ces deux vers :

> Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où
> Le héron au long bec emmanché d'un long cou. (5)

Cette fois, il s'attaque à l'une des plus grandes qualités de notre fabuliste : La Fontaine est un peintre de premier ordre ; ses portraits sont faits de main de maître. Dans le cas présent, est-ce que ce mot *long*, trois fois répété en deux lignes, ne donne pas en quelque

(1) « Tous les genres ont des règles, celui-là n'a que des secrets. » (Victor HUGO).

(2) LA FONTAINE, *Dédicace au Dauphin*.

(3) VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

(4) PASCAL, *De l'Esprit Géométrique*, tome III, p. 176 ; édition Hachette.

(5) Liv. VII, fab. 4.

sorte la caractéristique du personnage ? Ces longs pieds, ce long bec, ce long cou font un ensemble qui écarte toute méprise : un chapitre entier de Buffon ne donnerait pas du héron une idée plus complète et plus exacte. La Fontaine excelle à mettre ainsi sous nos yeux, en quelques traits rapides, la silhouette ressemblante de chacun de ses acteurs : le CHAT,

> ... Cet animal si doux,
> Marqueté, longue queue, une humble contenance,
> Un modeste regard, et pourtant l'œil luisant... (1)

Le COQ,

> Turbulent et plein d'inquiétude,
> Il a la voix perçante et rude,
> Sur la tête, un morceau de chair... (1)

DAME BELETTE au long corsage.

La BIQUE allant remplir sa traînante mamelle (2), etc.

A côté des portraits si vivants de ses personnages, La Fontaine ne manque pas de nous peindre aussi leurs actions. Voyez ces deux maîtres fripons, regardant rôtir des marrons :

> Raton, avec sa patte,
> D'une manière délicate,
> Ecarte un peu la cendre et retire les doigts,
> Puis les reporte à plusieurs fois ;
> Tire un marron, puis deux et puis trois en escroque,
> Et cependant, Bertrand les croque... (3)

N'est-ce pas là un délicieux tableau de genre, si plein

(1) Liv. VI, fab. 5.
(2) Pour abréger ainsi tout un animal, il faut autant de génie que pour le décrire tout au long ; ces peintures de La Fontaine, si courtes, valent les plus grands tableaux. (TAINE, p. 191).
(3) Liv. IX, fab. 16.

de lumière et de couleur que nous voyons la scène se dérouler sous nos yeux dans tous ses détails !...

On pourrait multiplier les exemples, mais nous parlons des défauts de La Fontaine et nous ne voulons pas insister sur ses qualités. Justement, voici venir un rusé personnage qui va nous permettre de rentrer dans notre sujet

Capitaine Renard, *grand croqueur de poulets*, *grand preneur de lapins*, s'avance avec prudence, non sans s'indemniser de son mieux des frais du voyage ;... il est de ceux qui cherchent en toutes choses double profit à faire : *leur bien premièrement et puis le mal d'autrui* : aussi ne lui suffit-il pas de duper le corbeau, il lui faut encore jouer les plus vilains tours à son *compère* le Bouc, à son *amie* la Cigogne, à son *confrère* le Loup :... partout son habile perfidie le sert à merveille pour le conduire à ses fins. — Pourquoi ? Lui-même nous l'explique d'un mot : « *J'ai cent ruses au sac* (1) », avoue-t-il. Comment voulez-vous qu'il ne profite pas d'une telle richesse ?

« Prenons garde, nous dit Voltaire, de confondre le naturel avec le langage familier, bas et trivial (2) » ; et il ne peut admettre ni ce sac du renard, ni le bissac du chat, son compagnon de pèlerinage ! Mais La Fontaine ne s'embarrasse jamais de périphrases inutiles : le mot usuel ou vulgaire — s'il est juste — a toutes ses préférences (3), il s'en empare sans scrupules ; a-t-il tort ? Non, puisqu'il arrive ainsi à créer un style simple et ori-

(1) Liv. IX, fab. 14.

(2) VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*. — Catalogue des écrivains français.

(3) Tout son style est composé ainsi de familiarités gaies ; rien n'est plus efficace pour mettre en notre cerveau l'image des objets. (TAINE, p. 294).

ginal, en rapport avec son sujet. Sans doute : rustre, lourdaud, goujat, racaille ; voilà des termes bien bas et bien familiers, mais notre auteur connaît le pouvoir *d'un mot mis en sa place*, et il sait le faire entrer sans tache dans un discours éloquent. Ecoutez son charlatan :

Oui, Messieurs, un lourdaud, un animal, un âne ;
Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,
Je le rendrai maître passé
Et veux qu'il porte la soutane (1).

Est-ce donc là un langage bas ou trivial ?

Les expressions de La Fontaine sont d'autant mieux à leur place qu'elles jaillissent en quelque sorte du sujet même ; chez lui, le mot est toujours en rapport avec l'idée et voilà pourquoi, quelque vulgaire qu'il soit, il ne saurait nous choquer.

Jamais un *lourdaud*, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant...

Liv. IV, fab. 2.

Un *avorton* de mouche, *excrément* de la terre...

Liv. II, fab. 8.

Souvent même nous sommes obligés d'admirer avec quel art il sait remettre en circulation de vieux termes abandonnés ou démodés :

Un pauvre bûcheron, tout couvert de *ramée*,
Tachait de regagner sa *chaumine* enfumée.

Liv. I, fab. 16.

La perfide descend tout droit
A l'endroit
Où la laie était en *gésine*...

Liv. III, fab. 6.

Mieux encore, s'il faut forger des épithètes caractéris-

(1) Liv. VI, fab. 19.

tiques pour ses personnages, il le fait avec une facilité remarquable et un goût merveilleux :

> Le chat *grippe-fromage*,
> *Triste-oiseau* le hibou, *ronge-maille* le rat...
> Liv. VIII, fab. 21.

Que reste-t-il donc des critiques de Voltaire ? Peu de chose, mais elles nous font comprendre pourquoi il parvient à grand'peine à compter cinquante ou soixante fables tout à fait hors de pair dans l'œuvre de La Fontaine. La Harpe nous paraît beaucoup plus près de la vérité, quand il déclare, dans son *Cours de littérature*, que, sur plus de trois cents fables, il n'y en a pas dix de médiocres, et qu'il y en a plus de deux cent cinquante qui sont des chefs-d'œuvre. Mme de Sévigné allait beaucoup plus loin, puisqu'elle écrivait à sa fille — non sans un certain enthousiasme — : « On croit d'abord en distinguer quelques-unes, mais, à force de les relire, on les trouve toutes bonnes ! (1) »

Voltaire, il est vrai, ne parle pas de la faiblesse de certaines des rimes de notre fabuliste, mais c'est là un défaut si évident que lui-même en convient, non pour s'excuser, mais pour regretter, avec une naïveté qui ne va pas sans quelque malice, les exigences de son lecteur. Le voici, par exemple, aux prises avec un censeur *pointilleux* et d'un *goût difficile*, qui lui reproche ses négligences ; comment pourra-t-il se tirer d'affaire ? Par un moyen très ingénieux : il se montre plein de compassion pour son pauvre critique qui doit renoncer à tout bonheur en ce monde. Car

> Les délicats sont malheureux,
> Rien ne saurait les satisfaire !... (2)

(1) Lettre du 20 juillet 1679.
(2) Liv. II, fab. 1.

Nous ignorons si La Fontaine fait ici allusion à quelque auteur de son temps, mais, de nos jours, il n'est pas un commentateur qui ne signale ce défaut presque à chaque fable :

Dès la première page du volume, nous trouvons jusqu'à trois exemples de rimes défectueuses au point de vue des partisans intransigeants de la rime riche : La cigale

> Se trouva fort *dépourvue*
> Quand la bise fut *venue*.
> . . . .
> Elle alla crier *famine*
> Chez la fourmi, sa *voisine* ;

Et pour montrer sa bonne volonté :

> Je vous paierai, lui dit-elle,
> Avant l'août, foi d'*animal*,
> Intérêt et *principal*.....

Victor Hugo trouve avec quelque raison peut-être ces rimes inadmissibles, et Ch. Nodier, de son côté, remarque que la fin de la seconde fable est exécrable :

> Le corbeau, honteux et *confus*,
> Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait *plus*.

Voilà donc une condamnation formelle et sans appel possible ! Cependant, s'il était permis d'invoquer les circonstances atténuantes, nous dirions, avec Quicherat (1), qu'au XVIIe siècle, les poètes se permettaient bien des licences qui seraient jugées beaucoup plus sévèrement aujourd'hui. On sait combien Boileau trouve rude son *métier de rimeur :*

> Maudit soit le premier, dont la verve insensée...
> Voulut avec la rime enchaîner la raison !... (2)

(1) *Traité de versification*.
(2) BOILEAU, *Satire II*, à Molière.

s'écrie-t-il, et il implore le secours de Molière si savant — d'après lui — en ce genre d'escrime ; mais l'auteur du *Misanthrope*, lui-même, n'est pas toujours à l'abri de tout reproche à cet égard. Quoi qu'il en soit, nous consentons à nous incliner devant les exigences modernes :

> Gloire aux auteurs nouveaux qui veulent à la rime
> Une lettre de plus qu'il en fallait jadis.
> Bravo ! C'est un bon clou de plus à la pensée... (1)

Du reste, La Fontaine ne cherche nullement à dissimuler ses négligences ; sa modestie ne recule devant aucun aveu : « Moi, qui n'ai pas la perfection de langage de Phèdre et de Térence, nous dit-il, j'ai considéré que ces fables étant sues de tout le monde, je ne ferais rien si je ne les rendais nouvelles par quelques traits qui en relevassent le goût... (2) » Voilà son but, le reste pour lui est secondaire. Ce n'est pas seulement la rime qu'il traite avec si peu d'égards ; il a imaginé la réforme de l'orthographe bien avant les circulaires de nos modernes grands maîtres de l'Université ; et quant à la grammaire,

> La grammaire qui sait régenter jusqu'aux rois
> Et les fait, la main haute, obéir à ses lois... (3)

elle n'a pour lui que des indulgences ! Pourquoi cela ? (4) C'est que, malgré toutes ses incorrections, il échappe à la discussion par sa grâce qui désarme, par

> Son art de plaire et de n'y penser pas,

(1) A. DE MUSSET, *Spectacle dans un fauteuil*. Dédicace.
(2) LA FONTAINE, préface des fables.
(3) MOLIÈRE, *Les femmes savantes*...
(4) Lorsque La Fontaine se débarrasse des entraves de la grammaire, c'est pour donner à son style plus de mouvement, de grâce et d'énergie... (Victor HUGO, *Littérature et Philosophie*, p. 106).

par son charme incomparable : « Peut-on discuter ce qui nous charme ? écrit La Harpe ; quand nous croirons avoir tout dit, le lecteur ouvrira La Fontaine et goûtera un plaisir qui effacera bientôt jusqu'au souvenir de nos critiques... » (1)

Mais ce sont là des raisons de sentiment qui ne sauraient satisfaire tout le monde, surtout ceux qui, de parti pris, sont hostiles à la fable elle-même aussi bien qu'à l'auteur. C'est ainsi que notre grand poète *Lamartine* poursuit, en toutes circonstances, le fabuliste et ses œuvres ; à ses yeux, l'homme et le livre se valent et doivent être à jamais condamnés. Voici, du reste, les termes dont il se sert dans la préface de ses *Premières méditations :*

« On me faisait apprendre par cœur quelques fables de La Fontaine, mais ces vers boiteux, disloqués, inégaux, sans symétrie ni dans l'oreille, ni sur la page, me rebutaient. D'ailleurs, ces histoires d'animaux qui parlent, qui se font des leçons, qui se moquent les uns des autres, qui sont égoïstes, railleurs, avares, sans pitié, plus méchants que nous, me soulevaient le cœur... Ce livre me répugnait, je ne savais pas pourquoi ; je l'ai su depuis : c'est qu'il n'est pas bon. Comment le livre serait-il bon ? L'homme ne l'était pas. On dirait qu'on lui a donné par dérision le nom de *bon La Fontaine*... Cet homme, dont Racine, Corneille, Boileau, Fénelon, Bossuet, les poètes, les écrivains ses contemporains, ne parlent pas ou ne parlent qu'avec une espèce de pitié comme d'un vieux enfant, n'était ni un sage ni un homme naïf... » (2) Il y a dans ces lignes autant d'er-

(1) LA HARPE, *Eloge de La Fontaine.*
(2) LAMARTINE, *Premières méditations*, préface, p. 5 ; édition Hachette.

reurs que de mots. Nous savons déjà que l'auteur des *Deux pigeons* était hautement apprécié de tous ses contemporains et voici comment le fabuliste Viennet, dans un plaidoyer *pro domo sua* (1), répond à l'auteur des *Méditations*, son collègue à l'Académie : « Vous avez une réputation européenne et méritée, vos vers sont admirables et votre prose est sonore, abondante, éclatante ; mais vous n'avez qu'une corde à votre lyre et vous osez vous attaquer au poète qui n'a pas fait un vers inutile, qui nous revient sans cesse à la mémoire dans toutes les situations, à toutes les époques de notre vie ! Molière disait, il y a deux cents ans : *Le bonhomme ira plus loin que vous ;* et il le disait à tous ces génies qui, selon vous, n'ont parlé de La Fontaine qu'avec pitié comme d'un vieil enfant ! Vous ne les avez donc pas lus ? Racine traduisait pour lui les moralistes, et les fables sont le premier livre qu'il ait mis dans les mains de son fils ; Boileau publiait qu'avant lui on n'avait pas senti la belle nature ; Fénelon était inconsolable de sa perte ; Mme de Sévigné le recommandait à sa fille ; il avait pour amis le duc de Bourgogne, les princes de Conti et de Vendôme, La Rochefoucauld, la duchesse de Bouillon, Mme de la Sablière, Mme de La Fayette, Chapelle, Chaulieu ; je n'en finirais pas... et ce qu'on aimait en lui, c'étaient ces écrits, ces vers que vous dénigrez et dont La Bruyère vantait l'élégance, le beau naturel et la délicatesse ». Oui, ces vers que, par un écart d'imagination, Lamartine déclare boiteux, disloqués, sans symétrie, sont au contraire, selon la nature du sujet, tour à tour pleins de force ou de grâce, de noblesse ou de simplicité, de malice ou de bonhomie...

(1) VIENNET, *Fables nouvelles*, préface, p. 18 et 19, chez Amyot.

Est-il rien, par exemple, de plus tendre et de plus délicat que les paroles de Tircis à la jeune Amarante :

Il est un berger du village,
Dont l'abord, dont la voix, dont le nom fait rougir... (1)

de plus fier et de plus résolu que la confession du lion :

Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
J'ai dévoré force moutons... (2)

de plus modeste et de plus humble que celle de l'âne :

Je tondis de ce pré la largeur de ma langue... ?

Remarquez que la franchise du lion ne va pas sans une prudente habileté.

Même, il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger !...

Il semble, par ce petit vers, que le roi des animaux ait voulu escamoter son péché (Chamfort).

Croit-on qu'il eût été plus difficile à La Fontaine de traiter toutes ses fables en vers uniformes ? de douze pieds comme dans le *Meunier, son fils et l'âne*, ou de huit comme dans le *Lion amoureux ?* (3)

Non, mais il a préféré laisser à sa langue toute sa souplesse et permettre à son vers de s'allonger ou de se raccourcir à volonté. « La Fontaine n'a trouvé que le vers libre qui pût rendre toutes les variations de sa pensée : dans le vers libre, le poète, au lieu d'enfermer l'essor de son inspiration dans un cercle tracé d'avance, l'abandonne à son mouvement naturel, la suit dans tous ses développements, changeant de rythme à mesure que

(1) Liv. VIII, fab. 13.
(2) Liv. VII, fab. 1.
(3) Si la fable n'eût employé qu'un seul mètre, elle eût perdu la moitié de sa vérité et de son agrément. (Taine, p. 308).

sa pensée change elle-même de caractère et arrive ainsi à rendre avec plus de justesse et de vérité une foule de sentiments délicats, fins et gracieux ! » (1)

Lamartine, lui-même, n'a pas toujours été fidèle au solennel *alexandrin*, et, dans quelques-unes de ses meilleures compositions, dans celles qui ont eu le plus de retentissement et le plus de succès, il a eu recours à cette forme de vers dissymétriques dont le moindre mérite est assurément de rompre avec la monotonie un peu fatigante de notre prosodie ; tout le monde conserve dans la mémoire ces strophes immortelles où le poète des *Méditations* a su allier la plus haute philosophie à la plus sublime harmonie :

> Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages,
> Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
> Ne pourrons-nous jamais, sur l'océan des âges,
> Jeter l'ancre un seul jour ? (2)

Essayons de donner à ce dernier vers la même mesure qu'aux précédents et nous verrons aussitôt disparaître tout l'effet qu'il produit !

Ainsi donc Lamartine a été bien mal inspiré lorsqu'il s'est attaqué à la forme même des fables. Est-il plus heureux quand il blâme les animaux de parler et de nous faire la leçon ? Rien n'est moins sérieux que ce reproche. Est-ce que de tout temps on n'a pas accordé un langage, même aux objets inanimés (3), surtout dans les apologues ?

> Les beaux esprits n'entendent pas toute chose (4),

(1) LEGOUVÉ, *Art de la lecture*, p. 132.

(2) LAMARTINE, *Méditations poétiques*, Le lac, p. 187 ; Hachette.

(3) « Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ? »
LAMARTINE.

(4) Liv. VIII, fab. 13.

nous dit La Fontaine ; c'est peut-être là l'excuse de Lamartine, et cependant lui-même s'entretient parfois avec les lacs profonds, les flots harmonieux, les forêts obscures, les roseaux qui soupirent ; en un mot, avec toute la nature :

> Car tout parle dans l'univers,
> Il n'est rien qui n'ait son langage... (1)

Et ce langage, non seulement notre fabuliste l'entend admirablement, mais encore, avec une merveilleuse simplicité, il sait le traduire dans la *langue des dieux !* Il a, du reste, l'art de nous présenter ses personnages et de nous intéresser à leurs dialogues :

> Du temps que les bêtes parlaient... (2)
> Le pauvre carpillon lui dit en sa manière... (3)
> Le serpent, en sa langue,
> Reprit du mieux qu'il put... (4)

Nous voilà bien avertis ! Si nous admettons son point de départ, et comment ne pas l'admettre ? La Fontaine peut donner un libre cours à son imagination et, en dépit de toutes les critiques, nous le suivrons d'autant plus volontiers que nous savons où il veut nous conduire ; lui-même a pris soin de nous en prévenir à la première page de son livre :

> Je me sers d'animaux pour instruire les hommes... (5)

Ses fables ont un but moral et c'est à ce point de vue surtout qu'il convient de les examiner, comme nous allons le faire rapidement dans une seconde partie.

(1) Liv. XI, épilogue.
(2) Liv. IV, fab. 1.
(3) Liv. V, fab. 3.
(4) Liv. X, fab. 2.
(5) *Dédicace au Dauphin.*

§ II

LA MORALITÉ

« S'il y a quelque chose d'ingénieux dans la République des lettres, nous dit La Fontaine, dans sa *Dédicace au Dauphin*, c'est la manière dont Esope a débité sa morale. Ses fables ne sont puériles qu'en apparence, car elles servent d'enveloppe à des vérités importantes ! » (1)

L'apologue est, en effet, composé de deux parties : « l'une, le corps, c'est la fable ; l'autre, l'âme, c'est la moralité ! » (2), mais

Une morale nue apporte de l'ennui,
Le conte fait passer le précepte avec lui ;
En ces sortes de feintes, il faut instruire et plaire,
Et conter pour conter me semble peu d'affaire... (3)

La Fontaine revient sans cesse, dans son livre, sur cette idée de morale associée au récit. Est-il bien parvenu à remplir exactement ce double but qu'il se proposait ? C'est un conteur inimitable qui, sans vaine recherche et avec une simplicité toute naturelle, a su nous intéresser aux *jeux innocents d'une fable*, le corps de ses apologues est parfait, mais a-t-il voulu faire un traité dogmatique de morale ? En aucune façon : Son livre est *une ample comédie dont la scène est l'Univers*, mais les actes divers de cette comédie n'ont aucun lien qui les rattache, — en apparence, tout au moins. — Chaque

(1) Préface, p. 1.
(2) Préface, p. 12.
(3) Liv. VI, fab. 1.

fable est une leçon détachée, plus ou moins voilée, au milieu d'un récit toujours vif, rapide et agréable, dont chacun de nous peut « tirer à volonté une moralité familière et médiocre, ou élevée et généreuse : tout dépend du questionneur (1) ». De là vient sans doute cette diversité d'appréciation qui va de l'éloge le plus complet à la critique la plus acerbe ! Si nous écoutons Chamfort, « il nous fallait un livre d'une morale douce, aimable, facile, applicable à toutes les circonstances, fait pour tous les états, pour tous les âges, et qui pût servir à l'éducation de la jeunesse, sans froide moralité ; La Fontaine seul nous a donné ce livre ; il a peint les défauts que les autres n'ont fait qu'indiquer..., il a été, avec Molière, le peintre le plus fidèle de la nature et de la société... ; l'un donne à la comédie la moralité de l'apologue, l'autre donne à l'apologue une des grandes beautés de la comédie : les caractères... » (2) Mais, si nous en croyons J.-J. Rousseau, c'est bien différent : « Il n'y a pas un enfant, nous dit-il, qui entende les fables de La Fontaine, et la morale en est tellement mêlée et disproportionnée à leur âge qu'elle les porte plus au vice qu'à la vertu. »(3)

Quant à Lamartine, emporté par son parti pris de dénigrement à l'égard du *bonhomme*, il déclare sans hésiter que « la poésie de l'enfance n'est pas trouvée : La Fontaine lui aigrit l'esprit en lui inspirant plus de malice que de bonté. » (4) C'est aussi l'avis de Rousseau, quand il assure que l'auteur des fables nous fait admirer le voleur en donnant à rire du volé !...

(1) SAINT-MARC-GIRARDIN : *La Fontaine et les fabulistes*, tome I, page 408.

(2) CHAMFORT, *Eloge de La Fontaine*, pages IX et XII.

(3) *Emile*, liv. II.

(4) *Harmonies poétiques*, tome III ; édition Pagnerre.

Comment nous reconnaître au milieu d'opinions si opposées ? C'est encore le fabuliste lui-même qui va nous répondre : avec sa franchise et sa bonhomie habituelles, il saura mieux que tout autre nous montrer son but et nous indiquer ses procédés :

> J'oppose quelquefois, par une double image,
> Le vice à la vertu, la sottise au bon sens,
> Les agneaux aux loups ravissants... (1)

Il a mis, nous dit Legouvé, dans la morale de ses fables, le meilleur de lui-même, c'est-à-dire son bon sens, sa bonté et sa belle humeur ; ce n'est pas un censeur qui prêche la vertu, c'est un conteur ingénieux qui nous met sous les yeux un miroir dans lequel nous pouvons nous reconnaître avec nos travers, nos ridicules et nos défauts, qu'il sait nous peindre sans vaine colère, sans indignation inutile, avec la plus grande indulgence et la plus parfaite sincérité : « La Fontaine connaît mieux les maximes de la morale mondaine que celles de la morale chrétienne (2) » ; il cherche moins à nous corriger qu'à nous avertir, mais il n'épargne personne : ni riches ni pauvres, ni grands ni petits, ni peuples ni rois... « Ce n'est pas le poète de l'héroïsme, c'est celui de la vie commune, de la raison vulgaire (3) ». Cependant, au milieu de toutes ces peintures, il arrive parfois, sans la chercher, à la plus haute éloquence. Nul n'a jamais trouvé d'accents plus pathétiques pour nous montrer « le néant des choses de ce monde, l'instabilité de la fortune et l'inévitable loi de la mort ! (4) »

(1) Liv. V, fab. 1.
(2) SAINT-MARC-GIRARDIN : *La Fontaine et les fabulistes*, tome I, page 18.
(3) CHAMFORT : *Eloge de La Fontaine.*
(4) G. MERLET.

Vieillard... Je ne t'ai point surpris,
Eh ! N'as-tu pas cent ans ? Trouve-moi dans Paris
Deux mortels aussi vieux, trouve-m'en dix en France...
Pour toi, l'astre du jour prend des soins superflus ;
Tu regrettes des biens qui ne te touchent plus...
Allons, vieillard, et sans réplique,
Il n'importe à la République
Que tu fasses ton testament... (1)

Sans être partout aussi pure et aussi relevée, la morale de La Fontaine, en dépit de certains critiques qui veulent rejeter sur l'auteur les défauts de ses personnages, est presque toujours irréprochable ! A-t-on jamais pensé à rendre Molière responsable des maximes de Tartufe ou d'Harpagon ? Lorsque le vieil Orgon, fanatisé par son Tartufe, s'écrie :

Il m'enseigne à n'avoir affection pour rien,
Et je verrais mourir frère, enfants, mère et femme
Que je m'en soucierais autant que de cela !... (2)

loin de rejeter sur l'auteur l'odieux d'une telle doctrine, nous admirons comment Molière a su créer des caractères si vrais et si fortement dessinés ; il en va de même pour La Fontaine, lorsqu'il fait dire par la fourmi égoïste à l'imprévoyante cigale :

Vous chantiez ? J'en suis fort aise ;
Eh bien ! Dansez maintenant ! (3)

Il oppose devant nous deux caractères différents qui suivent leurs instincts respectifs, l'un poussant l'insouciance jusqu'à la paresse, l'autre l'économie jusqu'à l'avarice. La leçon est d'autant plus forte qu'elle est plus dure, mais personne ne s'y trompe ; pas même les en-

(1) Liv. VIII, fab. 1.
(2) MOLIÈRE, *Tartufe*, acte Ier, scène VI.
(3) LA FONTAINE, liv. I, fab. 1.

fants : ils savent bien que, si on doit imiter la fourmi dans sa prévoyance, il ne faut pas approuver son égoïsme, et ils reconnaissent que la cigale a été justement punie de sa négligence ! D'ailleurs, si toutes les fourmis économes étaient charitables, il faudrait encourager l'imprévoyance, car à quoi bon nous préoccuper du lendemain, si, aux jours de détresse, nous sommes certains de rencontrer un voisin complaisant tout disposé à nous prêter

Quelques grains pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle ?...

Hélas ! les choses ne se passent pas de la sorte dans la vie ordinaire, et La Fontaine a eu bien raison de nous prémunir contre une illusion dangereuse... Cependant, il connaît nos devoirs de charité et de solidarité, il sait

Qu'il faut autant qu'on peut obliger tout le monde...
(Liv. II, fab. 1.)

Qu'il se faut entr'aider, c'est la loi de nature...
(Liv. VIII, fab. 17.)

Qu'en ce monde, il se faut l'un l'autre secourir...
(Liv. VI, fab. 16.)

Et il ne manquera pas de nous le rappeler à l'occasion : mais, comme tous les auteurs dramatiques, il tient à faire ressortir les caractères de ses personnages, en mettant à nu les tristes défauts du plus grand nombre, à côté des belles qualités de quelques êtres privilégiés !...

Du reste, il n'est pas aussi facile qu'on le pourrait croire de corriger la morale de La Fontaine ; un auteur allemand de beaucoup d'esprit, le fabuliste Lessing, l'a essayé sans grand succès : choqué de voir le corbeau indignement dupé par le renard, et voulant infliger à ce trompeur la punition qu'il mérite, il suppose le fromage empoisonné et voilà maître renard qui meurt misérable-

ment à la suite de sa mauvaise action. La morale est sauve, dira-t-on ! Mais non, la leçon est renversée, voilà tout : ce n'est plus la ruse qui réussit, c'est le vilain mouvement d'orgueil de maître corbeau qui triomphe, car, s'il n'avait pas voulu montrer sa belle voix, c'est lui qui passait de vie à trépas en mangeant son fromage ! Décidément, je préfère la conclusion de La Fontaine ; d'autant plus qu'il se chargera un peu plus loin de compléter sa leçon :

> Trompeurs, c'est pour vous que j'écris,
> Attendez-vous à la pareille !... (1)

Et ce n'est pas là un fait isolé. Dans tout le cours de son livre, La Fontaine s'empresse ainsi de corriger par un ou même par plusieurs exemples nouveaux ce que la conclusion d'un de ses apologues peut avoir de trop absolu. Il n'y a peut-être pas de *maxime* qui ait excité plus d'indignation chez certains critiques que celle exprimée dans ce premier vers d'une des fables les plus gracieuses du Ier livre :

> La raison du plus fort est toujours la meilleure... (2)

Comme s'il ne s'agissait pas d'une vérité de fait que nous avons malheureusement trop souvent l'occasion de constater et que l'auteur lui-même est le premier à déplorer : il suffit pour s'en convaincre de lire jusqu'au bout ce dialogue si parfait où il oppose aux raisons présentées par le jeune agneau avec le charme de l'innocence celles données par le loup avec la plus insigne mauvaise foi. Les voleurs et les assassins raisonnent peu d'ordinaire : ils se contentent d'agir ; mais les fourbes ambitieux et les intrigants cherchent des raisons et ils

(1) Liv. I, fab. 18.
(2) Liv. I, fab. 10. — Ce vers, d'ailleurs, est une ironie.

en trouvent ! Est-ce que les juges qui voulaient condamner notre *Jeanne* ont manqué de raisons ? Ils en ont forgé de pitoyables comme celles du loup de la fable, mais ils se sont prononcés au nom du droit !

Ce droit, vous le savez, c'est le droit du plus fort... (1)

La Fontaine a souvent mis aux prises la force et la faiblesse, mais jamais il n'a prononcé cette odieuse parole : « La force prime le droit », et toujours il a su rendre le petit intéressant ; parfois même, il lui a donné la victoire. Rappelons-nous *Le lion et le moucheron ; Le chêne et le roseau ;* et tant d'autres petits chefs-d'œuvre qui sont dans toutes les mémoires. Mais c'est surtout dans la querelle entre *L'aigle et l'escarbot* qu'il nous montre avec la plus grande évidence que l'injustice des puissants peut parfois devenir fort dangereuse. Sans doute, malgré le plaidoyer si touchant de l'escarbot, l'aigle, qui n'a rien à craindre d'un si chétif animal, enlève Jeannot Lapin ; mais quelle douleur pour l'oiseau de Jupiter lorsque, voulant rentrer dans son nid, il trouve

Ses œufs, ses tendres œufs, sa plus douce espérance... (2)

tous brisés, fracassés sans pitié. Regrets superflus ! Gémissements inutiles ! Sa plainte au vent se perd, et voilà la mort de Jean Lapin cruellement vengée ! Loin de sacrifier les petits et les faibles, l'œuvre de La Fontaine n'est qu'une longue et éloquente protestation contre les abus de la force. Ecoutez son paysan du Danube se révoltant contre la romaine tyrannie :

Craignez, Romains, craignez que le ciel quelque jour
Ne transporte chez vous les pleurs et la misère,
Et, mettant en nos mains, par un juste retour,

(1) Liv. I, fab. 6.
(2) Liv. II, fab. 8.

Les armes dont se sert sa vengeance sévère,
Il ne vous fasse, en sa colère,
Nos esclaves à votre tour !... (1)

Il est bien vrai que les protestations, même les plus éloquentes, n'ont jamais empêché les injustices, mais il faut glorifier le poète qui, au nom de la morale outragée, peut les exprimer avec autant de courage et d'énergie ! La Fontaine sait bien

Que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands... (2)

Voilà pourquoi, non content de les soutenir et de les défendre, il veut aussi les instruire et les corriger.

Quels sont donc les défauts les plus communs aux petits et aux faibles ?

La sotte vanité, jointe avecque l'envie,
Deux pivots sur qui roule aujourd'hui nôtre vie... (3)

Et en effet :

Se croire un personnage est fort commun en France.... (4)
Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs... (5)

Le geai se pare des plumes du paon,

Le corbeau veut imiter l'aigle,

Le baudet s'imagine qu'on l'honore, parce qu'on s'incline devant les reliques qu'il transporte,...

Le mulet, oubliant son père l'âne, se pique de noblesse en songeant à sa mère la jument,...

L'envieuse grenouille veut se faire aussi grosse que le bœuf,...

(1) Liv. XI, fab. 7.
(2) Liv. II, fab. 4.
(3) Liv. V, fab. 1.
(4) Liv. VIII, fab. 15.
(5) Liv. I, fab. 3.

Le rat n'est pas moins ambitieux ; de bonne foi, il se croit un animal d'importance et n'hésite pas à se comparer à l'éléphant !... etc.

A tous, La Fontaine prodigue ses conseils, s'efforçant de les mettre en garde contre leurs tendances trop ambitieuses, cherchant à réprimer leurs querelles, à contenir leur orgueil, à corriger leurs travers ; en un mot, à les rendre plus prudents et plus avisés !...

Après avoir insisté sur le grand intérêt que La Fontaine manifeste en toute occasion à l'égard des petits, nous pourrions montrer avec quelle hardiesse et quelle liberté il sait flétrir l'injustice et la violence des grands seigneurs et des puissants du jour ; l'effronterie et l'hypocrisie des courtisans et des flatteurs ; les petites perfidies et les grandes trahisons de tous ceux qui fréquentent la Cour, c'est-à-dire le pays où les gens

Sont ce qu'il plaît au prince, ou, s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paraître !... (1)

Cependant, il serait souvent bien imprudent de s'attaquer directement aux vices et aux passions des grands, mais le fabuliste transforme les hommes en animaux : il peut ainsi *débiter sa morale* en toute sécurité et dire leurs vérités à *Sa Majesté le Lion ;* au *Sultan Léopard,* à nos *Seigneurs le Tigre et l'Ours* et à toutes les *autres puissances :*

Grâce aux filles de mémoire,
J'ai chanté des animaux...
Le loup, en langue des dieux,
Parle au chien dans mes ouvrages ;
Les bêtes, à qui mieux mieux,
Y font divers personnages ;
Les uns fous, les autres sages ;
De telle sorte pourtant
Que les fous vont l'emportant :
La mesure en est plus pleine... (2)

(1) Liv. VIII, fab. 14.
(2) Liv. IX, fab. 1.

Mais, lorsqu'il s'agit de signaler les défauts de la bourgeoisie ou du peuple, La Fontaine rejette volontiers le voile de l'apologue ; ses personnages conservent leur figure humaine ; il va les chercher dans toutes les classes de la société et c'est dans les actes les plus simples de la vie ordinaire qu'il puise ses leçons ! C'est qu'en effet, malgré son extrême bonhomie, son apparente insouciance, son ignorance prétendue des usages et des coutumes, nul n'a mieux connu le monde et ses travers (1). Aussi ne manque-t-il pas de nous rappeler nos continuelles illusions, nos espoirs chimériques, nos capricieuses contradictions, nos désirs insatiables, nos passions et nos vices !...

Tantôt, il nous présente ces trois jouvenceaux enivrés de leurs espérances, croyant que l'avenir n'appartient qu'aux jeunes et qui se rient de la manie d'un octogénaire occupé à planter malgré son grand âge. Pourquoi songeraient-ils, ces enfants encore au début de la vie, que le vieillard peut un jour venir pleurer sur leur tombeau ? (2)

Tantôt c'est la laitière dont les rêves séduisants sont si rapidement détruits (3) ; ou Messire Jean Chouard, avec tous ses beaux projets,

> Qui du choc de son mort a la tête cassée (4).

Plus loin, c'est une fille un peu trop fière qui voudrait

> ... Trouver un mari
> Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière ;
> Cette fille *voudrait* aussi
> Qu'il eût du bien, de la naissance,
> De l'esprit, enfin tout...

(1) C'est un monde avec un jugement sur le monde que La Fontaine nous a donné. TAINE, *La Fontaine et ses fables*, page 161.

(2) Liv. IV, fab. 18.

(3) Liv. VII, fab. 10.

(4) Liv. VII, fab. 11.

Et par orgueil elle refuse d'abord les bons partis, puis les médiocres gens ; mais les années se passent et notre précieuse se trouve,

... A la fin, tout aise et tout heureuse
De rencontrer un malotru !... (1)

Si nos injustes dédains ne sont rien moins que légitimes, que dire de nos désirs inconstants ? — Voyez cette jeune veuve encore pleine d'attraits, qui, dans les premiers transports de sa douleur, est d'abord toute prête à suivre le défunt ou tout au moins à s'ensevelir dans un cloître ; mais bientôt

Sur les ailes du temps, *sa* tristesse s'envole (2)

et la voilà reprise par toutes les séductions de la vie mondaine et désireuse de retrouver un époux plus agréable que le premier !...

Le cœur humain a ses ridicules et ses faiblesses ; il a aussi ses vices et ses passions ! Parmi ces dernières, il en est une surtout qui révolte le fabuliste ; elle est contraire à sa nature, il ne peut la souffrir et la poursuit partout de ses sarcasmes. Pour nos autres travers, il est censeur généralement indulgent ; contre l'*avarice* il s'indigne et n'a pas de termes assez violents pour la flétrir :

Fureur d'accumuler, monstre de qui les yeux
Regardent comme un point tous les bienfaits des dieux,
Te combattrai-je en vain, sans cesse, en cet ouvrage ?...
L'homme sourd à ma voix comme à celle du sage
Ne dira-t-il jamais : c'est assez... ? (3)

Mais La Fontaine ne saurait garder longtemps l'austère sévérité du satirique, il n'est pas misanthrope et re-

(1) Liv. VII, fab. 5.
(2) Liv. VI, fab. 21.
(3) Liv. VIII, fab. 27.

vient bien vite à son heureux naturel. Le sujet de sa fable n'est le plus souvent qu'un vulgaire lieu commun qu'il sait rajeunir avec un art merveilleux.

Qu'est-ce, en effet, que ce gaillard savetier qui, au sein de sa médiocrité, voisine de la misère, chante du matin jusqu'au soir, formant ainsi un contraste frappant avec son fastueux voisin, *tout cousu d'or*, mais en proie aux insomnies et à tous les soucis inséparables des richesses, sinon une personnification vivante de cette banale vérité : la fortune ne fait pas le bonheur ?...

De même, lorsque Pierre Dandin, pris pour juge par deux pèlerins qui se disputent une huître, leur dit d'un ton de président :

Tenez, la Cour vous donne à chacun une écaille
Sans dépens ; et qu'en paix chacun chez soi s'en aille (1),

n'est-ce pas pour nous rappeler que les arrêts de la justice n'ont jamais enrichi les plaideurs ?...

Tout cela est plein d'enseignements un peu rebattus, il est vrai, mais présentés sous une forme si agréable qu'ils laissent malgré tout une forte impression dans l'esprit et qu'ils se gravent profondément dans la mémoire. D'ailleurs, on ne peut demander à la fable la morale de l'évangile ; La Fontaine ne veut pas rivaliser avec Bossuet : sa seule ambition est de régler notre conduite et de nous rendre, s'il est possible, plus sages et plus réfléchis !

« La fréquentation des fables est pour l'enfant une promenade au jardin des plantes », nous dit Brunetière (2) ; c'est quelque chose de plus, nous semble-t-il, et nous estimons que l'écolier peut s'y familiariser avec

(1) Liv. IX, fab. 9.
(2) *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 185.

nombre de vérités toujours bonnes à rappeler, surtout à notre époque de scepticisme où les notions de droit et de devoir sont si controversées : il ne sera jamais superflu de redire à la jeunesse que *le travail est un trésor ;* que le rôle de *Garo* est ridicule lorsqu'il prétend corriger le créateur ; qu'il est extravagant de pester contre la *fortune*, alors qu'on pourrait si facilement se tirer d'embarras en se remuant un peu :

Aide-toi, le Ciel t'aidera (1)

Au surplus, « la morale des fables n'est pas seulement dans la conclusion qui termine le récit, mais plus encore dans les idées générales qu'il suggère... » (2)

La Fontaine, en effet, aime à se mettre en scène, à nous faire des confidences, et alors ses pensées sont œuvre de philosophe et de moraliste. Pour s'en convaincre, il suffit de relire ces réflexions si personnelles par lesquelles il commence ou termine quelques-uns de ses apologues. Voici, par exemple, la fin de sa fable du pot au lait :

Quel esprit ne bat la campagne ?
Qui ne fait châteaux en Espagne ?
Picrochole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous,
Autant les sages que les fous,
Chacun songe en veillant ; il n'est rien de plus doux.
Une flatteuse erreur emporte alors nos âmes ;
Tout le bien du monde est à nous,
Tous les honneurs, toutes les femmes,
Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi ;
Je m'écarte, je vais détrôner le Sophi ;
On m'élit roi, mon peuple m'aime ;
Les diadèmes vont sur ma tête pleuvant ;
Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
Je suis Gros-Jean comme devant ! (3)

(1) Liv. V, fab. 18.
(2) Saint-Marc-Girardin, tome I, p. 399.
(3) Liv. VII, fab. 10.

« Quels vers charmants, parce qu'ils sont vrais ! Oui, nous faisons tous nos châteaux en Espagne ; mais personne ne les fait mieux que La Fontaine » (1).

Personne non plus, mieux que lui, n'a su peindre les délicatesses de l'amitié :

> Qu'un ami véritable est une douce chose !
> Il cherche vos besoins au fond de votre cœur ;
> Il vous épargne la pudeur
> De les lui découvrir vous-même :
> Un songe, un rien, tout lui fait peur
> Quand il s'agit de ce qu'il aime !... (2)

C'est encore le charme de l'amitié que le poète célèbre dans son ravissant petit chef-d'œuvre des deux pigeons, et cela dans un langage d'autant plus gracieux qu'il exalte en même temps ce qu'il appelle lui-même :

> Les plus doux sentiments que puisse avoir un cœur (3).

La Fontaine y parle, en effet, ce langage du cœur qu'il connaissait si bien :

> Amants, heureux amants, voulez-vous voyager ?
> Que ce soit aux rives prochaines ;
> Soyez-vous l'un à l'autre un monde toujours beau,
> Toujours divers, toujours nouveau ;
> Tenez-vous lieu de tout, comptez pour rien le reste.
> J'ai quelquefois aimé : Je n'aurais pas alors
> Contre le Louvre et ses trésors,
> Contre le firmament et sa voûte céleste,
> Changé les bois, changé les lieux
> Honorés par les pas, éclairés par les yeux
> De l'aimable et douce bergère,
> Pour qui, sous le fils de Cythère,
> Je servis engagé par mes premiers serments.
> Hélas ! Quand reviendront de semblables moments !...
> Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête ?
> Ai-je passé le temps d'aimer ? (4)

(1) Saint-Marc-Girardin, tome II, p. 78.
(2) Liv. VIII, fab. 11.
(3) Liv. VIII, fab. 13.
(4) Liv. IX, fab. 2.

Quand on pense que cette fable des deux pigeons a été publiée en 1679, alors que La Fontaine avait 58 ans, on comprend cette nuance de mélancolie qui perce malgré tout dans ces derniers vers, mais on demeure étonné de voir la pensée du poète conserver une fraîcheur et une jeunesse vraiment si remarquables !

« Malheur au barbare qui ne sent pas ton prodigieux mérite », disait Voltaire à propos de Racine... « Prions Dieu pour celui qui ne reconnaît pas le charme des fables », écrivait à son tour Mme de Sévigné, en parlant de La Fontaine...

Ce double jugement a été confirmé par la postérité ; notre fabuliste, en particulier, est resté et restera au premier rang de tous ceux qui ont cultivé son genre de poésie ; il a renouvelé l'apologue qui, sous sa plume, se transforme en un petit drame plein de vie et de mouvement, au lieu de rester la simple exposition d'une moralité plus ou moins vulgaire. Mais alors, dira-t-on, que deviennent donc les objections de Rousseau et de Lamartine ? Elles se sont évanouies dans l'analyse de l'œuvre du poète ! Dans tout ce qui précède, nous avons beaucoup emprunté au livre de La Fontaine ; n'était-ce pas le meilleur moyen de répondre aux critiques, de faire apprécier notre auteur et de montrer notamment que sa morale est inattaquable lorsqu'on la considère dans son ensemble et qu'on ne cherche pas à restreindre le sens de quelques maximes générales qui s'expliquent par les développements successifs que l'auteur donne à sa pensée ? Une dernière citation va du reste nous le montrer tel qu'il est en réalité, c'est-à-dire non plus seulement comme cet écrivain de la légende, éternellement rêveur et distrait, mais bien aussi sous son triple aspect d'ami véritable de la belle nature, de penseur profond et de poète incomparable :

Solitude, où je trouve une douceur secrète,
Lieux que j'aimai toujours, ne pourrai-je jamais,
Loin du monde et du bruit, goûter l'ombre et le frais ?
Oh ! qui m'arrêtera sous vos sombres asiles ?
Quand pourront les neuf sœurs, loin des cours et des villes,
M'occuper tout entier, et m'apprendre des Cieux
Les divers mouvements inconnus à nos yeux,
Les noms et les vertus de ces clartés errantes
Par qui sont nos destins et nos mœurs différentes !
Que si je ne suis né pour de si grands projets,
Du moins que les ruisseaux m'offrent de doux objets !
Que je peigne en mes vers quelque rive fleurie !
La Parque à filets d'or n'ourdira point ma vie...
Quand le moment viendra d'aller trouver les morts,
J'aurai vécu sans soins et mourrai sans remords. (1)

Cette fois, nous sommes parfaitement de l'avis de Lamartine, — non pour les mêmes raisons — mais il est évident que nous voilà bien loin de la poésie de l'enfance ! C'est que La Fontaine a singulièrement agrandi le domaine de l'apologue et qu'après avoir *fait parler le loup et répondre l'agneau*, il aborde indistinctement, et toujours avec le même succès, les spéculations de la plus haute philosophie et les chimères de l'astrologie ou de l'alchimie.

La Fontaine est, par excellence, le livre de chevet qui convient à tous les âges (2) ; ses fables sont « le lait de nos premières années, le pain de l'homme mûr, le dernier mets substantiel du vieillard » (3) ; et nous ne saurions mieux conclure qu'en empruntant les propres paroles de son détracteur le plus constant et le plus achar-

(1) Liv. XI, fab. 4.

(2) O mon bon La Fontaine ! Auteur partout béni,
Mon Maître, mon Mentor ! Je t'aimais dès l'enfance.
Je t'aime en cheveux blancs ; la mort vers moi s'avance :
C'est par toi que j'aurai fini.
DUCIS.

(3) Désiré NISARD.

né, mais en appliquant à notre auteur et à son œuvre ce qui se rapporte à Racine et à ses tragédies. Nous dirons donc avec Lamartine : « Glorifions-nous à jamais de parler une langue où l'on a pu écrire les *Fables* et d'être d'une nation qui a produit La Fontaine » (1).

(1) LAMARTINE, *Cours de littérature*, 14e entretien, p. 159.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE DE M. LALBALETTRIER

INTITULÉ

LE RÉCIT ET LA MORALITÉ

DANS LES FABLES DE LA FONTAINE

PAR M. LE Dr COURGEON

Membre de la Section des Belles-Lettres

Séance du 5 novembre 1907

En écoutant l'agréable lecture de M. Lalbalettrier sur *le Récit et la Moralité dans les Fables de La Fontaine*, je me rappelais cette parole de Pascal : « A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a », parmi tant de gens qui se ressemblent, « plus d'hommes originaux », et je pensais qu'il serait à propos d'ajouter . A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve aussi qu'il y a, dans les choses anciennes, plus de nouveauté. Découvrir, sur un visage aussi connu que celui du fabuliste, des jeux de physionomie encore inaperçus, des nuances d'expression qu'on n'avait pas vues, du moins de cette façon-là, n'est-ce pas faire preuve, en effet, de l'esprit le plus délicat, de cet « esprit de finesse » qui, du temps de Pascal, était rarement, paraît-il, le lot des « géomètres », mais qui, de nos jours, fleurit, comme

sur son terroir natal, dans notre Section des Sciences ?

Il fallait d'ailleurs à notre collègue, pour réussir dans son essai, autre chose que de l'esprit, et qu'il eût encore pour son auteur une de ces amitiés vives et fidèles qui permettent les longs tête-à-tête. Car les pages qu'il lui a consacrées sont trop intimement pénétrées de l'âme du poète pour être le résultat hâtif d'une étude superficielle et rapide. C'est plutôt le fruit mûri à point d'un de ces commerces intellectuels qui durent des années sans que l'ennui survienne, sans que la conversation tarisse, sans que le mot de la fin soit jamais dit. M. Lalbalettrier a fait des *Fables* de La Fontaine, ainsi qu'il conseille à chacun de le faire, son « livre de chevet ».

Beaucoup ont devancé ce conseil et beaucoup le suivront. Car, si La Fontaine n'a pas rencontré chez tous la même admiration fervente, il fut assez « bonhomme » pour trouver presque partout, presque toujours, accueil bienveillant et sympathique. Il compta tout juste assez de détracteurs pour confirmer sa propre opinion qu'on ne peut « contenter tout le monde et son père ».

Voltaire, sans être de ses ennemis acharnés, ne lui ménage pas les petites chicanes de forme. N'oublions pas que Voltaire ne s'élève pas toujours au-dessus de l'esprit général de la critique littéraire de son époque, et que cette critique, avec une insuffisante compréhension du passé même récent, eut un goût du « correct », un dédain du « négligé », un purisme, que n'avait pas connus le XVIIe siècle, plus naturellement classique, plus spontanément harmonieux, et moins encore ce très libre XVIe siècle dont Sainte-Beuve a pu dire que La Fontaine était un survivant. Qu'on se souvienne aussi du *Commentaire* que le même Voltaire écrivit sur les tragédies de Corneille, et l'on conviendra qu'en comparaison de

cette magistrale volée de férule, La Fontaine n'a pas à se plaindre d'avoir été trop maltraité.

Quant à Rousseau, qui prenait d'ordinaire encore moins de ménagement pour mordre, c'est à la moralité des *Fables* qu'il s'attaque. Mais il y a vraiment entre ces deux hommes, La Fontaine et Jean-Jacques, une telle incompatibilité de caractère et de génie qu'on ne peut guère exiger du citoyen de Genève qu'il ait compris l'ironie légère de notre fabuliste et, ce qu'il faut bien avouer, son nonchaloir un peu païen. La Fontaine, observateur spirituel, indulgent et modeste, voit le monde tel qu'il est et n'a d'autres visées que d'apprendre aux bonnes gens sans haute prétention, comme lui, la manière d'y faire honnête figure, tout en évitant d'être dupes des « renards » ou victimes des « loups ». Cela ne pouvait satisfaire l'idéalisme terrible du réformateur qui souffrit, sa vie durant, de ce que la réalité ne se pliât docilement ni à sa logique impérieuse ni à son humeur maladive.

Mais le principal contempteur de La Fontaine, c'est Lamartine. On pourrait l'appeler l'ennemi personnel de La Fontaine, car il l'a quelque peu diffamé personnellement. — Pour la forme, et c'est là son moindre grief, il se plaint surtout de « ces vers boiteux, disloqués, inégaux, sans symétrie ni dans l'oreille ni sur la page ». On peut être un très grand poète comme Lamartine, sentir d'un instinct infaillible le rythme qui s'accorde le mieux avec ses propres inspirations, sans être pour cela très fin connaisseur en prosodie. Je me fierais plus volontiers là-dessus au goût exercé de l'un des maîtres de cette école parnassienne, qui, parfois sans grand souffle poétique, a su pousser si loin la perfection technique du vers français : « Cette fusion in-

time de tous les rythmes, dit Théodore de Banville, où le vêtement de la pensée change avec la pensée elle-même, c'est le dernier mot de l'art le plus savant et le plus compliqué ». Et puis pouvait-on demander à l'auteur des *Méditations*, au poète des émotions profondes et graves, d'apprécier à sa valeur un instrument verbal, adapté surtout à la narration vive, alerte, variée, plaisante, humoristique, qui fut l'art délicieux de La Fontaine. — Pour le fond, Lamartine lui fait un reproche sévère de nous avoir montré des animaux qui sont « égoïstes » et « plus méchants que nous ». Cela, c'est encore une trace de l'influence prolongée de Rousseau et un reste de sa foi en notre bonté naturelle. Lamartine, ce grand honnête homme, eut toujours, même avant d'avoir pris place dans les assemblées politiques, la vocation de siéger... « au plafond ! » De cette hauteur, n'a-t-il pas vu distinctement la tourbe humaine qui s'agitait à ses pieds ? A-t-il cru dans sa naïveté sereine qu'elle n'était menée, même en une période d'ivresse romantique et de ferveur humanitaire, que par des passions généreuses ?

On voudra bien nous excuser si nous n'avons tenté d'opposer aux détracteurs de La Fontaine que l'argument *ad hominem*, le plus piètre des arguments. Mais M. Lalbalettrier fut un défenseur si habilement et si complètement documenté qu'il ne nous restait plus rien à dire après lui des faits de la cause. Nous pensons qu'il vous plaira, Messieurs, de retrouver et de lire dans la collection de vos *Mémoires* cette délicate apologie du maître écrivain qui fut un jour notre hôte et nous fit la politesse d'arrêter, de la meilleure grâce du monde, son fin regard d'artiste sur notre « bonne ville » et sur ses alentours.

POÉSIES

Par M. Ch. MICHAU
Membre de la Section des Lettres

Séance du 5 Novembre 1907

Rapport verbal de M. HUARD
Membre de la Section des Lettres

Séance du 15 Novembre 1907

SOIR D'ÉTÉ (au village)

Après avoir fourni sa course éblouissante,
L'astre doré du jour devant l'ombre naissante
S'enfuit, illuminant de ses derniers rayons
Les villes, les forêts, les ondes, les sillons.

Et comme regrettant de quitter notre monde,
Avant de disparaître en la brume profonde,
Son grand œil enflammé jette au déclin du jour
Sur la terre alanguie un long regard d'amour !

Puis tout se tait, l'oiseau s'endort sous le feuillage,
Tour à tour chaque feu s'éteint dans le village,
Où bientôt régnera le bienfaisant repos
Rendant à son réveil l'homme fort et dispos.

Ainsi le veut la loi de la grande nature
Qui dispense la force à toute créature,
Pourvoyant, sans compter, toujours à leurs besoins
Comme une tendre mère, aux ineffables soins.

Et les mondes sans nombre avancent dans l'espace,
Etoilant de leurs feux toute sa profondeur,
En cet ordre éternel qui jamais ne se lasse
Et dont l'homme si faible admire la grandeur.

LE PALAIS DES DOGES

TABLEAU DE E. LARCANGER

(Exposition de la Société des Amis des Arts)

O reine de la mer ! O Venise la belle !
Que de grands souvenirs ton noble nom rappelle,
Souvenirs de terreur, de conquêtes, d'amour
Sombres comme la nuit, brillants comme le jour.

Sur la place Saint-Marc, indolent lazarone
Qui repose rêveur au pied d'une colonne
En étirant parfois tes membres au soleil,
Songes-tu que des Dix le terrible Conseil
Autrefois jugeait là, dans l'ombre et le silence,
Et que l'aube éclairait la sinistre sentence :
Des têtes s'accrochant autour de ce Palais
Les yeux éteints, les lèvres closes pour jamais !

Ces yeux sanglants semblaient suivre au loin la gondole
D'où s'échappent confus des chants de barcarolle ;
Ainsi devant la mort passe joyeusement
L'amoureuse jeunesse, au fol enivrement !

Aujourd'hui, comme alors, la nature est en fête,
Elle poursuit, docile, un cours que rien n'arrête,
Et toujours le ciel bleu, ce ciel d'un bleu si pur,
Dans la profonde mer reflète son azur.

LE CAP FRÉHEL

Marine de Francis Blin

(Musée d'Orléans)

C'est la rude Bretagne, aux roches de granit,
Que la vague grondante assiège sans répit ;
L'ouragan est passé, la mouette rase l'onde
Et tout s'apaise au loin, le vent, la mer profonde.

Mer ! Comment retracer la sévère beauté,
L'imposante splendeur de ton immensité,
Quand sur toi se reflète, à l'aube, la lumière
Du radieux soleil commençant sa carrière,
Ou lorsqu'arrive l'ombre, et que, devant la nuit,
En rayons empourprés, sous ta vague il s'enfuit.

Quand mollement tes flots s'étalent sur la plage
Ou que, se soulevant au souffle de l'orage,
Ils s'élancent d'un bond, indomptés, furieux,
Semblables aux Titans escaladant les cieux !

Devant cette grandeur infinie et sublime,
L'âme émue entrevoit, de la nue à l'abîme,
Le Créateur puissant des plaines et des mers
Qui, du sombre chaos, fit surgir l'univers.

JEANNE D'ARC

STATUE DE LA PRINCESSE MARIE D'ORLÉANS

(Cour de la Mairie)

Dans le calme qui suit une rude journée,
Jeanne est debout, la tête nue et inclinée ;
Pour sauver Orléans qu'elle vient dégager,
Elle a passé sans crainte, à travers le danger,
En face de l'Anglais élevant sa bannière !...
Et maintenant, c'est le repos, c'est la prière.

Lorsqu'elle voit couler le sang dans le combat,
L'héroïne sublime, au cœur ardent qui bat,
Implore le Seigneur dont la toute-puissance
L'envoya, faible enfant, pour délivrer la France.

Dans la lutte, au repos, partout, comme autrefois
Elle entend retentir l'irrésistible voix
Qui toujours l'encourage et lui dit sans relâche :
« Jeanne, Jeanne, en avant ! Poursuis la sainte tâche :
« Orléans reconquis, l'Anglais en désarroi,
« A Rheims va maintenant faire sacrer le Roi. »

Elle revoit, pensive, en cet instant suprême,
Les champs de la Lorraine, où sont tous ceux qu'elle aime ;
Dans son ardent espoir de les revoir un jour,
Après l'œuvre accomplie, elle aspire au retour.

Il lui faudra pourtant vider l'amer calice,
L'ennemi lui prépare un horrible supplice
Et plus tard va briller la flamme du bûcher
Où le bourreau cruel montera l'attacher !...

Mais souvent le martyre a consacré la gloire,
Et les vaillants morts gravent dans la mémoire
Leur souvenir sacré, l'immortel souvenir
Que le temps n'éteint pas, que rien ne peut ternir !

La princesse Marie a voulu rendre hommage
A la vertu sans tache, au modeste courage
De celle qui « bouta hors France les Anglais »
Et dont le nom si pur est célèbre à jamais ;
Or, l'artiste royale, habile statuaire,
De ses mains a sculpté la vierge populaire,
Faisant revivre avec sa sereine beauté
Cette Jeanne, si grande en sa simplicité.

LE PEINTRE

JEAN BARDIN

DIRECTEUR DE LA PREMIÈRE ECOLE GRATUITE DE DESSIN A ORLÉANS

1732-1809

PAR M. CH. MICHAU

Membre de la Section des Lettres

Séance du 15 Novembre 1907

En 1856, le maire d'Orléans, Maxime Genteur, faisait la proposition suivante au Conseil municipal, lors de la présentation du budget de 1857 :

« Pendant l'année qui vient de s'écouler, un artiste « digne d'intérêt à plus d'un titre, M. Allélit, a tenu gra- « tuitement une classe de modelage, avec l'agrément de « l'administration municipale, dans les dépendances des « Écoles de dessin et d'architecture, et le succès le plus « complet a répondu à ses efforts constants.

« Aussi M. de Langalerie, directeur du Musée, n'hé- « site pas à solliciter en sa faveur une rétribution an- « nuelle ; j'ai l'honneur de vous proposer de fixer cette « rétribution à 200 francs pour l'exercice 1856-1857. »

Cette proposition fut adoptée, le cours officiel de modelage était fondé (1).

Dix années plus tard, le compositeur Salesses, se rappelant l'heureux temps passé au Conservatoire de Toulouse, sa ville natale, regrettait de voir Orléans privé d'une institution semblable, aussi résolut-il de s'employer activement pour obtenir la création de cours gratuits de musique dans notre ville qui possédait depuis longtemps des cours municipaux de dessin et de modelage.

Ses démarches réitérées finirent par obtenir un heureux résultat, et, le 1er décembre 1868, ces nouveaux cours étaient créés (2).

Déjà, dès 1786, une Académie gratuite de peinture, sculpture, architecture et arts dépendant du dessin ; académie due à l'initiative privée, était établie à Orléans, sous la direction du peintre Bardin.

Tels furent les commencements des cours municipaux gratuits de dessin, de modelage, ainsi que des cours de musique instrumentale ; on peut affirmer que la création de semblables institutions dans une ville a pour effet d'épurer le goût de ses habitants et d'en élever les idées. C'est un véritable bienfait social qui fait le plus grand honneur aux fondateurs.

Des notices particulières ont déjà retracé la vie et l'œuvre du sculpteur Allélit et du compositeur Salesses, c'est justice qu'à son tour le peintre Bardin soit rappelé à la mémoire de nos concitoyens : les trois premiers directeurs des cours municipaux recevront ainsi le même hommage.

(1) *Notice sur Allélit*, professeur de modelage à l'Ecôle municipale d'Orléans. — Herluison, 1898.

(2) *Notice sur Salesses*, compositeur. — Herluison, 1895.

Bardin (Jean) naquit à Montbard, département de la Côte-d'Or, si bien nommé, le 31 octobre 1732, dans cette belle contrée de la Bourgogne où les coteaux couverts de pampres sont chauffés par le soleil levant et font la fortune de leurs heureux possesseurs.

Les parents du jeune Bardin destinaient leur fils au commerce et, dans ce but, ils l'envoyaient à Paris à l'âge de 16 ans ; mais, si la capitale est un grand centre d'opérations commerciales, elle est aussi l'asile où tous les arts fleurissent et le futur négociant, sur lequel on fondait de si belles espérances, fit bientôt place à l'artiste peintre poussé par un penchant irrésistible.

A 19 ans, Bardin put entrer dans l'atelier de Lagrénée l'aîné et ses progrès furent si rapides qu'il devint promptement élève de Pierre, premier peintre du roi.

L'artiste commença sa carrière par de beaux dessins très remarqués qui attirèrent sur lui l'attention des connaisseurs ; citons particulièrement : le *Massacre des Innocents*, l'*Enlèvement des Sabines*, *Les Sabines s'interposant entre les Romains et les Sabins*. Comme on le voit, Bardin abordait les sujets religieux et historiques.

En 1764, à 32 ans, il remporta le deuxième prix au concours de Rome, le sujet était *Cléobis et Biton conduisant le char de leur mère au temple de Junon ;* l'année suivante, il obtint encore le prix avec un sujet tout à fait différent : *Tullie faisant passer son char sur le corps de son père* ; pendant le même temps, l'artiste composait plusieurs toiles, notamment *Saint Charles Borromée donnant la communion aux pestiférés*, et, en 1768, il quittait la France pour se rendre à Rome où il passa quatre années à étudier les antiques et à copier les grands maîtres dont les chefs-d'œuvre ornant les palais, les églises et les musées étaient livrés à son admiration.

Cependant, de même qu'en France, l'art italien entrait dans une période de décadence, et l'air ambiant, si l'on peut s'exprimer ainsi, influa sur les compositions de l'artiste ; sans doute il contemplait les merveilles des temps passés et n'avait qu'à s'en inspirer, mais il subit l'entraînement, l'ascendant de la vogue du moment et n'eut pas la force d'y résister.

« Bardin, dit le *Grand Dictionnaire Larousse*, peint « des tableaux d'histoire qui ne sont pas sans quelque « mérite, mais qui se ressentent trop de la décadence où « était tombée l'Ecole française avant la révolution opé- « rée par les Vien et les David. »

De son côté, la *Grande Encyclopédie* donne de son talent l'appréciation suivante : « En somme, cet artiste, « très habile dans tout ce qui est le mécanisme de l'art « et qui a laissé de nombreux dessins inédits fort prisés « des amateurs, n'a produit aucun tableau véritablement « remarquable. Son meilleur titre à l'attention de la cri- « tique est d'avoir été le maître de Regnault et de Da- « vid. »

Il faut avouer que c'était bien là quelque chose, les élèves durent prendre de leur professeur ce qu'il y avait de meilleur en lui et ne pourrait-il pas réclamer ainsi une certaine part dans la rénovation de l'art opérée par eux ?

En 1770, pendant son séjour à Rome, Bardin avait exposé au Colisée le *Martyre de saint André*, destiné à l'église de Saint-André, de Douai.

Revenu à Paris en 1772, l'artiste fut chargé par Mme Louise de France de faire une *Immaculée Conception* pour la chapelle de Saint-Denis et il produisit, de 1773 à 1779, plusieurs œuvres importantes parmi lesquelles nous citerons :

L'*Exaltation de sainte Thérèse.*

Saint Bernard se disposant à traduire le Cantique des Cantiques.

Henri IV dangereusement malade à Monceau s'entretient avec Sully.

Salomon sacrifiant aux idoles.

Tancrède et Herminie.

Alexandre malade montrant à Philippe, son médecin, la lettre accusant celui-ci de le trahir.

Maladie d'Antiochus, découverte par son médecin.

Sainte Catherine disputant avec les docteurs. Cette toile lui valut d'être nommé agrégé à l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Junon et Minerve allant au secours des Troyens.

Léda.

Saint Bernard.

Saint Nicolas.

La Résurrection.

Andromaque pleurant sur les cendres d'Hector.

Vierge, destinée à la Chartreuse de Pavie.

Au salon de 1781, Bardin exposa une *Adoration des Mages*, demandée par le roi pour la chapelle de Fontainebleau.

A cette époque, la Chartreuse de Vallebonne, près le Pont-Saint-Esprit, en Languedoc, lui fit une commande très importante ; il s'agissait de la composition d'une suite des *Sept Sacrements*.

L'artiste commença par le *Sacrement de la Pénitence*, qui figura également au Salon de 1781.

Cette collection ne put être exécutée entièrement ; les six premiers sujets sont au musée de Nîmes et l'artiste mourut avant d'avoir achevé le septième.

Le 26 janvier 1782, Bardin exposa le tableau *Mars et Vénus*, lequel lui procura sa réception à l'Académie royale ; il est au musée d'Orléans.

Au Salon de 1783, il envoya *Jésus-Christ et le Pharisien*, et, au Salon de 1785, le *Sacrement de l'Extrême-Onction* ; à citer encore le *Retour de Mars*, le *Sacrement de l'Eucharistie*, *L'Amour répandant ses bienfaits*, etc.

Tel était le bagage artistique du peintre lorsqu'il fut appelé, en 1786, à diriger l'Ecole de peinture et de dessin qui venait d'être organisée à Orléans.

Cette seconde partie de sa vie, liée intimement à l'histoire de notre ville pendant la Révolution et l'Empire, présente, à notre point de vue local, un intérêt tout particulier (1).

L'année précédente, une réunion d'amateurs distingués avait en effet fondé, à l'aide de leurs cotisations, une école de dessin sous le titre de : *Ecole académique et gratuite de Peinture, Sculpture, Architecture et Arts dépendant du dessin*, et, le 23 novembre, l'ouverture des cours eut lieu à l'hôtel de ville, rue Sainte-Catherine (hôtel des Créneaux), en présence de l'intendant, M. de Cypierre, des autorités et des membres fondateurs.

Le discours d'ouverture fut fait par M. Henri de Longuève, avocat du roi à Orléans, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie.

M. Bardin, peintre du roi, homme d'un grand talent, fut nommé directeur professeur. (Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*.)

Pour ce choix, les membres fondateurs avaient consulté M. Cochin, alors secrétaire de l'Académie royale de peinture, et celui-ci détermina son collègue et ami, le peintre Bardin, à accepter ces fonctions honorables.

(1) Pour cette partie, de nombreux renseignements (en guillemets) ont été puisés dans les notices excellentes de M. L. Jarry, sur l'*Ecole de dessin* (Herluison, 1894) et de MM. Herluison et Paul Leroy : *Notes concernant les artistes Orléanais pendant la Révolution* (Herluison, 1902).

L'artiste fut favorablement accueilli dans notre ville, on lui savait gré du sacrifice qu'il faisait en quittant la capitale ; aussi fut-il touché de cette réception si flatteuse et il résolut de s'employer activement à faire fleurir les arts à Orléans où l'on semblait les aimer et les désirer si ardemment.

« Les professeurs de cette École furent Bardin, peintre « et directeur ; Mollière, son adjoint, qui deviendra son « gendre quelques années plus tard, était chargé de la « sculpture et de l'ornement ; Rocher enseignait l'archi- « tecture et la perspective ; Dupin fils, la géométrie ; « enfin Sue, l'anatomie. »

L'enseignement établi sur ces bases était donc bien complet.

« Le sceau de l'Académie avait été gravé par Gat- « teaux père, l'un de ses membres. En voici l'exacte des- « cription :

« La Gloire, sous les traits d'une femme, tient de la « main gauche la main gauche du Génie des arts ; de « la droite, elle élève trois couronnes. Dans le fond est « une pyramide enguirlandée. Au bas du Génie, les at- « tributs du Dessin, de la Peinture, de la Sculpture et « de l'Architecture. Sous les pieds de la Gloire, une « ancre, et, derrière, se dresse un écusson ovale aux « armes d'Orléans que la fantaisie du graveur traves- « tit ainsi : *d'azur à trois abeilles d'argent* (?) au chef « cousu de gueules à trois fleurs de lis d'or, avec cette « légende : « L'espoir de la Gloire élève le Génie : A « Orléans — 1786. »

« Le dessin de Gatteaux est compliqué, tout en restant « assez mièvre, et les formes des personnages paraissent « un peu grêles. C'est le produit d'un art en déca- « dence. »

En 1787, l'excellent Desfriches, directeur de l'Académie, écrivait :

« Notre École gratuite de dessin prend la meilleure « tournure possible. Cet établissement me fait un plai« sir inestimable, il est généralement approuvé et ce « commencement me fait espérer les plus heureux suc« cès. »

Un de ses amis, Decamps, directeur de l'école de Rouen, lui répond à ce propos :

« Il faut encourager M. Bardin, cet habile artiste for« mera des sujets. »

Le célèbre peintre Joseph Vernet terminait ainsi, le 3 décembre 1788, une lettre à Desfriches :

« Des respects je vous prie à la bonne et respectable « M[me] Desfriches, pour M. Soyer, et bien des choses au « bon M. Bardin (1). »

L'artiste était bien considéré par tous, on se plaisait à reconnaître son talent et son aménité ; malheureusement, la situation favorable de l'École ne devait pas être de longue durée : la Révolution survenant allait avoir pour résultat de disperser les fondateurs et les protecteurs de l'Académie naissante d'Orléans ; toutefois, la réduction et même la suppression du traitement du directeur ne le découragèrent guère : il continua quand même à tenir le plus longtemps qu'il lui fut possible dans ses mains laborieuses le drapeau de l'art et, grâce à son exemple, suivi par les professeurs, l'œuvre qu'il avait commencée et soutenue de ses propres ressources dans les moments difficiles continua d'exister, sinon avec succès, du moins avec régularité.

C'était déjà un résultat très appréciable que de maintenir un enseignement dont on avait jugé le principe

(1) *Aignan-Thomas Desfriches*, par Paul Ratouis de Limay. — Paris, 1907.

utile et qui, d'ailleurs, ne fut pas infécond, bien que les événements politiques n'eussent pas permis au dévoué directeur des études de réaliser tout le bien qu'il se proposait.

« Bardin ne trouvait certainement pas là un champ « suffisant pour l'emploi de son activité, ni pour la mise « en valeur de ses qualités artistiques. Il s'y appliqua « du moins dans la mesure de ses forces et consacra le « superflu de son temps à sauver du pillage ou de la « destruction, sinon de la ruine, les tableaux enlevés « des églises, des communautés, ainsi que des châteaux « abandonnés par les émigrés et placés sous le séquestre « de la nation. »

L'artiste avait accepté avec empressement la pénible mission d'aller faire sur place l'inventaire de ces objets d'art, ainsi que le relate la lettre suivante :

Orléans, 16 messidor an II de la République française, une et indivisible.

LE CITOYEN BARDIN AUX CITOYENS ADMINISTRATEURS DU DISTRICT D'ORLÉANS,

« CITOYENS ADMINISTRATEURS,

« J'ai reçu avec reconnaissance les témoignages flatteurs de la confiance de l'Administration du district. « Je ferai tous mes efforts pour justifier son choix et « remplir la mission honorable dont elle m'a chargé. « Demain, mes collègues et moi, nous nous rendrons à « dix heures précises auprès de l'agent national, conformément à l'invitation que nous avons reçue.

« Salut et fraternité.

« J. BARDIN.

« *Inst. Dir. de l'Ecole gratuite de Dessin.* »

Les archives du département renferment, sur ce sujet, une autre lettre de Bardin ainsi conçue :

Le citoyen Bardin, directeur de l'Ecole de dessin, a l'Administration du District d'Orléans.

« Citoyens,

« J'ai reçu votre délibération qui me charge de me « rendre à Portneuf (nom donné à la commune de Châ- « teauneuf pendant la Révolution) pour y concerter le « parti le plus convenable à prendre pour conserver les « tableaux en dépôt dans la *Gallerie* du ci-devant Châ- « teau. Avant de m'y rendre, je crois devoir vous expo- « ser, citoyens, que les marbres tels que vases, gaînes, « piédestaux et particulièrement le monument de la Vril- « lière, dans la ci-devant Eglise ne sont pas moins dignes « de votre attention ; qu'il n'est pas moins intéressant « que vous ordonniez aussi les précautions à prendre « pour la conservation de ce précieux objet, et si vous « le jugez tel, je demande que l'Administration m'ad- « joigne un artiste qui réunissant les connaissances né- « cessaires à cette seconde opération partagera l'avan- « tage que j'aurai à *attindre* plus *complettement* votre « but.

« Votre affectionné concitoyen,

« Bardin. »

On sait que le beau mausolée de la Vrillière fut protégé de la tourmente révolutionnaire par une cloison élevée, le masquant entièrement aux regards ; il avait été question d'abord de le transporter au Muséum d'Orléans, mais les difficultés d'exécution firent renoncer à ce moyen.

La *Description des Tableaux* demandée par les ci-

toyens administrateurs du district et faite par les citoyens *Desfriches*, directeur perpétuel de l'Ecole gratuite de dessin, et *Bardin*, directeur-professeur de ladite Ecole, se trouve de même aux archives du département.

Le district avait fait aussi appel aux connaissances artistiques de *Bardin* en le chargeant de l'organisation des fêtes républicaines avec *Mollière*, sculpteur, sous la direction de *Lebrun*, architecte.

En 1793, un nouveau règlement place l'Ecole de dessin sous l'inspection administrative du département, le titre d'Ecole gratuite disparaît et l'établissement devint l'Ecole nationale de dessin.

Enfin, au cours de l'an IV, la fondation des Ecoles Centrales fut décidée. *Bardin*, conservé comme professeur de dessin, quitta la maison qu'il occupait rue des Grands-Ciseaux pour venir demeurer au Collège, siège de la nouvelle *Ecole Centrale* (1).

Au milieu de ces changements et de ces occupations de tout genre, l'artiste trouvait encore le temps d'exé-

(1) M. TRANCHAU, ancien proviseur du Lycée d'Orléans, fit paraître, en 1893, chez Herluison, libraire, l'*Histoire du Collège et du Lycée d'Orléans*, elle renferme les lignes suivantes sur Bardin.

« Le premier maître de dessin à la fondation du Lycée fut « Bardin, né à Montbard, en 1732, mort à Orléans, en 1809. « Elève de Lagrenée et de Pierre, prix de peinture à 24 ans, « il passa quelques années à Rome et au retour se fixa à « Orléans. Il fut professeur à l'Ecole Centrale, puis directeur de l'Ecole municipale de dessin, établie d'abord au « Lycée, ensuite un instant dans la chapelle de l'officialité, « avant de siéger à la Bibliothèque qu'elle a quittée pour « son local actuel.

« Bardin est un peintre de valeur, ses toiles les plus estimées sont : *Sainte Catherine au milieu des Docteurs* et « *Mars et Vénus*. Il a été un des maîtres de David et du baron « Regnault, peintre d'histoire. Bardin eut pour successeur « au Lycée son élève, Jacques-Pierre-François *Salmon* ».

cuter des travaux personnels, le catalogue du Salon de 1795 mentionne des dessins de Bardin appartenant au sculpteur Dejoux : *Fêtes de Bacchus* et *Iris envoyée par Jupiter pour défendre à Minerve et à Junon de secourir les Grecs*.

Le talent de Bardin reçut une nouvelle consécration aussi flatteuse que légitime : l'*Institut national*, créé l'année précédente, l'admit des premiers parmi ses membres correspondants (classe de Littérature et des Beaux-Arts).

L'artiste avait alors 64 ans et il n'était exempt ni d'infirmités physiques, ni de souffrances morales : ses lettres intimes révèlent un certain état de gène et des préoccupations de famille assez grandes, la santé de sa femme réclamant beaucoup de soins, il avait dû faire venir près d'elle sa sœur Marguerite Bardin.

Avant son départ pour Rome, le jeune lauréat s'était marié avec Marie-Madeleine Legein, il en eut plusieurs enfants : l'aîné, un garçon, avait mal tourné et était retombé à la charge de ses parents ; les deux autres, heureusement, leur procurèrent plus de satisfaction ; la seconde, une fille, Ambroise-Marguerite, née au mois de mai 1768, à Charmentray (Seine-et-Marne), révéla de bonne heure de sérieuses dispositions artistiques que son père se plut à développer. Elle se maria en 1793 avec Pierre-François Mollière, sculpteur, un des professeurs de l'École. Le mariage eut un certain éclat, comme le démontre l'acte de l'état civil reproduit aux pièces justificatives.

Mme Mollière a fait le portrait de son père. Ce portrait, qui se trouve au Musée d'Orléans, fut lithographié par J. Salmon, élève également de Jean Bardin, et figure dans l'ouvrage de Lottin (7e vol.).

Mme Mollière a peint égalcment les traits de son plus jeune frère, Etienne-Alexandre **Bardin,** né à Paris en 1774 ; celui-ci se destina à la carrière militaire. C'était le moment où le noble métier des armes procurait gloire et honneurs à ceux qui s'y consacraient. Il y fit rapidement son chemin, aide de camp de Junot, membre de la Légion d'honneur, colonel en 1811 faisant fonctions de général de brigade, il était bon fils, toujours prêt à venir en aide à ses parents. Le général Bardin mourut à Montargis en 1840.

Sa sœur fit la lithographie du portrait qu'elle en avait fait, lithographie reproduite de même dans l'ouvrage de Lottin sous ce titre : *Le Baron Etienne-Alexandre Bardin, maréchal de camp, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis.*

La nouvelle Ecole Centrale ne devait pas avoir une longue durée et, le 8 octobre 1804, le Maire d'Orléans faisait adopter par le Conseil municipal la réorganisation de l'École sur de nouvelles bases : la direction et l'inspection revenaient à l'Administration municipale, le traitement de Bardin conservé dans ses fonctions était inscrit au budget de la ville.

En soumettant ces propositions à M. Maret, préfet du Loiret, lequel les accueillit du reste favorablement, le maire, Crignon-Désormeaux, lui fait remarquer « l'in- « certitude où se trouve le citoyen Bardin, professeur « distingué par ses talents et que vous avez su apprécier « vous-même plus particulièrement dans les fonctions « de professeur de l'Ecole Centrale, et à qui vous avez « donné des gages publics de l'estime que vous lui por- « tez, estime partagée par tous les habitants ».

Bardin méritait ces éloges. Voyant la tournure que prenaient les événements, il fit preuve de perspicacité et

de décision : de son propre mouvement, il avait ouvert, depuis quatre mois, son cours gratuit.

L'École traversait une nouvelle phase. Après sa liberté originelle sous la direction de ses membres fondateurs, elle avait été soumise au contrôle préfectoral. Maintenant son inspection allait appartenir à l'Administration municipale, laquelle ne devait pas tarder à se décharger de ce soin par la nomination d'un inspecteur spécial.

Une cruelle épreuve allait atteindre l'artiste, quelques jours après l'ouverture officielle de ces nouveaux cours. Le 15 décembre 1805, il perdait sa compagne dont la santé était très chancelante depuis quelque temps (voir aux pièces justificatives l'acte de décès et le billet d'enterrement de Mme Bardin).

Ce deuil porta un coup sensible à la santé du professeur, mais sa fille bien-aimée qu'il avait auprès de lui l'aida à supporter cette perte douloureuse en l'entourant des soins les plus dévoués. Cependant ses forces allaient en s'affaiblissant de plus en plus et il réclama spontanément un suppléant.

Un arrêté du Maire du 28 décembre 1808 nomme M. Gaspard de Bizemont inspecteur de l'Ecole gratuite : M. Crignon-Désormeaux, « en prodiguant de justes « éloges à Bardin, à l'artiste fondateur de l'ancienne « Ecole académique, à ses talents, à son goût, à son « zèle, considère que les affaires multiples de l'Admi- « nistration ne lui permettent pas de surveiller d'une « manière efficace tous les établissements municipaux « dans toutes les parties de détail, et qu'en conséquence « il est utile que quelqu'un d'éclairé, et surtout dans l'art « de dessin et d'architecture, soit spécialement chargé « d'inspecter l'Ecole de dessin et d'architecture. »

Le choix de Bizemont, son collaborateur de la première heure, fut particulièrement agréable à Bardin ; ce fut l'une des dernières joies qu'il éprouva et, le 6 octobre, l'artiste s'éteignait doucement, dans sa demeure, rue Maret (voir aux pièces justificatives l'acte de décès et le billet d'enterrement de M. Bardin).

A la mort de l'artiste, l'architecte de la mairie et du département, Pagot, le remplaça comme directeur de l'Ecole ; on lui adjoignit Salmon (Jacques-Pierre-François), nommé déjà professeur de dessin au Lycée. C'était une satisfaction donnée au dernier vœu du mourant qui recommandait chaudement pour lui succéder son élève préféré, ancien premier prix de l'Ecole pour la figure ; enfin le peintre Rabigot devint professeur adjoint.

Parmi les autres élèves du professeur, il convient de citer notamment sa fille, Mme Mollière, ensuite le peintre Denis-Philippe-Abraham-Isaac Jacob qui devint à son tour professeur à l'École de dessin et conservateur au Musée d'Orléans.

Le *Journal Général du Département du Loiret*, sous la direction de Huet-Perdoux, imprimeur, rue Royale, 5, dans son numéro du 27 octobre 1809, consacra à l'artiste disparu un article nécrologique dont voici les parties principales :

« Les arts viennent de perdre Jean Bardin, peintre « d'histoire et professeur de dessin à l'École gratuite de « la ville d'Orléans.

« Lié depuis longtemps avec cet artiste justement « estimé, je me plais à payer à sa mémoire un tribut « particulier d'attachement et de regrets en retraçant « les travaux et les succès auxquels il a dû le rang ho- « norable qu'il occupait parmi ses confrères ».

Suit l'énumération de ses travaux énoncés d'autre part.

« Son dernier grand ouvrage fut la suite des *Sept*
« *Sacrements ;* les trois premiers, faits à Paris, ont été
« exposés aux Salons ; il en avait fait six avant la Ré-
« volution et les amateurs apprendront avec plaisir qu'ils
« ont été conservés avec soin à Nîmes...

« Depuis la Révolution, l'incertitude du placement
« du tableau qui lui restait à faire, l'impossibilité de se
« procurer un atelier assez vaste et dont le jour fût assez
« beau pour pouvoir achever le septième Sacrement,
« pour lequel il avait beaucoup de prédilection, avaient
« ralenti l'ardeur qui le portait à le terminer ; il s'en oc-
« cupait lorsque la maladie qui l'a conduit au tombeau
« le força de l'abandonner.

« Tous les ouvrages de M. Bardin sont distingués par
« une composition savante et par une exécution tou-
« jours soignée.

« Il était pensionnaire de Sa Majesté l'Empereur et
« Roi, par décret du 8 juillet 1806. Il joignait la modes-
« tie qui accompagne toujours les grands talents à des
« qualités précieuses : bon mari, excellent père, parent
« généreux, il jouissait du premier des biens, celui de
« la paix intérieure, auprès d'une fille dont les talents
« répondent à l'excellente éducation qu'elle a reçue, son
« cœur s'épanchant au sein de l'amitié dont il connais-
« sait tout le prix.

« Il n'a pas joui dans ses derniers moments du plaisir
« d'embrasser son fils recommandable par ses talents
« militaires et par ses qualités personnelles, membre de
« la Légion d'honneur, major du second régiment de
« Paris et commandant la cohorte d'Eure-et-Loir ; il
« était à Saint-Omer, où son devoir le retenait lorsque

« son regrettable père a terminé sa carrière le 6 octobre
« 1809.

« Sa famille, ses amis et ses confrères donneront
« longtemps de justes regrets à sa mémoire. »

ŒUVRES DE JEAN BARDIN

AU MUSÉE D'ORLÉANS

D'après le Catalogue de 1876

N° 11. Mars et Vénus, h. 2.42 ; l. 1.78.

Mars, debout et casqué, fait signe à Vénus, qui est assise sur son char, qu'il doit partir pour la guerre. A gauche, un amour tenant un arc s'envole ; près de lui, deux colombes. A droite le génie de la guerre, casqué et ailé, présente à Mars son baudrier. Fond de paysage.

Donné par les héritiers de M. le marquis de Lépinière. Déposé au foyer du théâtre.

N° 12. Mars et Vénus, h. 0.53 ; l. 0.42.

Esquisse réduite du tableau ci-dessus. Achetée au mois de janvier 1870, par M. de Langalerie.

N° 13. Tête de vieillard, à cheveux blancs et à barbe blanche.

Il est vu de trois quarts et regarde à droite. Toile marouflée, h. 0.30 ; l. 0.22. Attribué à Jean Bardin.

N° 710. La Gloire, l. 0.18 ; h. 0.14.

Elle distribue des couronnes ; Minerve la couvre de son égide et la garantit des attaques de l'Envie. A droite des génies portent les attributs des arts.

Dessin à la mine de plomb sur papier blanc, signé J. Bardin, inven. 1786.

N° 257. Mme Mollière, née Bardin.

Portrait de M. Bardin, père de l'artiste. Miniature à l'huile, exposée au Salon de 1795.

« La tête est vue de trois quarts, cheveux gris « relevés sur les côtés, chemise à jabot entr'ou- « verte, habit noir. »

Donné en octobre 1825, par M. Petit-Semonville, bibliothécaire de la ville d'Orléans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

MARIAGE ENTRE MOLLIÈRE (PIERRE-FRANÇOIS) ET BARDIN (AMBROISE-MARGUERITE)

Aujourd'hui, onzième jour du mois de février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française, à sept heures du soir.

Par devant nous Martial-Jullien-Claude Pelletier-Rou, officier municipal de la commune d'Orléans, au département du Loiret, le premier de l'ordre de la liste et faisant pour l'absence du citoyen Bernard-Horace Masson de la Gueulle, membre du conseil général de la commune du dit Orléans y demeurant section de Saint-Victor, Cloître Sainte-Croix, n° 33, élu le trente un décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès des citoyens des premier et second arrondissement formant la première section du premier canton d'Orléans, intra-muros.

Sont comparus dans la sale publique du dit Orléans, pour y contracter mariage, d'une par le citoyen Pierre-François Mollière, entrepreneur, âgé de trente-neuf ans, né à Paris et domicilié depuis plusieurs années à Orléans où il demeure section de Saint-Victor, rue des Juifs, n° 11, fils majeur de défunt Pierre Mollière et de défuncte Claudine Berthier, ses père et mère. D'autre part la citoyenne Ambroise-Marguerite Bardin, bourgeoise, âgée de vingt-quatre ans, née dans la paroisse de Charmentray, ancien diocèse de Meaux, aujourd'hui département de Seine et Marne et domiciliée égallement au d. Orléans, y demeurant section du Collège, rue de la Clouterie, fille majeure du citoyen Jean Bardin, directeur de l'Académie de dessein de cette ville et de la ci-

toyenne Marie Magdeleine Legein, ses père et mère ici présents et consentants au d. futur mariage.

Lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des citoyens Claude-Benoist des Hauts-Champs, président du département du Loiret, âgé de trente sept ans, demeurant à Orléans, section de l'hôpital, rue des Grands-Champs, Joseph-Valentin Girard, médecin, âgé de quarante-quatre ans, demeurant aussi à Orléans, section du Collège, rue Neuve, n° 11, de François Rocher, architecte, âgé de trente-cinq ans, demeurant égallement au dit Orléans, section de Recouvrance, rue de l'Egalité, n° 52, Etienne Boyé, officier municipal âgé de quarante-six ans, demeurant pareillement à Orléans, section du Collège, rue des Epronniers, n° 10.

Moi Martial-Jullien-Claude Pelletier-Rou, officier municipal susdit, après avoir fait lecture en présence des parties, du père et de la mère de la future et des dits témoins 1° De l'acte de naissance du dit Pierre-François Mollière, délivré le trente juillet mil sept cent soixante-neuf pour le S. Pichot, vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice, de Paris et légalisé M. le Corne Delaunay, vic. gén. de l'archevesque de Paris le même jour par lequel il est constaté que le d. Pierre-François Mollière est né sur la dite paroisse de Saint-Sulpice, de Paris le premier décembre mil sept cent cinquante-trois, du légitime mariage des défunts Pierre Molière et Marie-Claude Berthier déjà nommés, 2° De l'acte de décès du dit Pierre Molière père du futur délivré et légalisé comme le précédent, par lequel il est prouvé qu'il est mort sur la d. paroisse le neuf juillet mil sept cent cinquante neuf, 3° De l'acte de naissance de la d. Ambroise-Marguerite Bardin, future conjointe délivré par le s. Roché, curé de Charmentray le douze mai mil sept cent quatre-vingt-trois, légalisé par le s. Garnier, vic. gén. de Meaux le vingt-trois et par lequel il est constaté qu'elle est née au d. Charmentray du légitime mariage de Jean Bardin et de Marie-Magde-

leine Legein aussi déjà nommée 4° De l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par le citoyen Gougoult Bertrand Allard, le dimanche trois, présent mois faisant alors pour l'absence aussi de l'officier public susd. et affiché le même jour par extrait à la porte extérieure de cette maison commune et à celle des cefs lieux des sections du domicile des parties, après aussi que le dit Pierre-François Mollière et la d. Ambroise-Marguerite Bardin ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux j'ay prononcé au nom de la loi que Pierre-François Mollière et Ambroise-Marguerite Bardin sont unis en mariage et j'ay rédigé le présent acte que les parties, les père et mère de la future et les d. témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune les jour, mois et an susdits. — Suivent les signatures.

2° ACTE DE DÉCÈS DE Mme BARDIN

Aujourd'hui *deux nivôse*, an quatorze à midi,

Par devant moy Jacques de la Loge Ligny, adjoint à la mairie d'Orléans, Département du Loiret, sont comparus Pierre-François Mollière, potier, âgé de cinquante-deux ans et Jean-Baptiste-Philippe-Hercules Girard, fabricant d'indiennes âgé de quarante-trois ans demeurant tous deux à Orléans, quatrième arrondissement, l'un rue de l'Ecorcherie n° 6, l'autre rue du Sanitas n° 3 le premier gendre et le second neveu de Marie-Magdeleine Le Gein, âgée de soixante-trois ans, native de Paris, épouse de Jean Bardin, Professeur de dessein, domiciliée au dit Orléans, second arrondissement, rue de la Bretonnerie n° 53 ; Lesquels m'ont déclaré que la ditte Marie-Magdeleine Legein est morte le *vingt-trois frimaire*, à neuf heures avant midi dans le susdit domicile de son époux.

D'après cette déclaration, vu le certificat en date de ce

jour du sieur Foucher, Commissaire de police qui a constaté le dit décès, j'en ai dressé le présent acte que les dits comparants ont signé avec moi, lecture faite. Suivent les signatures : P. F. Mollière, J. B. P. H. *Bardin*-Girard et Delaloge ligny.

(L'acte ci-dessus présente cette particularité que le décès de Mme Bardin, du 23 frimaire, n'a été déclaré que *dix jours* après, le 2 nivôse).

3° BILLET D'ENTERREMENT DE Mme BARDIN

Messieurs et Dames,

Vous êtes priés de la part de M. Bardin, Membre de l'ancienne Académie de peinture, Associé de l'Institut des Sciences, Lettres et Arts de France et de la Société des Arts de Nîmes, Professeur de Dessin de l'Ecole Municipale gratuite d'Orléans et du Lycée de la même ville, d'assister aux Convoi, service et enterrement de Madame Marie Madeleine Legein qui se feront Lundi 15 Décembre 1805, à dix heures du matin, dans l'église succursale de St Laurent et son corps sera inhumé au *Cimetière St Laurent.*

Vous vous y trouverez s'il vous plaît et prierez pour le repos de son âme.

Requiescat in pace.

(Le Cimetière Saint-Laurent était désaffecté depuis 1791, le Cimetière Saint-Jean, vu la proximité, desservait la succursale de Saint-Laurent).

4° ACTE DE DÉCÈS DE JEAN BARDIN

Aujourd'hui sept octobre 1809 par devant nous Dufour de Pibrac adjoint au Maire d'Orléans ont comparu François Suzard Bruant tailleur âgé de 34 ans domicilié à Orléans, rue Maret et Toussaint Désir, garçon de bureau,

âgé de 57 ans demeurant place de l'Etape, tous deux voisins du défunt, lesquels nous ont déclaré que Jean Bardin, Membre de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, âgé de 76 ans, natif de Montbard (Côte d'or) domicilié à Orléans, même rue Maret n° 3 veuf de Marie-Magdeleine Le Gein est mort hier à une heure avant midi, dans son dit domicile.

D'après cette déclaration et vu le certificat du commissaire de police qui a constaté le dit décès, avons dressé le présent acte, que les témoins ont signé avec nous.

5° BILLET D'ENTERREMENT DE JEAN BARDIN

Messieurs et Dames,

Vous êtes priés de la part des enfants de Monsieur Jean Bardin, peintre, Membre de l'ancienne Académie Royale de Peinture et de Sculpture, Correspondant de l'Institut Impérial de France et de l'Athénée de Nismes, Pensionnaire de Sa Majesté l'Empereur et Roi, Professeur de Dessin de l'Ecole gratuite de Dessin de la Commune d'Orléans et au Lycée de la même ville, d'assister aux Convoi, Service et Enterrement du dit sieur Bardin leur père, qui se feront Samedi 7 Octobre 1809, à huit heures et demie du matin dans l'Eglise cathédrale et paroissiale de Ste Croix.

L'inhumation aura lieu au Cimetière St Vincent, vous vous y trouverez s'il vous plaît et prierez pour le repos de son âme.

Requiescat in pace.

OUVRAGES CONSULTÉS

LOTTIN : *Recherches historiques sur Orléans.*

Journal Général du Département du Loiret, année 1809.

Annales périodiques de la Ville d'Orléans.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE : *Dictionnaire général des Artistes français.*

LAROUSSE : *Grand Dictionnaire.*

Grande Encyclopédie.

L. JARRY : *L'Ecole de Dessin d'Orléans.* — Herluison, 1894.

HERLUISON et P. LEROY : *Notes sur les Artistes Orléanais*, etc. — Herluison, 1902.

Actes de l'état civil de la commune d'Orléans.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE DE M. CH. MICHAU

INTITULÉ

LE PEINTRE JEAN BARDIN

PAR M. ALBERT DIDIER

Membre de la Section des Sciences et Arts

Séance du 6 Décembre 1907

MESSIEURS,

Désigné par M. le Président de la Section des Sciences et Arts pour faire le rapport sur la notice de M. Michau relatant la vie et les œuvres de Bardin, je crois devoir commencer par féliciter notre érudit collègue de son travail, aussi intéressant que complet, sur le premier directeur de notre Ecole de dessin.

Il nous a montré en Bardin deux hommes qu'il faut également louer : l'artiste et le professeur : deux titres qui se touchent de très près, quoique cependant bien distincts.

Voyons d'abord Bardin artiste. Après avoir obtenu son prix de Rome, Bardin part pour l'Italie. Déjà, à

cette époque, en France, la décadence des jolies peintures du XVIII[e] siècle commençait à se faire sentir. Certains artistes cherchèrent du nouveau en supprimant la fantaisie dans la composition de leurs œuvres et s'étudièrent à copier la nature de plus près : Bardin eut le désavantage de se trouver dans cette époque de transition. A Rome, il s'inspira des antiques. Il fut entraîné, nous dit M. Michau, dans le mouvement de décadence que subissait également l'Italie ; j'ajouterai qu'il cherchait et préparait la création d'une nouvelle école, car il fut le maître de Rigaud et de David, et, si ce dernier devint le chef de cette nouvelle école, c'est après avoir puisé à l'atelier de Bardin ses premiers principes.

Parmi les tableaux de Bardin que possède notre Musée, celui de *Mars et Vénus*, exposé au Salon de 1782, et qui orna jusqu'à ces dernières années le foyer du théâtre, est de beaucoup le plus important.

L'étude de la vie de Bardin nous intéresse davantage, nous Orléanais, comme directeur de l'Ecole de dessin, puisqu'il exerça de 1786 jusqu'à sa mort, en 1809.

En 1785, une réunion de 25 amateurs orléanais, amis des arts, désirant voir renaître dans notre cité le goût qui avait présidé aux œuvres de nos concitoyens des XV[e] et XVI[e] siècles, se réunirent, ayant à leur tête Desfriches et de Bizemont, et décidèrent de créer une école gratuite sous ce titre : « Ecole académique de Peinture, Sculpture, Architecture et autres arts dépendant du dessin ». La cotisation annuelle fut fixée, pour chaque membre, à 24 livres par an et, le 23 juin 1786, sur les instances de Desfriches et de Cochin, le peintre Bardin fut nommé directeur-professeur de l'Ecole académique récemment établie à Orléans.

La même année, le nombre des fondateurs fut porté à 50, payant une entrée de 50 livres et une cotisation an-

nuelle de 30 livres, nécessaires pour le soutien de la nouvelle institution, avec droit, pour chaque fondateur, de présenter un élève.

M. Michau nous montre Bardin admirable de dévouement pour cette Ecole, plusieurs fois fermée et rouverte sous des noms différents, pendant les temps troublés de cette époque, et n'hésitant pas à sacrifier son talent d'artiste et son traitement de professeur pour conserver ses élèves.

Le 10 février 1804, l'Ecole fut de nouveau transformée et organisée sur de nouvelles bases sous l'administration de M. Crignon-Désormeaux, maire d'Orléans, et, par vote unanime du Conseil municipal, elle devint Ecole municipale gratuite, subventionnée par la ville. Bardin en fut nommé directeur et seul professeur par le maire, avec l'approbation du préfet. La subvention municipale n'entretenait que 60 élèves ; mais le local pouvait en recevoir 110. On décida que, moyennant 9 francs par trimestre, 50 élèves payants pourraient être admis ; il ne s'en présenta jamais.

Quelques mois plus tard, Delagardette, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France, est nommé professeur en second à la chaire d'architecture avec promesse de succession à la direction de l'Ecole ; mais le jeune professeur, peu de temps après son arrivée à Orléans, tomba gravement malade et mourut.

Il fut remplacé dans ses fonctions par Pagot, ancien élève du cours d'architecture d'Orléans, qui avait été nommé à la fin de ses études inspecteur des travaux publics du département de la Seine.

Depuis cette époque, l'Ecole resta à la charge de la ville ; peu de modifications furent apportées à cette dernière organisation générale jusqu'en 1897, époque à la-

quelle M. Rabourdin, maire d'Orléans, créa un Conseil de patronage dont les membres furent chargés de visiter l'Ecole à tour de rôle. Sous l'administration de M. Portalis, en 1903, le règlement de l'Ecole fut revisé et le Conseil de patronage devint Conseil d'administration avec les mêmes fonctions.

Le nombre des cours fut augmenté successivement et, depuis douze ans, quatre nouveaux cours furent créés. Aujourd'hui nous comptons 9 cours, enseignés par dix professeurs et suivis par 277 élèves. Le Conseil municipal, dans une de ses dernières séances, a voté la somme nécessaire pour le traitement d'un onzième professeur.

L'Ecole de Bardin n'a pas cessé de prospérer ; si elle ne produit pas plus d'artistes que sous sa direction, en revanche, elle forme un plus grand nombre d'industriels.

En terminant cette rapide analyse, je dois rendre un hommage reconnaissant à celui qui fonda avec Desfriches et de Bizemont notre Ecole dont il sauva ensuite l'existence par ses sacrifices et son dévouement. C'est dans le but de perpétuer ces souvenirs, à la gloire de Bardin, que la Section des Sciences et Arts a l'honneur, Messieurs, de solliciter vos suffrages pour l'insertion dans nos *Mémoires* du travail à la fois si documenté et si intéressant de notre collègue, M. Michau.

ANNÉE 1907

COMMUNICATIONS

ET

NOTES DIVERSES

Comptes du Trésorier

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

NOTES ET OBSERVATIONS

SUR

LE GRAND HIVER DE 1789

A ORLÉANS

LA DÉBACLE DE 1789

Par M. Léon DUMUYS
Membre de la Section des Sciences

Séance du 4 Janvier 1907

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE SAINT-MARC D'ORLÉANS

1788-1789

Observations sur la température, la date prématurée des vendanges de 1788 et sur le grand hiver de 1788-1789, consignées, au jour le jour, par M. Carré, curé de cette paroisse.

Le samedi 6 du mois de septembre, Catherine Moizard, veuve Jean Cimetière, du bourgneuf, avait fini la récolte

de 14 poinçons de vin. — Il est vrai qu'elle a avoué depuis avoir vendangé quelques jours trop tôt.

Le mardi 9 septembre, la récolte ouverte partout. Le temps si chaud qu'il fallait porter de l'eau aux vendangeurs comme l'on fait pendant l'août aux moissonneurs.

Le 16 septembre, plusieurs coups de tonnerre se sont fait entendre. Dans la nuit, orage.

Le 18 septembre, le vent commence à froidir sur le soir.

Depuis ce temps jusqu'à la Toussaint, les terres se sont altérées faute de pluie. — A la Toussaint, le froid a commencé à se faire sentir. Les pluies sont trop rares pour que l'eau rende la terre meuble. — Retard des ouvrages.

Dans le cours de novembre, temps sec et froid ; vers la fin, des nèges (*sic*) en abondance.

Dans le courant de décembre, seconde couche de nèges, temps froid.

Le 24 novembre, à 8 heures du matin, le thermomètre était à 10 degrés au-dessous de glace et, à 11 heures du soir, la liqueur se trouvait à 3 degrés au-dessus. — Grande apparence alors de dégel.

Les 25 et 26 novembre, fonte d'une grande partie de la nège qui se trouvait sur le lambris de l'Eglise, ce qui occasionna beaucoup d'embarras dans l'Eglise. — Le grand autel entièrement inondé par l'eau.

Le 26 novembre, à midi, vent haute galerne et nège pendant une demi-heure. Depuis ce jour jusqu'au 30, le froid a augmenté considérablement.

Le 30 novembre, sur les 3 heures de l'après-midi, le thermomètre à 14 degrés au-dessous de glace. — A 8 heures du soir à 16 degrés. — A 9 heures du soir seulement à 10 degrés.

1789

Le 1er janvier, à huit heures du matin, 4 degrés au-dessous de glace. — Ce jour force nèges par intervalle et par intervalle aussi, vent et soleil. A midi le thermomètre à zéro. — A une heure, un degré au-dessus. — La couverture de l'Eglise et les auvents commencent à rendre l'eau. — A 7 heures du soir : 2 degrés au-dessous de glace. Le temps se nettoye à 10 heures. — A midi, brouillard et vent bas. — Dans l'après-midi, l'humidité se déclare dans les appartemens et les goutières (*sic*) rendent l'eau de toute part. — Apparence de dégel.

Le 3 janvier, le froid vif reprend sur le soir.

Le 4 janvier au matin, le thermomètre à 13 degrés au-dessous de glace.

Le 12 janvier, le temps commence à se radoucir.

Le 13 janvier et les jours suivants, dégel complet a la satisfaction d'un grand nombre de malheureux affligés par l'interruption des ouvrages.

Le dimanche 18 janvier, la rivière de Loire, dans la matinée, commence en quelques endroits à couler, sur les midi.

LA DESSERRE. — DOMMAGES ET DÉGATS EXTRAORDINAIRES

Le pain à 1 l. 4 s.

Le dimanche 18 janvier 1789, la desserre est arrivée, de midi à 2 heures. — Vers le soir, la Loire a crevé vers le bois de l'Ille et la rivière alors obstruée par la quantité et la masse énorme des glaçons accumulés dans son lit a pris son cours dans le Val et inondé entièrement le pays. La Loire et le Loiret se réunissent et les habitants se trouvent enfermés dans leurs habitations, au milieu

des eaux et exposés au péril de périr. Il y en a cependant pas dont on ait appris la mort.

Le lundi 19 janvier, l'intendant, les officiers municipaux et de police ont donné des ordres pour porter du pain à ces malheureux. On s'embarquait aux Capucins.

Le mardi 20 janvier, on était menacé d'une crue. On fit venir en ville les particuliers parcequ'on ne pouvait plus aborder chez eux pour leur porter des provisions qu'avec des grandes difficultés à cause des glaces. On les distribua en différentes communautés. Les bourgeois recueillirent leurs vignerons et on pourvut ainsi à la subsistance de plus de 2,000 âmes dont les maisons étaient au milieu des eaux.

Le dimanche suivant (25) on remarque une grande diminution.

M. Carré, *curé*.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR

LE GRAND HIVER DE 1789 A ORLÉANS

(Lottin, 2e partie, t. I)

1er janvier 1789. — Le froid fut si excessif ce jour (1) à Orléans que le thermomètre de Réaumur descendit à 18° 3/4 au-dessous de zéro et que la glace mesurée par nous avait 12 pouces 8 et 9 lignes d'épaisseur dans plusieurs endroits de la Loire.

10 janvier 1789. — Débâcle considérable occasionnée par une crue subite qui, soulevant les glaces de la Loire,

(1) D'après la note de M. le curé Carré, il faudrait entendre cette température de *la nuit* du 31 décembre au 1er janvier et non *du jour* même.

les brisa bientôt avec violence, ce qui enleva plusieurs ponts sur ce fleuve. Celui d'Orléans soutint le choc ; mais il éprouva une telle secousse que plusieurs piles furent lézardées, surtout la seconde du côté du faubourg du Portereau, au sud de la ville, et qui, lors de sa construction, avait donné tant de peine à édifier.

Cette débâcle emporta le pont de Jargeau. Elle fit à la levée de la Loire, au levant du château de l'Ile, une ouverture de la largeur de 12 à 15 toises, ce qui sauva le pont d'Orléans ; car les eaux et les glaces se répandirent en torrent dans le Val. Tout le pays qui s'étend de cet endroit jusqu'à l'embouchure du Loiret, plus loin que Saint-Mesmin, fut inondé ; les terres, les habitations, les moulins du Loiret furent renversés et bouleversés.

Les eaux du fleuve, sous le pont, avaient tellement baissé qu'il ne passait qu'un faible courant. Les bateaux de la Loire avaient été portés par les glaces et le courant sur la rue Dauphine et dans le faubourg du Portereau. Plusieurs accidents furent le résultat de cette furieuse inondation qui prit le nom de débâcle de 1789. Elle ruina une grande partie des habitants des communes inondées, lesquels furent humainement secourus par les habitants d'Orléans : on s'empressait de les aller chercher pour les conduire dans les salles de l'hôtel de ville.

GERMINATION
DES PLANTES ARTIFICIELLES

PAR M. LE D[r] COVILLE
Membre de la Section de Médecine

Séance du 1[er] Février 1907

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter des échantillons de ce que l'on pourrait appeler des plantes artificielles, si ces productions vivaient.

Ne vous étonnez pas de la diversité et même de l'étrangeté des vases employés, elle tient à ce que ces expériences ont été faites par une personne étrangère à la médecine qui a eu la curiosité d'essayer une technique publiée dans le journal l'*Illustration*.

C'est vous dire que je n'ai à cela aucun mérite personnel. Mon rôle s'est borné à donner quelques indications afin d'obtenir des résultats plus variés et plus curieux.

L'écho des présentations de M. Stéphane Leduc est sans doute venu jusqu'à vous. Le bruit en a été assez retentissant, propagé qu'il fut par presque toute la presse quotidienne. Le professeur de Nantes, étudiant les réactions physico-chimiques dans leurs rapports avec la biologie, est arrivé à produire des phénomènes qui rappellent à s'y méprendre ceux de la germination,

de la croissance des plantes et aussi ceux de la reproduction cellulaire.

C'est ainsi que, semant dans des milieux gélatinés des gouttes d'une solution de ferro-cyanure de potassium, il obtint des figures absolument comparables à des champs de tissu cellulaire. De même, en mettant dans un plasma artificiel deux gouttes de solution colorée hypertonique séparées par une goutte de solution hypotonique, il a pu assister aux phénomènes complexes de la karyokinèse tels qu'ils se passent normalement dans la reproduction des cellules.

En ce qui concerne les plantes artificielles dont je vous présente quelques spécimens, voici comment l'on opère.

Le milieu est composé d'une solution gélatineuse variant de 2 à 4 % à laquelle on ajoute du sel marin et du ferro-cyanure de potassium dans une proportion variable. Les échantillons 1, 2, 3 et 4 contiennent 10 % de chlorure de sodium et 4 % de ferro-cyanure, les autres une dose moitié moindre et aussi une quantité de gélatine de 2 % environ.

Dans ce milieu, on ensemence une petite masse composée de deux parties de saccharose et de une partie de sulfate de cuivre. Dans les échantillons 2, 3 et 4, ces deux produits sont en parties égales et l'on y a ajouté une matière colorante verte d'origine végétale.

Le tout est porté à l'étuve ou mieux au bain-marie, à une température de 35° environ. L'on voit alors la graine se gonfler en changeant un peu de forme, puis émettre des prolongements tantôt larges comme des feuilles, tantôt grêles comme des radicelles, qui s'élèvent dans le milieu de culture et s'étalent à la surface.

La croissance de ces tiges assez variées, comme vous pouvez le voir, se fait sous la forme d'un petit filament

presque incolore et moniliforme dont chaque segment paraît produit par celui qui le précède immédiatement. Cela est très net sur le tube n° 3. L'ensemble épaissit, se colore et conserve une légère ondulation. A un moment donné, il semble que la plante, arrivée à l'état adulte, ne trouve plus d'aliments suffisants, car, si l'on continue l'expérience, la tige se fendille, se désagrège, et il ne reste plus à la surface du vase qu'une large tache pulvérulente absolument amorphe. Le même phénomène se produit si l'on chauffe trop, par exemple au delà de 50°. L'effet est alors extrêmement rapide.

La croissance peut se faire en une fois et par étapes successives. Il suffit, pour cela, de refroidir et de réchauffer alternativement la masse.

Un des effets les plus curieux est l'action de la lumière. Les tiges poussent en effet toujours sur la paroi la plus éclairée, et si au cours de l'expérience on tourne le tube, la tige change de direction.

C'est ainsi que l'échantillon n° 5 décrit deux S successives. Dans les échantillons 1 et 4 on a encapuchonné le sommet du tube ; dès lors, la tige, au lieu de se diriger vers la surface et de s'y étaler, s'est retournée vers le fond plus éclairé.

En dehors des tiges proprement dites, le développement se fait aussi sous forme de masses arrondies simulant des fruits sessiles ou pédiculés ou sous forme de feuilles aplaties soit à la surface, soit au sein même de la masse.

Je signale aussi que le développement de la plante ne correspond pas au volume de la graine. Certaines de celles-ci étaient grosses comme de très petits pois, d'autres avaient les dimensions d'une noisette et pourtant les arborisations sont comparables. Bien plus, en ensemençant en même temps des graines de même vo-

lume dans le même milieu divisé dans plusieurs récipients, le tout mis dans le même bain-marie, on peut voir le développement se faire dans certains tubes et ne pas se faire dans d'autres, ou bien les formes être tout à fait différentes d'un tube à l'autre.

A quoi donc sont dus cette singulière germination et ce développement ? Ce sont de simples phénomènes osmotiques. La granule de sucre et sulfate de cuivre s'entoure d'une membrane de ferro-cyanure de cuivre perméable à l'eau et aux ions, mais presque complètement imperméable au sucre ; celui-ci produit à l'intérieur une forte pression osmotique qui appelle l'eau et l'on voit la cellule germer et grandir.

En présence de ces résultats, Stéphane Leduc est allé jusqu'à dire que la question de la génération spontanée, qui paraissait tranchée depuis Pasteur, restait entière, et que, le jour où l'on pourrait réaliser la reproduction en série, la synthèse de la vie serait acquise. Il faut en rabattre de ces prétentions qui ont d'ailleurs été fort mal accueillies dans les milieux académiques, car il est bien évident qu'il n'y a là ni différentiation, ni organisation, ni nutrition proprement dite. Il manque donc trop de choses pour que l'on puisse comparer même de loin ces productions à des organismes vivants.

Le problème de la vie ne semble donc pas près d'être résolu et il reste pour le moment entier.

Mais ce qui résulte de ces expériences et ne laisse pas d'être extrêmement intéressant, c'est qu'il convient, dans les échanges biologiques, de faire, aux phénomènes physiques et chimiques, et à l'osmose en particulier, une part beaucoup plus large qu'on ne le faisait jusqu'ici.

NOTE

SUR

L'INSTITUT ROYAL GRAND-DUCAL

DE LUXEMBOURG

PAR M. LE Dr FAUCHON

Secrétaire général

Membre de la Section de Médecine

Séance du 1er Février 1907

Cet Institut, dont l'existence légale a été reconnue, le 24 octobre 1868, par arrêté royal grand-ducal de Luxembourg, a été formé de la réunion de trois sociétés déjà existantes : la Société Archéologique, la Société des Sciences naturelles et celle des Sciences médicales.

Sa Majesté le roi grand-duc est *Protecteur* de l'Institut ; son Altesse Royale le prince lieutenant, représentant de Sa Majesté, en est le *Président d'honneur*.

Comme notre Académie, cet Institut se compose de membres titulaires, honoraires et correspondants.

Des trois Sociétés savantes constituant l'Institut, la plus ancienne est la Société Archéologique, qui a pour but la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg et a été constituée sous le patronage de Sa Majesté le roi grand-duc, par arrêté daté de Walferdange du 2 septembre 1845.

Le nombre des membres titulaires est de vingt. Les charges sont concentrées sur trois membres : le président et un membre comptable, nommés pour un terme de cinq ans, et un conservateur-secrétaire, nommé pour dix ans. Ils sont tous trois rééligibles. Comme en notre Académie, ils usent d'une carte de convocation qui indique sommairement l'ordre du jour.

La Société a pour cachet les armes du grand-duché de Luxembourg avec la légende : Société Royale Grand-Ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du pays de Luxembourg.

La Société fait tout ce qui est en son pouvoir pour réunir dans son musée les documents historiques et archéologiques concernant le grand-duché et l'ancien pays de Luxembourg. Elle recueille les débris épars des monuments ruinés et veille à la conservation de ceux qui sont encore debout.

Les bulletins que nous recevons sont ceux de la section des Sciences naturelles et mathématiques.

NOTE

SUR

LES BAS-RELIEFS ET MÉDAILLONS

Appendus aux murs de la salle des réunions de l'Académie

PAR M. LE Dr FAUCHON

Secrétaire général

Membre de la Section de Médecine

Séances des 15 Février, 1er et 15 Mars 1907

MESSIEURS,

A la fin de l'année 1906, après approbation de votre bureau, j'ai fait remettre en état ces bas-reliefs et ces reproductions de médailles que j'avais trouvés ici et là dans la poussière des placards et qui maintenant décorent notre salle des séances.

Cédant à la demande qui m'a été faite, je m'en vais, si vous le permettez, vous dire ce qu'ils représentent et d'où ils viennent.

Ils sont au nombre de quatre : deux bas-reliefs proprement dits et deux estampages de médailles sur papier-pâte.

A. — BAS-RELIEFS

Je vous présente d'abord ce bas-relief en plâtre ($0^m 30$ de haut sur $0^m 24$ de large) dont je n'ai pu décou-

vrir l'origine. Je l'ai fait passer sous vos yeux dans une de nos dernières séances et l'on a émis l'avis qu'il représentait Socrate buvant la ciguë, d'après David.

Notre collègue de la section des Sciences et Arts, M. Léon Dumüys, toujours si intéressé aux choses qui concernent l'Académie, a bien voulu, à notre prière, prendre la peine de venir examiner ce plâtre à loisir et, avec la compétence que vous lui reconnaissez, il affirme qu'il se rapporte à Alexandre le Grand, malade à la suite du bain qu'il prit intempestivement dans les eaux du Cydnus.

L'histoire nous a appris que le vainqueur de Darius reçut des mains de son médecin Philippe le breuvage sauveur. Informé des prétendus projets homicides de ce dernier, il lui remit d'une main la lettre accusatrice et, de l'autre, saisit la coupe douteuse, la vida d'un trait et... guérit pour l'honneur et la plus grande gloire de la Faculté.

Et voici comment notre avisé collègue défend son opinion :

« Nous savons que Socrate mourut en prison, entouré de sa femme et de ses trois fils, qu'il était barbu et âgé... Or le personnage représenté sur notre bas-relief est superbe (?) jeune et beau, étendu sur un lit somptueux et dressé en plein air. Soulevé sur son séant, il tient à la main une coupe qu'il va porter à ses lèvres. A ses côtés, des guerriers en armes se lamentent à la pensée de sa mort prochaine. Ce personnage, c'est Alexandre le Grand ! En face lui, un homme, un vulgaire civil, prêtre ou médecin, lit une missive. Qui, en lui, ne reconnaîtra Philippe ? Dans un coin du bas-relief, à gauche, au milieu des roseaux, dans une pose allanguie et symbolique, un vieillard qui doit figurer un fleuve, car il en a la barbe, c'est évidemment le Cydnus.

« Veuillez noter, ajoute M. Léon Dumuys, que, le 10 janvier 1810, le docteur Latour père, ancien médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, membre honoraire de notre Société, médecin du roi de Hollande Louis Bonaparte, reçut de ce dernier, à Amsterdam, en échange de la dédicace « Nosographie synoptique », une tabatière sur laquelle était peint *Alexandre buvant sans crainte le breuvage que lui offrait son médecin Philippe.* » (Lottin, 3e partie, t. I, p. 101).

Faut-il, avec notre érudit collègue, voir une relation entre la tabatière et ce bas-relief ? Faut-il n'y voir qu'une coïncidence ? Je me garde bien, Messieurs, de juger.

Ce que je puis répéter, c'est que, dans ces procès-verbaux de 1810, je n'ai rien trouvé qui se rapporte à ce bas-relief.

Le secrétaire particulier a-t-il oublié de le noter ? ou bien l'origine de ce plâtre est-elle tout autre ? Je ne le saurais dire.

Adhuc sub judice lis est

Mais ce que je puis dire, c'est que Lottin fait erreur et attribue au père l'œuvre du fils (1).

En effet, la Nosographie synoptique ou la Méthode de l'analyse appliquée à la médecine et présentée sous forme de tableaux est due à la plume de J.-L.-F.-Dom. Latour, notre premier secrétaire général, qui, pour se distinguer de son père, médecin du roi de Hollande et

(1) Le docteur Latour père est l'auteur d'un Mémoire sur la *dysenterie* (1811), publié dans le premier volume de nos *Bulletins.* En 1815, il publia un ouvrage sur les *hémorrhagies*, en 2 volumes. Il vint, après la chute de Napoléon, prendre, dans notre Académie, la place laissée vacante par la mort prématurée de son fils (en janvier 1814) et y fit plusieurs communications.

membre honoraire de notre Société, signait J.-L.-F.-Dominique Latour.

Or, si vous voulez bien vous reporter à la page 63 du tome Iᵉʳ du *Bulletin de la Société des Sciences physiques, médicales et d'agriculture d'Orléans* (année 1810), que je fais passer sous vos yeux, vous y verrez, à l'article Bibliographie, l'annonce de cet ouvrage attribué à J.-L.-F.-Dom. Latour, professeur de médecine pratique et d'histoire naturelle médicale, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Au bas de la page 64, on lit : « On souscrit à Orléans, chez l'auteur, rue Royale, n° 6 ». C'est le docteur Latour fils qui devait demeurer rue Royale, et non son père, qui résida à Amsterdam de 1808 à 1814.

Le docteur Latour fils avait d'ailleurs dédié son ouvrage à l'auguste client de son père.

J'ai demandé aux descendants des Latour s'ils avaient connaissance de cette tabatière dont parle Lottin. Il me fut répondu par la négative.

On me montra bien une tabatière qui est un souvenir de famille ayant appartenu primitivement au docteur Latour père, portant enchâssée la miniature de Napoléon Iᵉʳ, par Isabey, et voici ce qui me fut raconté : Le médecin du roi de Hollande désirait vivement avoir le portrait du vainqueur d'Austerlitz et Louis Bonaparte, jaloux de son frère, ne s'empressait point de satisfaire ce légitime désir. Recevant un jour devant son médecin un lourd colis de Paris renfermant maints objets de prix avec le portrait de l'empereur, il prit en mains une tabatière portant la miniature de Napoléon Iᵉʳ toute entourée de diamants. Avec son couteau, il fit sauter l'image de son frère : « Puisque vous tenez tant à avoir le portrait de mon frère Napoléon, tenez, le voilà. » Mais

le roi de Hollande eut bien soin de garder la tabatière endiamantée, prouvant une fois de plus qu'il n'attachait pas ses chiens avec des saucisses, ce qui, paraît-il, était sa caractéristique.

Du même coup, j'appris comment notre compatriote devint le médecin du roi de Hollande.

Louis Bonaparte souffrait, paraît-il, de la moelle épinière et avait tenté sans succès de nombreuses médications.

« Vous devriez, lui dit quelqu'un de son entourage, vous adresser à un médecin du nom de Latour qui vient de publier un ouvrage sur ce sujet. Peut-être vous soulagerait-il ». Le docteur Latour fut appelé ainsi à soigner le futur roi de Hollande.

Il lui appliqua des cautères, et, comme ce n'était pas sur une jambe de bois, ceux-ci opérèrent tant et si bien que Louis Bonaparte guérit.

Napoléon Ier eut vent de la chose et, quand il eut décidé d' « appeler » son frère Louis au trône de Hollande, il fit mander le docteur Latour père et, sans le consulter, il le nomma séance tenante 1er médecin du roi de Hollande, avec ordre de partir dans les vingt-quatre heures pour Amsterdam (1).

Voici maintenant, protégée par un encadrement avec fermeture de verre, en fine pâte, la représentation de l'ambassade que Tippo-Saïb envoya à Louis XVI à Versailles.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Tippo-Saïb, fils d'Hydes-Ali, né en 1749, mort en 1799, disputa

(1) Dans l'éloge historique de M. Latour, le docteur Lanoix père raconte le fait un peu différemment ; mais le fond de l'histoire est le même. *Annales de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.* Tome X, 1829, p. 191.

aux Anglais l'empire des Indes. Très ami des Français qu'il s'efforçait de retenir dans ses états par l'appât des grades et des emplois, il envoya à Versailles une ambassade qui fut magnifiquement accueillie, mais dont le résultat ne répondit point à son attente.

Cette ambassade résida à Orléans, le 11 octobre 1788, et, grâce à M. Léon Dumuys, qui m'a aimablement fourni ces renseignements, je puis vous dire que le maire, M. Crignon de Bonvalet, et tout le corps de ville allèrent rendre visite aux envoyés du dernier nabab de Mysore, à l'hôtel du Dauphin (1) où ils étaient logés.

Le soir, ils visitèrent la ville et les principaux établissements et repartirent le lendemain pour Brest où ils se rendaient à petites journées.

La réception coûta à la ville, en logement, dragées, confitures et autres dépenses de logement et de bouche, la somme de 759 livres 18 sols (Lottin père, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, p. 371, 1re partie, t. II).

Le bas-relief mesure 0 m. 43 sur 0 m. 30.

Il représente Louis XVI assis sur son trône, couvert de son tricorne, avec le grand cordon de Saint-Louis en sautoir ; deux hallebardiers sont à ses côtés. Le roi reçoit les ambassadeurs indiens, dont l'un lui présente une lettre manuscrite, et un autre porte une cassette de présents, sans doute précieux, certainement de poids, à en juger par l'expression fatiguée du visage du porteur.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 1825 nous apprend « que M. Vergnaud fait hommage à la Société d'un bas-relief représentant la réception d'un ambassa-

(1) Rue Bannier, n° 49, à l'ancien bazar du Gagne-Petit, occupé actuellement par la fabrique de pains d'épices et de biscuits de M. Durand.

deur de Tippo-Saïb ». M. le président de la Place adressa ses remerciements à M. Vergnaud et il n'en est plus autrement question. (Ce procès-verbal est signé Benoist-Latour, secrétaire particulier.)

B. — MÉDAILLONS

D'après l'ordre des dates, le premier médaillon que j'ai à vous présenter a été offert à la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans par M. Vergnaud-Romagnesi, le 21 mai 1828, si j'en crois le registre de correspondance, et le 21 octobre 1828, si je m'en rapporte à la note manuscrite du donateur.

Comme le 21 octobre 1828 était un mardi et que la Société tenait séance le premier et le troisième vendredis du mois, comme, d'autre part, le registre des procès-verbaux ne fait mention d'aucune réunion du 5 septembre 1828 au 7 novembre de la même année, il y a tout lieu de penser que l'Académie était en vacances pendant le mois d'octobre et que M. Vergnaud a fait une erreur de date.

D'ailleurs, il n'est fait aucune mention de ce médaillon dans les procès-verbaux. Faut-il en déduire que le don de M. Vergnaud a laissé l'Académie indifférente ?

Ce médaillon mesure 0 m. 27 sur 0 m. 16. Il renferme un estampage en papier-pâte de la médaille bien connue de Louis XII et d'Anne de Bretagne, sur laquelle je puis vous donner aisément quelques renseignements, grâce à l'obligeance de M. Soyer, notre distingué archiviste départemental, qui a singulièrement facilité mes recherches.

Quelques années après leur mariage, lit-on dans l'En-

cyclopédie Roret (1), Louis XII et Anne de Bretagne vinrent à Lyon (15 mars 1500).

Voulant qu'un souvenir fût offert à la reine, les consuls de la ville chargèrent Nicolas Leclerc et Jehan de Saint-Priest, maîtres tailleurs d'images, et Jehan Lepère, maître dorier et orfèvre, de faire une médaille d'or avec les portraits de Louis XII et d'Anne de Bretagne dans *une semence de fleur de ly et armynes*, et, sur chaque face, il devait y avoir *ung lion dedans le circuit de l'escripture laquelle escripture sera devisée et à eux baillée*. Le mot *devisée* (si on lui donne le sens de *mis en devises*) paraît fournir la clef de la forme inusitée des légendes, qui ont, du reste, été expliquées récemment. Elles forment deux quatrains de vers syllabiques assonnancés.

Felice. Lvdovico	**Lvgdvn*ensi* re publica**
Regnante. Duodecimo	**Gavdente Bis Anna.**
Cesare Altero	**Begnante benigne (2)**
Gavdet omnis nacio	**Sic fui conflata 1499**

FRŒHNER, *Ann. Soc. Num.*, 1889, p. 39.

C'est de la tête de Louis XII de cette médaille que s'est inspiré le sculpteur pour reconstituer la statue équestre du successeur de Charles VIII au-dessus d'une des portes d'entrée du château de Blois.

La médaille est fort belle, et il nous semble que son

(1) Encyclopédie RORET : *Numismatique du Moyen Age et Moderne*. Tome II ; seconde partie, page 384.

Louis XII ayant épousé Anne de Bretagne en janvier 1499, au château de Nantes, c'est quelques mois, et non quelques années après leur mariage, que Louis XII et Anne de Bretagne vinrent à Lyon, le 15 mars 1500.

(2) Le mot Benigne rompant l'assonnance, n'est-on pas en droit de se demander si le graveur n'a pas mis un E là où l'auteur avait écrit un A ?

estampage en papier-pâte orne agréablement les murs de notre salle de réunions.

Comme je vais avoir l'occasion de vous le redire, à propos de notre second médaillon, le donateur, M. Vergnaud, était l'inventeur de ce procédé d'estampage et de sa propre main il a écrit à l'intérieur du médaillon, dans le haut :

Fac-simile d'un médaillon coulé et ciselé pour le mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

et dans le bas :

De la collection de la Bibliothèque publique d'Orléans (1), Cf. V......d, f[t], 1828, offert à la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Par derrière, on lit :

Fac simile
d'un médaillon du mariage de Louis XII en 1499, obtenu sur le métal même par le procédé de M. Vergnaud-Romagnesi et offert à la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, le 21 octobre 1828.

Le second et dernier médaillon qu'il me reste à vous décrire est certainement celui qui présente le plus d'intérêt pour nous autres Orléanais.

C'est la reproduction en papier-pâte de la grande médaille en bronze, dite médaille des Chemins de fer, frappée à la Monnaie de Paris, en 1842, à l'occasion de la création des lignes ferrées.

On lit dans nos procès-verbaux (2).

(1) Le médaillier de la ville n'est plus à la Bibliothèque municipale, il a été transféré au Musée.

(2) *Archives de la Société.* Procès-verbaux, livre III, 1842 à 1855.

SÉANCE DU 7 AOUT 1846

PRÉSIDENCE DE M. BANQUE

M. Vergnaud, membre de la section des Arts, fait hommage a la Société d'une copie en pâte de papier d'un fac-similé de la grande médaille frappée en bronze, à Paris, à l'occasion de l'ouverture du chemin de fer.

Ce procédé de reproduction en pâte de papier est de l'invention de l'honorable membre. Il est dit par M. Vergnaud que ce mode de prise d'empreintes peut rendre de grands services à la Numismatique. Il s'occupe, ajoute-t-il, de créer dans ce système des médaillons-livres, lesquels, économiques et portatifs qu'ils seront, mettront à la disposition des maîtres et des élèves, non plus des représentations de types, mais, en quelque sorte, les types eux-mêmes. M. Vergnaud fait encore passer sous les yeux de l'assemblée des essais de galvanoplastie, représentant, d'après les gravures et en métal, des faits de l'histoire de Jeanne d'Arc.

Un membre exprime l'idée que « peut-être y a-t-il quelques dangers dans de tels travaux, dangers numismatiquement parlant, en ce sens qu'un jour ces compositions, tout arbitraires et de fantaisie, pourront être prises pour des types réels contemporains de ce qu'ils rappellent et donner le change en passant pour des originaux ou n'existant plus, ou n'ayant jamais existé. »

— Vous voyez, Messieurs, que nos prédécesseurs étaient des gens prudents, qui savaient se mettre à l'abri de toutes les surprises.

Le médaillon de M. Vergnaud mesure $0^{m}28$ sur $0^{m}17$; c'est un estampage en papier-pâte de la grande médaille dite « du Chemin de Fer », signée A. Bory.

L'avers reproduit les traits bien connus de Louis-Philippe d'Orléans, avec, en exergue, Louis-Philippe, roi des Français.

Le revers, sur un socle, où se lit :

Loi du 21 juin
M D CCC XLII
LOUIS PHILIPPE
régnant

représente, assise, la Loi, tenant de la main gauche une table où sont gravés ces mots : « Chemin de Fer ». Sa main droite est étendue vers l'horizon. De chaque côté du piédestal s'élancent Mercure, dieu du Commerce, un flambeau d'une main, un caducée de l'autre, et Mars, casqué en guerre, armé de son bouclier et de son épée.

Comme légende circulaire :

Dant ignotas Marti novasque Mercurio alas

ceci en latin ; pour donner sans doute au chemin de fer naissant ses lettres de noblesse.

M. Teste, ministre des Travaux publics, et M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat, ne sont point oubliés ; leur nom se lit au bas du piédestal. A l'arrière-plan, on voit passer deux trains, traînés sur rails par des locomotives qui s'élancent dans l'espace, portant, sans doute, au loin le progrès et la civilisation.

Cette médaille, Messieurs, rappelle à nos pères une date mémorable. Celle du mardi 2 mai 1843, jour de l inauguration solennelle de la ligne du chemin de fer de Paris à Orléans.

Les témoins de cette inauguration sont encore assez nombreux à Orléans. J'en ai eu le récit par plusieurs de mes proches qui se remémoraient l'heureux temps où, du haut des remparts du mail Rocheplatte, ils regar-

daient à travers les vitres de la gare, construite en bois, aller et venir les locomotives mugissantes. C'était à qui, des gamins de l'époque, collectionnerait le plus grand nombre des noms patronymiques portés alors par chaque locomotive, qui depuis les a vus remplacés par un numéro, banal et froid comme les chiffres ; il est vrai d'ajouter que, dans la suite, tous les noms de la création n'auraient pas suffi à baptiser toutes les machines que nécessita le prodigieux développement de la locomotion ferrée.

A cette époque, qui semble, aux hommes de ma génération, remonter au déluge, les compartiments des wagons étaient fermés à clef, dans la crainte sans doute que les voyageurs, peu sages, ne se jettent par la portière, pendant la marche du *convoi*.

Nous soulignons à dessein le mot *convoi*, car nos pères, qui n'étaient pas encore « dans le train », ni même de l'avant-dernier bateau, disaient le *Convoi*, et le convoi, qui n'éveillait alors aucune idée funèbre, mettait ses cinq petites heures pour transporter, cahin-caha, à sa grande admiration, un Orléanais à Paris.

A cette époque préhistorique, les voyageurs de troisième classe étaient voiturés dans des sortes de tombereaux sans toiture, ouverts à tous les vents. On y recevait en toute saison la pluie du ciel et, en été, les rayons torrides du soleil. Mais, comme compensation, on avait le droit de s'asseoir sur des banquettes dont le bois était l'unique rembourrage et, d'ailleurs, il n'était pas défendu d'ouvrir son parapluie ou son ombrelle.

Les premières locomotives lancées sur les rails de fer n'étaient pas très puissantes. Une machine supplémentaire, placée à l'arrière, au risque de télescoper les wagons d'avant, poussait le train pour monter la rampe d'Etampes.

Ceci nous fait sourire, mais il ne faut pas oublier que la rampe d'Etampes avait été le cauchemar des ingénieurs, car la science officielle avait démontré par A + B que les roues des locomotives tourneraient sur place — si tant est qu'elles tournassent — et qu'alors même que les wagons se surprendraient à avancer sur terrain plat, la moindre élévation de terrain les arrêterait net et qu'après avoir avancé quelque peu en avant, ils reculeraient fortement en arrière.

Une mienne cliente, qui se joue de ses 80 ans, me narrait ces jours-ci qu'à cette date du 2 mai 1843, elle avait quitté sa ferme de Beauce, ses vaches, ses moutons et ses poules, pour venir saluer à Toury les ducs de Nemours et de Montpensier, que le premier convoi amenait de Paris à Orléans, pour y présider la séance d'inauguration du chemin de fer.

Toute la Beauce environnante s'était mobilisée. Endimanchés dans leurs plus beaux atours, Beaucerons et Beauceronnes, opulents cultivateurs et hobereaux, curés et maires de village, grands et petits, jeunes et vieux, riches et pauvres, gens du château et gens de la chaumière, maîtres et serviteurs, gardes nationaux et simples civils, étaient accourus avec tous les modes de locomotion alors en usage. On y voyait la berline de l'émigré fraterniser avec le char-à-bancs rustique ; les plus invraisemblables tape-culs côtoyaient des carrioles où des familles entières s'entassaient sur des chaises et des tabourets.

Et tout ce monde, étonné et quelque peu anxieux, se demandait au passage du train ce que ce monstre d'acier recélait dans ses flancs... de quelles révolutions économiques il était l'avant-coureur : apportait-il la paix, apportait-il la guerre ? la richesse ou la pauvreté ?

Et ma cliente, rêveuse, ajoutait : C'était le bon temps.

Car le temps de notre jeunesse fût toujours le meilleur des temps.

A cette époque, les diligences étaient hissées sur les wagons, à la façon de nos voitures de déménagement ; arrivée au terminus de la ligne, la voiture était descendue, on y attelait des chevaux et elle continuait son voyage. Une personne de mon entourage rappelait devant moi que, dans sa jeunesse, elle était venue de Brest à Angers en diligence et que, dans cette dernière ville, on avait chargé le véhicule sur un wagon qui l'avait amené à Orléans, d'où en était descendu mon voyageur, tandis que les autres continuaient jusqu'à Paris.

Peut-être vous plaira-t-il de lire ensemble, dans les journaux orléanais de l'époque, le récit de l'inauguration de la ligne de Paris à Orléans.

Paraissaient alors dans notre ville trois journaux : le *Journal du Loiret*, l'*Orléanais* et le *Foyer*.

Le *Journal du Loiret*, qui, fondé en octobre 1790, avait cessé de paraître en 1812, avait repris ses publications en 1817 en agrandissant son format. Il paraissait le mercredi et le samedi de chaque semaine. Il était alors démocrate, voltairien et avait quelques tendresses mal dissimulées pour le bonapartisme : il coûtait 21 francs par an.

L'*Orléanais* (1831-1862), créé après 1830 pour défendre la cause légitimiste contre les d'Orléans, paraissait également deux fois la semaine et coûtait 24 francs par an.

Pour lutter contre ces deux journaux d'opposition, la Préfecture avait créé le *Foyer du Loiret*, bi-hebdomadaire, et ne coûtant que 18 francs par an. Fondé en avril 1842, il ne vécut que quelques années : la Biblio-

thèque municipale ne possède que la collection de l'année 1845.

Conservateur et religieux, appelé dédaigneusement « *le journal de la Préfecture* » par ses aînés, l'*Orléanais* et le *Journal du Loiret*, il défend le trône de Louis-Philippe et ne ménage pas son admiration à ses fils et à son gouvernement.

Pour vous donner une idée de l'esprit d'opposition du journal l'*Orléanais*, laissez-moi vous résumer ses souhaits de nouvel an, au 1er janvier 1843 : « Que nos gouvernants, écrit-il, prennent une attitude plus ferme et plus digne devant l'étranger... qu'ils administrent avec une sage économie la fortune de l'Etat. Que la fortune publique ne soit plus livrée comme une proie facile à cette bande éhontée d'écornifleurs et de loups-cerviers dont l'existence seule est une violation flagrante des lois et de la morale. Qu'à l'extérieur, la France reprenne parmi les nations le rang dont l'ont fait descendre quatorze années de lâches et honteuses concessions ! »

Quant au *Journal du Loiret*, il ne diffère guère de sentiments. Voici ce qu'il écrit au 4 janvier de l'année 1843 :

« *Journal du Loiret*, 4 janv. 1843.

« Nous commençons une année nouvelle. L'année qui vient de finir a laissé au front de la France beaucoup de honte, au fond de tous les cœurs beaucoup de découragement. L'avenir sera-t-il meilleur que le passé ? Nous le souhaitons pour la France...

« L'année 1842 a été fatale à toutes les institutions et à tous les pouvoirs. Elle a été fatale à la monarchie, car la monarchie a vu périr, dans une catastrophe imprévue, M. le duc d'Orléans, sa plus précieuse espérance. Elle à été fatale aux Chambres, car les Chambres n'ont

pas su renverser le ministère ni lui inspirer une politique plus ferme au dehors, plus libérale au dedans. Elle a été fatale à la morale publique, car la corruption des mœurs a pris des développements dont les cours d'assises ont trop souvent donné l'affligeant spectacle... Elle a été surtout fatale aux contribuables, car, pendant tout le cours de cette ruineuse année, les contribuables ont vu s'accroître les charges qui pèsent sur eux et qui les écrasent. »

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que ces articles ont été écrits d'hier, et n'y cherchez-vous pas instinctivement, au bas, la signature de certains de nos journalistes d'aujourd'hui ?

Ils semblent donner raison à ceux qui prétendent que l'histoire est un perpétuel recommencement et sont bien faits pour alléger la conscience de ces autres qui professent qu'il n'est pas défendu d'avoir une certaine dose de scepticisme en matière politique.

Maintenant, Messieurs, que nous avons fait connaissance avec nos auteurs, vous serait-il agréable de relire avec moi l'article que le *Journal du Loiret* consacre à l'inauguration du chemin de fer ?

JOURNAL DU LOIRET

3 Mai 1843

CHRONIQUE LOCALE

C'est hier, 2 mai, qu'a eu lieu l'inauguration solennelle du chemin de fer de Paris à Orléans. Dès le matin, notre cité présentait l'aspect le plus animé. Les citoyens arrivaient en grand nombre des villes et des communes voisines, et jusqu'à midi la rue Royale a été occupée par le défilé des gardes rurales et des compagnies de pompiers. Toute cette foule se portait vers l'embarcadère où devait avoir lieu la cérémonie

officielle. Les personnes munies de billets avaient leur entrée dans une tente qui avait été dressée en face de la voie. Les deux plateaux intérieurs de l'embarcadère avaient été réservés, l'un aux autorités, l'autre aux membres du clergé et aux voyageurs arrivant de Paris. La troupe et les gardes nationales se développaient en ligne sur la droite et la gauche du chemin. Il y avait longtemps que nous n'avions vu la garde nationale d'Orléans aussi nombreuse.

D'heure en heure arrivaient des convois qui débarquaient des députés, des pairs de France et d'autres notabilités, tant du monde politique que du monde littéraire.

C'est à 1 heure ½ que le dernier convoi s'est montré sur la voie. Aussitôt, les tambours ont battu aux champs, les fanfares ont éclaté et 21 coups de canon ont annoncé le commencement de la fête. Ce convoi portait M. le duc de Nemours et M. le duc de Montpensier ; M. Teste, ministre des Travaux publics ; M. Duchatel, ministre de l'Intérieur ; M. Lacave-Laplagne, ministre des Finances ; M. Cunin-Gridaine, ministre de l'Agriculture et du Commerce, un nombreux état-major et plusieurs personnages du monde officiel.

Les deux princes ont été reçus à la descente des wagons par les autorités de la ville. M. le préfet et notre maire provisoire, M. Rousseau, ont adressé chacun une courte allocution à M. le duc de Nemours. Après la réponse du prince, quelques voix officielles ont poussé le cri de « Vive le Roi ! » mais les cris, *faibles et clairsemés*, n'ont trouvé aucun écho dans le public. Cette petite provocation à l'enthousiasme a tout à fait manqué son effet.

Cette première réception terminée, le clergé s'est mis en marche vers l'autel qui avait été dressé sur le milieu de la voie pour la bénédiction des wagons. Les deux tiers du diocèse étaient présents et cette longue procession de prêtres s'est mise à défiler avec la croix et la bannière. On avait placé un orgue dans l'embarcadère pour accompagner les chants d'église et M. Alexis Dupont, artiste de l'Opéra, avait été appelé de Paris pour prêter à la cérémonie religieuse le secours de sa belle voix. Mais il eût été impossible à ce chanteur de se faire entendre au milieu d'un si grand espace ; M. Alexis Dupont n'a pas chanté. Le programme nous avait aussi promis trois évêques, mais deux nous ont fait défaut. M. Fayet seul était présent.

Remarquez que le journal ne dit pas : Monseigneur.

Chacun pensait que l'absence de deux évêques allait simplifier la cérémonie, mais le public a été trompé dans son attente. Une fois arrivé à l'autel, M. Fayet a déployé un volumineux manuscrit qui avait la prétention d'être une simple harangue en l'honneur du prince et qui n'était rien moins qu'un long sermon philosophique sur l'industrie en général et sur la vapeur en particulier. La lecture de cette brochure a duré une grande demi-heure, au milieu des *marques d'impatience de l'assemblée et du prince même.* A plusieurs reprises, la voix de l'orateur a été interrompue par le sifflement de la vapeur qui s'échappait de la soupape des locomotives, mais cela ne servait qu'à faire prendre du temps à M. l'évêque qui n'a pas voulu faire grâce au public et aux princes d'un seul paragraphe de son discours.

Ecoutez ceci, c'est un pur bijou :

M. Fayet a la réputation d'être à la fois un grand prédicateur et un homme d'esprit. Dans cette circonstance, il n'a soutenu que la moitié de sa réputation.

Heureusement que l'orateur sera vengé par l'*Orléanais*, journal d'opposition, mais clérical.

M. le duc de Nemours et M. le duc de Montpensier ont ensuite passé la revue des gardes nationales et de la troupe de ligne. Si quelques cris de : Vive le roi ! sont partis des rangs de la ligne, pas un seul cri n'a été poussé par les gardes nationales et les compagnies de pompiers. Il n'y a eu d'autre enthousiasme que celui des élèves du collège auxquels le duc de Nemours venait d'accorder un congé.

Voilà le sincère enthousiasme ! qui vainc toutes les oppositions et triomphe et du légitimisme et du républicanisme.

La revue finie, les princes sont montés à cheval, M. le préfet et M. le maire leur faisant cortège à la tête d'un détachement de garde nationale à cheval et d'un escadron de cuirassiers. Après avoir descendu la rue Bannier et la rue Jeanne-d'Arc, le cortège est entré à la préfecture et alors ont commencé les réceptions officielles. Tous les corps constitués, toutes les autorités civiles et militaires ont tour à tour été présentés aux princes et qui ont eu encore à subir une ving-

taine de petits discours. M. le duc de Nemours a répondu par de très courtes paroles à toutes ces allocutions.

Le cortège s'est ensuite remis en marche par la rue Royale jusqu'au milieu du pont ; là, les princes ont fait halte pour contempler la Loire. Pendant toute cette marche, M. le duc de Nemours *n'a pu recueillir autour de lui que de la curiosité. Les manifestations d'enthousiasme n'ont éclaté nulle part.*

Vers 4 heures, les princes étaient de retour à l'embarcadère où les attendait un repas magnifiquement servi. Le repas était, nous dit-on, de 140 couverts, mais il paraît qu'une vingtaine de couverts sont restés vacants. La plus grande réserve avait été observée dans la distribution des invitations, il n'y avait parmi les convives que quelques fonctionnaires orléanais ; plusieurs personnes de notre ville, que leur titre ou leur position officielle appelait à ce festin, avaient été soit oubliées, soit écartées. *Ainsi, nous croyons qu'on a manqué aux convenances en n'invitant pas MM. les adjoints de la mairie.* Au reste, la rareté des convives n'a pas empêché la confusion des places. On s'est attablé à peu près au hasard. Quant au service, il était, dit-on, d'une somptuosité remarquable. Devant M. le duc de Nemours, on avait placé un cep de vigne d'où pendait une admirable grappe de raisin en état parfait de maturité. Vers la fin du repas, divers toasts ont été prononcés. Les princes se sont ensuite levés et la fête officielle a été terminée. A 5 h. 1/2, ils sont remontés en wagon pour revenir à Paris.

Les princes n'ont pas produit un grand effet dans notre ville. Les journaux de Paris ont souvent annoncé que M. le duc de Nemours portait dans son air *plus de hauteur que d'affabilité. Il était venu chez nous précédé de cette réputation et nous croyons qu'il l'a remportée intacte à Paris.*

Décidément, le *Journal du Loiret* de 1843 n'est ni aimable ni hospitalier pour les Princes !

En résumé, M. le duc de Nemours, qui n'avait pas réussi à Strasbourg, n'a pas mieux réussi à Orléans.

La fête n'a pas été brillante sous le rapport officiel, mais là n'était pas l'intérêt de la journée. La fête vraiment nationale, c'était l'inauguration du chemin de fer, c'était ce grand développement donné à la vie commerciale, industrielle et politique du pays. Le chemin de fer d'Orléans est l'artère principale à laquelle se rattacheront un jour toutes les voies de fer qui doivent sillonner la France.

La semaine où nous venons d'entrer marquera donc comme une époque des plus mémorables dans l'histoire de l'industrie française.

Puis, quelques lignes plus loin :

Le feu d'artifice tiré sur la Loire a paru assez mesquin. Sauf deux ou trois pièces à fracas, le reste n'a produit qu'un effet médiocre. Pour une scène aussi immense, il eût fallu un feu d'artifice monstre comme on en tire à Paris dans les grandes occasions.

Il y a eu quelque chose de mal ordonnancé dans toute la fête. Le fameux jeu bruxellois, par exemple, avait été mis en oubli. Il avait été annoncé pour 3 heures et on ne l'a commencé qu'à 7 heures.

Au reste, les impatients ont été dédommagés. Les mésaventures des prétendants au prix, passant alternativement du blanc au noir, ont mis la foule en bonne humeur.

Voici maintenant ce qui confirme ce que je disais au sujet des diligences.

On annonce que les messageries royales et générales ont définitivement traité avec l'administration du chemin de fer d'Orléans pour le transport en wagon de leurs voitures sur les routes de Nantes, Bordeaux et Toulouse. On sait que, d'après ce traité, les voitures chargées seront conduites de Paris à l'embarcadère par des chevaux, enlevées de dessus leurs roues et essieux et posées dans cet état sur des wagons construits pour ce service particulier.

A leur arrivée à Orléans, elles seront remontées sur leur train et emmenées par des chevaux pour continuer leur route.

Cette opération de démonter et de remonter les trains doit s'effectuer en deux minutes et demie, au moyen d'une machine aussi simple qu'ingénieuse.

Il n'y a pas de bonnes fêtes sans décorations ! Sous tous les gouvernements, on rencontre des gens qui, faisant violence à leur modestie, consentent à être décorés.

Quelques décorations ont été, dit-on, distribuées par M. le duc de Nemours. Par le temps qui court, *c'est un fait de peu d'importance* et nous ne tenions guère à le mentionner.

Le bruit avait couru que M. Rousseau, notre maire provisoire, recevrait le ruban de la Légion d'honneur. C'eût été une décoration donnée à un honnête homme, qui, en dehors de tout sentiment politique, a su s'attirer l'estime de ses concitoyens. Ce ne sont pas ces titres-là que le gouvernement distingue et récompense. M. Rousseau n'a pas été décoré.

Décidément, tant plus cela change, tant plus c'est la même chose.

Ecoutons maintenant l'*Orléanais* du 3 mai 1843, dont la langue n'est pas très élégante : les journalistes, depuis, ont fait des progrès et taillent plus finement leur plume.

L'ORLÉANAIS

Mercredi 3 Mai 1843, Orléans

OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

L'inauguration de notre chemin de fer, de cette merveilleuse création de l'intelligence humaine, qui semble tenir en réserve, pour notre ville, les destinées mystérieuses d'un avenir inconnu, avait attiré, dans nos murs, un concours d'étrangers, depuis de longues années, sans exemple.

L'arrivée du duc de Nemours avait été annoncée pour midi précis ; à 11 heures, la tente, dressée à droite de l'embarcadère, pour les personnes invitées, était remplie d'une foule de dames élégamment parées. Un déluge de fonctionnaires locaux et exotiques et de curieux, en plus grand nombre encore, couvraient le trottoir du débarcadère ou circulaient dans le vaste espace qu'enferment les bâtiments de service. Un autel portatif s'élevait entre les voies de fer, et, de chaque côté, étaient rangées les troupes, en grand uniforme ; la garde nationale et les pompiers d'Orléans et de la banlieue à droite ; la garnison à gauche.

De temps à autre, des convois de wagons, arrivant de Paris, tout pavoisés de drapeaux, versaient des flots de fonctionnaires, parisiens ou recueillis sur la route, et de dandys du boulevard Italien. A midi, le clergé de la ville, précédé de la croix de la cathédrale, arrivait processionnellement et

s'arrêtait sous l'immense halle couverte, destinée à l'embarquement.

A une heure moins un quart, le canon annonça l'arrivée du prince, et bientôt s'avança, trainé par les locomotives, la « Pucelle d'Orléans » et le « Roberts », et mollement roulé sur les rails, jusque sous l'embarcadère, un convoi d'élégantes diligences, toutes pavoisées de drapeaux tricolores, et au milieu desquelles se distinguait une gracieuse voiture verte, ornée de filets blancs et or, et garnie de satin blanc à l'intérieur (assemblage de couleurs assez étrangement choisi, il faut l'avouer, pour des membres de la famille d'Orléans). De cette voiture descendirent le duc de Nemours, en uniforme de lieutenant-général, et son frère, le duc de Montpensier, en uniforme de capitaine d'artillerie ; puis, du reste du convoi, un véritable cataclysme de hauts fonctionnaires tout chamarrés de broderies, de décorations et de costumes de toutes formes et de toutes couleurs. Parmi ces délégués du monde officiel, on remarquait à la hâte M. Cunin-Gridaine, ministre du Commerce ; M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur ; M. le directeur général des ponts et chaussées ; M. le comte Jaubert ; M. Dupin, aîné, *dans l'excessive simplicité de son costume bourgeois, par excellence ;* notre ancien préfet, M. Siméon ; des officiers généraux, des ingénieurs, des aides de camp, etc., sans oublier deux grands laquais, à la livrée d'Orléans.

A la descente de voiture, les jeunes princes furent reçus par Mgr l'évêque d'Orléans (L'Orléanais *dit Monseigneur*), MM. les préfets du Loiret et d'Eure-et-Loir, dont le département est traversé par le chemin de fer ; le maire et les adjoints provisoires d'Orléans ; le général Tiburce Sébastiani, commandant la 1re division militaire, et quantité d'autres fonctionnaires, rangés sur les trottoirs de l'embarcadère. Du milieu de cette foule officielle s'élevèrent quelques cris de : Vive le roi ! Mais, par une coïncidence bizarre, à cet enthousiasme obligé, la locomotive, la Pucelle d'Orléans, *répondait sur le champ, par deux de ses coups de sifflet, si vigoureusement appliqués, qu'un silence universel leur succéda, suivi bientôt par une explosion générale d'hilarité quelque peu maligne.*

Vous le voyez, Messieurs, les locomotives elles-mêmes étaient passées dans le camp de l'opposition.

M. le duc de Nemours, que nous n'avions pas vu depuis

six ans, nous a paru *bien vieilli, bien changé et portant déjà sur son front l'empreinte profondément tracée des soucis qui l'attendent dans la position éminente et difficile que lui a faite la mort de son frère.*

Pauvre duc de Nemours ! Il doit être bien touché de la sollicitude de l'*Orléanais* à son égard.

Quant au duc de Montpensier, dont l'âge et la position sont si différents, on reconnaît de suite en lui le jeune homme entrant dans la vie sous de brillants auspices et pour qui l'avenir n'offre que de riantes images.

Bientôt on vit s'avancer vers l'autel portatif Mgr Fayet, la mitre sur la tête, suivi de tout son clergé chantant des hymnes. A la suite, marchaient les jeunes princes, entourés de leur nombreux cortège.

Arrivé à l'autel, Mgr Fayet adressa au duc de Nemours un discours relatif à la cérémonie et que, d'après le désir qui nous en a été exprimé, nous reproduisons ci-après, textuellement, en son entier.

Le duc de Nemours répondit quelques mots que nous n'avons pu saisir. Deux locomotives s'approchèrent successivement et reçurent la bénédiction épiscopale.

Ici reparaît le journal bien pensant.

Puis le clergé rentra processionnellement en ville, recevant partout, sur son passage, des marques de respect de l'immense population qui encombrait le boulevard extérieur et les abords de la porte Bannier.

A ce moment, le duc de Nemours adressa quelques mots de félicitations à MM. Jullien, ingénieur en chef ; Mourlon, Delrue et Thoyot, ingénieurs ordinaires du chemin de fer. Puis il remit à MM. Mourlon et Delrue la croix de la Légion d'honneur et à M. Thoyot le brevet de la première classe de son grade.

La revue de la garde nationale et de la troupe de ligne fut rapidement passée par les princes, au milieu d'*un silence poli, mais glacial.* Quelques cris seulement se firent entendre au moment du signal donné par M. le proviseur du collège royal, à qui le duc de Nemours avait adressé la parole, en passant devant les jeunes élèves de cet établissement. En somme, et à part quelques cris qui partirent des groupes d'habitants de la campagne ou de fonctionnaires publics, l'*accueil fait aux princes a été plus que froid et réservé.*

A une heure et demie, les princes montèrent à cheval, accompagnés du préfet du Loiret et du maire d'Orléans, également à cheval, et d'une suite nombreuse ; ils entrèrent en ville, se dirigeant vers la préfecture, par les rues Bannier, Royale et Jeanne-d'Arc, qu'on avait fait sabler la veille, — gracieuse attention municipale, — pour les coursiers de la liste-civile.

Voici maintenant le récit d'un incident.

Un incident, que nous devons mentionner, arrêta un instant la marche du cortège et y causa quelque trouble. Au moment où le duc de Montpensier entrait dans la rue Royale, un homme en blouse fendit la haie et se précipita à la bride de son cheval. On l'arrêta aussitôt. Mais, trop ému lui-même pour répondre aux questions qui se croisaient de toutes parts, il ne balbutia que quelques mots sans suite. Ce ne fut que quand on l'eut conduit au Martroi, qu'on reconnut que cet homme était tout simplement un pétitionnaire, qui avait cru pouvoir profiter de la circonstance, pour remettre un placet ; il a été presqu'aussitôt remis en liberté.

La réception officielle de tous les fonctionnaires a eu lieu à la préfecture. Parmi ceux-ci, on a pu remarquer, nous assure-t-on, le Conseil municipal d'Orléans, dans le désarroi le plus complet et représenté par quelques-uns de ses membres seulement, aucune convocation officielle n'avait été faite.

Un Orléanais, qui n'aurait pas été de l'opposition, me racontait tout dernièrement que son père était de la réception à la préfecture. Il avait été frappé de la grande amabilité du jeune duc de Montpensier.

De la préfecture, le cortège, toujours précédé d'un escadron de cuirassiers, se rendit à l'entrée du pont, puis rebroussa chemin et remonta la rue Bannier, pour entrer dans l'embarcadère où l'attendait le repas de 150 couverts, offert aux princes par la Compagnie du chemin de fer et préparé dans une des remises, élégamment tapissée de blanc, avec des crépines de velours cramoisi, à franges d'or et ornée de nombreux faisceaux de drapeaux tricolores.

Outre la députation du Loiret, six fonctionnaires seulement de notre ville avaient été invités à ce banquet : Mgr l'Evêque, le préfet, le maire provisoire, le premier président de la Cour royale, le président du Tribunal, le procureur du Roi.

Nous avons entendu dire que de nombreux discours avaient été prononcés et qu'un toast, porté par M. Dupin, à la ville d'Orléans, avait reçu d'unanimes applaudissements.

Voici maintenant une leçon donnée aux adjoints.

S'il est vrai, comme tout le monde l'assurait hier, que MM. les adjoints provisoires qui n'avaient pas été invités au diner, soient restés pendant toute la durée du repas à l'extérieur de la salle, revêtus de leurs écharpes tricolores, il nous sera permis de regretter que, pour la dignité des fonctions qu'ils remplissent, à titre provisoire, ils n'aient pas immédiatement déposé leurs insignes. La place des magistrats municipaux d'une ville comme Orléans, devait être dans l'intérieur de la salle ; mais le duc de Nemours, n'ayant pas jugé à propos de les y admettre, ils ne pouvaient demeurer au dehors, qu'à titre de simples citoyens.

A cinq heures, les princes et leur suite remontèrent dans leurs voitures, avec MM. les préfets du Loiret et d'Eure-et-Loir, qui ont dû les accompagner jusqu'aux limites de leurs départements.

Une dernière salve de 21 coups de canon annonça ce départ, qui n'eut, au reste, pour témoins, qu'un bien petit nombre de spectateurs. Les trois convois de voyageurs, venus le matin, de Paris, étaient déjà repartis, dans l'ordre de leur arrivée.

Pendant ce temps, la foule se promenait sur les mails, sur les quais, dans les principales rues, et se pressait autour des mâts de cocagne et surtout du *jeu bruxellois*, dont elle était impatiente de juger de l'effet.

Assistons, si vous le voulez bien, au jeu bruxellois.

Le premier, qui se hasarda sur ce plan incliné, ne fut pas heureux. A peine avait-il fait quelques pas, qu'il avait déjà culbuté dans le plâtre ; mais, les cordes qui attachaient la voile étant trop faibles, se rompirent, et le pauvre diable roula par terre, où il se foula légèrement le pied. On dut alors remettre le tout en état et prendre des mesures pour que pareil accident ne se renouvelât pas. Les précautions, cette fois, furent bien prises, et cet exercice exotique put se terminer sans autre accident qui interrompît les rires de la multitude.

L'*Orléanais* est plus tendre, pour le feu d'artifice, que le *Journal du Loiret.*

L'emplacement du feu d'artifice, sur la Loire, et en aval du pont, avait été parfaitement choisi ; les quais et les fenêtres des maisons, garnis de spectateurs, offraient un coup d'œil vraiment magique. La Loire, était, en outre, sillonnée par quelques barques ornées de lanternes de couleur, dont l'oscillation présentait un spectacle tout à fait pittoresque. Le feu d'artifice, entièrement composé de feux de couleur et de feux d'eaux, d'un effet nouveau dans notre ville, a été terminé par un magnifique bouquet, qui a splendidement éclairé, pendant près d'une minute, notre beau fleuve et les nombreux bateaux qui le couvrent en ce moment.

L'illumination des tours de Sainte-Croix a produit beaucoup moins d'effet qu'on ne s'y attendait généralement ; cela provient sans doute du trop petit nombre de lampions et de pots à feu qu'on y avait placés. Du reste, un temps magnifique a constamment favorisé cette fête, qui laissera de longs souvenirs dans l'esprit de toute la population.

En 1843, comme de nos jours, les foules n'étaient pas à l'abri des bruits pessimistes.

Depuis près de huit jours, des bruits alarmants circulaient sur l'état de notre chemin de fer, et, quoique sans aucun fondement, se propageaient avec une désolante rapidité. — La crédulité se laisse si facilement exploiter par la peur. — L'événement a prouvé combien ces craintes étaient peu fondées.

L'*Orléanais* tresse une couronne à M. Jullien.

Mais pour rendre justice à qui de droit, nous voulons citer un fait qui est en même temps de nature à rassurer les consciences les plus timorées. Immédiatement après la bénédiction de Monseigneur, MM. les inspecteurs généraux et divisionnaires des ponts et chaussées et toutes les notabilités de la science, venus avec les princes, se sont rapprochés spontanément de M. Jullien et l'ont félicité hautement de la manière brillante et distinguée dont il avait accompli ce beau travail, ajoutant que dans leur pensée, ce chemin avait été construit avec tant d'intelligence, de soins et de solidité, qu'il resterait comme un modèle d'exécution. Et tout cela était dit avec un accent de conviction qui ne permettait pas d'y voir un com-

pliment. M. Jullien et les ingénieurs qui l'ont si bien secondé, ont trouvé, dans ces paroles, une bien douce récompense de leur zèle et de leur activité.

Après avoir ouvert les journaux de l'opposition, en bonne justice, je devrais mettre sous vos yeux l'article du journal gouvernemental le *Foyer*, qui, selon toute vraisemblance, a tenu un tout autre langage. Malheureusement, la collection fait défaut à la Bibliothèque municipale. Les *Débats*, providentiellement, vont pouvoir suppléer au *Foyer* absent.

On peut lire, dans le *Journal du Loiret* du 6 mai 1843, sous ce titre :

M. LE DUC DE NEMOURS ET LE *Journal des Débats*

Les princes ont, dit-on, des historiographes attachés à leur personne, qui les suivent en voyage pour recueillir leurs discours, souligner leurs bons mots, raconter leurs sourires et tenir compte des saluts qu'ils ont adressés à la foule ; le *Moniteur* est ensuite chargé d'insérer dans ses colonnes ces bulletins officiels qui se terminent, invariablement, par la phrase sacramentelle, sur l'empressement des populations et sur l'enthousiasme impossible à décrire.

C'est dans le *Journal des Débats*, cette fois, que les narrateurs officiels de la fête du 2 mai ont versé l'encens de leur rhétorique. Il faut voir avec quelle onction dynastique la feuille du château raconte tous les événements de la journée. La voix est pleine de larmes d'admiration. A l'en croire, dans tous les villages traversés par notre chemin de fer, les citoyens venaient saluer M. le duc de Nemours à son passage, et sur toutes les figures on lisait une sincère reconnaissance pour les fils du roi.

La même feuille ajoute que le duc de Nemours a été reçu par des cris unanimes de « Vive le Roi » à la descente de voiture, et que la Garde nationale a fait son défilé devant le prince aux cris répétés de « Vive le Roi ! Vive le duc de Nemours ! »

Or, il n'y a pas eu de défilé de la Garde nationale. Il n'y a pas eu non plus un seul cri poussé dans les rangs, mais le *Journal des Débats* voit tout à travers ses désirs et, quand il

y va de l'intérêt de ses patrons, il n'hésite pas à prendre ses désirs pour des réalités. Les *Débats* ont peut-être confondu les élèves du collège avec les gardes nationaux. Ceux-là ont effectivement poussé des cris d'enthousiasme, mais quel est l'écolier qui ne crie pas « Vive le Roi » pour un congé ?

Ce n'est pas tout. L'historiographe de la Cour assure à ses lecteurs que le discours de M. l'évêque a charmé et édifié tous les assistants. Cette harangue philosophique, débitée sous les feux d'un soleil brûlant, — *heureux nos pères, qui, au 2 mai, jouissaient d'un soleil brûlant*, — au milieu des marques d'impatience de la foule et du prince lui-même, a duré plus d'une demi-heure ; voilà pour le charme. Tous les assistants avaient la tête couverte autour du prélat ; voilà pour l'édification.

Le *Journal des Débats* accompagne ensuite le cortège dans sa marche à travers la ville. Après avoir vu la Garde nationale défiler aux cris de « Vive le Roi », il lui était permis de voir le prince visiter le collège et explorer les travaux du chemin de fer de Vierzon.

Le prince n'a pas mis le pied au collège et il n'a pas pu visiter les travaux du chemin de fer de Vierzon, qui n'ont été commencés qu'à 2 kilomètres de notre ville ; mais le *Journal des Débats* a des yeux si complaisants !

Enfin, la feuille du château termine son fabuleux récit par ces paroles illustrées de grands points d'admiration : « Les invités de la Compagnie se sont séparés, emportant tous la conviction que la journée avait été bonne pour les deux villes de Paris et d'Orléans, pour la cause du chemin de fer ; non moins bonne pour la Monarchie de Juillet ». Nous voudrions bien voir ce que le *Journal des Débats* a vu de bon pour la Monarchie de Juillet dans l'attitude muette et silencieuse des habitants d'Orléans. Il faut avouer qu'en fait de popularité, on se contente de peu à la Cour.

Le *Journal des Débats* aura beau enfler sa voix et se battre les flancs pour prouver que le duc de Nemours a été reçu aux cris unanimes de « Vive le Roi ! », il y perdra son temps et sa peine. Les transports d'enthousiasme sur le passage du prince sont de l'invention de ce journal, tout aussi bien que le défilé de la Garde nationale, la visite au collège et l'exploration des travaux du chemin de fer de Vierzon.

Ce qui pouvait mériter les éloges du *Journal des Débats*, c'était le toast prononcé par M. le duc de Nemours pour la prospérité du chemin de fer d'Orléans. Nous n'avons pas à rechercher l'origine de ce discours, dont M. le duc de Ne-

mours est au moins l'éditeur responsable, mais notre impartialité nous fait un devoir d'en louer la convenance et la dignité. Voici la fin de ce discours :

« Nous sommes fiers, a dit le prince, de nous associer dans cette inauguration à l'œuvre grande et féconde que vous venez de terminer. Félicitons Orléans de s'être ainsi miraculeusement rapproché de Paris, Paris d'avoir acquis un si riche et si brillant faubourg, la Seine et la Loire de s'être encore une fois réunies.

« Je bois à la prospérité du chemin d'Orléans et à l'avenir des chemins de fer de France.

« Mystérieux comme tout ce qui est grand, cet avenir se laisse à peine encore comprendre à l'esprit le plus vaste ; mais il réalisera, n'en doutons pas, les magnifiques espérances de gloire, de richesse et de civilisation qu'il a fait naître. A la prospérité du chemin d'Orléans ! A l'avenir des chemins de fer d'Orléans ! »

Le prince, en partant, a laissé dans les mains de M. le Maire la somme de 500 francs pour les pauvres.

Si le *Journal des Débats* s'était borné à louer le toast de M. le duc de Nemours et le don qu'il a fait aux pauvres, nous n'aurions pas eu de contradiction à faire, ni de critique à exprimer. Mais ces écrivains gagistes ne savent mettre aucune mesure à leur flatterie et, pourvu qu'ils aient loué le prince, peu leur importe l'exagération ou l'inexactitude de leurs récits. Au nom de la vérité, nous devions protester contre l'article du *Journal des Débats*.

Et maintenant, si les feuilles de la Cour veulent chercher la cause de l'accueil froid et réservé que les habitants d'Orléans ont fait au prince, ils la trouveront dans l'impopularité du système qui pèse sur la France.

M. le duc de Nemours n'a recueilli sur son passage aucun des transports qui éclataient en 1830 autour des princes de la dynastie de Juillet. C'est que le changement de la politique a fait le changement des opinions. A cette époque, le peuple manifestait sa confiance et sa joie ; aujourd'hui, il ne manifeste plus que son indifférence. Un illustre tribun l'a dit : « Le silence des peuples est la leçon des rois. »

Vous le voyez, Messieurs, le *Journal du Loiret* dit vertement son fait « au journal du château ».

Moi qui n'étais point de la fête et pour cause, je me demande quelle opinion un homme impartial peut se

faire des sentiments de nos pères, froids et tout juste polis avec le *Loiret* et l'*Orléanais*, fous d'enthousiasme d'après les *Débats*. Cruelle énigme !

Le *Journal du Loiret* a trouvé le discours de Monseigneur l'Evêque insipide, l'*Orléanais* a trouvé splendide l'allocution de Monseigneur Fayet. Je me vois dans l'obligation, Messieurs, de vous le livrer, afin que vous puissiez le juger à votre tour.

Peut-être, avec moi, estimerez-vous qu'il n'était digne ni de cet excès d'honneur ni de cet excès d'indignité, et, à part qu'on y sent une imitation un peu forcée de Bossuet, quelque chose de poncif qui n'est plus de notre époque, il faut bien reconnaître qu'il a sa valeur et ne peut que contribuer à la gloire de son auteur.

DISCOURS ADRESSÉ PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

A M. LE DUC DE NEMOURS

A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER (1)

MONSEIGNEUR,

La nouveauté du spectacle que nous avons sous les yeux éveille dans l'esprit de graves pensées. En présence de ces miraculeux travaux qui, bientôt, ne feront plus de la France qu'une grande ville entourée de faubourgs magnifiques, on est frappé d'admiration pour le génie de l'homme, capable de réaliser des prodiges, que, dans ses rêves les plus brillants, l'imagination elle-même, naguère, n'aurait pu se représenter.

Que l'homme est grand ! Messieurs ! et que l'auteur de son être l'a élevé, par l'intelligence, au-dessus de tous les ouvrages sortis de ses mains !

Il dompte toutes les puissances de la nature ; il les maî-

(1) Nous croyons devoir rappeler que Mgr Fayet était membre honoraire de notre Académie. A ce titre, son discours se trouve à sa place dans nos Mémoires.

trise, il les réunit ou les sépare, selon ses besoins, et quelquefois selon ses caprices.

Roi de la terre, il la couvre, à son gré, de villes, de villages, de monuments, d'arbres et de moissons. Il force tous les animaux de la cultiver pour lui et, sous son empire, de le servir, de l'amuser ou de disparaître.

Roi de la mer, il se balance, en riant, sur ses abîmes ; il pose des digues à sa furie ; il pille ses trésors et il commande à ses vagues écumantes de transporter au loin les produits de son industrie ou de servir de route à ses découvertes. Roi des éléments, le feu, l'air, la lumière, l'eau, esclaves dociles de sa volonté souveraine, se laissent emprisonner dans ses ateliers et ses manufactures, et même atteler à ses chars qu'ils entraînent, coursiers invisibles, aussi vite que la pensée.

Que de grandeur et de puissance dans un être fragile qui ne vit qu'un jour et qui ne semble qu'un atome imperceptible, au milieu de cet univers qu'il gouverne avec tant d'empire !

Mais cette créature, si petite et si faible, a reçu une âme intelligente et raisonnable ; elle est animée d'un souffle divin, et seule, entre toutes les autres, elle jouit de l'étonnant avantage de puiser la lumière au foyer de la lumière et de briller de l'éclat de l'esprit au milieu des mondes qui ne brillent que des pâles reflets de la matière.

L'empire du monde lui a été donné, parce que son âme, plus grande que le monde, le mesure, l'admire, l'explique et le comprend.

La nature lui a été soumise, parce qu'il sait pénétrer le merveilleux mécanisme des lois, découvrir ses plus impénétrables secrets et lui arracher tous les trésors qu'elle renferme dans son sein.

Placé à cette hauteur, l'homme devait y rencontrer une tentation périlleuse ; la tête pouvait lui tourner dans l'éblouissement de sa gloire, il pouvait oublier le bienfaiteur adorable qui l'avait fait si grand et s'admirer, s'adorer lui-même, comme le principe et la source première de sa toute-puissance. Mais la bonté divine s'est hâtée de le secourir dans ce danger, en gravant dans son âme une loi de dépendance et d'infirmité originelle dont il est impossible à l'orgueil lui-même d'effacer jamais la céleste empreinte.

Ainsi, la nature a reçu l'ordre de ne lui livrer ses secrets et ses trésors que d'une main avare, l'un après l'autre, à la suite de pénibles travaux et de profondes méditations, pour

lui faire sentir à chaque instant que, si elle était obligée de se prêter à ses désirs, elle cédait moins à sa volonté qu'à ses fatigues, signe certain de sa dépendance.

Aussi, point de conquête de l'homme qui ne soit en même temps une preuve sensible de sa puissance et de sa faiblesse et qui ne porte un cachet indélébile de sa force et de son infirmité.

Toutes ces découvertes, et les plus étonnantes, mieux encore que les autres, présentent le même caractère ; car, ou elles apparaissent tout à coup, et sans être cherchées, comme l'éclair sur un ciel sans nuages, et alors nous ne saurions nous glorifier de les avoir faites. Une lampe oscille dans une église, une pomme tombe de l'arbre, une goutte d'eau se détache d'un glaçon, le salpêtre pétille entre les mains d'un moine obscur, et ces événements si simples, arrivés sous les yeux d'un Galilée, d'un Newton, d'un Blach, ouvrent une ère nouvelle aux sociétés humaines et changent la face du monde.

Rien de plus capable, en effet, Messieurs, de réprimer notre orgueil que l'histoire des inventions les plus importantes et les plus utiles. Elles nous forcent d'avouer que le hasard en fut presque toujours l'auteur et le père, elles ont illustré des siècles très peu avancés et des hommes sans lettres. La boussole, la poudre à canon, l'imprimerie et les lunettes d'approche en sont de mémorables exemples.

Il y a plus encore, Messieurs, les découvertes qui sont le prix de l'application de l'esprit humain à un objet déterminé, et pour un but proposé d'avance, n'échappent pas à la loi commune, elles ne sortent pas d'un seul jet de l'intelligence ; il faut les y manier et les y élaborer longtemps ; on n'y arrive qu'à grands efforts, par une longue étude, par le perfectionnement successif des instruments et des machines, par les essais et les tâtonnements, et les plus beaux génies sont condamnés à apprendre le son et la figure des lettres, à les assembler, à épeler les mots pour lire enfin couramment, dans le livre de la nature, comme l'enfant dans son syllabaire.

Enfin, Messieurs, si la puissance de l'esprit humain est indéfinie, elle n'en a pas moins des limites infranchissables ; il a ses bornes comme l'Océan et, à lui aussi, il a été dit : « Tu viendras jusque-là, mais tu n'iras pas plus loin ». Son domaine embrasse tous les effets et toutes les causes secondes ; mais les causes premières échappent à ses regards. Aussitôt qu'il veut franchir les barrières qui lui furent assi-

gnées, la lumière lui manque, sa vue se trouble, et il ne marche plus que dans les ténèbres. Cette loi générale des intelligences créées pèse également, et sur les sciences transcendantes qu'elles cultivent, et sur les sciences pratiques qu'elles aiment avec plus d'ardeur.

A l'égard des unes et des autres, l'obstacle qui en arrête le progrès augmente et se fortifie, en raison directe des moyens nouveaux qu'on imagine pour le surmonter. Un point d'appui, disait un grand homme, et je soulèverai le monde : le grand homme se trompait ; il ne songeait pas à la longueur et à la pesanteur du levier qu'il fallait mettre en œuvre et qui aurait opposé à sa gigantesque entreprise une résistance non moins invincible que la masse du monde luimême.

Mais ces bornes, peut-être nécessairement données à l'esprit humain, pour lui rappeler qu'il avait un maître, le laissent en possession d'un assez vaste domaine. Qu'il aiguise sa pénétration ou qu'il étende ses ailes de plus en plus, il aura toujours des régions inconnues à explorer et des vérités nouvelles à mettre en lumière. Mais qu'il n'oublie pas, non plus, le danger inséparable de ces sortes de progrès. C'est qu'en s'appliquant exclusivement à l'étude des sciences physiques, il ne perde peu à peu le goût des sciences morales, et qu'en employant tout son temps à acquérir des connaissances, il ne lui en reste plus pour accomplir des devoirs et acquérir des vertus. Cette crainte est moins chimérique qu'on ne le pense, et, pour peu qu'on soit familier avec l'histoire de l'esprit humain, on la voit percer dans les mœurs, dans les institutions et dans les lois de tous les anciens peuples. La longue enfance dans laquelle ils ont tous, plus ou moins, laissé languir les sciences naturelles n'a point d'autre cause. Les talents ne manquaient pas à la savante antiquité, pour les faire fleurir ; mais la peur des perturbations morales gardait les avenues de la science. On plaçait alors la félicité humaine dans le repos des esprits et le calme de la vie, comme on l'a placée, plus tard, dans l'agitation des âmes et le mouvement des intelligences.

Le temps vint, en effet, où se sentant trop à l'étroit dans une sphère immense, le génie humain, saisi d'une subite inquiétude, demanda de nouveaux espaces à parcourir, comme les familles, trop pressées sur un même terrain, demandent à former de nouvelles colonies. L'ordre moral n'offrait plus d'aliments nouveaux à ses avides recherches. Il n'y restait plus de découvertes à faire, après l'Evangile. L'ordre phy-

sique, au contraire, se présentait comme une terre vierge. Les esprits s'élancèrent donc vers ce nouveau monde, où personne n'avait encore planté le drapeau de la conquête. C'était à qui aurait la gloire d'arriver le premier. De là, cette marche rapide et ce prodigieux mouvement des sciences physiques qui a déjà usé plusieurs générations ; mouvement irrésistible qui s'accélère, chaque jour, par les découvertes qu'il obtient et qui, ne vivant que d'inventions nouvelles, craint de mourir s'il n'invente plus. Mouvement mystérieux dont il est impossible de calculer les suites et la durée, puisqu'il tourne à son profit les obstacles qu'il rencontre, d'après cette loi de la nature que tout obstacle qui ne détruit pas une force en augmente la puissance, parce qu'il en accumule l'énergie.

C'est à cette prodigieuse activité des intelligences que nous devons les rapides transformations que subissent nouvellement en nos mains les formes et les propriétés de la matière. C'est à elle que le génie des découvertes est redevable d'avoir rencontré dans l'élément le moins résistant en apparence, le plus léger et le moins estimé de tous, une force d'impulsion plus prompte que les vents, qui enflaient les voiles, sur la mer, plus vite que les coursiers agiles qui emportaient les hommes, sur la terre, et qui vient, avec je ne sais quel air d'enchantement et de féerie, non seulement rapprocher les distances et rétrécir les espaces, mais encore faire entièrement disparaître les unes et les autres et en effacer jusqu'au nom.

Qu'on y pense bien, rien n'égale l'importance sociale de cette découverte. L'avenir des peuples lui appartient. Supérieure à toutes les forces connues et livrée à son impétuosité native, la vapeur effraie sans doute l'imagination, par les désastres qu'elle peut produire ; mais, renfermée dans sa prison de fer, captive sous plusieurs rangs de cercles d'airain, ne pouvant s'échapper qu'avec la mesure qui profite, à l'abri de la violence qui ravage, scellée au génie de l'homme et de sa prudence, rien ne peut donner l'idée des bienfaisantes révolutions qu'elle prépare au monde. Car il en est, Messieurs, de la force expansive de la vapeur comme de toutes les lois naturelles. Pas une de ces lois qui ne recèle dans son sein des effets salutaires et des effets désastreux.

La pluie trop abondante ruine les moissons, et la pluie est cependant nécessaire pour les faire naître, et le même nuage peut verser sur les campagnes la disette ou la prospérité. La foudre éclate, tombe et brûle nos habitations ; mais la foudre,

échauffant la nue et la déchirant, nous donne l'eau qui nous désaltère. La chaleur trop élevée peut sécher les plantes ; mais les plantes ne doivent qu'à la chaleur leur accroissement et leur vie, et du même soleil sortent des effets contraires. Ainsi de toutes les autres lois qui régissent la nature. Toutes ont deux faces : l'une, bonne ; l'autre, mauvaise ; l'une, bienfaisante, et l'autre, nuisible. Ainsi de la vapeur elle-même.

Or, que faisons-nous, Messieurs, pour nous mettre à l'abri des désastres que peuvent produire les lois naturelles ? Nous prions le souverain législateur et le maître de ces lois de nous départir ce qu'elles ont d'utile et d'éloigner de nous ce qu'elles ont de funeste. La prière est un aimant irrésistible qui attire les effets bienfaisants et repousse les autres.

Mettons-nous donc aussi sous la sauvegarde de la prière, quand nous confions à la vapeur nos biens et nos vies.

C'est la pensée profondément religieuse et préservatrice qui nous a fait inviter par MM. du conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans à bénir ce chemin avec une rare solennité, le jour même de son inauguration, et à le consacrer par la prière.

Puisse le Dieu tout-puissant le couvrir d'une bénigne et constante protection, commander aux bons anges de le parcourir sans cesse, d'en être même les surveillants et les célestes gardiens ; puissent-ils inspirer une sécurité profonde aux voyageurs qui se confieront à toute sa vitesse, en les préservant à jamais de tout dangereux accident.

Qu'il soit un lien nouveau, qui rapproche les populations, sans affaiblir les mœurs ; et, source nouvelle de richesses, qu'il porte au centuple les fruits de prospérité que nous en attendons.

Que, désormais, enfin, nous n'ayons d'autre plainte à lui adresser que de nous enlever si vite ces augustes princes, que nous aurions été si heureux de posséder longtemps, environnés de la joie, de l'affection et des hommages d'une population aimante et dévouée.

L'*Orléanais*, qui sur le terrain religieux s'est séparé du *Loiret*, s'empresse de s'unir à lui pour tomber les *Débats* et donner un vigoureux coup de plume à la presse gouvernementale.

En historien consciencieux, je vous dois son article **du dimanche 7 mai 1843.**

L'ORLÉANAIS

Dimanche 7 Mai 1843'

Les journaux dynastiques ne se contentent plus d'avoir inventé l'enthousiasme impossible à décrire et de faire pousser des acclamations unanimes là où un silence froid et significatif a été si profondément ressenti par certaines personnes, qu'au besoin nous pourrions citer. Tous ces expédients, ils le savent bien, commencent à montrer la corde ; mais leur esprit, fécond en adulations, s'est mis en frais. Voici qu'à présent ils nous retracent des récits complets de voyages qui n'ont pas eu lieu, de discours qui n'ont pas été échangés et d'événements tout à fait imaginaires. C'est ainsi que la *Presse* a félicité les ducs de Nemours et de Montpensier d'avoir réalisé la pieuse pensée de visiter, en détail, les Hospices d'Orléans — où chacun sait qu'ils n'ont pas mis les pieds. Le *Journal des Débats*, en sa qualité de journal des précepteurs et des aides de camp, va beaucoup plus loin. Nous copions textuellement cette partie de son discours, sans rien y changer :

« Il (le duc de Nemours) a visité ensuite le collège royal, « où il a été reçu par M. Poulain, recteur de l'Académie d'Or-« léans, ancien professeur du collège royal de Henri IV, à « Paris, et qui, en cette qualité, compte les deux princes au « nombre de ses élèves. A ce souvenir, rappelé avec bonheur, « M. le duc de Nemours a répondu avec effusion, en se félici-« tant, pour les princes ses frères et pour lui-même, des liens « si sérieux que l'éducation publique a créés entre les fils du « roi et tous les hommes de leur génération. Du collège royal, « les princes sont allés examiner le port et les travaux prépa-« ratoires du chemin de fer de Vierzon, et, l'heure du ban-« quet offert par la Compagnie à ses nombreux invités étant « déjà passée, ils sont retournés à l'embarcadère. »

Lorsqu'on saura, comme tout Orléans, qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ce récit, créé d'un bout à l'autre par l'imagination du rédacteur des *Débats*, on y trouvera un nouvel exemple, bon à enregistrer, de la véracité des feuilles du château en fait d'éloges dynastiques.

Aucun de nos amis, on le croira facilement, n'assistait au banquet officiel du 2 mai ; nous sommes donc obligés de nous en rapporter entièrement, sur ce point, aux feuilles dynastiques. Nos lecteurs en croiront d'ailleurs ce qu'ils voudront.

Le duc de Nemours, disent-ils, était placé au centre du fer

à cheval. A sa droite étaient M. Batholouy, du conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer, puis MM. Sauzet, Cunin-Gridaine, le général Petiet, Legrand, les préfets de la Seine et du Loiret, le maire provisoire d'Orléans et le colonel de la garde nationale. A sa gauche, M. le duc de Montpensier, MM. Teste, Duchâtel, Lacave-Laplagne, Mgr l'Evêque d'Orléans et M. le préfet d'Eure-et-Loir. Les autres convives se sont assis, pêle-mêle, suivant leur convenance.

Vers la fin du repas, M. Rousseau-Dehais a porté la santé de Louis-Philippe. Puis M. Bartholouy, qui venait d'être décoré, a porté, aux ducs de Nemours et de Montpensier, un toast de reconnaissance, qui a été accueilli avec un enthousiasme que les rédacteurs déclarent même ne pouvoir essayer de décrire.

Alors, M. le duc de Nemours a félicité Orléans de s'être miraculeusement rapproché de Paris, Paris d'avoir acquis un riche et brillant faubourg, la Seine et la Loire de s'être encore une fois réunies, puis il a bu à l'avenir des chemins de fer en France, mystérieux, comme tout ce qui est grand, etc.

A ces mots (toujours selon les *Débats*), les transports des convives ont éclaté, voire même des acclamations. C'était de l'enthousiasme véritable, une joie profonde parmi tous les amis de la monarchie, qui se disaient entre eux : *uno avulso non deficit alter* (textuel) et autres belles choses que nous regrettons vivement de n'avoir pu entendre, ne fût-ce que pour témoigner au public de l'érudition des invités.

Enfin, cette émotion, ce délire commençait à se calmer lorsque, dit la *Presse*, M. Dupin aîné, par quelques paroles qui n'étaient pas prévues et qui, à cause de cela même, peut-être, ont produit une plus grande émotion, a voulu s'associer hautement à cette fête. Il a bu à la ville, qui a donné son nom à la dynastie que la France est fière de voir sur le trône, à la ville dont tous les souvenirs historiques nous retracent une glorieuse résistance à l'étranger.

Nous devons à la vérité de dire que cette seconde partie du toast a été supprimée par les *Débats* et que les deux journaux ont également refusé toute espèce d'applaudissements à M. Dupin aîné, malgré sa flagornerie dynastique aux dépens de la ville d'Orléans. Concevez-vous la maladresse de ce paysan du Danube devenu courtisan ? S'aviser d'aller rappeler les glorieux efforts de la ville d'Orléans contre l'étranger à une époque où on est à genoux devant l'étranger ! Fi ! le vilain trouble-fête !

C'est alors seulement que l'on s'aperçut (narration des *Dé-*

bats) que l'heure fixée pour le retour de Paris était passée, et, sans attendre de nouveaux toasts, le prince sortit de la salle et remonta aussitôt en voiture avec toute sa suite.

Un ordre du jour du colonel de la garde nationale fait connaître aux chers camarades que M. le duc de Nemours a fait l'éloge de leur belle tenue et qu'il l'a chargé de leur en témoigner toute sa satisfaction. Nous regrettons que M. le colonel ait omis de nous apprendre si le prince avait été également satisfait du silence glacial que la garde nationale a constamment gardé vis-à-vis de lui.

Si tant il est vrai qu'en France tout finit par des chansons, je voudrais finir ce long article par ce qui s'en rapproche le plus, par des vers.

Le chemin de fer de Paris à Orléans a inspiré la plume de M. le baron A. Guiraud, qui, tandis que la locomotive amène à toute vapeur les princes à Orléans, lui, enfourche Pégase. A vous, Messieurs, de juger de la performance du cavalier.

A LA VILLE D'ORLÉANS

Inauguration du chemin de fer

Entre toutes tes sœurs, c'est toi qui, la première,
Devais, près de ton fleuve, attirer les regards,
Orléans, qui des lys relevait la bannière
Un moment inclinée au pied de tes remparts ;
Quand ta chaste libératrice
De sa mission protectrice
Etala devant toi les effets imprévus ;
Quand, de l'esprit de Dieu respirant les haleines,
Son souffle virginal balaya de tes plaines
Ces bataillons anglais.... que tu n'as plus revus.

Du colosse français si Paris est la tête,
Orléans est le cœur où vient incessamment,
Comme le sang humain qui jamais ne s'arrête,
La vie industrielle affluer ardemment.
Ici canaux, routes et fleuve,
Rails-ways sortis des temps d'épreuves,

D'un sol inépuisable apportent ces trésors ;
Ce qu'un climat produit, ce qu'un autre demande,
Tout arrive à ce cœur afin qu'il le répande ;
Et nos travaux sont là, pour aider ses efforts...

Le baron A. Guiraud.

Puissiez-vous, Messieurs, à cette rememoration du passé avoir éprouvé quelque chose du réel plaisir que j'en ai ressenti moi-même et puissé-je avoir gagné la cause de nos bas-reliefs et de nos médaillons qui réclamaient la gloire d'une exposition sur nos murs !

BAPTÊME

CÉLÉBRÉ EN PLEINE RUE EN TEMPS DE PESTE (1)

EXTRAIT DES REGISTRES DE BAPTÊMES
DE LA PAROISSE SAINT-PATERNE D'ORLÉANS, G. G. 1272

PAR M. LE Dr GARSONNIN
Membre de la Section de Médecine

Séance du 5 Mai 1907

« Le mercredy premier octobre mil six cens trente ung fut baptizé

« Christophle Vincent filz de Samuel Vincent et de

(1) Ce baptême n'est pas inscrit à son rang sur le registre : au lieu de se trouver après un baptême du 30 septembre 1631 et avant celui du 2 octobre 1631, il a été inscrit beaucoup plus loin, après un baptême portant la date du 9 février 1632.

Nous n'avons trouvé aucune raison plausible pour expliquer sa célébration dans la rue ; tous les autres baptêmes furent, en effet, célébrés dans l'église. En outre, aucun règlement de police connu n'interdisait l'accès des églises aux pestiférés qui, d'ailleurs, auraient été bien empêchés de s'y rendre puisque, à cette époque, ils étaient tous enfermés et soignés, aux frais de la Ville, au Sanitas du faubourg Saint-Laurent. (Voir, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome XII, p. 628, les *Documents pour servir à l'histoire de la peste* que nous avons publiés.)

Nous n'avons retrouvé aucun autre baptême célébré dans ces conditions à Orléans. M. Soyer, archiviste départemental, qui poursuit actuellement l'inventaire des registres d'état civil d'Orléans, nous a dit n'en avoir jamais rencontré. Notre confrère, M. Aug. Baillet, qui a parcouru tous les registres des 32 anciennes paroisses d'Orléans, croit se souvenir d'avoir vu un ou deux actes semblables qu'il n'a pas notés.

Catherine Bourdonnet par le R. père Amades capucin estant pour lors ordonné par Monseigneur le reverendissime evesque d'Orleans pour administrer les sacremens durant la peste tant à ceux qui estoient frappez de ladicte maladie comme aux infectez ; le parain Christophle Grimault la maraine Jehanne Mallier femme de Paquet Marquet ; et parceque la liberté nestoit pour lors d'entrer en leglise St Paterne paroisse dudict enfant a raison des maladies, il fut baptizé par ledict pere en pleine rue en présence de plusieurs personnes. »

Signé : C. Grimault, Amade, *ptre capucin*,
Jehanne Mallier.

NOTE

SUR UNE

EXCURSION GÉOLOGIQUE

Dans la banlieue Nord-Ouest d'Orléans

PAR M. GUILLON
Membre de la Section des Lettres

Séance du 2 Juin 1907

La présente note a simplement pour objet de consigner le souvenir d'une intéressante excursion géologique et de rappeler comment elle se relie aux travaux d'anciens membres de notre Société et de nos prédécesseurs de l'ancienne Académie Royale.

Le dimanche 2 juin 1907, M. Stanislas Meunier, professeur de géologie au Muséum, a consacré une de ses excursions géologiques publiques à la banlieue d'Orléans (Saran, Montabuzard, La Chapelle-Saint-Mesmin).

M. Stanislas Meunier était accompagné de M. G. Ramond, assistant de la chaire de géologie, et de plusieurs attachés à son laboratoire, dont l'un, M. Paul Combes fils, avait préparé l'excursion par de fréquentes investi-

gations dans la région et en avait fait ressortir l'intérêt dans un article (avec figures et bibliographie) de la *Feuille des Jeunes Naturalistes* du 1er novembre 1906. Cinquante excursionnistes, la plupart auditeurs habituels du cours de M. Stanislas Meunier, participaient à la tournée.

On a débuté par la visite de la salle du Musée d'histoire naturelle consacrée aux fossiles du département du Loiret. Le professeur a appelé l'attention sur plusieurs de ces fossiles très beaux et très intéressants. Il a notamment insisté sur la vitrine consacrée aux fossiles de Montabuzard.

La caravane a ensuite visité successivement :

1. La carrière de *la Montjoie* (commune de Saran), dont les bancs d'argile, exploités pour les tuileries, reposent sur des couches de sable de couleurs et d'aspects divers.

2. La carrière de pierre de *Montabuzard* (commune d'Ingré), carrière abandonnée depuis plus d'un demi-siècle et dont les puits comblés ont été remis en culture. Cependant, à la dépression dans l'emplacement d'un de ces puits, on a pu retrouver quelques échantillons des pierres qui en provenaient.

3. Une carrière de sable située à peu de distance de la précédente.

4. La carrière de pierre de *Montpatour* (commune de La Chapelle-Saint-Mesmin).

5. Une autre carrière de pierre à *La Chapelle-Saint-Mesmin*.

A chacune de ces stations, M. Stanislas Meunier expliquait, en quelques phrases d'une élégante précision, la nature du terrain, les particularités des matériaux, les fossiles trouvés et la manière dont, en l'état actuel de

la science, il concevait le mécanisme de formation de ces terrains et les particularités de leur disposition.

En arrivant au bord de la Loire, à La Chapelle, le professeur a signalé les écoulements d'eau souterrains de toute cette région et l'intérêt de l'étude de ces écoulements.

M. Stanislas Meunier avait rappelé les Mémoires de Defay, Tristan, Lockart, Nouël, sur ces terrains et leurs fossiles.

Nous insisterons sur ces travaux de nos devanciers qui intéressent particulièrement notre Société.

C'est Defay-Boutheroux, un des principaux fondateurs de notre ancienne Académie, qui, dès 1783, a signalé et décrit sommairement les fossiles de la carrière de *Montabuzard*.

Cuvier décrivit et idenfifia ces fossiles dans son grand ouvrage *Recherches sur les ossements fossiles* (1825), où il cite les noms de nos anciens académiciens Defay et Prozet.

Des membres de notre Société, reconstituée après la Révolution, notamment le comte de Tristan, le baron de Morogues, M. de Lockart, s'adonnèrent avec passion à la géologie de l'Orléanais et publièrent plusieurs articles dans nos *Mémoires*.

Aux archives du Musée figure une note manuscrite d'un de nos anciens collègues, le docteur Thion, avec plans et dessins, sur les fossiles de *Montabuzard* et de *Chevilli*, avec trois lettres de remerciement fort élogieuses de Cuvier (1825-1826). Dans des temps plus récents, M. Nouël poursuivit ces études et continua à enrichir nos collections fossiles.

Les travaux de nos anciens collègues leur ont donné une vraie notoriété dans le monde de la science ; car, en

compulsant simplement les notices explicatives des Feuilles : Orléans et Beaugency, de la carte géologique détaillée, on relève parmi les noms de fossiles caractéristiques : *Helix Tristani*, *H. Moroguesi*, *H. Noueli*, *Limnea Noueli*, *Sus Lockarti*.

LISTE

DES

MEMBRES DU BUREAU DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS

DEPUIS SA FONDATION

(18 avril 1809)

JUSQU'AU MOIS DE JUILLET 1907

PAR M. LE Dr FAUCHON

Secrétaire général
Membre de la Section de Médecine

Séance du 7 Juin 1907

PRÉSIDENTS

MM.

1. Dr LANOIX père.................. 1809-1815 (1)
2. DUGAIGNEAU 1815 (2)
3. M. DE CHOISEUL-DAILLECOURT..... 1818-1819
4. DE LA PLACE DE MONTEVRAY....... 1819-1842

(1) La Société suspend ses séances après celle du 1er novembre 1813 jusqu'en 1815. Pendant cet espace de temps, le docteur Lanoix reste virtuellement président.

(2) La Société se réunit de nouveau le 18 janvier 1815 et choisit pour président M. Dugaigneau. Les séances ont dû cesser le 20 février, car à partir de cette date on ne trouve plus de procès-verbaux et la Société n'est reconstituée qu'en 1818.

MM.

5.	Dr Ranque........................	1842-1847
6.	Laisné de Sainte-Marie..........	1847-1875
7.	Baguenault de Viéville..........	1875-1883
8.	Eug. Bimbenet....................	1883-1892
9.	Albert Paulmier..................	1892-1901
10.	Marcel Charoy..................	1901-1904
11.	Anatole Basseville..............	1904

VICE-PRÉSIDENTS

MM.

1.	Dr Fouré, vice-président-trésorier..	1809-1810
2.	Jules de Tristan (1)..............	1810-1815
3.	Dr Lanoix père (ancien président)..	1815
4.	de la Place de Montevray........	1818-1819
5.	Jules de Tristan(2)	1819-1827

(1) M. Jules de Tristan a dû être nommé vice-président aux lieu et place du docteur Fouré dans la première séance de mai 1810 (Les procès-verbaux de la deuxième séance de mars, des deux séances d'avril et de la première séance de mai font défaut et sont représentés par des pages blanches qui n'ont point été remplies).

Dans le procès-verbal de la séance du 21 mai 1810, M. Jules de Tristan est porté comme vice-président, le nom du docteur Fouré est inscrit immédiatement après celui du docteur Latour, secrétaire perpétuel, et, dans la suite, le docteur Fouré signera les procès-verbaux comme secrétaire particulier.

C'est probablement dans cette même séance du 21 mai 1810 que la Société se nomma, pour la première fois, un trésorier. Son choix tomba sur le docteur Payen.

(2) M. Jules de Tristan fut nommé vice-président de la Société à deux reprises différentes, de 1810 à 1815 (Société des Sciences Physiques, Médicales et d'Agriculture d'Orléans) et de 1819 à 1827 (Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans).

	MM.	
6.	Jollois (1)	1827-1831
7.	Dr Ranque	1831-1842
8.	Laisné de Sainte-Marie	1842-1849
9.	Lecomte (décédé en 1864)	1849-1866
10.	Lemolt-Phalary	1866-1867
11.	Baguenault de Viéville	1867-1875
12.	Eugène Bimbenet	1875-1883
13.	Gaulthier	1883-1884
14.	Albert Paulmier	1884-1892
15.	Abbé Desnoyers	1892-1897
16.	Edouard Pelletier	1897-1900
17.	Marcel Charoy (juillet à novembre)	1900-1900
18.	Bengy de Puyvallée	1900-1904
19.	Comte Roland du Roscoat	1904

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

	MM.	
1.	Dr Dominique Latour fils (2)	1809-1815
2.	Dr Jallon	1815
	id.	1818-1821
3.	Dr Pelletier-Sautelet	1821-1870
4.	Loiseleur	1870-1900

(1) M. Jollois quitta Orléans en 1830 ; mais, comme il ne fut remplacé qu'en 1831, on doit le considérer virtuellement secrétaire particulier jusqu'à la nomination de son successeur.

Cette règle sera suivie pour tous les membres de la Société.

(2) Le premier secrétaire général, le docteur Dominique Latour fils, reçut le titre de secrétaire général archiviste et fut nommé à vie. A partir de 1812, son nom paraît dans l'Annuaire du département du Loiret avec le titre de secrétaire perpétuel archiviste. Il mourut en 1814, mais il ne fut remplacé qu'en 1815, par le docteur Jallon, qui, lui, ne fut élu que pour une période de trois années. Ce dernier fut réélu en 1818.

MM.

5. Guerrier 1900-1901
6. Dr Arqué........................ 1901-1906
7. Dr Fauchon...................... 1906

SECRÉTAIRES PARTICULIERS

MM.

1. Dr Ranque (1).................. 1809-1810
2. Dr Fouré........................ 1810-1815
3. Auguste de Saint-Hilaire......... 1815
4. Jules de Tristan................. 1818-1819
5. Fougeron fils 1819-1822
6. Benoist-Latour 1822-1827
7. Lacave 1827-1836
8. Des Portes....................... 1836-1842
9. Lemolt-Phalary 1842-1866
10. Loiseleur 1866-1870
11. Dr Charpignon.................. 1870-1880
12. Emile Davoust.................. 1880-1891
13. Léon Dumuys.................... 1891-1894
14. Edouard Pelletier.............. 1894-1897
15. Abbé Maillard.................. 1897-1907
16. Abbé Iauch..................... 1907

TRÉSORIERS

MM.

1. Dr Fouré, vice-président-trésorier.. 1809-1810
2. Dr Payen (2).................... 1810-1815
Id. 1818-1821

(1) Manque le procès-verbal de la séance dans laquelle le docteur Ranque, redevenant simple membre titulaire, cède sa charge au docteur Fouré, précédemment vice-président-trésorier.

(2) Manque le procès-verbal de la séance dans laquelle le

	MM.	
3.	Guyot aîné	1821-1827
4.	Gay-Miron	1827-1833
5.	Fougeron	1833-1835
6.	Lauzeral	1835-1839
7.	Aubin	1839-1853
8.	Achille de Morogues	1853-1868
9.	Nouel	1868-1878
10.	Dr Patay	1878-1894
11.	Dr Deshayes	1894-1904
12.	Lalbalettrier	1904

BIBLIOTHÉCAIRES

	MM.	
1.	Abbé Desnoyers (1)	1867-1878
2.	Jullien-Crosnier	1878-1900
3.	Cuissard	1900-1907
4.	Guillaume	1907

docteur Payen fut nommé trésorier à la place du docteur Fouré, qui céda également le fauteuil de la vice-présidence à M. Jules de Tristan et devint secrétaire particulier. On ignore donc la cause de ces mutations.

(1) La charge de bibliothécaire, décidée le 16 juin 1865, a été créée dans la séance du 4 janvier 1867. M. l'abbé Desnoyers a été nommé à la nouvelle charge, pour 6 années, par 20 voix sur 37 votants.

Nota. — Tout membre du Bureau est considéré comme occupant sa charge, tant qu'il n'a pas été pourvu à son remplacement. Ex. : Le docteur Lanoix père, premier président de 1809 à 1815, quoique la Société ait cessé ses réunions à la fin de 1813, parce que son successeur, M. Dugaigneau, n'a été nommé qu'en 1815. M. Jollois, vice-président de 1827 a 1831, a quitté Orléans en 1830. M. Lecomte, vice-président de 1849 à 1866, est décédé en 1864, etc.

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

1809

Date d'entrée dans la Société

MM.

Président : Dr LANOIX père, médecin de l'Hôpital général et du bureau des consultations gratuites 1809

Vice-président-trésorier : Dr FOURÉ, médecin du bureau des consultations gratuites 1809

Secrétaire général archiviste : Dr LATOUR fils, médecin de l'Hôtel-Dieu 1809

Secrétaire particulier : Dr RANQUE, médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, médecin du bureau des consultations gratuites 1809

1810-1814

Président : Dr LANOIX père 1809

Vice-président : Jules DE TRISTAN, naturaliste.. 1809

Secrétaire général perpétuel : Dr LATOUR fils.. 1809

Secrétaire particulier : Dr FOURÉ 1809

Trésorier : Dr PAYEN, chirurgien de l'Hôtel-Dieu 1809

1815

Président : DUGAIGNEAU, agriculteur 1810

Vice-président : Dr LANOIX père, ex-président.. 1809

Secrétaire général : Dr JALLON, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu 1809

Date d'entrée dans la Société

MM.

Secrétaire particulier : Auguste DE SAINT-HILAIRE, naturaliste 1809

Trésorier : Dr PAYEN 1809

1818-1819

Président : M. DE CHOISEUL-DAILLECOURT, préfet du Loiret 1818

Vice-président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY, président de Chambre à la Cour 1818

Secrétaire général : Dr JALLON 1809

Secrétaire particulier : Jules DE TRISTAN, ex-vice-président 1809

Trésorier : Dr PAYEN 1809

1820

Président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY...... 1818

Vice-président : J. DE TRISTAN, ex-secrétaire particulier 1809

Secrétaire général : Dr JALLON 1809

Secrétaire particulier : FOUGERON, fils, pharmacien 1809

Trésorier : Dr PAYEN 1809

1821-1822

Président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY...... 1818

Vice-président : Jules DE TRISTAN............ 1809

Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET.. 1809

Secrétaire particulier : FOUGERON fils........ 1809

Trésorier : GUYOT aîné, imprimeur.......... 1820

1823-1825

Date d'entrée dans la Société

MM.

Président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY...... 1818

Vice-président : Jules DE TRISTAN............ 1809

Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET.. 1809

Secrétaire particulier : BENOIST-LATOUR, manufacturier 1820

Trésorier : GUYOT aîné..................... 1820

1826-1830

Président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY...... 1818

Vice-président : JOLLOIS, ingénieur.......... 1823

Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET.. 1809

Secrétaire particulier : LACAVE.............. 1821

Trésorier : GAY-MIRON...................... 1821

1831-1832

Président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY...... 1818

Vice-président : Dr RANQUE................. 1809

Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET.. 1809

Secrétaire particulier : LACAVE.............. 1821

Trésorier : GAY-MIRON...................... 1821

1833-1834

Président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY...... 1818

Vice-président : Dr RANQUE................. 1809

Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET.. 1809

Secrétaire particulier : LACAVE.............. 1821

Trésorier : FOUGERON...................... 1809

1835-1838

Président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY...... 1818

Vice-président : Dr RANQUE................. 1809

Date d'entrée dans la Société

MM.

Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET..	1809
Secrétaire particulier : DES PORTES...........	1818
Trésorier : LANZERAL......................	1834

1839-1841

Président : DE LA PLACE DE MONTEVRAY........	1818
Vice-président : Dr RANQUE..................	1809
Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET..	1809
Secrétaire particulier : DES PORTES...........	1818
Trésorier : AUBIN, juge de paix, vice-président du Comice agricole..........................	1838

1842-1848

Président : Dr RANQUE (décédé le 24 janvier 1847)	1809
Vice-président : LAISNÉ DE SAINTE-MARIE, conseiller à la Cour.............................	1827
Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET..	1809
Secrétaire particulier : LEMOLT-PHALARY, conseiller à la Cour.............................	1837
Trésorier : AUBIN..........................	1838

1849-1851

Président : LAISNÉ DE SAINTE-MARIE..........	1827
Vice-président : LECOMTE, proviseur du Lycée.	1837
Secrétaire général : Dr PELLETIER-SAUTELET..	1809
Secrétaire particulier : LEMOLT-PHALARY.....	1837
Trésorier : AUBIN..........................	1838

1852-1865

Date d'entrée dans la Société

MM.

Président : Laisné de Sainte-Marie.......... 1827
Vice-président : Lecomte.................... 1837
Secrétaire général : Dr Pelletier-Sautelet.. 1809
Secrétaire particulier : Lemolt-Phalary..... 1837
Trésorier : Achille de Morogues............ 1838

1866

Président : Laisné de Sainte-Marie.......... 1827
Vice-président : Lemolt-Phalary............ 1837
Secrétaire général : Dr Pelletier-Sautelet.. 1809
Secrétaire particulier : Loiseleur, bibliothécaire municipal............................ 1859
Trésorier : Achille de Morogues............ 1838

1867

Président : Laisné de Sainte-Marie.......... 1827
Vice-président : Lemolt-Phalary............ 1837
Secrétaire général : Dr Pelletier-Sautelet.. 1809
Secrétaire particulier : Loiseleur............ 1859
Trésorier : Achille de Morogues............ 1838
Bibliothécaire : Abbé Desnoyers (4 janvier), vicaire général 1862

1868-1869

Président : Laisné de Sainte-Marie.......... 1827
Vice-président : Baguenault de Viéville, propriétaire 1855
Secrétaire général : Dr Pelletier-Sautelet.. 1809

Date d'entrée dans la Société

MM.

Secrétaire particulier : LOISELEUR............ 1859
Trésorier : NOUEL, professeur de mathématiques au Lycée.............................. 1865
Bibliothécaire : Abbé DESNOYERS............ 1862

1870-1874

Président : LAISNÉ DE SAINTE-MARIE.......... 1827
Vice-président : BAGUENAULT DE VIÉVILLE.... 1855
Secrétaire général : LOISELEUR.............. 1859
Secrétaire particulier : Dr CHARPIGNON, médecin des prisons............................. 1867
Trésorier : NOUEL......................... 1855
Bibliothécaire : Abbé DESNOYERS............ 1862

1875-1877

Président : BAGUENAULT DE VIÉVILLE........ 1855
Vice-président : Eug. BIMBENET, greffier à la Cour 1857
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859
Secrétaire particulier : Dr CHARPIGNON...... 1867
Trésorier : NOUEL......................... 1855
Bibliothécaire : Abbé DESNOYERS........... 1862

1878-1880

Président : BAGUENAULT DE VIÉVILLE........ 1855
Vice-président : Eug. BIMBENET............ 1857
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859
Secrétaire particulier : Dr CHARPIGNON...... 1867
Trésorier : Dr PATAY, médecin de l'Hôtel-Dieu 1876
Bibliothécaire : JULLIEN-CROSNIER, propriétaire 1862

1881-1882

Date d'entrée dans la Société

MM.

Président : BAGUENAULT DE VIÉVILLE........ 1855
Vice-président : Eug. BIMBENET............ 1857
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859
Secrétaire particulier : DAVOUST, propriétaire. 1877
Trésorier : Dr PATAY...................... 1876
Bibliothécaire : JULLIEN-CROSNIER............ 1862

1883

Président : Eug. BIMBENET................. 1857
Vice-président : GAULTIER, agriculteur...... 1881
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859
Secrétaire particulier : DAVOUST............ 1877
Trésorier : Dr PATAY...................... 1876
Bibliothécaire : JULLIEN-CROSNIER............ 1862

1884-1890

Président : Eug. BIMBENET................. 1857
Vice-président : Albert PAULMIER, conseiller à la Cour.................................. 1879
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859
Secrétaire particulier : DAVOUST............ 1877
Trésorier : Dr PATAY...................... 1876
Bibliothécaire : JULLIEN-CROSNIER............ 1862

1891

Président : Eug. BIMBENET................. 1857
Vice-président : Alb. PAULMIER............. 1879
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859

Date d'entrée dans la Société

MM.

Secrétaire particulier : Léon DUMUYS, conservateur du Musée historique.................. 1880
Trésorier : Dr PATAY........................ 1876
Bibliothécaire : JULLIEN-CROSNIER............ 1862

1892-1893

Président : Albert PAULMIER................. 1879
Vice-président : Abbé DESNOYERS........... 1862
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859
Secrétaire particulier : Léon DUMUYS........ 1880
Trésorier : Dr PATAY........................ 1876
Bibliothécaire : JULLIEN-CROSNIER............ 1862

1894-1896

Président : Albert PAULMIER................. 1879
Vice-président : Abbé DESNOYERS........... 1862
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859
GUERRIER, adjoint.
Secrétaire particulier : Edouard PELLETIER, conseiller à la Cour......................... 1883
Trésorier : Dr DESHAYES, chirurgien de la Maternité 1881
Bibliothécaire : JULLIEN-CROSNIER............ 1862

1897-1899

Président : Albert PAULMIER................. 1879
Vice-président : Edouard PELLETIER......... 1883
L'abbé DESNOYERS, nommé vice-président honoraire.
Secrétaire général : LOISELEUR............. 1859
GUERRIER, adjoint.

Date d'entrée dans la Société

MM.

Secrétaire particulier : Abbé MAILLARD, professeur de Sciences au Petit Séminaire de Sainte-Croix 1891

Trésorier : Dr DESHAYES.................... 1881

Bibliothécaire : JULLIEN-CROSNIER............ 1862

1900

Président : Albert PAULMIER................ 1879

Vice-président : Edouard PELLETIER......... 1883

Marcel CHAROY (de juillet à novembre) 1887

Secrétaire général : GUERRIER, ancien professeur du Lycée.............................. 1876

Secrétaire particulier : Abbé MAILLARD...... 1891

Trésorier : Dr DESHAYES.................... 1881

Bibliothécaire : CUISSARD, bibliothécaire municipal 1893

JULLIEN-CROSNIER, nommé bibliothécaire honoraire...... 1862

1901-1903

Président : Marcel CHAROY, bâtonnier des Avocats 1887

Vice-président : BENGY DE PUYVALLÉE, propriétaire 1885

Secrétaire général : Dr ARQUÉ, médecin de l'Hôtel-Dieu 1872

Secrétaire particulier : Abbé MAILLARD...... 1891

Trésorier : Dr DESHAYES.................... 1881

Bibliothécaire : CUISSARD................... 1893

1904-1905

Date d'entrée dans la Société

MM.

Président : Anatole Basseville, bâtonnier des Avocats 1877

Vice-président : Comte Roland du Roscoat.. 1873

Secrétaire général : Dr Arqué.............. 1872

Secrétaire particulier : Abbé Maillard...... 1891

Trésorier : Dr Deshayes, démissionnaire.... 1881

Lalbalettrier (4 mars 1904), ancien professeur de mathématiques 1902

Bibliothécaire : Cuissard.................. 1893

1906

Président : A. Basseville.................. 1877

Vice-président : Comte R. du Roscoat...... 1873

Secrétaire général : Dr Fauchon, médecin de l'Hôtel-Dieu et du Chemin de fer d'Orléans.... 1890

Secrétaire particulier : Abbé Maillard...... 1891

Trésorier : Lalbalettrier.................. 1902

Bibliothécaire : Cuissard.................. 1893

1907

Président : A. Basseville.................. 1877
réélu le 18 janvier 1907.

Vice-président : Comte R. du Roscoat...... 1873
réélu le 18 janvier 1907.

Secrétaire général : Dr Fauchon............ 1890
élu le 5 janvier 1906.

Secrétaire particulier : Abbé Maillard, réélu le 18 janvier 1907, démissionnaire le 15 février. 1891

Date d'entrée dans la Société

MM.

IAUCH, professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, élu le 15 mars 1907.............. 1903

Trésorier : LALBALETTRIER.................... 1902

Bibliothécaire : GUILLAUME, architecte....... 1905 élu le 2 novembre 1906.

NOTA. — Tout membre qui meurt ou démissionne est considéré comme étant virtuellement en charge, tant qu'un successeur ne lui est pas donné.

RAPPORT

DE LA COMMISSION D'AGRICULTURE

Au sujet de la visite de la ferme de Fresne
commune de Marsainvilliers (Loiret), pour l'attribution du

PRIX PERROT

EN 1907

PAR M. MAXIME DIDIER
Membre de la Section d'Agriculture

Séance du 5 Juillet 1907

MESSIEURS,

La commission d'agriculture, composée de MM. Angot, de la Loge, Callier et Didier, s'est rendue le 4 juin 1907 à la ferme de Fresne, près de Pithiviers, pour visiter les cultures de M. Lesage qui, seul, cette année, avait postulé pour le prix Perrot.

Il s'est mis de suite à notre disposition et, avant de visiter l'exploitation, voici les renseignements qu'il nous a fournis.

La ferme de Fresne comprend actuellement 130 hectares exploités. La qualité des terres est très variable : à part 8 hectares très mauvais, le reste peut se diviser

par quart en bon, assez bon, passable et mauvais. La nature générale du terrain est argileuse ou argilo-siliceuse avec de faibles proportions de calcaire ; les façons culturales se donnent facilement en tout temps et les récoltes sont bonnes.

L'assolement pratiqué est l'assolement biennal ; la sole de jachère occupée par la betterave à sucre, la pomme de terre et la graine de betterave restant toujours en tête d'assolement avec une superficie sensiblement égale à celle du blé. Les bonnes terres sont réservées à la betterave à sucre et les terres inférieures à la pomme de terre. L'assolement de 1907 comprend 41 hectares 38 ares de blé, 53 ares de seigle, 15 hectares d'avoine, près de 6 hectares de pommes de terre, 31 ares de graine de betterave, 35 hectares 50 ares de betteraves à sucre, 24 hectares de prairies artificielles, 1 hectare de vigne produisant la consommation de vin de la ferme, près de 5 hectares de vergers, près de 2 hectares de bois et un peu de maïs.

Les fumures mises sur ces terres sont les suivantes : 1 hectare de betterave à sucre reçoit 30 à 35,000 kilos de fumier, 200 kilos de nitrate, 100 kilos de sulfate d'ammoniaque, 100 kilos de sang desséché, 750 kilos de super minéral 16/18 et 100 kilos de sulfate de potasse. 1 hectare de pommes de terre reçoit, en dehors du fumier, 100 kilos de nitrate, 100 kilos de sulfate d'ammoniaque, 450 kilos de super minéral 16/18 et 200 kilos de sulfate de potasse. Le rendement est d'environ 20,000 kilos à l'hectare, produisant une recette brute de 900 à 950 francs, laissant de bons bénéfices là où la culture de la betterave à sucre ne laisserait qu'une grosse perte.

Le blé vient sur betterave ou pomme de terre avec adjonction de 100 kilos de sulfate d'ammoniaque et 250 kilos de superphosphate minéral 16/18. La recette brute

du grain s'élève maintenant au-dessus de 600 francs, alors que la betterave à sucre ne produit plus que 700 à 750 francs. M. Lesage a établi un tableau où il a comparé le prix moyen du quintal de blé, le rendement moyen en quintaux à l'hectare et le rendement moyen en francs à l'hectare depuis 1882 jusqu'à la dernière récolte. On y remarque que le produit brut en argent tend à se stabiliser et à se rapprocher très sensiblement de 600 francs à l'hectare. Les prairies artificielles, composées de sainfoin à 2 coupes et de luzerne, sont ensemencées dans de l'avoine après chaulage à l'aide de chaux de défécation de la sucrerie à raison de 40,000 kilos à l'hectare et occupent le sol pendant 3 ans.

Pour ce qui est du bétail : il y a à l'écurie 8 chevaux toute l'année ; à la bouverie, 12 bœufs en été et 32 à 34 en automne et en hiver. La bergerie comprend, en été, 400 brebis augmentées d'autant de moutons à partir du mois de septembre. Enfin 2 vaches suffisent aux besoins de la maison. Les chevaux servent aux livraisons, aux travaux légers des champs, à la rentrée des récoltes ; les bœufs transportent les betteraves à la sucrerie et rapportent la pulpe. Après les charrois d'automne, il n'est conservé que 9 paires de bœufs pour les gros labours, le reste est engraissé et vendu au bout de 3 mois. Après les labours, 3 nouvelles paires sont encore mises à l'engrais et il n'en reste que 6 paires pour l'été.

La bergerie se renouvelle chaque année : 400 à 450 brebis berrichonnes sont achetées en avril ; elles sont nourries de façon à entrer en lutte dans la seconde moitié de mai. Les brebis sont de race Southdown. En septembre, 400 moutons berrichons viennent augmenter le troupeau. Au fur et à mesure de l'engraissement, les bêtes sont expédiées par wagons complets à la Vil-

lette. Dans la campagne 1906-1907, le bénéfice net produit par la bergerie a été de 7,600 francs.

Tel est l'aperçu général de l'exploitation.

Nous sommes sortis et avons visité les terres, puis la ferme elle-même. L'impression de la commission a été bonne ; les terres sont propres, exemptes de sauves, ce qui, en ce moment et dans la région de Pithiviers en particulier, est une rareté ; mais les récoltes ne sont pas meilleures que celles des voisins. La culture est bonne, les résultats sont moyens. La tenue de la ferme, tout en étant correcte, n'est pas encore ce que nous aurions voulu rencontrer. Les machines agricoles, moissonneuses, faucheuses, brabants, herses, etc., ne sont pas rangées comme on s'attendrait à le voir dans une exploitation aussi bien organisée que celle-ci.

Etant données ces considérations et aussi que nous n'avions à visiter qu'un seul candidat, ce qui ne permettait pas de faire une comparaison, la commission propose d'attribuer à M. Lesage une partie du prix Perrot, c'est-à-dire 300 francs, estimant que ce cultivateur mérite des éloges et des encouragements, mais que tout dans son exploitation n'est pas irréprochable et qu'on peut lui faire quelques petites critiques.

LES PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE D'ORLÉANS

1810-1906

PAR M. LE Dr GARSONNIN

Membre de la Section de Médecine

Séance du 4 Octobre 1907

Les publications de la Société des Sciences d'Orléans sont réparties actuellement en cinq séries dont la première porte le titre de *Bulletins*, la seconde celui d'*Annales* et les trois dernières celui de *Mémoires ;* il s'ensuit que les 3e, 4e et 5e séries de travaux sont les 1re, 2e et 3e séries de *Mémoires*. Chaque série est divisée en volumes ou tomes dont chacun porte un numéro d'ordre. Chaque volume, à son tour, est composé de fascicules, en nombre variable, également numérotés.

Toutes ces indications (série des travaux, série des mémoires, numéros du volume, du tome et du fascicule) sont imprimées sur la couverture et, généralement, répétées sur le titre. Mais on conçoit qu'en raison du nombre de ces indications, des erreurs fréquentes aient été commises par l'imprimeur. Il en résulte que, bien souvent, les bibliothécaires sont embarrassés pour clas-

ser nos publications dans leurs dépôts et on s'explique aisément le mouvement d'humeur que trahit le passage suivant de la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques*, publiée par MM. R. de Lasteyrie et Alex. Vidier (1902-1903, p. 74) :

« *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences,*
« *Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 5e série, t. I, 72e vol.*
« *de la collection* (*Orléans, 1902, in-8°, 323 p.*)
« [Les indications de tomaison données ci-dessus sont
« prises sur le titre ; les deux fascicules qui forment le
« volume fournissent des indications discordantes. Ainsi
« la couverture du fascicule correspondant au 1er se-
« mestre porte : *t. I, n° 3, 5e série des travaux, 71e vo-*
« *lume de la collection* ; celle du 2e semestre porte :
« *t. II, n° 2, 5e série des travaux, 71e volume de la col-*
« *lection* ; enfin, pour comble de confusion, la table
« est intitulée : *Table du 2e volume de la 3e série des*
« *Mémoires*] ».

Afin de remédier, dans la mesure du possible, à ces erreurs, nous avons dressé un tableau des publications de la Société en prenant pour base les indications imprimées sur la couverture de chaque fascicule, tel qu'il fut publié et distribué, c'est-à-dire de chaque fascicule *broché*. Plusieurs colonnes indiquent, pour chaque fascicule, les divers numéros de séries, de volumes, de fascicules et d'années, la pagination et enfin la liste des planches hors texte avec mention de la page où elles sont placées.

Ces tableaux pourront être utiles à tous ceux qui, par profession ou par goût (bibliothécaires, libraires, bibliophiles, etc.), ont besoin de classer les publications de notre Société et de s'assurer que les exem-

plaires qu'ils possèdent sont complets. Nous avons apporté tout notre soin à leur établissement et nous espérons qu'ils ne présentent ni erreurs, ni omissions importantes.

Les collections de *Mémoires* (1837-1906) se trouvent assez aisément et l'inventaire en a été facile à établir. Les collections de *Bulletins* (1810-1813) et d'*Annales* (1818-1837) sont, au contraire, peu communes, au moins dans leur état primitif. D'après une note placée en tête du 1[er] fascicule du tome I[er] des *Mémoires de la Société royale* (1837), les *Bulletins* ne se trouvaient plus en librairie depuis 1815 et les exemplaires en étaient déjà rares ; quant aux *Annales*, il n'en restait plus, en 1837, que quelques exemplaires incomplets. Cette rareté a déterminé les possesseurs de collections complètes à les faire relier et, suivant un usage regrettable, les relieurs ont supprimé les couvertures qui cependant portaient des indications utiles (liste des rédacteurs du *Bulletin*, liste des membres correspondants, liste des membres honoraires, liste des sociétés avec lesquelles nous échangeons nos publications, table des matières, etc.).

Grâce à l'obligeance d'un de nos collègues, M. le comte Charpentier, qui possède et a bien voulu nous communiquer une collection de *Bulletins* et d'*Annales* à laquelle ne manquent que deux fascicules, nous avons pu compléter notre travail qui tout d'abord ne comprenait que les *Mémoires*. Nous tenons à l'en remercier.

PREMIÈRE SÉRIE

(Juin 1810 à Décembre 1813)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES MÉDICALES ET D'AGRICULTURE D'ORLÉANS

7 tomes in 8 C ($0^m 135 \times 0^m 210$)

Chaque tome comprend 6 cahiers brochés, non rognés, uniformément revêtus d'une couverture rose lie-de-vin ; le tome III contient un 7e cahier supplémentaire. La collection comprend au total 43 cahiers.

Au dos de la couverture est imprimée la table des articles contenus dans chaque bulletin ; sauf pour les numéros 29 à 37 inclus, la liste des rédacteurs du bulletin est imprimée sur le verso du 1er feuillet de la couverture.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET D'AGRICULTURE D'ORLÉANS

ANNÉES	Nos des FASCICULES	Nos des TOMES	DATES	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
1re année	no 1er	Tome I	juin 1810	Pages 1 à 64		
»	no 2	»	juillet 1810	» 65-112		
»	no 3	»	août 1810	» 113-176		
»	no 4	»	septemb. 1810	» 177-240		
»	no 5	»	octobre 1810	» 241-304		
»	no 6	»	novemb. 1810	» 305-352	. . . .	Par erreur on a imprimé pages *250* et *251*; il faut lire *350* et *351*.
»	no 7	Tome II	décemb. 1810	» 1-72		
»	no 8	»	janvier 1811	» 73-120		
»	no 9	»	février 1811	» 121-168		
»	no 10	»	mars 1811	» 169-220		
»	no 11	»	avril 1811	» 221-272		
»	no 12	»	mai 1811	» 273-344		
2e année	no 13	Tome III	*mai* 1811	» 1-52	. . . .	Au lieu de *mai 1811*, lire : *juin 1811*.
»	no 14	»	juillet 1811	» 53-104		
»	no 15	»	août 1811	» 105-156		
»	no 16	»	septemb. 1811	» 157-212		
»	no 17	»	octobre 1811	» 213-260		
»	no 18	»	novemb. 1811	» 261-308		
»	no 19	»	décemb. 1811	» 309-364		
3e année	no 20	Tome IV	janvier 1812	» 1-52		
»	no 21	»	février 1812	» 53-116		
»	no 22	»	mars 1812	» 117-176		
»	no 23	»	avril 1812	» 177-224		
»	no 24	»	mai 1812	» 225-272		
»	no 25	»	juin 1812	» 273-320		
»	no 26	Tome V	juillet 1812	» 1-56		
»	no 27	»	août 1812	» 57-112		
»	no 28	»	septemb. 1812	» 113-164	p. 154, 1 planche de botanique : *Scirpus multicaulis.*	

»	nº 29	»	octobre 1812	»	165 à 220	
»	nº 30	»	novemb. 1812	»	221-288	
»	nº 31	»	décemb. 1812	»	289-336	
4e année	nº 32	Tome VI	janvier 1813	»	1-48	
»	nº 33	»	février 1813	»	49-96	A la fin du fascicule 32, on a ajouté la table du tome V, paginée 337-340.
»	nº 34	»	mars 1813	»	97-144	
»	nº 35	»	avril 1813	»	145-183	N'ayant pu nous procurer, en fascicules brochés, les nºs 35 et 36, il y a lieu de contrôler les indications portées ici pour ces 2 années.
»	nº 36	»	mai 1813	»	1-64	
»	nº 37	»	juin 1813	»	65-108	
»	nº 38	Tome VII	juillet 1813	»	1-48	
»	nº 39	»	août 1813	»	49 96	
»	nº 40	»	septemb. 1813	»	97-152	
»	nº 41	»	octobre 1813	»	153-200	
»	nº 42	»	novemb. 1813	»	201-*148*	
»	nº 43	»	décemb. 1813	»	249-292	Au lieu de pages *147* et *148*, lire *247* et *248*.

DEUXIÈME SÉRIE

(Janvier 1818 à mars 1837)

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

(A partir du tome II on a imprimé :
« ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES... »)

---

14 tomes in-8 C (0m 135 × 0m 210)

Chaque tome est, généralement, formé de 6 cahiers brochés, non rognés; parfois cependant 2 fascicules sont réunis en un seul cahier, de telle sorte que la collection complète des Annales ne comprend que 78 cahiers.

La couleur de la couverture n'est pas uniforme pour les 14 tomes : rose lie-de-vin pour les tomes 1, 2, 4 et 5 ; bleu ardoise pour les tomes 3 et 7 ; cœruléum pour les tomes 9 et 10 ; jaune d'ocre pour le tome 6 ; jaune de Naples pour les tomes 11 et 12 : vert pour les tomes 8, 13 et 14.

La liste des membres correspondants est, à partir du tome IV, imprimée sur le verso du 1er feuillet de la couverture ; au dos de la converture est la table des articles contenus dans chaque fascicule.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

ANNÉES	Nos des FASCICULES	Nos des TOMES	DATES DES CAHIERS	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
1re année	n° 1	Tome I	Cahier de juillet 1818	Pages 1 à 48	p. 48, 1 feuille pliée : *Tableau des époques de la végétation observées aux environs d'Orléans, année 1817.*	Le tableau devrait être placé p. 40. Au commencement du cahier sont les Statuts et les listes des membres de la Société.
»	n° 2	»	Cahier d'août 1818	» 49-96		
»	n° 3	»	Cahier de septembre 1818	» 97-148	1 pl. formant la page 138 : *Sirex pygmœus.*	
»	n° 4	»	Cahier d'octobre 1818	» 149-192		
»	n° 5	»	Cahier de novembre 1818	» 193-236		
»	n° 6	»	Cahier de décembre 1818	» 237-281		Après la page 284 on a ajouté 2 feuillets (*Titre du tome Ier*) et IV pages (*Prospectus*).

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

ANNÉES	Nos des FASCICULES	Nos des TOMES	DATES DES CAHIERS	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
1re année	n° 7	Tome II	Cahier de janvier 1819	Pages 1-48	p. 42, une double feuille pliée : *Tableau des époques de la végétation pendant l'année 1818.*	
»	n° 8	»	Cahier de février 1819	» 49-96		
»	n° 9	»	Cahier de mars 1819	» 97-148		
»	n° 10	»	(*février 1820*)	» 149-184	p. 178, une feuille pliée : *Tableau d'assolement quatriennal.*	A partir de ce fascicule, les couvertures ne portent plus de date ; nous y avons suppléé en indiquant les dates extrêmes des travaux publiés dans chaque fascicule.
»	n° 11	»		» 185-236		
»	n° 12	»		» 237-271		

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

Nos des TOMES	Nos des FASCICULES	DATES	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
Tome III	n° 1	*(juin 1820)*	Pages 1-48		
»	n° 2	*(avril-juillet 1820)*	» 49-104	p. 62, 1 double feuille pliée : *Tableau des époques de la végétation pendant l'année 1819*	
»	n° 3	*(juillet 1820-juillet 1821)*	» 105-152		
»	n° 4	*(août 1820-juillet 1821)*	» 153-200	p. 196, 1 pl. pliée : *Fosses d'aisances en maçonnerie.*	
»	n° 5	*(juillet-août 1821)*	» 201-240		
»	n° 6	*(août-novembre 1821)*	» 241-288		
Tome IV	n° I	*(décembre 1821-février 1822)*	» 1-48	p. 2, 1 double feuille pliée : *Tableau des époques de la végétation pendant l'année 1820.*	
»	n° II	*(novembre-décembre 1821)*	» 49-80		
»	n° III	*(décembre 1821-février 1822)*	» 81-144		
»	n° IV	*(décembre 1821-avril 1822)*	» 145-176		
»	n° V	*(avril-juin 1822)*	» 177-248		
»	n° VI	*(mai-décembre 1822)*	» 249-288	p. 273, 1 pl. pliée : Plan d'un théâtre romain découvert à Orléans en 1821. p. 281, 1 pl. pliée : Autre plan du même théâtre.	
Tome V	n° I	*(janvier 1823)*	» 1-48		
»	n° II	*(janvier-février 1823)*	» 49-120		
»	n° III	*(août 1822-mars 1823)*	» 121-168	p. 142, 1 feuille pliée : *Tableau comparatif de l'épreuve des réactifs sur l'eau de la fontaine l'Etuvée, sur celle de la Loire et sur plusieurs autres eaux.*	Cette planche devrait être placée à la page 110.
»	n° IV	*(avril-août 1823)*	» 169-216		
»	nos 5 et 6	*(août 1823)*	» 217-312		
Tome VI	nos I et II	*(juillet-août 1823)*	» 1-120		
»	n° 3	*(août 1823-janvier 1824)*	» 121-*166*	. . . .	Par erreur on a imprimé p. *166*; il faut lire : *176*.
»	n° 4	*(février 1823-juillet 1824)*	» 177-240		
»	nos 5 et 6	*(avril-août 1824)*	» 241-290	p. 254, 1 pl. pliée : Dents fossiles trouvées à Montabusard.	

Tome VII	n° 1er	(*1824*)	»	1-80	
»	n° 2	(*février-novembre 1824*)	»	81-128	p. 96, 1 lithographie de Jacob et Pensée, pliée : *Coffre ancien de la sacristie de l'église de Saint-Aignan.*
»	n° 3	(*Décembre 1824-avril 1825*)	»	129-184	p. 144, 1 pl. pliée : Plan de la fontaine de l'Etuvée et des environs et Inscription. p. 156, 1 pl. pliée : *Fontaine l'Etuvée* : *Vases et autres objets antiques trouvés en 1823.*
»	n°s 4 et 5	(*mars-septembre 1825*)	»	185-256	
»	n° 6	(*novembre 1825-février 1826*)	»	257-284	
Tome VIII	n° 1er	(*juin 1825-février 1826*)	»	1-56	
»	n° 2	(*mars-juillet 1826*)	»	57-104	
»	n° 3	(*juin 1826-février 1827*)	»	105-148	
»	n° 4	(*novembre 1826*)	»	149-196	
»	n° 5	(*juin 1826-août 1827*)	»	197-240	
»	n° 6	(*décembre 1827-avril 1828*)	»	241-300	
Tome IX	n° 1er	(*novembre 1827-août 1828*)	»	1-62	p. 42, carte en couleurs, pliée : *Carte des espaces ravagés par la grêle dans le département du Loiret depuis 1810 jusqu'à 1826.*
»	n° 2	(*août 1828-janvier 1829*)	»	63-122	p. 122, 1 feuille pliée : *Coupe des terrains traversés par la sonde* dans les travaux exécutés aux Montées.
»	n° 3	(*juillet-décembre 1828*)	»	123-178	p. 123, 1 pl. : *Mémoire sur l'Ecusson-Greffe par M. Vergnaud-Romagnesi.*
»	n°s 4 et 5	(*novembre 1828-mars 1829*)	»	179-238	
»	n° 6	(*décembre 1827-février 1829*)	»	239-306	
Tome X	n°s 1 et 2	(*mars 1829*)	»	1-96	p. 34, 1 feuille pliée : *Tableau du prix des laines*.....
»	n° 3	(*mai 1829*)	»	97-216	
»	n° 4	(*mars-mai 1829*)	»	217-268	
»	n° 5	(*août-novembre 1829*)	»	269-328	
»	n° 6	(*avril 1828*)	»	329-372	
Tome XI	n° 1	(*janvier-mai 1830*)	»	1-48	
»	n° 2		»	49-100	5 planches pliées, relatives aux fouilles de Gièvres (Loir-et-Cher) : p. 50 : *Extrait de la carte routière de la France.* p. 52 : *Vue de Gièvres*, lithographie de Pensée. p. 78, 3 lithographies de Pensée : *Vases provenant des fouilles du Cimetière romain de Gabris.*

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

Nos des TOMES	Nos des FASCICULES	DATES	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
Tome XI	no 3	1831	Pages 101-140		Avec ce fascicule, on recommence à inscrire la date sur la couverture.
»	no 4	1831	» 141-196	p. 196, 1 pl. pliée : *Restauration du Mausolée... de Philippe Ier... à St-Benoît-sur-Loire.*	Cette planche devrait être placée à la page 161.
»	no 5	1832	» 197-214		
»	no 6	1832	» 245-292	p. 283, 1 pl. pliée : *Plan de la partie est d'Orléans...* (cimetière romain de Saint-Euverte découvert en 1803, 1805 et 1829).	Cette planche devrait être placée à la page 267.
Tome XII	no 1er	1832	» 1-56		
»	no 2	1832	» 57-112	p. 112, 1 lithographie de Pensée, pliée : *Chambord.*	Cette planche manque dans beaucoup de fascicules.
»	no 3	1832	» 113-152		
»	no 4	1832	» 153-200	p. 200, 3 planches pliées : 1° *Plan comparatif de l'ancien Pont d'Orléans en 1429 et du Pont actuel...* 2° *Restes du Fort des Tourelles.* 3° *Fort des Tourelles. Etage inférieur de la tour de l'Est.*	
»	no 5	1832	» 201-236	p. 210, 1 pl. pliée : Plan incliné mobile comme moyen de pression. p. 216, 3 pl. pliées relatives au même Plan incliné mobile. p. 236, 1 pl. pliée, par Pensée : *Figurine en terre cuite trouvée..... à Tigy.*	
»	no 6	1832	» 237-298	p. 290, 1 pl. pliée : *Instrumens antiques en bronze trouvés près de Gien.*	
Tome XIII	no 1er	1833	» 1-43	p. 3, 1 pl. : *Ancienne porte Saint-Jean d'Orléans*, lithographie de Romagnesi. p. 24, 1 pl. pliée : *Ancienne porte Saint-Jean d'Orléans*, lithographie de Pensée.	

»	n° 2	1833	»	49-80	p. 80, 1 pl. pliée : *Figurine et instrumens antiques en bronze trouvés... à Bacon et Orléans.*	
»	n° 3	1834	»	81-112	p. 112, 1 pl. pliée, par Pensée : *Sculptures antiques trouvées à Orléans.*	
»	n° 4	1834	»	113-156		
»	n° 5	1834	»	157-212	p. 212, 3 pl. pliées : Mosaïque de Mienne, près de Châteaudun.	
»	n° 6	1835	»	213-300	p. 213, 1 pl. pliée : *Eglise de Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans*, lithographie de Pensée. p. 300, 1 pl. pliée : *Plan des fondations d'un temple ou édifice découvert près de Marboë* (planche IV de la Mosaïque de Mienne).	
Tome XIV	n° 1er	1836	»	1-32	p. 1, 1 pl. pliée : *Ancienne porte Saint-Laurent ou Barentin, à Orléans*, lithographie de Pensée. p. 20, 1 pl. pliée : *Ancienne porte Saint-Laurent, à Orléans*, lithographie de Romagnesi.	
»	n° 2	1836	»	33-68		
»	n° 3	1836	»	69-140		
»	n° 4	1836	»	141-192	p. 141, 1 feuille pliée : *Tableau du rapport proportionnel des impôts avec les salaires, les productions..... et la richesse.*	
»	n° 5	1836	»	193-260		
»	n° 6	1837	»	261-316		

TROISIÈME SÉRIE (1837-1852)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

(Le mot « ROYALE » est supprimé à partir du fascicule 6 du tome VII, 1849)

PREMIÈRE SÉRIE DES MÉMOIRES

10 tomes, format in-8 C ($0^m 14 \times 0^m 21$)

Chaque tome comprend 6 fascicules brochés, non rognés, revêtus d'une couverture d'un ton jaune plus ou moins foncé suivant les fascicules; le tome IX, seul, n'a que 5 fascicules. La collection comprend donc au total 59 fascicules.

Sur les 2 pages intérieures de la couverture est imprimée la liste des membres correspondants.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

Nos des TOMES	Nos des FASCICULES	ANNÉES	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE
Tome I	no 1	1837	1 à 56	
»	no 2	1838	57-92	p. 92, 3 planches de botanique dont 2 réunies sur une même feuille pliée : ***Marsilea fabri.***
»	no 3	1838	93-132	
»	no 4	1838	133-188	
»	no 5	1838	189-240	p. 240, 2 planches de poissons : ***Carpes monstrueuses.***
»	no 6	1838	241-293	
Tome II	no 1	1838	1 à 48	
»	no 2	1838	49-96	p. 80, 1 pl. en couleur : *Typhus intestinal.*
»	no 3	1839	97-144	
»	no 4	1839	145-200	
»	no 5	1810	201-248	p. 202, 1 pl. botanique : *Pelletiera verna.* p. 244, 1 pl. botanique : *Genlisea aurea.*
»	no 6	1840	249-300	p. 296, 3 pl. pliées : 2 lithographies par Pensée et 1 coupe de *l'église de Saint-Benoît.*
Tome III	no 1	1810	1 à 32	
»	no 2	1840	33-80	
»	no 3	1840	81-154	
»	no 4	1841	155-206	
»	no 5	1841	207-250	p. 250, 1 pl. pliée : ***Chaîne métrique de M. Cartéron.***
»	no 6	1841	251-289	
Tome IV	no 1	1841	1 à 48	
»	no 2	1841	49-100	
»	no 3	1842	101-144	p. 144, 1 pl. : ***Figurine en terre cuite venant de l'isthme de Panama.***
»	no 4	1842	145-192	
»	no 5	1842	193-240	
»	no 6	1842	241-288	p. 252. 1 feuille pliée : fac-similé d'actes du IXe au XVe siècles, relatifs à ***Bonne-Nouvelle.*** p. 256 et 258 : 2 plans pliés de ***Bonne-Nouvelle.***
Tome V	no 1	1843	1 à 48	

»	nº 2	1843	49-112	p. 52, 1 pl. : *Torticolis par rétraction musculaire guéri par la ténotomie.* p. 66, 1 pl. : *Doigts déformés et rétablis par la ténotomie.* p. 80, 1 pl. : *Coloboma iridis.*
»	nº 3	1844	113-152	
»	nº 4	1844	153-200	p. 200, 1 pl. : *Le chêne de l'Evangile*, dessin de Pensée.
»	nº 5	1844	201-252	p. 248, 2 pl. : *Eglise de Beaune-la-Rolande* et *Inscription de la cloche de Beaune-la-Rolande.*
»	nº 6	1845	253-292	p. 289, 1 pl. : *Patchouly.*
Tome VI	nº 1	1845	1 à 48	p. 16, 1 pl. : *Calibreuse pour briques.*
»	nº 2	1846	49-96	
»	nº 3	1846	97-144	p. 128, 1 tableau plié : *Coupes géologiques (forages de Sennely).*
»	nº 4	1846	145-192	
»	nº 5	1846	193-240	
»	nº 6	1846	241-300	
Tome VII	nº 1	1846	1 à 48	
»	nº 2	1846	49-96	p. 62, 1 pl. pliée : *Sépulcre de Saint-Mihiel (Meuse).*
»	nº 3	1847	97-144	
»	nº 4	1847	145-192	
»	nº 5	1847	193-240	

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

»	nº 6	1849	241-291	
Tome VIII	nº 1	1849	1 à 48	
»	nº 2	1849	49-96	
»	nº 3	1849	97-144	
»	nº 4	1849	145-192	p. 170, 1 pl. : *Carte du canal de la Grande-Sauldre.*
»	nº 5	1849	193-240	p. 226, 1 pl. : *Eglise de Saint-Péravy.* p. 232, 1 pl. : *Plan de la commune de Saint-Péravy.*
»	nº 6	1849	241-298	
Tome IX	nº 1	1850	1 à 48	
»	nº 2	1850	49-88	
»	nºs 3 et 4	1850	89-164	p. 164, 1 pl. pliée : *Fourneau à double combustion.*
»	nº 5	1851	165-220	

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

N°s des TOMES	N°s des FASCICULES	ANNÉES	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE
Tome IX	n° 6	1851	221-288	p. 284, 1 pl. pliée : *Courbes météorologiques.*
Tome X	n° 1	1852	1 à 48	p. 16, 1 pl. : *Crâne et cervelle de mouton dans le tournis.* p. 30, 1 pl. géométrie : *Forces centripète et centrifuge.*
»	n° 2	1852	49-100	
»	n° 3	1852	101-148	p. 114, 1 pl. pliée : *Four à chaux.*
»	n° 4	1852	149-184	p. 160 à 173, 8 pl. : *Le Squelette, La Charité et diverses œuvres du sculpteur Ligier-Richier.*
»	n° 5	1852	185-224	
»	n° 6	1852	225-291	p. 225 à 250, 5 pl. : *Asymptotes et courbes.* p. 260, 1 pl. : *Thermes de Dioclétien.*

QUATRIÈME SÉRIE (1853-1900)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

SECONDE SÉRIE DES MÉMOIRES

38 tomes in-8 R ($0^m16 \times 0^m25$)

Le changement de format correspond au changement de titre de la Société afin de jouir du bénéfice de la loi sur les Comices agricoles.

Chaque tome comprend un nombre variable de fascicules brochés, revêtus d'une couverture verte dont le ton varie suivant les exemplaires. La collection comprend en tout 124 fascicules.

Les deux pages intérieures de la couverture portent imprimées les listes des membres correspondants jusqu'au fascicule 3 du tome X inclusivement. A partir du fascicule 3 du tome XI, la 1re page intérieure de la couverture contient la liste des membres honoraires et correspondants; l'autre page intérieure est réservée à la liste des Sociétés avec lesquelles il y a échange de publications.

Outre les 38 tomes portes ci-contre, la Société a fait imprimer à part, en 1874, chez Puget et Cie, à Orléans, une *Table générale des matières contenues dans les Bulletins, Annales, Mémoires...* dressée par le Dr Charpignon. Cette table, de même format que les Mémoires, comprend 86 pages.

Enfin la Société a publié, en dehors des planches annexées aux volumes, de nombreux portraits de ses membres décédés. Ces portraits ont été distribués à part et ne font pas partie des *Mémoires* de la Société.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

SÉRIE des Mémoires	N°s des TOMES	N°s des FASCICULES	ANNÉES ET TRIMESTRES	Série des travaux de la Société	N°s du volume de la collection	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
Nouvelle série	Tome I	n° 1	1853			1 à 48	p. 26, 28, 30 et 31, 4 pl. : *Crypte de St-Avit.*	
»	»	n° 2	1854			49-96	p. 86 2 pl. : *Bandages pour hernies.*	
»	»	n° 3	1854			97-144	p. 141, 1 pl. : *Prostate hypertrophiée.*	
»	»	n° 4	1855			145-192		
»	»	n° 5	1855			193-210		
»	»	n° 6	1856			241-288		
»	Tome II	n° 1	1856			1 à 48	p. 22, 2 pl. pliées : *Boîte à graisse Proust pour les wagons.*	
							p. 28 : *Sonde pour la taille vésico-vaginale.*	
»	»	2	1856			49-96		
»	»	3	1856			97-144		
»	»	4	1856			145-208	p. 160, 2 pl. : *Frein pour arrêter les wagons.*	
»	»	5	1857			209-256		
»	»	6	1857			257-304	p. 288, 5 pl. géométrie : *Polyèdres réguliers.*	
Seconde série	Tome III	1	1857	4e s.	34e v.	1 à 40	p. 40, 9 pl. pliées : *Ruines de Verdes.*	
»	»	2	1858	»	»	41-88	p. 52, 1 pl. pliée : *Plan de l'amphithéâtre de Triguères.*	
»	»	3	1858	»	»	89-136		
»	»	4	1858	»	»	137-180	p. 152, 1 pl : *Polype naso-pharyngien.*	
»	»	5	1859	»	»	181-228		
»	»	6	1859	»	»	229-280		
»	Tome IV	1	1859	»	35e v.	1 à 48		
»	»	2	1859	»	»	49-96		
»	»	3	1860	»	»	97-144	p. 144, 3 pl. pliées : *Cimetière celtique de Beaugency.*	
»	»	4	1860	»	»	145-192		
»	»	5	1860	»	»	193-210		
»	»	6	1860	»	»	241-292		

»	Tome V	1	1860	»	»	1 à 48		36° vol. et non 35°.
»	»	2	1860	»	36° v.	49-96		
»	»	3	1860	»	»	97-152		
»	»	4	1861	»	»	153-200		
»	»	5	1861	»	»	201-240		
»	»	6	1861	»	»	241 324	p. 320, 2 cartes pliées : *Royaume d'Orléans.*	
»	Tome VI	1	1861	»	37° v.	1 à 48	p. 16, 2 pl. : *Eglise de Saint-Ay* et *Fac-Similé des registres d'état civil de Saint-Ay.*	
»	»	2	1862	»	»	49-96		
»	»	3	1862	»	»	97-144	p. 102, 1 plan : *Ferme des Francs-Bois*, commune de Lailly.	
»	»	4	1862	»	»	145-192	p. 165, 1 pl. : *Placage en pierres naturelles.*	
»	»	5	1863	»	»	193-240	p. 238, 2 pl., la 1re pliée : *Puits funéraires celtiques et gallo-romains* et *Boucle et collier mérovingiens.*	
»	»	6	1863	»	»	241-288		
»	Tome VII	1	1864	»	38° v.	1 à 48	p. 8, 1 pl. pliée : *Carte pour les expéditions de J. César chez les Carnutes.* p. 34, 1 pl. pliée : *Carte pour la marche sur Avaricum.*	
»	»	2	1863	»	»	49-104	p. 52, 1 pl. pliée : *Carte de Decetia à Gergovia.* p. 58, 1 pl. : *Carte de Gien le vieux et Gien ville.*	
»	»	3	1863	»	»	105-136		
»	»	4	1863	»	»	137-188	p. 137, 11 pl., dont 4 pliées : *Ruines celtiques et gallo-romaines de Triguères.*	
»	»	5	1864	»	»	189-236	p. 196. une feuille pliée : *Tableau des résultats numériques.*	
»	»	6	1864	»	»	237-291	p. 246, 2 pl. pliées : *Objets gallo-romains trouvés dans les fouilles des Minimes.*	
»	Tome VIII	1	1864	»	39° v.	1 à 48		
»	»	2	1864	»	»	49-96		

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

SÉRIE des Mémoires	N°s des TOMES	N°s des FASCICULES	ANNÉES ET TRIMESTRES	Série des travaux de la Société	N°s du volume de la collection	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
Seconde série	Tome VIII	3	1864	4e s.	39e v.	97-128		
»	»	4	1865	»	»	129-184	p. 141, 1 pl. pliée : *Plan de l'église de Recouvrance et de ses environs.*	
»	»			»	»		p. 164, 1 pl. pliée : *Tableau graphique des hauteurs d'eau de la Loire.*	
»	»	5	1865	»	»	185-232		
»	»	6	1866	»	»	233-276	p. 250, 5 pl. dont 1 pliée : *Rhinocéros fossile.*	
»	Tome IX	1	1866	»	40e v.	1 à 88	p. 88, 18 tableaux dont 15 pliés et 1 carte pliée : *Recherches sur l'évaporation.*	
»	»	2, 3, 4, 5 et 6	1866	»	»	89-279		
»	Tome X	1	1866-1867 1er tr.	»	41e v.	1 à 80	p. 64, 3 pl. : *Dessins au trait, sur schiste* (rennes, aurochs, etc.).	
»	»	2	1867 2e trimestre.	»	»	81-156	p. 156, 1 pl. micrographie : *Confervoidée et Eugenia viridis.*	
»	»	3	1867 3e trimestre.	»	»	157-236	p. 184, 1 pl. : *Télégraphe électro-chimique.*	
»	»			»	»		p. 220, 1 pl. : *Tombeau de l'abbé Gendron.*	
»	»	4	1867 4e trimestre.	»	»	237-322	p. 237, 3 tableaux pliés et 1 carte pliée : *Produits de la France agricole.*	
»	Tome XI	1	1868 1er trimestre.	»	42e v.	1 à 80		
»	»	2	1868 2e trimestre.	»	»	81-192		
»	»	3	1868 3e trimestre.	»	»	193-280	p. 198, 1 pl. : *Trichine isolée et dans le muscle.*	
»	»	4	1868 4e trimestre.	»	»	281-352		
»	Tome XII	nos 1 et 2	1869 1er et 2e tri.	»	43e v.	1 à 176		
»	»	3	1869 3e trimestre.	»	»	177-272	p. 224, 3 planches et 1 plan pliés : *Château du Hallier.*	
»	»	4	1869 4e trimestre.	»	»	273-356		

»	Tome XIII	1	1870 1er trim.	»	44e v.	1 à 80	p. 60, 1 pl. pliée : *Objets trouvés dans les ruines gallo-romaines des Quatre-Clefs*, commune de Saran.
»	»	2	1870 2e trimestre.	»	»	81-164	
»	»	3	1870 3e trimestre.	»	»	165-228	p. 168, 1 pl. : *Vers d'Ovide, gravés sur une vitre en 1670.*
»	»	4	1870-1871 4e tri.	»	»	229-340	
Seconde série des Mémoires	Tome XIV	nos 1 et 2	1872 1er et 2e tri.	»	45e v.	1 à 128	p. 5, 1 pl. pliée : *Tubes en os et charnières restaurées.*
»	»	3	1872 3e trimestre.	»	»	129-224	
»	»	4	1872 4e trimestre.	»	»	225-290	p. 246, 1 pl. : *Sépulture gauloise, rue Sainte-Anne.*
»	Tome XV	nos 1 et 2	1873 1er et 2e tri.	»	46e v.	1 à 124	p. 82, 1 pl. : *Figures à propos d'une aurore australe.*
»	»	nos 3 et 4	1873 3e et 4e tri.	»	»	125-322	p. 144, 1 pl. : *Machine pour l'écorcement des bois par la chaleur.*
»	Tome XVI	nos 1 et 2	1874 1er et 2e tri.	»	47e v.	1 à 128	
»	»	3	1874 3e trimestre.	»	»	129-224	p. 162, 1 pl. : *Poteau télégraphique.*
»	»	4	1874 4e trimestre.	»	»	225-359	
»	Tome XVII	nos 1 et 2	1875 1er et 2e tri.	»	48e v.	1 à 156	
»	»	3	1875 3e trimestre.	»	»	157-236	
»	»	4	1875 4e trimestre.	»	»	237-360	
»	Tome XVIII	1	1876 1er trimestre.	»	49e v.	1 à 80	p. 38, 1 pl. pliée : *Pont de l'Archet, plan, coupe, élévation.*
»	»	2	1876 2e trimestre.	»	»	81-192	p. 90, 1 pl. : *Le Cloître Saint-Benoît.* p. 93, 1 pl. : *Statuette et épitaphe dans l'église de Saint-Benoît-du-Retour.* p. 101, 1 pl. : *Le Pavillon de la rue Guillaume.* p. 103, 1 pl. : *Inscription du pavillon et Blason du caveau.* p. 173, 1 pl. : *Une tête de Vénus trouvée à Bazoches-les-Hautes.*

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

SÉRIE des Mémoires	Nos des TOMES	Nos des FASCICULES	ANNÉES ET TRIMESTRES	Série des travaux de la Société	Nos du volume de la collection	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
Seconde série des Mémoires	Tome XVIII	3	1876 3e trimestre.	4e s.	49e v.	193-284		
»	»	4	1876 4e trimestre.	»	»	285-304		
»	Tome XIX	1	1877 1er trim.	»	50e v.	1 à 64	p. 48, 52 et 56, 3 planches botanique : *Chênes pédonculés et sessilés.*	
»	»	2	1877 2e trimestre.	»	»	65-140		
»	»	3 et 4	1877 3e et 4e trim	»	»	141-299	p. 300, fin du fascicule, 5 pl. : *Collection Desnoyers, antiquités égyptiennes* (pl. 1, 2 et 3 en couleurs, pl. 4 en noir. — pl. 5 (*antiquités*) en couleurs).	
»	Tome XX	1 et 2	1878 1er et 2e tri.	»	51e v.	1 à 160		
»	»	3 et 4	1878 3e et 4e tri.	»	»	161-304	p. 241, 245 et 250, 3 pl. : *Pins sylvestres de la Savoie.* p. 257, 1 pl. : *Pins à crochets de la Savoie.* p. 28[illegible], 1 pl. micrographie : *Rhizina undulata* et *Déformation coralloïde des radicelles du pin maritime.*	
»	Tome XXI	1	1879 1er trimestre.	»	52e v.	1 à 76	p. 20, 1 eau-forte de Davoust, d'après Chouppe : *Sologne, Verglas du 22-26 janvier 1879.* p. 75, 1 pl. : *Epitaphe de P.-L. Poillot de Marolle.*	
»	»	2	1879 2e trimestre.	»	»	77-132		
»	»	3	1879 3e trimestre.	»	»	133-188		
»	»	4	1879-1880 4e tri.	»	»	189-292	p. 193 : *Carte de Neuvy-en-Sullias et des environs.* p. 196, 1 pl. pliée : *Carte et coupe du terrain des fouilles de Neuvy.* p. 218, 1 pl. pliée : *Hache à deux tranchants, trouvée à Saint-Cyr-en-Val.*	

»	Tome XXII	1	1881 1er trim.	»	53e v.	1 à 92	p. 63, 65, 68 et 74, 4 pl. botanique : *Pomologie naturelle.*	
»	»	2, 3 et 4	1881 2e, 3e et 4e tr.	»	»	93-364	p. 93, 1 eau-forte de Davoust : *Le Calvaire, rétable en marbre du XVIe siècle.* p. 114. 1 pl. de musique : *Avis du chant de la Passion et d'Yvoy-le-Marron.* p. 318, 6 planches ou tableaux concernant l'abbaye de Voisins : 2 tableaux pliés : *Donateurs et donations.* 1 tableau plié : *Liste des abbesses et religieuses.* 3 planches : *plans, sceaux, dessins,* etc.	
»	Tome XXIII	1	1882 1er trim.	»	54e v.	1 à 100	p. 82 : 1 pl. de musique : *Notation des cris d'Orléans.*	
»	»	2	1882 2e trimestre.	»	»	101-200		
»	»	3	1882 3e trimestre.	»	»	201-312		
»	»	4	1882 4e trimestre.	»	»	313-403		
»	Tome XXIV	1	1882 1er trim.	»	»	1 à 64	. . . .	55e vol. et non 54e
»	»	2 et 3	1883 2e et 3e trim.	»	»	65-142	. . . .	55e vol. et non 54e
»	»	4	1883 4e trimestre	»	»	143-294	. . . .	55e vol. et non 54e
»	Tome XXV	1 et 2	1884-1885 1er tri.	»	56e v.	1 à 140	p. 11, 16, 25, 29 et 33, 5 pl. de botanique : *Monographie des pins sylvestres.*	
	»	3	1885 2e trimestre.	»	»	141-230		
	»	4	1885 3e et 4e trim.	»	»	231-363	p. 280, 1 pl. : *Monument de J. de Jarente.* p. 287, 1 pl. : *Borne de juridiction du chapitre de Chartres.* p. 314, 1 pl. pliée : *Fragments d'inscriptions romaines trouvées à Orléans.*	
»	Tome XXVI	1 et 2	1886 1er et 2e tri.	»	57e v.	1 à 164		
»	»	3 et 4	1886 3e et 4e tri. et 1er trim. de 1887.	»	»	165-268	p. 165, 1 pl : *Portrait d'Alciat.* p. 182. 1 pl. : *Emblèmes.*	
»	Tome XXVII	1, 2, 3 et 4	1887 2e, 3e et 4e tr.	»	58e v.	1 à 239 I à XXXI	p XXXI (fin du vol.), 1 pl. pliée : *Inscription en caractères égyptiens.*	

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

SÉRIE des Mémoires	N°s des TOMES	N°s des FASCICULES	ANNÉES ET TRIMESTRES	Série des travaux de la Société	N°s du volume de la collection	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
Seconde série des Mémoires	Tome XXVIII	1, 2, 3 et 4	1888 1er, 2e, 3e, 4e t.	4e s.	59e v.	1 à 260	p. *26*, *32*, *42*, 75, 77, *95*, 113, *118*, *125*, *127*, *141*, 155, 156, 157, 159, 161 et *163*, 17 tableaux ou graphiques, en noir et en couleurs, concernant la *Transpiration des plantes* (les pl. pliées sont en italique). p 200, 1 pl. anatomie : *Tête de Mad. Guyon.*	
»	Tome XXIX	1 et 2	1889 1er et 2e tri.	»	60e v.	1 à 84		
»	»	3	1889 3e et 4e tr. et c. de 1890	»	»	85-164		
»	»	4	1890 2e, 3e et 4e tr.	»	»	165-299		
»	Tome XXX	1, 2 et 3	1891 1er, 2e et 3e t.	»	61e v.	1 à 216	p. 65, 1 portrait : *M. Collin.*	
»	»	4	1891 4e trimestre.	»	»	217-381	p. 123, 1 portrait : *S. E. Mgr H. Vehabédian.* p. 275, 1 portrait : *M. E. Bimbenet.*	
»	Tome XXXI	1	1892 1er trim.	»	62e v.	1 à 80		
»	»	2 et 3	1892 2e et 3e tri.	»	»	81-176		
»	»	4	1892 4e trimestre.	»	»	177-275		
»	Tome XXXII	1, 2, 3 et 4	1893 1er, 2e, 3e, 4e t.	»	63e v.	1 à 268	. . . .	La table des matières n'existe que sur la couverture.
	Tome XXXIII	1, 2, 3 et 4	1894 1er, 2e, 3e, 4e t.	»	64e v.	1 à 13 1 à 258	p. VII, 1 pl. : *Stèle rabbinique trouvée à Orléans.* p. 105, 1 pl. pliée : *Plan de la Juiverie d'Orléans au* XIIIe *siècle.* p 136, 1 pl. : *Médaille rabbinique trouvée à Saran.*	
»	Tome XXXIV	1, 2, 3	1895 1er, 2e et 3e t.	»	65e v.	1 à 176		
»	»	4	1895 4e trimestre.	»	»	177-496	p. 406, 1 tableau plié : *Analyses des vins.* p 410 et 416, 2 tableaux pliés : *Vins du Loiret, récolte de 1893.* p. 420, 1 tableau plié : *Vins blancs de diverses provenances.*	

»	Tome XXXV	1, 2, 3, 4	1896 1er, 2e, 3e, 4e t.	»	»	1 à 332	. . . .	*66e vol.* et non 65e (la rectification a été faite sur le titre).
»	Tome XXXVI	1 et 2	1897 1er et 2e tri.	»	66e v.	1 à 167	p. 15, 1 pl : *Portrait de Henriette d'Entragues.* p. 28, 1 pl. : *Monument de Fr. d'Entragues à Malesherbes.* p. 35, 1 pl. : *Portrait de la marquise de Verneuil.*	*67e vol.* et non 66e (la rectification a été faite sur le titre).
»	»	3 et 4	1897 3e et 4e tri.	»	»	169-223		
»	»	5 et 6	1897 3e et 4e tr. *bis*	»	»	225-328	. . . .	Contient les p. v. de 1896 et 1897 et des travaux de 1898 et 1899 ; la table des matières 1809-1899 annoncée à la fin du volume comme devant se trouver à la page 329 n'a été imprimée que dans le volume suivant.
»	Tome XXXVII	1	1899 1er, 2e, 3e, 4e t.	»	68e v.	1 à 260 I à XLVI	. . . .	Contient les statuts et règlement de la Société, l'histoire et le résumé de ses travaux et la table des matières de 1809 à 1899.
»	Tome VIII	1	1900 1er semestre.	»	69e v.	1 à 40		La table des matières du tome 37 n'existe que sur la couverture.
»	Tome XXXIX	2	1900 2e semestre.	»	70e v.	41 à 139	. . . .	C'est par erreur qu'on a imprimé t. XXXIX, 70e vol. Il s'agit du second fascicule du tome 38, ainsi que l'indique d'ailleurs la pagination. Le dernier volume de cette série est donc en réalité le 38e de la seconde série des Mémoires (et non le 39e) et le 69e vol. de la collection (et non le 70e).

CINQUIÈME SÉRIE (1901-.....)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS

TROISIÈME SÉRIE DES MÉMOIRES

Format in-8 R ($0^m16 \times 0^m25$)

Chaque tome comprend 2 fascicules brochés (un par semestre), revêtus d'une couverture grise, à l'exception du 1er fascicule du 1er tome qui a une couverture verte comme ceux de la série précédente. L'année 1906, cependant, a été réunie en un seul tome, de telle sorte qu'au début de l'année 1907 la collection en cours de publication ne comprend que 11 fascicules brochés.

Comme dans la 4e série, les fascicules de la 5e série portent, imprimées sur les 2 pages intérieures de la couverture, d'une part la liste des membres honoraires et correspondants, d'autre part la liste des Sociétés en relations d'échanges avec la nôtre.

SÉRIE des Mémoires	Nos des TOMES	Nos des FASCICULES	ANNÉES ET TRIMESTRES	Série des travaux de la Société	Nos du volume de la collection	PAGINATION	PLANCHES HORS TEXTE	ERRATA et OBSERVATIONS
Seconde série des Mémoires	Tome I	nº 1	1er semestre 1901	5e s.	71e v.	p. 1 à 92	. . . .	*Troisième série* des Mémoires et non seconde. 70e vol. et non 71e (sur le titre on a imprimé exactement 70e vol.)
Troisième série des Mémoires	»	nº 2	2e semestre 1901		»	92-215	p. 118, 1 pl. : *Vases égyptiens.* p. 127, 165 et 175 : 3 portraits *d'Antoine Petit.*	70e vol. et non 71e. A ce fascicule est annexée une feuille, paginée 25-26, et ayant pour titre : « Modifications au Règlement ».
	»	nº 3	1er semestre 1902	»	»	1 à 90	. . . .	Au lieu de t. I, nº 3, il faut lire : tome II, nº 1. Sur le titre on a imprimé par erreur 72e vol. au lieu de 71e vol.
	Tome II	nº 2	2e semestre 1902	»	»	91-323		
	Tome III	nº 1	1er semestre 1903	»	72e v.	1 à 163	p. 1, 1 pl. pliée : *Diplôme d'académicien de l'abbé Pataud.* p. 162, 1 pl. : *Photographie d'une source formée en Loire en juillet 1903, à Orléans.*	
	»	nº 2	2e semestre 1903	»	»	169-372		
	Tome IV	nº 1	1er semestre 1904	»	73e v.	1 à 189	p. 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41, 12 pl. consacrées aux *Armoiries d'Orléans.* p. 167 : portrait du *chanoine Claude Rousselet.*	
	»	nº 2	2e semestre 1904	»	73e v.	193-315		
	Tome V	nº 1	1er semestre 1905	»	74e v.	1 à 119		
	»	nº 2	2e semestre 1905	»	»	121-228	p. 149, 1 pl. : Carte du *Trajet du cyclone de Cravant.*	Lire : « table du 5e vol. de la 3e *série* des Mémoires » au lieu de table du 5e vol. de la 5e *série.*
	Tome VI		année 1906	»	75e v.	261 p.	p. 46, 1 portrait : *François-René Agnès, poète orléanais, 1811-1890.* p. 173, 1 portrait : *Gustave Vapereau, 1819-1906*	

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

MM. IRÉNÉE DE LA TAILLE et ANSELMIER

PAR M. BASSEVILLE

Président de la Société
Membre de la Section des Lettres

Séance du 18 Octobre 1907

MESSIEURS,

Depuis notre dernière séance, nous avons eu la douleur de perdre l'un des plus honorables membres de notre Société, M. Irénée de la Taille, décédé à Bellevue (La Chapelle-Saint-Mesmin), le 10 de ce mois, dans sa 76e année.

M. de la Taille appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus dignes de respect de notre ville.

Après avoir fait ses études au Lycée d'Orléans, il fut admis à l'Ecole polytechnique d'où il sortit pour entrer dans les postes et télégraphes.

Sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, puis plus tard inspecteur départemental des postes et télégraphes, ses services signalés lui valurent la croix, justement méritée, de la Légion d'honneur.

Ayant, quoique jeune encore et pour des scrupules de conscience, dit-on, sollicité sa mise à la retraite, il ne demeura pas inactif.

Les suffrages de ses concitoyens l'ayant envoyé siéger au Conseil municipal, il tint, dans cette assemblée, par son expérience et sa haute compétence en affaires, une place distinguée.

Il était, en outre, trésorier du Syndicat des Agriculteurs du Loiret et membre actif du Conseil de fabrique de Saint-Paterne.

M. de la Taille faisait partie de notre Société depuis 1873. Les volumes XVI et XX de nos *Mémoires* contiennent de lui, le premier, un travail intitulé : *Essai de poteaux métalliques ;* le second, une étude plus étendue, portant pour titre : *Aperçus sur la télégraphie sous-marine.*

C'était, avant tout, comme il a été dit devant son cercueil, un homme de devoir et de dévouement. Aussi emporte-t-il les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Nous devons aussi un souvenir à M. Anselmier, décédé récemment à Belley (Ain), âgé de 87 ans.

Entré dans notre Société en 1890, il donnait sa démission en 1902. Son grand âge et ses infirmités l'empêchaient, comme par le passé, d'assister à nos séances.

M. Anselmier était un cultivateur émérite qui dirigea, pendant de longues années, avec intelligence et succès, les fermes importantes de Montberneaume et de Chambaudouin. Aussi avait-il sa place marquée dans toutes les commissions de notre section d'Agriculture, où sa longue pratique et ses connaissances spéciales le faisaient apprécier.

NOTE

SUR LES

TABLEAUX, GRAVURES, LITHOGRAPHIES
ESTAMPES, FUSAINS
CRAYONS ET BUSTES

QUI ORNENT NOTRE SALLE DES SÉANCES

PAR M. LE Dr FAUCHON
Secrétaire général
Membre de la Section de Médecine

Séance du 5 novembre 1907

MESSIEURS,

Depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans vos rangs, il y a quelque quinze ans, plus d'une fois mes regards se sont portés avec une muette interrogation sur les bas-reliefs et les gravures qui ornent les murs de la salle de nos réunions. J'aurais bien voulu savoir, ne serait-ce que succinctement, quelle était leur origine et ce qu'ils représentaient exactement.

Les questions que j'avais posées à ce sujet à ceux de mes collègues qui me semblaient le plus désignés pour me donner satisfaction étaient restées sans réponse. Il m'a semblé qu'une des premières obligations de votre

HOTEL

DE LA SOCIÉTÉ

d'Agriculture, Sciences
Belles-Lettres et Arts

D'ORLÉANS

(Académie d'Orléans)

ANCIEN COLLÈGE DE CHIRURGIE

5, Rue Antoine-Petit, 5

ORLÉANS



FAÇADE DE L'HOTEL



SALLE DES SÉANCES

nouveau secrétaire général était de faire le recensement de nos richesses artistiques, de les mettre en bonne place et de vous en faire un court historique. J'ai accompli la moitié de ce programme en vous parlant de nos bas-reliefs ; ce soir, je me propose de l'achever en vous disant quelques mots de nos gravures et, si vous le permettez, je ferai imprimer cette note dans la seconde partie de nos *Mémoires*, afin que ceux de nos collègues qui s'intéressent aux choses de la Société puissent s'y reporter. Peut-être ces notes, écrites au courant de la plume, acquerront-elles quelque valeur aux yeux d'un arrière-neveu, curieux de connaître la vieille Académie d'Orléans, à la fin du XIXe siècle.

A tout maître, tout honneur.

Je vous présente donc d'abord le portrait du maître en chirurgie Louis Leblanc, la seule toile que nous possédions et le seul portrait qui nous soit resté des professeurs du Collège en chirurgie, si tant est que leurs portraits aient jamais existé, ce que nous ignorons. Cette toile, qui a été marouflée (1), mesure 70 × 58 ; on ne peut lire la signature du peintre, mais, d'après la reproduction en taille-douce que possède notre président, M. Basseville, nous savons que ce portrait est dû au pinceau de Lenoir (2).

(1) Dans le cahier de correspondance du secrétaire général, docteur Pelletier-Sautelet, on voit qu'à la date du 15 mars 1821, la Société remercie M. Lebrun d'avoir restauré le portrait de Leblanc. Il ne faut pas confondre ce Lebrun, qui était peintre, avec l'architecte Lebrun qui, comme lui, était membre de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

(2) Le Noir ou Lenoir (Simon-Bernard), peintre, né à Paris en 1729, mort à Paris en 1789, a fait plusieurs portraits de médecin.

Au bas de la gravure de M. Basseville, on lit : ***Le Noir pinxit, Pilluin sculpsit.***

Il est richement encadré et, sur un cartouche qui disparaît sous les feuilles de laurier, on peut lire (1) :

LOUIS LEBLANC, doyen
prof. de la C. R. de chir.
d'Orléans, lith. de l'Hot.
Dieu, des ac. de Paris, Dijon,
Rouen, Angers, Montpel.
Clermont-Fer., Toulouse,
pensioné de Mgr le
duc d'Orléans.

Depuis un siècle, Louis Leblanc, du haut de son cadre, préside aux travaux de cette Société. Il a assisté, impassible, aux interprétations orageuses du règlement, en dissimulant peut-être un sourire de bienveillante raillerie, mais a dû, je me figure, tressaillir d'étonnement et de stupéfaction quand il entendait les communications de vos collègues de la section de Médecine sur l'ouverture du ventre, la suture de l'intestin, la résection de l'estomac et de l'appendice, la cystotomie et autres tomies variées. Pour un maître en chirurgie, c'est en somme une belle fin que de revivre en image dans la société des savants. Voici les renseignements que j'ai pu recueillir sur la vie et les œuvres de ce dernier (2) :

(1) Le portrait de Le Blanc a été exposé en mai 1884 à la halle Saint-Louis, galerie des Beaux-Arts.

Le 16 juillet 1886, la Société décide le rétablissement intégral de l'inscription mutilée qui figure sur le cadre du portrait de Le Blanc et fait restaurer le tableau.

(2) *Pontoise, le 2 Mai 1907.*

MONSIEUR,

Ainsi que vous m'en avez exprimé le désir, je vous envoie une copie de l'acte de naissance de Louis Le Blanc, maître chirurgien, né à Pontoise, paroisse de Notre-Dame, le 22 mai 1706.

Louis Le Blanc s'est marié à Pontoise, le 20 janvier 1698.

Son père, Bernard Le Blanc, qui a été aussi maître chi-

Louis Leblanc, né à Pontoise, le 24 mai 1706, vint s'établir à Orléans en 1733 et y mourut en 1777, laissant un fils qui suivit la même profession.

rurgien à Pontoise, y est décédé, place du Petit-Marché, paroisse Saint-Maclou, le 19 juin 1702.

Sur les registres de la paroisse Notre-Dame figurent les baptêmes d'enfants de Louis Le Blanc :

Marie-Madeleine, née le 4 novembre 1701 (décédée le 7 octobre 1704).

Marguerite-Louise, née le 5 juin 1703 (décédée le 14 juillet 1704).

Marie-Louise, née le 21 janvier 1705 (décédée le 6 août 1706).

Marie-Marguerite, née le 6 décembre 1707.

Je trouve aussi trace du décès d'une autre de ses enfants, Marie, morte le 28 août 1701.

Tels sont les seuls renseignements que je peux vous fournir sur Louis Le Blanc et sa famille.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire de la Mairie,
Signature illisible.

VILLE DE PONTOISE

Extrait du registre des baptêmes, mariages et inhumations de la paroisse Notre-Dame de Pontoise pour les années 1696 à 1716

Le vingt quatre May 1706 fut baptisé Louis, fils Louis Le Blanc, maître chirurgien, et de Margueritte-Catherine Martin, ses père et mère, né en légitime mariage du vingt-deux dudit mois et an, le parain Pierre Joli, marchand épicier de la paroisse Saint-Maclou, la maraine Marie, fille de Louis Quesnel et de Margueritte Moreau, de la paroisse Saint-André, par moi curé, soussigné.

Signé : P. Jolly, Marie Quesnel et J.-L. Duval.

Pour extrait conforme :
Le Maire de Pontoise,
G. Mallet.

On peut voir au Musée historique la plaque de marbre noir portant gravé en lettres d'or le nom de Leblanc, maître en chirurgie, placée sur sa demeure, près Saint-Maclou (1).

Louis Le Blanc, nous dit Firmin Didot, était chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, professeur royal de l'Ecole de chirurgie d'Orléans, membre de l'Académie de chirurgie de Paris (2).

Parmi ses œuvres, on note un *Discours sur l'utilité de l'anatomie* : Paris, 1764; in-8°. *Nouvelle méthode d'opérer les Hernies*, Orléans, 1766, in-8°. *Réfutation de quelques réflexions sur l'opération de la Hernie*, en 4 volumes : mémoires aux Académies de chirurgie de Londres et de Paris, 1775, 2 volumes in-8° ; *Œuvres chirurgicales*, Paris, 1779, 2 volumes in-8°. Observations diverses publiées dans les *Mémoires* de l'Académie de chirurgie et dans l'ancien *Journal de médecine*.

(1) Cette plaque a été donnée au Musée historique par M. Constant-Branlard, plâtrier, rue de la Lionne, 37 (communication orale de M. Léon Dumuys).

(2) On retrouve la signature de Le Blanc dans les registres 8, 9, 16, 19 de notre collection des Registres du Collège de Chirurgie (Bibliothèque de la Société : catalogue Paul Charpentier) et du même coup on peut constater que, quoiqu'il ait été écrit que le Collège de chirurgie fut supprimé en 1789 (1), suivant les uns, en 1802 (2), suivant les autres, les cours continuèrent, puisque, dans le Registre (n° 12) de MM. les Prévôts, on peut lire : *Je soussigné, élève en chirurgie, chez le citoyen Chipault, me suis inscrit pour les cours de phisiologie, higienne, pathologie et thérapeutique. Donné par le Cn Maussion, ce nonodi praireal, l'an 2me de la République françoise une et indivisible* (3).

Signé : CHIPAULT.

(1) CHARPIGNON : **Mémoires de la Société**, année 1874, p. 358.

(2) LOISELEUR : **Mémoires de la Société**, 1872-1873.

(3) Correspond au 28 mai 1794 : Ce neuvieme jour de praireal on fetait le Serpolet.

En 1735, le duc d'Orléans, qui protégeait les chirurgiens dans leur lutte contre les médecins, les apothicaires et les barbiers, fonda, à l'Hôtel-Dieu de notre ville, une salle « pour l'opération de la pierre ». Leblanc fut un des trois lithotomistes agréés par lui et, à cet effet, fut autorisé à se partager, avec ses deux confrères les chirurgiens Ballay et Bertrand, 300 livres par an, au prorata non pas des opérations, mais des guérisons.

Les chirurgiens d'Orléans, ayant renoncé, en 1741, à la barberie, furent proclamés notables. La communauté d'Orléans devint collège et, en 1745, elle eut le droit de

Puisque le duody de thermidor an VIII de la République française (1), le citoyen Poupart, après une longue série d'épreuves et d'examens, a été admis à l'exercice de la chirurgie en la dite ville d'Orléans par les professeurs de l'Ecole de chirurgie dont les noms suivent : Chipault, Rochoux, Fougeron, Lambron, Gable, Maussion, Barré, Payen, Delacroix, Jallon, etc. (registre n° 10).

Puisqu'enfin, dans le registre (n° 12) de MM. les professeurs royaux, conformément à la Déclaration du Roi concernant les études et exercices des élèves en chirurgie, donnée à Versailles, le dix-huit juin mil sept cent quatre, registrée en Parlement le vingt août mil sept cent quatre-vingt-quatre, ie soussigné *Marie-Pierre-Hippolyte Ledoux* s'inscrit pour le cours d'anatomie du 15 frimaire an 13e (novembre 1804) (2).

Signé : LEDOUX.

Il semble bien que le Collège de chirurgie ait continué son enseignement jusqu'à la création des jurys médicaux (3).

(1) Correspond au 21 juin 1800.

(2) Le 15 frimaire répond au 6 novembre 1804. On célébrait ce jour-là le Chevreuil.

On se rappelle que Napoléon Ier, empereur, abolit le Calendrier Républicain en septembre 1805, et que le Calendrier Grégorien entra de nouveau en vigueur le 1er janvier 1806.

(3) Pour tout ce qui se rapporte au Collège de chirurgie, voir : **Mémoires de la Société** : 1869, 1872, 1873, 1878, 1879, les articles de MM. Charpignon, Loiseleur, Patay et Arqué.

placer au-dessus de la porte de la maison commune la plaque en ardoise

COLLEGIUM
CHIRURGORUM
AD. M. DCC. XLV

que vous pouvez voir aujourd'hui sur la cimaise de la porte de notre bibliothèque. Les maîtres en chirurgie n'avaient dès lors plus rien à envier à leurs rivaux les médecins, dont la plaque



a échoué dans une des salles de notre Musée historique.

Sur la liste des maîtres en chirurgie, au nombre de 28 (année 1758), Le Blanc est porté comme lithotomiste de l'Hôtel-Dieu, près Saint-Maclou, place de la République actuelle, en face le Lycée (Charpignon, *Mémoires* de la Société, 1869).

Les années qui suivirent, le Collège des chirurgiens vit augmenter ses privilèges par lettres patentes du roi.

Aussi, le 13 mars 1760, l'ouverture de l'Ecole royale de chirurgie se fit-elle avec solennité (1).

C'est précisément le maître Le Blanc qui fit le discours d'ouverture, sur l'utilité de cet établissement, en cet immeuble qui nous abrite et que les échevins de la ville d'Orléans avaient acheté en 1580, rue du Pommier-Rouge, pour en faire une maison de santé ; ce qui explique que la rue devint du coup la rue du Sanitas jusqu'en 1879, époque à laquelle elle reçut lé nom d'Antoine-Petit (2).

(1) Les cours, auparavant, se faisaient moins solennellement, mais ne s'en faisaient pas moins, ainsi qu'en font foi les registres du Collège de chirurgie que nous possédons et cette affiche que nous avons trouvée aux Archives départementales :

DIEU AIDANT

SOUS LES AUSPICES

DE MONSIEUR LE PREMIER CHIRURGIEN

DU ROY

Les Maîtres en Chirurgie de cette Ville feront l'Ouverture du Cours public des Opérations Chirurgiques, le Mardy dix-huit Avril mil sept cent quarante-sept, à deux heures après-midi, dans leur Amphitéâtre, rue du petit Sanitas, derrière le Grand-Cimetiere

Permis d'imprimer et distribuer, VANDEBERGUE.

Quoique cette convocation ait été déjà imprimée dans nos *Mémoires* il y a quelque quarante ans, nous croyons devoir la reproduire ici. Peut-être intéressera-t-elle ceux de nos collègues qui ne possèdent pas la collection de nos *Mémoires*.

(2) La rue du petit Sanitas (par abréviation rue du Sanitas) a été dénommée rue Antoine-Petit par arrêté du maire du 5 août 1879, approuvé par décret présidentiel du 29 septembre suivant : ce n'est que dans l'*Annuaire du Loiret* de 1881 qu'elle paraît sous le nom d'Antoine-Petit. Cette rue, au XIVe siècle, s'appelait rue Roger ; au XVe siècle, elle prit le nom de Pommier-Rouge, parce que sans doute elle passait à travers des

Il y a de cela quelques années, j'étais, certain soir d'hiver, reçu en une vieille famille orléanaise et, tout en me chauffant au coin d'un bon feu, j'écoutais une aïeule nous raconter les histoires du « bon temps d'autrefois », qui, chacun le sait, fut toujours meilleur que le temps présent, quand la jeune fille de la maison, faisant irruption, écarta son frère et, avec force gestes et éclats de rire, lui cria : « Pousse-toi donc, Le Blanc ! » et tous de rire.

Je riais comme tout le monde, mais de ce rire indécis et de commande qui cache une interrogation, et la grand'mère de me dire : « Je vois que vous ne connaissez pas l'histoire de Le Blanc. Je vais vous la raconter, cela me rajeunira, et cela fait toujours plaisir de rajeunir. Sachez donc que Romagnesi, le père du sculpteur Romagnesi auquel nous devons la chaire de Sainte-Croix et le buste de Pothier, sans parler de beaucoup d'autres, était en grande amitié avec le chirurgien Le Blanc. Et celui-ci avait pour habitude de venir passer

jardins et des vergers plantés de pommiers. A la fin du XVIe siècle, les échevins fondèrent, sur l'emplacement que nous occupons actuellement, l'hospice du Petit-Sanitas. La rue du Pommier-Rouge fut dénommée rue du Petit-Sanitas. Cet hospice, au XVIIIe siècle, devint le Collège des Chirurgiens qui semble avoir vécu jusqu'en 1805 et fut dissous devant la création des jurys médicaux. En 1809, la municipalité mit cet immeuble à la disposition de la nouvelle Académie d'Orléans qui prit alors le nom de Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans.

Dans le même temps, c'est-à-dire vers la fin du XVIe siècle, fut créé, sur l'emplacement actuel du Bon-Pasteur du faubourg Madeleine, un hospice appelé Grand-Sanitas. De là, à la même époque, deux noms de rues du Sanitas : la rue du Sanitas, celle du faubourg Madeleine dont l'impasse actuelle du Sanitas, s'ouvrant rue du Baron, est le dernier vestige, et la rue du Petit-Sanitas (devenue par abréviation la rue du Sanitas), celle qui passait devant le Collège de chirurgie qui devint, dans la suite, le siège de l'Académie d'Orléans.

ses soirées chez M. Romagnesi en faisant des parties de cartes (j'ignore si c'était le bridge), mais ce que je sais, car mon père me l'a souvent répété, c'est que Romagnesi père était le plus détestable joueur que l'on pût voir. Charmant, aimable et enjoué quand il gagnait, d'exécrable humeur quand il perdait.

« La Fortune aveugle lui avait-elle été favorable, tout fier et heureux de son succès, il invitait gracieusement son adversaire à s'approcher du feu, lui réservait la meilleure place et le pressait de se rapprocher encore de l'âtre pour bien chauffer ses pieds avant de rentrer au logis ; si le sort lui avait été contraire, la scène changeait du tout au tout. Le pauvre Le Blanc n'avait plus le droit de prendre sa place au foyer et invariablement Romagnesi l'éloignait du geste, criant : « Pousse-« toi donc, Le Blanc, tu prends tout le feu à toi tout « seul. »

Ce « Pousse-toi donc, Le Blanc » était devenu proverbial dans la famille et s'était perpétué parmi la jeune génération qui n'avait jamais vu ni connu Le Blanc.

Quand cette anecdote, qui a son charme local, me fut racontée, je ne me doutais guère que j'aurais l'occasion de la narrer en si docte compagnie sous les yeux du héros même de l'histoire (1).

Au-dessous du portrait de Leblanc, nous avons placé un cartouche doré style Louis XVI où se lit :

Paris, Toulouse, Angers, Clermont, Rouen, Dijon
Montpellier et les grands, tous ont gravé son nom
Au temple de mémoire
Mais cette école-ci suffit seule à sa gloire

(1) Je me demande si la vénérable aïeule, qui narrait si bien les histoires du temps jadis, ne confondait pas le lithotomiste de l'Hôtel-Dieu avec son fils qui suivit la même carrière. Les deux versions sont possibles, mais la seconde est plus vraisemblable.

Nous avons trouvé au fond d'un placard ce cartouche, qui évidemment complétait un cadre disparu.

Il a tant d'analogie avec celui qui surmonte le cadre actuel du portrait de Leblanc que nous nous figurons qu'il s'appliquait à un cadre plus modeste qui primitivement renfermait le portrait du maître en chirurgie. Dans la suite, on lui aura sans doute fait les honneurs de ce magnifique cadre Louis XVI. Cette hypothèse est toute gratuite de notre part et nous ne pouvons apporter aucune preuve pour la soutenir.

Si nous connaissons l'auteur de cette toile, nous ignorons sa date exacte et son origine. Est-ce Leblanc qui a donné son portrait au Collège de chirurgie ? est-ce son fils après sa mort ? Est-ce le Collège des chirurgiens qui fit peindre un de ses plus distingués membres, son doyen, un des prévôts de la communauté des Maîtres en chirurgie ? Nous l'ignorons. Cette toile était-elle le seul portrait des maîtres en chirurgie et n'y en eut-il pas d'autres qui ont été détruites ou égarées ? Je ne saurais répondre à aucune de ces questions.

Leblanc voisine avec Antoine Petit et confirme ainsi le pacte d'amitié signé depuis longtemps entre la médecine et la chirurgie. Le docteur Ant. Petit, dont je me garderai bien de vous raconter la vie connue de vous et décrite d'ailleurs tout au long dans nos *Mémoires*, doit se sentir à sa place parmi nous. N'est-ce pas, en effet, dans son Bureau des Consultations gratuites que prit naissance notre Académie, et ne fut-il pas l'un des premiers associés libres (1) de la Société Royale de Physique, d'Histoire naturelle et des Arts d'Orléans, fondée

(1) Lettre d'acceptation, datée du 16 novembre 1781, dont la copie se trouve dans nos archives, carton D.

Cette lettre a été reproduite par M. Cuissard : *Mémoires*, 1900, p. 128.

en 1781 et érigée, en octobre 1786, en Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, mère de notre Société ?

Mon prédécesseur, le regretté docteur Arqué, a fait l'iconographie d'Antoine Petit et vous n'aurez qu'à vous y reporter pour être fixé sur l'origine de ce portrait (1). D'ailleurs, si vous voulez éviter la peine des recherches, retournez le tableau et voici ce que vous y lirez :

Ce portrait, représentant l'Orléanais *Antoine Petit*, célèbre docteur, régent de la Faculté de Médecine de Paris, dessiné et gravé par G. Benoist, fut dédié à Petit par son élève et collaborateur Duchanoy, docteur régent de la même Faculté, vers 1745. Cet exemplaire appartint peut-être à Duchanoy lui-même. Il était encore, un siècle plus tard, en la possession de sa famille, ainsi que le prouve le papier collé au dos du cadre ancien qui porte la griffe du ministère des Finances, cabinet et direction du personnel, l'adresse de M. Duchanoy, adjoint à l'Inspection générale des finances, 3, rue du Hanovre, Paris, et le timbre de la poste du 10 juin 1848.

Cette épreuve, rencontrée chez un antiquaire du quai Voltaire, fut signalée par M. Bouchot, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale, à M. Rabourdin-Grivot, conservateur des estampes au Musée d'Orléans, et par celui-ci au docteur E. Arqué, secrétaire général de la Société des Sciences d'Orléans, qui l'acheta pour cette Société et la lui remit dans la séance du 16 mai 1902. La Société décida de placer ce portrait d'Antoine Petit dans la salle de ses réunions.

Ce que vous ignorez peut-être, c'est que cet infortuné portrait eut des destins tragiques :

Un imprudent bicycliste, prompt comme la foudre, renversa le trop confiant porteur de l'image du Régent de la Faculté de Médecine de Paris. La glace fut brisée et la gravure éraillée : on répara le mal, mais insuffi-

(1) Notice sur Antoine Petit, d'Orléans (1722-1794), par M. Ch. Cuissard. — *Mémoires*, 1901, p. 127.

Rapport sur le mémoire de M. Cuissard et iconographie d'Antoine Petit. — *Mémoires*, 1901, p. 165 et 175.

samment, car nous dûmes remettre la gravure entre les mains expertes de notre encadreur, M. Boucher, qui l'a si habilement réparée qu'un œil exercé trouverait difficilement les traces du cataclysme.

Sur le mur est qui longe la rue Antoine-Petit, vous pouvez voir, en partant de la cheminée, deux lithographies d'Orléans (75 × 60).

La première (1) est une vue d'Orléans prise sur la rive gauche de la Loire, dédiée à M. Hogard par son neveu reconnaissant : Ch. Pensée.

A gauche, au-dessous de la gravure, on lit : Ch. Pensée, maî 1828 ; et, à droite : lith. de Engelmann, rue du Faubourg-Montmartre, n° 6, à Paris ; et sur la marge, côté gauche : à Orléans, chez l'auteur, rue de la Bretonnerie, n° 13.

La seconde est également prise de la rive gauche, sur la levée des Capucins, dessinée d'après nature et lithographiée par C. Pensée, juin 1829, lith. d'Engelmann, rue du Faubourg-Montmartre, n° 6, à Paris). Et sur la marge, côté droit : A Orléans, chez l'auteur, rue de la Bretonnerie, n° 13. Offert à la Société Royale des Sciences et Arts d'Orléans par l'auteur.

Pensée a placé sur la Loire de nombreux bateaux à voile qu'on n'y voit plus, hélas ! et des soldats avec l'uniforme de l'époque, sans oublier des gardes nationaux qui, à travers le recul des âges, prennent à nos yeux les proportions de certains héros d'Homère qui discouraient plus qu'ils ne combattaient. Evocation d'un temps qui n'est plus, mais qui a pour nous le charme

(1) 20 juin 1828 : Pensée offre cette vue d'Orléans à la Société. — Procès-verbaux.

mélancolique qui s'attache aux choses passées qu'on ne reverra plus.

Au passage, je veux faire remarquer une plaque commémorative, en marbre blanc, où se lit, inscrit en or :

A
Monsieur le Baron
BIGOT DE MOROGUES
La Société royale des Sciences
Belles-Lettres et Arts
Reconnaissante

Cette plaque rappelle (1) un legs de 1,500 francs fait à la Société par M. le baron de Morogues à sa mort (1840).

Je sais qu'il est dans l'intention de notre argentier, M. Lalbalettrier, qui gère notre fortune avec autant de bonheur que de prudence, de vous demander, quand il sera « en fonds », de rappeler, par une autre plaque de marbre, les noms de nos autres donateurs : Guyot (1850), Perrot (1871), de Sainte-Marie (1874), Danger (1880), Davoust (1890).

Ce serait justice, car ces derniers ont donné à notre Société des sommes importantes qui l'ont plus d'une fois sauvée d'un mauvais pas.

Au-dessous de la cimaise, appuyée sur nos boiseries, un petit cadre noir doré (0,24 × 0,18) renferme, gravé, l'ex-libris de Huet de Froberville, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, mère de notre Société.

Cet ex-libris a été offert à notre Compagnie, en 1891,

(1) Archives, carton C. — Cette plaque a été votée dans la séance du 3 février 1843.

par M. Dumuys, membre de la section des Sciences, au nom du vicomte Charles de Gastines.

Dans le grand cadre doré (1,10 × 0,73) (1) qui se trouve immédiatement au-dessous, on peut lire les noms de tous les membres du bureau de l'Académie d'Orléans et la composition des divers bureaux qui se sont succédé depuis sa fondation (18 avril 1809) jusqu'à nos jours et que nous avons reconstitués cette année en vue de notre centenaire. Dans l'inscription des noms, M. Turbat a déployé toute la magie de sa plume d'ornemaniste.

En suivant, sur le même mur, nous trouvons deux vues de la ville d'Orléans (2) offertes par Salmon (3), l'une prise des Capucins, l'autre prise de l'île Arrault, dessinée d'après nature par Salmon, professeur de dessin au Collège d'Orléans en 1807, gravée par B. Piringer, an 1815, dédiées à M. le conseiller d'Etat baron Alexandre de Talleyrand, préfet du département du Loiret, officier de la Légion d'honneur, membre de la Chambre des députés, par son très humble et très obéissant serviteur : Salmon, déposée, au bureau des estampes, à Orléans, chez l'auteur, rue de l'Ecu-d'Or, n° 6.

(1) Ce cadre, ainsi que celui qui lui fait face, date de l'année 1822 ; il a été versé pour ces deux cadres, achetés à Paris, la somme de 52 fr. 25.

(2) Ces vues ont été offertes à la Société le 28 novembre 1818, mais elles furent égarées et Salmon en donna deux nouvelles le 16 février 1827. — Procès-verbaux.

(3) Salmon (Jacques-Pierre-François), peintre d'histoire et de paysage, élève de MM. Bardin et Regnault, professeur adjoint à l'Ecole Centrale du Loiret, et depuis également professeur au Collège d'Orléans pendant une période de quarante-cinq ans, né à Orléans, le 16 août 1781, mort à Orléans, le 10 mars 1855. — *Artistes Orléanais* ; Herluison, Orléans, 1863.

Sur le mur qui fait face à la cheminée, un fusain d'H. Chouppe (64 × 80), cadre de bois noir doré, sans indication.

Au milieu, le panorama d'Orléans, que nous avons trouvé dernièrement enroulé au fond d'un placard au milieu de gravures sans valeur ; nous l'avons fait placer dans ce cadre en bois (de 1,08 × 0,39) qui était sans emploi dans le grenier.

C'est un don de M. Alphonse Gatineau, éditeur. (Voir procès-verbaux, année 1835.)

Au bas se lit : *Martins, 1833, delineavit*, Alphonse Gatineau, éditeur.

En suivant, un crayon d'Emile Davoust (80 × 64) représentant la Table de César, dolmen près Loch-Marraquez (Morbihan), offert par l'auteur à la Société, le 2 février 1877. Cadre en bois noir doré.

Sur le mur ouest qui donne sur le jardin, nous trouvons, en nous dirigeant vers la cheminée, une vue de la place de l'Etape. On y voit les tours de la cathédrale d'Orléans avec le théâtre et le vieil Hôtel-Dieu : *Salmon, pinxit, 1820.* Gravure avant la lettre dont l'auteur fait hommage à la Société (48 × 60), cadre de bois (1).

Au centre, sur la boiserie, un cadre doré (1,10 × 0,73) qui renferme le tableau de la Société : le bureau actuel et les membres de l'Académie groupés par sections, avec la date d'entrée dans l'Académie.

Au-dessus, en un cadre doré (85 × 75), Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans, avec le vieil Hôtel-Dieu. A Orléans, chez l'auteur, place du Vieux-Marché, n° 17 ; des-

(1) Offerte à la Société le 6 novembre 1840.

sinée par J. Salmon, mars 1834 ; gravée par Himly. Hommage de l'auteur (1).

Et enfin, dans l'angle du mur, près la bibliothèque (2), en un cadre de bois, la perspective générale de la ville d'Orléans (1,23 × 0,94) et de ses environs, prise de l'ouest, par Charles Pensée, 1845-1846, avec la dédicace au crayon : Offert à la Société royale d'Orléans par l'auteur, Ch. Pensée.

Il y avait entre Salmon et Pensée, ou plutôt entre leurs élèves, une certaine rivalité. On opposait école à école : dans l'une on voyait la tradition classique, dans l'autre toutes les audaces du romantisme.

Tous deux, en mars 1827, essayèrent de forcer les portes de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans ; mais ils échouèrent tous deux, quoique, pour amadouer leurs juges, ils aient fait précéder leur candidature d'offrande de divers dessins que nous trouvons consignés aux procès-verbaux. C'est M. Depoterat qui passe avec 22 voix ; Pensée reste à la porte avec 16 voix et Salmon une seule voix.

Ils recommencent la lutte le 16 mai 1828. Cette fois, les urnes sont favorables à Pensée qui passe avec 25 voix ; la jeunesse triomphe de l'âge mûr. Salmon reste sur le carreau avec 2 voix consolatrices.

L'esprit guêpin exerça son aiguillon à ses dépens et, parmi les intellectuels de l'époque, on se chuchotait ce quatrain qu'une de mes clientes retrouvait au fond d'une mémoire octogénaire :

(1) Offerte à la Société le 10 février 1837.
Les artistes offraient leurs œuvres, mais nous devons le dire, à la décharge de nos pères qui les acceptaient, que la Société payait les cadres dont nous avons retrouvé les prix dans les comptes du trésorier.

(2) *Mémoires*, 7, 1846, p. 188 ; rapport de M. Lacave.

Pauvre porte-crayon,
Un o manque à ton nom,
Car ton mince rival en esprit, en peinture
Se rit de ton échec et te dit : c'est nature.

Je doute que V. Hugo ait consenti à signer ces vers... la rime n'en est pas riche ; mais, comme l'a dit le sage, il y a tant de pauvres ici-bas qu'il faut plutôt s'en consoler que s'en étonner.

Mais Salmon, qui avait l'esprit de suite, se représenta à la Société dans la section des Arts neuf ans plus tard et en franchissait le seuil, le 10 février 1837, avec 28 suffrages, en compagnie de Petit qui obtenait 27 voix.

Tout est bien qui finit bien.

Et je sais plus d'un vieil Orléanais qui, en passant devant le n° 17 de la rue du Vieux-Marché, se rappelle qu'étant jeune homme, il en monta souvent les marches pour aller prendre sa leçon de dessin dans l'atelier du « père Salmon ».

Je vous signale en finissant les deux bustes en bronze sur colonne de marbre de

P.-M.-S. Bigot de Morogues
1776-1840
Pair de France
Membre de l'Institut
Conseiller général du Loiret
Membre de la Société d'Agriculture, Sciences
Belles-Lettres et Arts d'Orléans
Et fondateur dans cette Société
D'un prix d'agriculture

dû au ciseau de notre collègue A. Didier, 1887.

Offert par l'auteur
Et fondu aux frais de la Société d'Agriculture
Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans
En témoignage de reconnaissance

Et de

EMILE DAVOUST
Directeur adjoint du Musée
Membre de la Société d'Agriculture, Sciences
Belles-Lettres et Arts d'Orléans
Et fondateur dans cette Société d'un prix d'encouragement
Pour les Arts
1845-1890
Offert par l'auteur (M. Al. Didier)
Et fondu aux frais de la Société d'Agriculture
Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans
En témoignage de reconnaissance

Pour ne rien oublier, je devrais vous parler du médaillier qui renferme divers modèles de jetons de la Société. Mais je me contente de le signaler, car il n'est pas complet et nous nous promettons, en vous faisant l'historique des jetons de notre Académie, de vous les présenter dans leur intégralité, renfermés en un médaillier approprié.

Pour compléter cette sorte d'inventaire, fait à un siècle de distance, je vous dirai brièvement que la pendule (0,65 de hauteur sur 0,45 de large) qui orne notre cheminée, au socle de marbre vert rehaussé de cuivre doré, date de 1839 (1) et qu'elle n'a pas coûté moins de 400 francs.

Le motif qu'elle représente s'applique à tous les âges et convient à tous les régimes politiques. Une noble dame, la tête dirigée à droite, le regard perdu dans l'infini, assise en une pose académique, repose son coude

(1) Cette pendule — la seule dont nous retrouvons la trace dans nos archives — n'est certainement pas la première, puisque dans les Bulletins de 1812, pages 19 et 20, on lit que si, à 6 h. ½ sonnées à *la pendule de la salle des séances* de la Société, le membre n'est pas arrivé, il n'aura plus droit au jeton.

droit sur un in-folio, la main relevée dans la direction du menton ; de la main gauche, elle tient deux couronnes appuyées sur la jambe pliée.

Cette dame me semble trop aimable pour symboliser la Médecine ; elle a trop de bras pour faire songer à l'Agriculture ; elle représente plutôt les Lettres ou les Sciences ou les Arts, à moins que ce ne soit la Poésie, et, plus probablement, l'Histoire. Toutes les imaginations y trouvent satisfaction. Son maintien grave et sévère, sa robe montante lui conquièrent droit de cité dans une Société sérieuse comme la nôtre. J'ignore si cette pendule marque exactement les heures ; ce que je sais mieux, Messieurs, c'est que votre aimable compagnie les fait oublier ; ce que je sais encore, c'est que son entretien nous est revenu assez cher : outre qu'elle se détraquait assez souvent, nous payions pension pour la faire remonter. Nous avons pris la peine de la remonter nous-mêmes, nos finances s'en trouvent mieux et la pendule pas plus mal.

M. Chabault-Vautard, horloger ordinaire de l'Académie, n'a pas dû faire une mauvaise affaire en échangeant contre 20 louis sonnants et trébuchants cette pendule dont nous tirerions bien 30 francs aujourd'hui à l'Hôtel des Ventes et à laquelle il ne manque que le globe classique pour avoir sa place marquée au Musée des Antiques.

Mais n'engageons pas l'avenir : la mode est changeante comme la fortune. Peut-être revêtira-t-elle un air de nouvelle jeunesse aux yeux de nos successeurs : *sæpe renascuntur quæ jam cecidere.*

L'urne destinée à recueillir vos scrutins date peut-être de 1828, car dans le Registre 1 des comptes du trésorier, on peut lire à la date du 2 avril 1828 : Payé à

M. Rousseau-Barault la somme de 17 francs pour une urne à scrutin (1).

Mais, d'un autre côté, nous possédons du même Rousseau-Barault, une lettre datée du 16 janvier 1829, dans laquelle il demande à MM. Marsaux et C[ie], rue Saint-Denis, à Paris, de lui faire, suivant le modèle annexé, un vaze (*sic*) en bronze avec couvercle, destiné à recevoir des scrutins. J'ai fait passer ce modèle sous vos yeux et vous n'avez pas hésité à reconnaître le dessin de notre urne actuelle.

Faut-il en conclure que l'urne de 1828, la modeste urne de 17 francs, avait cessé de plaire et que la Société en a voulu une nouvelle, plus artistique et plus digne d'elle ? Nous abandonnons la solution du problème, peu troublant, à la sagacité du lecteur.

Toujours est-il que les comptes du trésorier portent à l'exercice 1829 : Un vase en bronze, huile, mèches et raccommodage de quinquets, à M. Rousseau-Barault, 50 fr. 16.

Remarquons, sans insister, qu'en s'adressant à leur lampiste pour la fourniture d'une urne à scrutins, nos pères voulaient sans doute témoigner par là que les votes qu'elle recueillerait seraient toujours l'expression d'un jugement éclairé.

Notre poêle en faïence date du 5 février 1821 ; il fut payé, avec les accessoires, le prix de 168 fr. 70 à M. Gellet-Chiquant, marchand poêlier.

Nos six paires de flambeaux en cuivre argenté datent de 1828. Ils ont été achetés 132 francs à M. Allouis-Rouilly et ont détrôné les quinquets primitifs. La Société s'éclaira alors aux bougies, mais le concierge dut se contenter de chandelles.

(1) Archives, carton 7, année 1829.

Les deux bibliothèques placées de chaque côté de la cheminée de la salle des séances ont coûté 200 francs : elles datent de 1816. Elles furent réparées, en 1832, par M. Wilmart pour la somme de 170 francs.

Le 20 février 1822, on paya à M. Gaillard-Rondonneau la somme de 81 francs pour fourniture de 6 aunes de drap vert à 13 fr. 50 l'aune.

Il est impossible de fixer des dates à notre mobilier, car les trésoriers, dans leurs comptes, n'entrent pas dans le détail. Nous savons cependant que, dans la séance du 17 janvier 1873, 400 francs furent affectés à recouvrir, en véritable peau maroquinée, les fauteuils et les chaises de la salle des séances.

Chaque année ou à peu près, une certaine somme est allouée pour achat et entretien du mobilier. Les tables actuelles, dont les garnitures ont été plus d'une fois renouvelées, dateraient de 1814 ; elles ne sont pas encore centenaires.

En 1870-71, la Société a fait les frais d'un lustre à trois lampes, ci-coût : 132 francs. Nous nous plaisons à croire que les lampes sont comprises dans le prix, et, en songeant que nous avons eu toutes les peines du monde à les céder à notre électricien avec toutes nos toupies à huile de pétrole pour la somme de 30 francs, nous serons obligés de reconnaître qu'au contraire du vin, les lampes, même à pétrole, ne gagnent pas en vieillissant.

Je vous conduis maintenant, Messieurs, dans notre cage d'escalier et je vous présente tout d'abord le plus grand cadre, en bois doré (80 × 70), renfermant sous verre des gravures diverses : le portrait de M. G. de Bi-

zemont, Pothier, l'ancienne chapelle Saint-Jacques, le château de Chambord, le narthex de l'église bénédictine de Saint-Benoît (Fleury-sur-Loire), etc.

Immédiatement au-dessous, la reproduction photographique (70 × 60), offerte à l'Académie par M. Joseph, photographe, du cyclone de Cravant en juillet 1905, qui nous rappelle la savante étude qu'en a faite notre collègue de la section des Sciences, M. l'abbé Maillard (17 novembre 1905) (1).

Sur les côtés : Dans un cadre en bois noir doré (46 × 37), la trombe du 22 mai 1907 à La Ferté-Saint-Aubin (Loiret) (2), don de M. Joseph, photographe.

Dans un cadre correspondant : le verglas des 22, 23, 24, 25 janvier 1879, photographie de Charles, photogr. ; Duchalais (A.), grav., 7 mars (3).

De chaque côté de la fenêtre donnant sur le jardin :

Le portrait (58 × 29) de Lamarck (1744-1829), qui nous a été offert par le Muséum de Paris pour vous remercier de votre souscription (séance du 19 avril 1907) à l'érection d'un monument à Lamarck, l'illustre naturaliste, véritable créateur de la doctrine transformiste.

Le portrait (58 × 29) d'Emile Egger (1813-1885), l'illustre helléniste, membre honoraire de notre Société depuis le 7 juin 1876. Ce portrait a été offert à la Compagnie le 2 juillet 1886 par M. Bailly, membre de la Section des Lettres.

Au-dessus de la porte de la bibliothèque, une plaque

(1) *La Trombe de Cravant* : Mémoires 1905, p. 149.

(2) *La Trombe de La Ferté-Saint-Aubin*, par M. l'abbé Maillard : Mémoires 1907, p. 167.

(3) *La Sologne et le verglas du 22 janvier 1872*, par M. Duchalais : Mémoires 1879, p. 20, et rapport de M. T. des Francs, Mémoires 1879, p. 34.

en ardoise (et non en marbre, comme il a été imprimé) (de 58 × 29) portant écrit en lettres d'or :

COLLEGIUM
CHIRURGORUM
AD. M. DCC. XLV

autrefois placée sur la porte extérieure de l'immeuble du Collège des Chirurgiens. Selon toutes probabilités, elle dut céder la place à une plaque analogue portant l'inscription de la Société des Sciences physiques, médicales et d'Agriculture d'Orléans (1809-1815) à laquelle aurait dû succéder, en 1818, suivant la logique, la plaque de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Si nous en croyons M. Charpignon (1), en 1809, la plaque *Collegium Chirurgorum* aurait été enlevée et apposée par nos prédécesseurs au-dessus de la porte donnant sur le jardin de notre hôtel, d'où la chassa la marquise établie en 1875 au-dessus du perron. Cette plaque fut alors remisée à l'entrée du grenier d'où la fit extraire, en 1874, M. Charpignon pour la fixer sur la cimaise de la porte de la bibliothèque où elle se trouve actuellement.

Du même coup, M. Charpignon fit placer, en face de cette dernière, au-dessus de la porte d'entrée de notre vestibule, une plaque de marbre noir (58 × 29) portant incrusté en lettres d'or :

SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES
BELLES-LETTRES
ET ARTS

(1) CHARPIGNON : *Mémoires de la Société*, année 1874, p. 358. La note de M. Charpignon, séance du 18 décembre 1874, est sujette à caution ; elle renferme des erreurs de date évidentes.

qu'il avait également trouvée dans le grenier de notre immeuble.

Cette plaque ne peut être que postérieure à l'année 1818, puisque c'est seulement au début de l'année 1819 (5 février) que notre Société reçut le titre de Royale qu'elle conserva jusqu'en 1848.

Dans les registres du trésorier on lit que, le 26 juin 1823, il a été alloué 45 fr. 80 à M. Payen, marbrier, pour une plaque de marbre ; ne s'agirait-il pas de cette plaque ?

Comme elle a exactement les mêmes dimensions que la plaque *Collegium Chirurgorum*, il est bien probable qu'elle a dû succéder à la précédente, au-dessus de notre porte d'entrée sur la rue du Sanitas.

D'après M. Charpignon, qui ne justifie pas son dire, elle en aurait été extraite en 1848 et reléguée au grenier jusqu'en 1874. Fut-elle remplacée par une plaque analogue veuve du mot royale ? Nous l'ignorons.

En 1851-52, la Société prend le nouveau titre de Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Si nous nous en rapportons à un témoin oculaire dont les souvenirs sont confus, la Société aurait fait apposer alors, au-dessus de la porte d'entrée, une plaque de marbre gris portant en lettres d'or :

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS

Cette plaque, dont il ne reste pas trace, aurait cédé, en 1870, la place à l'inscription en pierre actuelle :

SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE
BELLES-LETTRES
SCIENCES ET ARTS

dans laquelle l'ordre d'inscription de notre titre n'est pas respecté : les Belles-Lettres passent avant les Sciences, par suite, sans doute, de la fantaisie du graveur qui aura voulu équilibrer son titre : mettre à la base les quatorze lettres de Sciences et Arts, au sommet les sept lettres de Société et au centre les douze lettres d'Agriculture et les treize de Belles-Lettres.

On a tant de fois jonglé avec les divers membres de notre titre qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de ne pas les trouver dans l'ordre réglementaire.

Deux niches pratiquées dans la cage de l'escalier renferment deux bustes :

L'un, d'un auteur inconnu, dans le goût et la facture du XVIII[e] siècle, représente un médecin, à en juger par la coupe d'Esculape avec les deux serpents obligés. Quel est ce médecin ? Antoine Petit, si nous nous rallions à l'avis le plus général. Qui l'a donné à la Société ? en quelle circonstance ? Nous l'ignorons. Nous n'avons rien retrouvé dans nos registres qui nous donne le moindre renseignement, la moindre piste à ce sujet. Ce buste honore si peu son auteur que celui-ci a été bien inspiré de garder l'anonyme. Nous devons ajouter que, s'il a eu l'intention de représenter les traits d'Antoine Petit, il n'y a guère réussi, à en juger par les divers portraits que nous possédons de ce dernier.

Le second buste, faisant face au précédent, est celui de Pothier. L'auteur n'a pas caché son nom ; sur le socle on lit, gravé dans le plâtre : Romagnesi, fait à Orléans, en 1818. D'ailleurs ce buste est bien connu, et ne serait-il pas signé que nul n'hésiterait à l'attribuer à Romagnesi (1).

(1) Ce buste a été attribué à tort à Vergnaud-Romagnesi par un de mes prédécesseurs qui, dans nos *Mémoires*, a con-

Ce buste a été offert, le 6 novembre 1818, à l'Académie d'Orléans, qui s'appelait alors Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, par la municipalité, et, le 28 novembre de la même année, le docteur Jallon, secrétaire général, faisait savoir à la Société qu'il en avait officiellement remercié le maire de la ville d'Orléans.

A la même époque, Romagnesi faisait hommage à l'Académie, dont il était le membre correspondant, d'un modèle en plâtre du buste du roi Louis XVIII, qui avait bien voulu poser devant lui.

Dans la séance du 28 novembre 1818, la Société arrête que ce buste sera inauguré en une séance extraordinaire, mais non publique, et, dans une séance postérieure (22 décembre 1818), décide que, faute de place, elle n'invitera aucune personne étrangère à la Société.

L'inauguration du buste du roi se fit le 11 janvier 1819, sous la présidence du préfet qui fit le discours d'usage. M. l'abbé Duparc présente une pièce de vers sur le sujet de la séance. M. Legier, conseiller à la Cour royale, lit un quatrain destiné à être inscrit sur le socle du buste royal ; le quatrain est sans doute de qualité médiocre, car la Société fait la sourde oreille et refuse l'inscription. Ce buste de la Majesté Royale excite la verve de M. le comte de Thiville qui, dans la séance du 5 février 1819, offre et lit à la Société des vers qu'il désire être mis au bas du buste de Sa Majesté. Hélas ! il en est des vers de M. de Thiville comme de ceux de l'abbé Duparc et Legier ; nous ne les avons trouvés ni dans les

fondu l'archéologue Vergnaud-Romagnesi, membre titulaire de notre Société, avec son beau-frère, le sculpteur Alexandre Romagnesi, qui n'était que membre correspondant de notre Société.

procès-verbaux, ni dans les *Annales*, ni dans nos archives. Devons-nous le regretter (1) ?

Ce buste, qui ornait la salle des séances, résista à la bourrasque de 1830 (2). 1848 lui fut sans doute perni-

(1) Depuis que nous avons écrit ces lignes, nous avons eu la bonne ? fortune de retrouver dans la collection du *Journal du Loiret*, à la date du samedi 16 janvier 1819, le quatrain cueilli dans le poëme de l'abbé Duparc, inspecteur à l'Académie d'Orléans et membre titulaire de la Société :

Salut au Roi chéri, modéré, ferme et juste
Pieux comme Antonin, éclairé comme Auguste
Qui, vainqueur sans carnage, illustre sans exploits,
Sut nous donner la paix, des vertus et des lois.

Voici maintenant le quatrain que M. Legier aurait voulu voir graver sur le socle du buste Royal :

Il a de Saint-Louis la foi,
D'Henri IV, il a le courage ;
En lui, l'Europe voit un sage,
La France, son père et son roi.

Quant aux vers de M. de Thiville, ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Nos pères, qui étaient gens d'esprit, éludèrent la demande des poètes-auteurs. Sans le *Journal du Loiret*, ces belles poésies auraient été perdues pour la Postérité.

(2) Séance du 5 novembre 1830. Un membre demande l'enlèvement, de la salle des séances, du buste de Louis XVIII, mais la majorité de l'assemblée s'y refuse. Alexandre Romagnesi, qu'on pourrait appeler le sculpteur des rois, avait, dans la séance du 3 décembre 1824, offert le buste du roi Charles X à la Société, qui se contente de le remercier. De ce buste il n'est plus question. Pourquoi, dans la séance du 5 novembre, est-il demandé que le buste de Louis XVIII, décédé depuis six ans, et non celui de Charles X, détrôné depuis plusieurs mois et remplacé sur le trône de France par Louis-Philippe, soit enlevé de la salle des séances ? Faut-il en conclure que le buste de Charles X n'avait point sa place sans la salle des séances ? Le buste en plâtre de Charles X fut relégué, lui aussi, dans les greniers poussiéreux du Musée municipal, mais moins heureux que celui de son prédécesseur, il ne survécut pas à divers déménagements. Ce fut, paraît-il, une perte légère pour l'art.

cieux, il n'est pas fait mention de sa disparition dans nos procès-verbaux.

D'après les renseignements que j'ai recueillis, ce buste aurait échoué au Musée de peinture et sculpture, sous la direction de M. Marcille : M. Albert Didier l'a retrouvé dans un grenier et a bien voulu nous le montrer. De nombreuses cicatrices prouvent que cet infortuné buste a gardé la marque indélébile des révolutions et sont bien propres à faire naître dans l'esprit de profonds pensers sur l'inconstance de l'esprit humain, sur la grandeur et la décadence des bustes en général, et des bustes royaux en particulier : *Habent sua fata simulacra.*

Alexandre et Narcisse Romagnesi, membres correspondants de notre Société, beaux-frères d'un de nos distingués membres titulaires, l'un sculpteur, l'autre dessinateur, étaient des royalistes convaincus et vécurent dans l'intimité des princes. Il n'en était probablement pas de même de leur père (1), si j'en juge par cet extrait authentique du registre des délibérations du Conseil général de la commune d'Orléans que j'ai entre les mains.

(1) Romagnesy père (ou Romagnesi François-Michel) avait été appelé dans l'Orléanais par le duc de Penthièvre ; il aurait contribué à la décoration sculpturale du grand portail de notre Cathédrale.

MUNICIPALITÉ D'ORLÉANS

—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Séance publique du 13 Germinal (1), *l'an 2e de la République Française*

Romagnesy, officier municipal, présente au Conseil général un de ses enfants nouveau-né ; il jure d'élever cet enfant dans les principes du républicanisme et demande au Conseil de donner un prénom à cet enfant. Le citoyen maire, au nom du Conseil, félicite Romagnesy d'avoir mis au jour un Républicain qui marchera sans doute sur les traces de son père et à son exemple pratiquera toutes les vertus républicaines, il propose de donner à cet enfant le prénom de Chêne, puisé dans le nouveau calendrier, symbole de la force et de la fierté républicaine. Cette proposition est admise.

Pour extrait :
PIGNON, *secrétaire.* ROMAGNESI.

Si vous voulez bien descendre avec moi du rez-de-chaussée dans la salle des commissions, je vous signalerai, sur la cheminée, un petit buste en plâtre bronzé (0,28 de haut sur 0,18 de large) du docteur Antoine Petit et deux flambeaux en cuivre argenté qui furent achetés postérieurement à la série des flambeaux de notre salle des séances.

Au-dessus de la cheminée, à la place de la glace, deux

(1) Le 13 germinal de l'an II correspond au 2 avril 1794 du calendrier grégorien, ce jour était consacré à la Morille. François-Michel Romagnesy, 1745-1819, aurait eu cet enfant d'un second lit. Le chêne de la forêt se serait-il transformé, dans la suite, en narcisse des prés ? Cet enfant « élevé dans les principes du Républicanisme », aurait alors bien mal tourné, car il vécut dans l'intimité des princes d'Orléans.

tableaux (cadres en bois de 0,90 × 0,70) renfermant diverses gravures.

PREMIER TABLEAU

1. Rouen : Ancien monument élevé en l'honneur de Jeanne d'Arc sur le lieu de son supplice, détruit en 1755.
2. Ancien cimetière d'Orléans (pl. 6). (Vue de la galerie du sud.)
3. Cathédrale d'Orléans (Ch. Pensée, 1829).
4. Frontispice (Monuments anciens et modernes érigés en France en l'honneur de Jeanne d'Arc).
5. Ancien cimetière d'Orléans (Vue de la porte du sud et des galeries de l'ouest et du nord).
6. Ancien cimetière d'Orléans. — Frontispice.

DEUXIÈME TABLEAU

1. Ancienne porte Saint-Laurent d'Orléans (Ch. Pensée, 1835).
2. Eglise Saint-Pierre-Empont d'Orléans, démolie en 1830 (C. Pensée).
3. Ancienne porte Saint-Jean d'Orléans, démolie en 1831 (C. Pensée, 1834).
4. Fortification avancée près de l'ancien pont d'Orléans, servant actuellement de cave à la maison n° XXX, occupée par MM. Morel et Cie. — Faubourg Saint-Marceau.
5. Reste de l'ancien monument de Jeanne d'Arc à Domrémi (C. Pensée).
6. Divers fragments provenant de l'ancien grand cimetière d'Orléans (C. Pensée, 1831).
7. Représentant de Jeanne d'Arc à la fête du 8 mai, avant 1830 (C. Pensée, 1829).
8. Eglise Saint-Aignan (C. Pensée).
9. Source du Loiret (C. Pensée, 1834).
10. Pas de titre (C. Pensée).
11. Chambord (C. Pensée, 1834).

Un cadre en bois noir avec baguette dorée (0,60 × 0,50), fixé sur la porte d'entrée de la salle des commis-

sions, renferme l'armorial du siège d'Orléans en 1429, avec nombreux écussons en couleur.

Au bas, se lit cette dédicace :

A
Jeanne d'Arc et aux Chevaliers, Ecuyers
et Hommes d'Armes des pays d'Italie,
d'Espagne, d'Ecosse et de France qui vinrent
au secours d'Orléans en 1429
Souvenir de Reconnaissance

Aux très Honorés membres de l'Académie
Héraldique Italienne
Comte W. della Gherardesca Chevalier G. B.
de Grollalanza
Président honoraire fondateur

Respectueux hommage
De Félix Guillon, membre correspondant.

qui a été offert à la Société, le 4 mai 1877, par M. Félix Guillon, membre correspondant de l'Académie Héraldique de Pise, qui a édité cet armorial.

Dans le désir d'être complet, j'aurais bien voulu, Messieurs, vous dire les transformations successives du Collège de chirurgie en l'hôtel actuel.

Comme notre immeuble (1) n'a rien d'artistique ni de

(1) Notre immeuble, sis au n° 5 de la rue Antoine-Petit, mesure 10 mètres de large sur 7 de haut. Il comprend quatre pièces au rez-de-chaussée : trois au service du concierge et une réservée aux commissions, dite salle des Commissions. Le premier étage comprend la grande salle de réunion, mesurant 7m 80 sur 6m 75 et 4 mètres de haut ; le vestibule et la bibliothèque. Au-dessus se trouve le grenier. La salle des séances a été réparée pendant les vacances de l'année 1878. MM. Chouppe et Davoust ont été chargés du soin de placer les tableaux qui ornaient la salle. En 1869, le Conseil municipal a voté une somme de 650 francs pour la salle de la Bibliothèque.

commun avec les monuments historiques, les transformations qui y ont été apportées n'ont laissé de traces ni dans l'histoire, ni même dans nos archives.

Nos plus anciens collègues, auxquels je me suis adressé de préférence, n'ont pu me donner aucun renseignement. Je dois à l'obligeance de M. Leymarie, secrétaire général de la mairie, de pouvoir vous dire que des réparations et améliorations importantes ont été faites à notre hôtel en 1853-1854 ; la dépense totale a été de 7,000 francs.

Quant à ce qui concerne notre façade, à laquelle un architecte bien intentionné s'est beaucoup appliqué, grâce à l'amabilité de notre receveur municipal, M. Perron, qui m'a adressé à M. Caillot, une des gloires de la sculpture orléanaise, j'ai eu des renseignements circonstanciés.

C'est cet artiste distingué qui a été chargé autrefois de la partie sculpturale de cette façade : il a donc pu m'en parler en connaissance de cause.

M. Clouet, architecte départemental, membre de notre Société, résolut, en 1869, de donner un cachet artistique (?) à notre immeuble qui, extérieurement, ne se différenciait pas d'une maison ordinaire, disons, pour être juste, d'une maison très ordinaire : il voulut que le passant sût que la maison portant le n° 5 de la rue du Sanitas donnait deux fois le mois asile à tout ce qu'Orléans connaissait de plus éminent dans l'agriculture, la médecine, les belles-lettres, les sciences et les arts, et, pour ce, il consacra à chacune des sections un pilastre surmonté d'un chapiteau symbolique.

Les maçons s'attaquèrent à la façade en 1869 et, se hâtant lentement, ils placèrent dans le mur de chaque côté de la porte deux larges pierres de taille qui devaient se transformer l'année suivante en portrait d'Antoine

Petit et de Duhamel du Monceau, et élevèrent quatre pilastres surmontés d'une pierre triangulaire destinée à être sculptée (1).

C'est seulement au mois d'août 1870 que M. Clouet remit ses dessins au sculpteur Caillot qui les trouva fort laids, mais, n'ayant pas voix au chapitre, eut le seul droit de les traduire sur la pierre avec son ciseau.

Les chapiteaux, d'ordre composite, représentent, de gauche à droite :

LES SCIENCES ET ARTS

Equerre, compas, masse de sculpteur, accostés de deux aigles aux ailes éployées, le tout surmonté d'une étoile à nombreux rayons et terminé par un tailloir orné de raies de cœur.

LES LETTRES

Un livre ouvert avec des lettres gravées, reposant sur une lyre, accostés de deux phénix.

LA MEDECINE

Une coupe accostée de cornues avec deux serpents comme supports.

L'AGRICULTURE

Une gerbe, un cep garni de son raisin, deux têtes de bélier en supports.

M. Caillot s'aida d'une gravure (2) représentant Duhamel-Dumonceau (3), donnée par la famille de l'agronome

(1) Dans la séance du 5 novembre 1869, la Société décide que ce sont les traits de Duhamel et de Ant. Petit qui seront reproduits par la sculpture, de chaque côté de la porte d'entrée de notre immeuble.

(2) Cette gravure a été conservée dans notre bibliothèque.

(3) Duhamel-Dumonceau (1700-1782), agronome distingué, qui découvrit l'oïdium et passait la plus grande partie de l'année dans ses terres de Pithiviers, qui lui servaient de champ d'expérience.

Pithiverien, pour sculpter les traits de ce dernier, et termina par le médaillon de droite qui représente Antoine Petit et qu'il signa de son nom, qu'a respecté le temps (1). Pour la ressemblance, l'artiste orléanais s'inspira du buste d'Antoine Petit que l'on peut admirer dans la salle du Conseil du Bureau de bienfaisance, rue Dupanloup (fondation Ant. Petit), buste attribué à Sylvain Moyreau (2).

Ces travaux étaient terminés dans les premiers jours du mois d'octobre 1870, au milieu des émotions de la guerre néfaste, et les échafaudages allaient être enlevés, quand M. Clouet s'aperçut que le livre ouvert du chapiteau symbolisant la section des Lettres était vierge de toutes lettres. C'était injurieux pour une société aussi savante et aussi studieuse.

— Caillot, dit-il au sculpteur, bien vite, avant qu'on déséchafaude, allez graver quelques lettres sur ce livre aux pages blanches.

— Mais quelles lettres voulez-vous que je grave ?

— Il n'y a pas de temps à perdre, mettez les lettres que vous voudrez, mais mettez-en ; on n'ira pas les lire là-haut.

M. Caillot passa la commission à un camarade, le jeune E. Rousseau, qui, farceur, comme un jeune rapin qu'il était, doublé d'un Méridional, s'amusa à imprimer dans la pierre, à tout hasard, des lettres de patois de son

(1) Un de nos collègues a attribué par erreur ce médaillon à Chauvet dans son *Iconographie d'Antoine Petit ;* erreur inexplicable, puisque la signature J. Caillot peut se lire de la chaussée de la rue. — *Mémoires*, 1901.

(2) Il ne faudrait pas confondre le sculpteur Sylvain Moyreau avec le graveur Jean Moyreau, né à Orléans, le 16 janvier 1690, décédé à Paris, le 26 octobre 1762, qui n'a aucun lien de parenté avec le premier.

pays pyrénéen. Je m'empresse de l'écrire afin que des savants n'usent pas leurs veilles à traduire ce « texte inconnu ».

A peine le jeune Rousseau avait-il gravé sa dernière lettre que l'échafaudage était enlevé, et c'étaient, en quelque sorte, les Bavarois de Von der Thann, envahissant Orléans le 11 octobre 1870, qui inaugurèrent notre immeuble restauré.

Je suis étonné qu'un de mes prédécesseurs n'ait pas consacré quelques lignes à l'histoire de notre immeuble pendant « l'Année Terrible ».

Notre demeure était confiée à la garde des époux Taragon, concierges, qui, du coup, désertèrent et allèrent demeurer au n° 1 de la même rue, chez leur cousine, la veuve Chartier.

C'est le drapeau international de la Croix de Genève qui devint le vrai gardien de notre hôtel, transformé en ambulance. Aux deux occupations, bavaroise et prussienne, nous hospitalisâmes des blessés allemands. La salle des séances fut respectée : elle resta vierge de tout contact prussien. Dans le rez-de-chaussée seul furent dressés des lits d'ambulance.

Messieurs,

Il m'a semblé qu'il rentrait dans mes attributions de secrétaire général de vous donner, à la veille de la célébration de notre centenaire, une sorte d'inventaire récapitulatif de tous les objets matériels qui sont la propriété de notre Société et auxquels s'attachent des souvenirs qui doivent être gardés pour la génération à venir.

J'ai cru bon de fixer par la gravure la physionomie exacte de notre salle des séances et de la façade extérieure de notre modeste hôtel en l'année 1907.

Peut-être, dans quelques siècles — car notre Académie est immortelle — un des membres de notre Société, que la munificence municipale aura alors logée dans un somptueuse demeure, éprouvera-t-il quelque plaisir à revoir — ne serait-ce qu'à titre d'heureuse comparaison — l'image du vieux Collège de chirurgie qui abrita ses pères, gardée par les soins d'un secrétaire général très oublié, qui donna quelque chose de lui-même à son Académie et prit plus d'une fois plaisir à en compulser les vieilles archives, aux heures de loisir du dimanche, dans la salle des séances, sous le regard bienveillant des ancêtres dont il s'était plu à rassembler les portraits.

C'est cette pensée qui lui a dicté cette longue suite d'articles : elle sera son excuse.

L'installation de l'éclairage électrique, par M. Thirot (6 mars 1908), a changé l'aspect de notre salle des séances. Le lustre à 3 lampes a cédé la place à un plafonnier élégant dans sa simplicité ; les toupies à huile de pétrole qui surmontaient nos flambeaux en cuivre argenté ont été remplacées par des ampoules Edison que dissimulent un abat-jour céladon et sur la cimaise des boiseries se voient les portraits d'un grand nombre de nos anciens collègues.

D^r F.

Le cliché reproduit au titre de ce mémoire a été pris par M. Dubreuil, photographe, et mis gracieusement à la disposition de l'Académie, par M. Loddé, libraire à Orléans.

CONFERENCES

DE

L'ANNÉE 1907

Dans le cours de l'année, la Société a fait donner trois conférences :

Deux à l'Institut et une à la salle Hardouineau.

Conférence littéraire de M. Léo Claretie, sur le Théâtre contemporain, en la salle de l'Institut, le 13 mars 1907.

Conférence scientifique de M. Daniel Bellet, professeur à l'École libre des sciences politiques, sur l'Hygiène des Villes, en la salle Hardouineau, le 28 novembre 1907.

Conférence scientifique de M. Wallon, professeur de physique au Lycée Janson de Sailly, sur la Photographie des couleurs, en la salle de l'Institut, le 19 décembre 1907.

On trouvera tous les détails se rapportant à ces conférences dans le carton n° 33 1907 des Archives et le compte rendu succinct dans les Procès-verbaux imprimés à la fin de ce tome.

CONFÉRENCE DE LÉO CLARETIE

EN LA

SALLE DE L'INSTITUT

Le 13 mars 1907

DISCOURS DE M. BASSEVILLE

Président de la Société
Membre de la Section des Lettres

Fidèle au but qu'elle poursuit, la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans a déjà donné, au cours de l'année dernière, deux conférences dont le succès, nous sommes fiers de le constater, a dépassé notre attente.

Ces deux premières conférences, faites par des savants justement distingués l'un et l'autre, quoique dans des genres différents, ne sortaient pas du domaine de la science.

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité », a dit le poète ; aussi, pour rompre la monotonie et jeter de la variété dans les distractions que nous vous apportons, avons-nous résolu de vous offrir, ce soir, une conférence absolument littéraire.

Nous avons eu la bonne fortune, cette fois encore, nous en sommes convaincus, que l'un des conférenciers les plus écoutés et les plus à la mode dans le monde

parisien ait bien voulu répondre à l'appel que nous lui avons adressé.

M. Léo Claretie, que j'ai l'honneur de vous présenter, est le cousin de M. Jules Claretie, l'académicien bien connu et le zélé administrateur de la Comédie-Française.

Elève de notre Ecole normale supérieure qui a produit, comme vous le savez, tant d'hommes éminents, il a conquis rapidement tous ses grades universitaires ; il est aujourd'hui agrégé des lettres, docteur ès lettres et, de plus, officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

Quoique jeune encore, M. Léo Claretie est l'auteur d'un grand nombre de publications variées qui lui ont fait une place importante et honorable dans notre littérature.

Tour à tour historien, romancier, géographe, poète même, on lui doit, entre autres productions : *Lesage romancier*, qui fut couronné par l'Académie française ; *Lesage, l'homme et l'écrivain ; Florian, l'homme et l'écrivain ; J.-J. Rousseau et ses amies ; Les Jouets, histoire et fabrication ; l'Université moderne ; une histoire de la littérature française depuis ses origines*, volume par lequel Léo Claretie, a dit un de ses biographes, se plaçait au premier rang des chroniqueurs de la cité *Sans per ;* il a même abordé la scène, en collaboration, avec une comédie en un acte en vers que Jules Lemaître, dans le *Journal des Débats*, tient pour un des meilleurs à-propos qu'on ait écrit depuis d'assez longues années.

Mais M. Léo Claretie n'est pas seulement un écrivain apprécié doublé d'un érudit, c'est aussi et surtout un conférencier émérite ; la presse entière est unanime pour le proclamer.

Les conférences de M. Léo Claretie, est-il dit quelque part, sont une joie pour ses auditeurs, mais une joie douce, distillée goutte à goutte, avec une bonne grâce charmante et un esprit subtil.

Il n'est pas un écrivain réputé de nos jours, a-t-on dit encore, que M. Léo Claretie, conférencier de bonne grâce érudite et charmante, n'ait présenté à son public avec un égal souci de l'œuvre et de la personnalité privée.

M. Léo Claretie s'est fait entendre à la Bodinière, où les dames ont chaleureusement applaudi ses conférences sur Massillon et Bossuet ; à l'Odéon, partout d'ailleurs où on a fait appel à son dévouement, son succès a été légitime. Sa renommée a même gagné la province et franchi la frontière : à Genève, à Bruxelles, à Saint-Pétersbourg et jusqu'en Roumanie, il a fait entendre sa parole sympathique et porté l'amour de notre langue et de notre littérature nationale.

Le sujet choisi par M. Léo Claretie pour cette soirée est aussi, il faut bien le reconnaître, des plus attrayants : Le Théâtre contemporain, de Scribe à Paul Hervieu.

Quel vaste champ à parcourir, que de talents divers et différents à apprécier !

Que d'événements à signaler qui se sont passés pendant ce long espace de temps, plus d'un demi-siècle, événements qui ont, sans nul doute, exercé leur influence sur notre littérature et surtout sur notre théâtre.

M. Léo Claretie va vous le dire dans un instant beaucoup mieux très certainement que je pourrais le dire moi-même. Il n'oubliera pas, sans doute, de vous faire remarquer que, parmi cette nombreuse cohorte de littérateurs qui ont, de nos jours, abordé le théâtre, il en est,

et ce ne sont pas les moins méritants, qui sont nos compatriotes ou qui se rattachent à notre pays par quelques liens ou par quelques souvenirs.

Jules Lemaître, l'auteur du *Député Leveau*, du *Mariage blanc*, de la *Massière*, n'est-il pas né à Tavers où il est même conseiller municipal de longue date ?

Henri Lavedan, à qui l'on doit, entre autres pièces, le *Prince d'Aurec*, le *Vieux Marcheur* et tant de charmantes saynètes si pétillantes d'esprit et de finesse, n'est-il pas un enfant d'Orléans et n'est-ce pas dans nos murs qu'il a passé sa jeunesse et fait ses études ?

Ne nous est-il pas permis de revendiquer également un tant soit peu comme des nôtres Eugène Brieux, l'auteur de *Blanchette* et de la *Robe Rouge*, ses meilleures pièces, dit-on, qui possède un château près de Lorris où il est délégué cantonal ?

Enfin, pour remonter un peu en arrière, ce bon Labiche ne venait-il pas chaque année passer de longs mois dans son château de Launoy, près Sennely, et n'est-ce pas dans ce petit coin verdoyant de Sologne qu'il a écrit le *Chapeau de paille d'Italie*, le *Voyage de M. Périchon* et trouvé ce portrait si amusant et si ressemblant du Coladan de la *Cagnotte ?*

Tout nous promet donc une soirée des plus intéressantes et des plus agréables ; c'est mon sentiment, et j'ai la certitude que vous le partagerez, quand vous aurez entendu notre sympathique conférencier.

RÉUNION DES TROIS SOCIÉTÉS

Séance solennelle du 20 décembre 1907

DISCOURS DE M. BASSEVILLE

Président de la Société
Membre de la Section des Lettres

Fidèle à une tradition déjà ancienne, puisqu'elle remonte à 1885, la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts a convoqué, à sa séance de ce soir, les membres de la Société archéologique et ceux de l'Académie de Sainte-Croix.

N'a-t-on pas dit déjà, et pourquoi ne pas le répéter, que nos trois Sociétés sont trois sœurs unies intimement par leur égal amour pour les sciences et les lettres, leur unanime respect pour tout ce qui est beau et leur commune ardeur pour la gloire de notre pays ?

Merci donc à vous qui avez bien voulu répondre à notre appel et manifester ainsi votre désir de perpétuer cette heureuse et familiale tradition.

C'est le sort de l'humaine nature que les joies de ce monde soient toujours mêlées de tristesse et c'est pourquoi mon premier devoir, quelque pénible qu'il soit, est, avant tout, de jeter un regard en arrière et de saluer d'un souvenir et d'un regret ceux de nos collègues que

l'impitoyable mort nous a ravis depuis notre dernière réunion.

Nos pertes ont été assez sensibles dans ces derniers temps. C'est d'abord, dans notre Société, l'un de nos plus anciens et vénérés membres, M. Mazure, que son âge avancé et ses infirmités retenaient déjà depuis quelques années éloigné de nous, auquel nous avions conféré l'honorariat et dont M. Papelier nous a retracé si fidèlement la carrière, comme il le dit lui-même, toute remplie de labeur et de dévouement à la science.

C'est M. le docteur Arqué, le praticien émérite, le poète à ses heures, l'homme aimable et sympathique, qui fut quelque temps notre secrétaire général et qui apportait à l'accomplissement de ses fonctions un zèle et une ardeur que la mort seule a pu arrêter.

Ce sont MM. Alfred de Laage et Anselmier, deux agriculteurs distingués, dont la section à laquelle ils appartenaient savait apprécier la haute compétence.

C'est enfin M. de la Taille, dont les obsèques sont toutes récentes et dont une voix éloquente et émue a, devant son cercueil, rappelé si justement la vie entière d'abnégation et d'honneur.

La Société archéologique n'a pas été moins éprouvée. N'a-t-elle pas vu disparaître inopinément son si sympathique et si dévoué président, Henri Herluison ? Comment oublier cet homme si bon, si bienveillant, ce passionné des belles choses et de tout ce qui pouvait contribuer à la glorification de sa ville natale et à la mémoire de la douce et glorieuse héroïne à laquelle il avait consacré un culte si fervent ?

Elle s'est vu ravir également un homme aimable entre tous, M. Léonce de Gastines, qu'elle comptait parmi ses membres depuis plus de quarante ans.

La mort n'a pas épargné davantage l'Académie de Sainte-Croix. N'a-t-elle pas eu la douleur de perdre, foudroyé en un instant, dans toute la plénitude de son intelligence et de son talent, l'un de ses membres les plus jeunes et les plus distingués, M. l'abbé Blanchet, dont elle conservera, j'en ai la certitude, longtemps le souvenir ?

Et, maintenant que j'ai payé à ceux qui nous ont quitté le légitime tribut de nos regrets, permettez-moi de passer rapidement en revue, comme c'est d'ailleurs l usage, l'œuvre accomplie par ceux qui nous sont restés. Dressons, comme on l'a dit, le bilan de nos travaux depuis notre dernière réunion, afin de voir si nous avons failli à la tâche que nous nous sommes imposés.

Si nous interrogeons nos propres publications, n'y voyons-nous pas figurer de curieux et intéressants mémoires, tous pleins d'une profonde et solide érudition, dus à la plume de notre savant et infatigable collègue M. Cuissard, que nous avons vu avec un si vif regret, dans un moment de tristesse et de découragement, sans doute, quitter si précipitamment notre ville où il avait conquis si légitimement l'estime et la considération de tous ceux qui l'approchaient ?

MM. Huard et Michau nous ont fourni des études littéraires qui seront toujours lues avec intérêt.

M. le docteur Garsonnin nous a donné sur l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans des notes qui nous font désirer de voir réaliser au plus tôt la promesse qu'il nous a faite d'écrire l'intéressante histoire de notre vieil établissement de charité.

Enfin j'en passe, désireux que je suis de ménager vos instants et certain d'ailleurs que vous saurez facilement réparer les omissions que j'aurais pu faire. Mais je ne

puis oublier de vous dire que l'étrange et désastreux cyclone qui est venu s'abattre, le 4 juillet 1905, sur notre contrée, a été l'objet, pour M. l'abbé Maillard, d'une savante étude sur les trombes et tornades qui a été justement appréciée en dehors même de cette enceinte.

La Société archéologique a publié récemment deux volumes, les 30e et 31e de sa collection. Le premier est consacré entièrement à la publication du cartulaire de Sainte-Croix, œuvre immense et ardue à laquelle ont pris part successivement M. Thillier, mort à la peine, et M. Eugène Jarry, le zélé continuateur de son père, et qui a mérité les suffrages de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale.

Le 31e volume renferme un certain nombre de travaux, tous dignes d'intérêt, mais parmi lesquels il faut plus particulièrement remarquer *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande*, de notre distingué compatriote M. Georges Goyau ;

Les tapisseries d'Antinoé, du Musée d'Orléans, que nous avons tous admirées et dont M. Jules Baillet, dont nous connaissons la haute compétence en pareille matière, nous a donné une si remarquable description ;

Les verreries de N.-D. de Pitié, à Sully, travail de M. le chanoine Cochard, dont on ne saurait contester la science et l'érudition.

Dans le premier fascicule du tome XI de l'Académie de Sainte-Croix, nous rencontrons une notice biographique étendue et documentée, de M. l'abbé Bernois, sur un Orléanais qui vivait au XIIe siècle, Etienne de Tournai, dont les lettres, très précieuses pour l'histoire religieuse de l'époque, ont été plusieurs fois publiées.

M. l'abbé Saget nous révèle l'existence inconnue d'un fils aîné de Louis XI, mort jeune, et qui aurait été enterré dans la basilique de Cléry.

Ce même fascicule renferme une excursion archéologique en Grèce, travail inédit du regretté abbé Blanchet ; une consciencieuse étude sur la loi du divorce, dans laquelle M. Vallois nous fait sentir les conséquences si profondément désastreuses et choquantes de cette loi au point de vue des enfants nés du premier mariage.

M. l'abbé Lemoine, le zélé directeur de l'école de Sainte-Croix, nous initie à la pieuse fondation, par sainte Angèle Merici, de l'Institut des Ursulines, œuvre si admirable de dévouement et de charité.

Enfin, vous me permettrez de vous rappler que, désireuse de contribuer à la vulgarisation de la science et d'inspirer l'amour et le culte des belles-lettres, notre Société a cru devoir offrir, au cours de l'année dernière, à nos compatriotes, des conférences variées. Innovation heureuse, je crois pouvoir le dire sans témérité, puisqu'elle a été couronnée de succès, comme vous avez pu vous-mêmes en juger.

Un dernier mot. Notre séance de ce soir n'a pas uniquement pour but la réunion habituelle et familiale des trois Sociétés savantes ; elle a, en outre, celui de distribuer un de nos prix, celui fondé dans l'intérêt de l'agriculture par notre regretté collègue M. le conseiller Perrot. Nous avons pensé que votre présence rehausserait la valeur de ce prix et affirmerait avec plus d'éclat et de solennité le témoignage de reconnaissance que nous devons à nos généreux donateurs.

EXERCICE 1906

Rapport du Trésorier lu dans la séance du 18 janvier 1907

SÉANCE ADMINISTRATIVE

MESSIEURS,

Je m'empresse de vous annoncer, dès le début de ce rapport, que notre situation financière nous permet, cette année, de rembourser complètement l'emprunt que nous avions été obligés de faire à la caisse des legs pour équilibrer notre budget. La somme portée au crédit de cette caisse se trouve aujourd'hui garantie par le dépôt fait au nom de la Société sur le livret de caisse d'épargne portant le n° 58.404 et cette somme sera productive d'intérêts à 3 °/₀ l'an jusqu'au jour où nous aurons à en faire l'emploi, conformément aux intentions des donateurs.

Voici maintenant le détail des comptes de l'exercice 1906 :

§ Ier

Situation des legs au 31 décembre 1906

1° Legs de Morogues :		
Créditeur au 1er janvier 1906 de...........	174 f. 18	
Intérêts annuels..........................	75 »	
Total au 31 décembre.....	249 f. 18	249 f. 18
2° Legs Perrot :		
Créditeur au 1er janvier de................	305 f. 60	
Intérêts annuels..........................	84 »	
Total au 31 décembre.....	389 f. 60	389 60
3° Legs Davoust :		
Créditeur au 1er janvier de................	400 f. 35	
Intérêts annuels..........................	134 »	
Total au 31 décembre.....	534 f. 35	534 35
Ensemble du crédit des legs au 31 décembre 1906..		1.173 f. 13

Le Prix Perrot ayant été distribué en décembre 1902, votre bureau vous propose de le décerner, cette année, dans les conditions ordinaires.

Les fonds disponibles à cet effet n'étaient, comme nous venons de le voir, que de 389 fr. 60 au 31 décembre 1906 ; mais, si nous y ajoutons le trimestre de janvier, que la Société générale a déjà touché, nous arrivons à un total de 410 fr. 60 et, comme le prix ne sera décerné que vers la fin de l'année 1907, rien n'empêche d'y ajouter un ou plusieurs trimestres, ce qui nous constitue en réalité une somme de près de 500 fr. dont nous pouvons disposer.

Le legs Davoust se trouve créditeur au 31 décembre 1906 d'une somme de 534 fr. 35 ; mais, comme le prix a été décerné en 1905, il n'y aurait pas lieu de s'en occuper aujourd'hui si nous n'avions à cœur de maintenir à leur niveau les revenus de nos legs, déjà diminués par des conversions successives et menacés de diminuer encore par l'établissement possible d'un impôt sur le 3 °/₀. Déjà, vous vous le rappelez, nous avons augmenté de 15 fr. les revenus du legs de Morogues par l'achat d'un titre de rente 3 °/₀ de pareille somme ; nous vous proposons, cette année, de faire la même chose pour le legs Davoust dont le revenu se trouvera ainsi ramené à sa première valeur.

Remarquons, d'ailleurs, que cette opération n'apportera aucun trouble dans la distribution du prix, qui, vous le savez, ne revient que tous les cinq ans ; or il a été décerné en 1905 et, si nous tenons compte de cette plus-value de 15 fr. d'intérêts annuels, provenant de l'achat proposé, nous aurons encore, en 1910, une somme disponible de 500 fr. environ qui nous permettra de distribuer le prix à cette époque ! On pourra objecter peut-être que jamais M. Davoust n'avait pensé qu'une partie des intérêts produits par son legs pût être employée à l'achat d'un titre de rente ? Cela est bien certain, mais il ne pouvait prévoir ni les conversions successives dont l'effet a été de diminuer nos revenus, ni les exigences du budget de l'Etat qui tendent à les réduire encore ; en sorte qu'en cherchant à les relever jusqu'à leur valeur primitive, nous ne ferons que nous conformer d'une manière plus complète à ses intentions formelles.

§ II

Recettes et dépenses de la Société

RECETTES

Avoir au 1er janvier 1906 :		
Caisse d'épargne	724 f.	58
Société générale	35	80
Chez le trésorier	45	60
Réserve de jetons. { 148 A. / 142 B } valeur	657	»
Reçu pour 59 cotisations de membres titulaires : en espèces	971	»
En jetons. { 6 A. / 324 B. } valeur	504	»
Pour 23 cotisations de membres correspondants	138	»
Allocation du Conseil général	300	»
Intérêts touchés par la Société générale	994	25
Dernier dividende du Comptoir	106	35
Intérêts Caisse d'épargne et Banque	27	93
Excédents Caisse des conférences	340	80
Profits et pertes intérêts de Morogues	22	»
Total des recettes	4.867 f.	31

DÉPENSES

Notes de l'imprimeur	660 f.	»
Affranchissements, timbres à quittance	70	55
Abonnements à diverses publications	101	05
Menuisier et serrurier	33	»
Reliures, frais de bureau, cartons, sangles, etc.	101	35
Chauffage et éclairage	157	90
Gages du concierge et gratifications	345	»
Frais divers, droit de garde, horloger	42	90
Impôts	11	50
Jetons distribués en séance et aux conférences { 5 A. / 324 B. } valeur	501	»
Différence pour balance	2.843	06
Total égal	4.867 f.	31

La différence ci-dessus indiquée pour balance des comptes, recettes et dépenses, se décompose de la manière suivante :

Dépôt à la Caisse d'épargne	1.174 f.	61
Avoir à la Société générale	826	35
Espèces chez le trésorier	182	10
Réserve de jetons. { 148 A / 154 B. } valeur	660	»
Total	2.843 f.	06

On voit que notre situation, au 31 décembre 1906, se présente dans d'excellentes conditions, puisque, en dehors de notre dépôt à la Caisse d'épargne, qui garantit notre dette vis-à-vis des legs et de notre réserve de jetons qui est encore suffisamment fournie, l'exercice se solde par un excédent de recettes d'un millier de francs environ; mais on ne doit pas oublier que, dans notre avoir, nous faisons entrer les 340 fr. de notre Caisse de conférences et qu'en 1907, par suite du retard dans la publication de nos *Mémoires*, nous aurons deux années à payer à notre imprimeur. D'autre part, nous avons touché notre dernier dividende au Comptoir d'escompte d'Orléans, soit 106 fr. 35; c'est donc une ressource complètement épuisée. Au jour de la liquidation judiciaire du Comptoir, c'est-à-dire le 4 février 1900, cet établissement devait à notre Société une somme de .... 2.581 f. 35

Nous avons reçu en tout 1.784 20

Il en résulte pour nous une perte de .... 797 f. 15

Pour éviter le retour d'un pareil préjudice, nous aurons soin à l'avenir de ne jamais laisser en dépôt, dans les caisses d'une société de crédit, que les fonds indispensables aux dépenses courantes.

Dans notre dernier rapport, après avoir constaté que le nombre de nos membres correspondants se trouvait réduit à des proportions par trop modestes, nous faisions appel à la bonne volonté de tous nos collègues pour les engager à nous présenter de nouvelles recrues ; cet appel a été entendu, puisque nous avons aujourd'hui 23 correspondants au lieu de 7, que nous comptions l'an dernier à pareille époque ; nous espérons que ce nombre augmentera encore dans le courant de l'année 1907, car, tout en nous faisant bénéficier de leurs travaux, nos membres corres-

pondants contribuent d'une manière très efficace à augmenter le chapitre de nos recettes.

Nous avons distribué, en 1906, 324 jetons de présence, au lieu de 329 en 1905; la situation sous ce rapport reste donc à peu près stationnaire; il y a lieu d'espérer qu'elle s'améliorera en 1907, puisque les dernières élections sont venues combler les vides faits dans nos rangs à la suite de plusieurs décès ou démissions.

Messieurs, votre bureau vous propose de maintenir cette année encore le chiffre de 25 fr. pour la cotisation de chaque membre titulaire.

Orléans, le 18 janvier 1907.

G. LALBALETTRIER,
Trésorier.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1907

SECRÉTAIRE PARTICULIER · M. l'abbé MAILLARD

Séance du 4 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Banchereau, Denizet, Bourdaloue, Michau, Berton, Huard, Dumuys, Didier, Sainjon, Dessaux, Legay, Garsonnin, Marmasse, Angot, de Tristan. Total : 20 membres.

En ouvrant la séance, M. le Président adresse aux membres de la Société tous ses souhaits pour la nouvelle année.

Le procès-verbal est lu et approuvé sans observation.

M. le Président tient à adresser à M. le Secrétaire général et à M. le Bibliothécaire tous ses remerciements; ces messieurs, depuis leur entrée en fonction, ont complètement remis en ordre les archives et les *Bulletins* de la Société.

Lettre de M. le docteur Deshayes.

M. le Secrétaire général donne lecture des lettres suivantes : M. le docteur Deshayes maintient sa démission de membre de la Société. M. le Président propose de nommer M. Deshayes membre honoraire.

Lettre de M. le baron de Morogues.

M. le baron de Morogues, ne pouvant assister régulièrement aux séances de la Société, donne sa démission de membre titulaire.

Lettre de M. Charoy.

M. Charoy donne sa démission de président de la section des

Lettres. M. le Président avise la section des Lettres de cette démission et l'invite à élire un nouveau Président.

Lettre de MM. Max. Didier, docteur Coville et docteur Courgeon.

Ces messieurs, à la suite de leurs élections comme membres de la Société, adressent leurs remerciements à MM. les membres.

Lettre de M. du Colombier

M. du Colombier a été nommé membre correspondant; il adresse à MM. les membres tous ses remerciements et les assure de tout son dévouement.

Lettre de Mme la Directrice de l'École normale d'Orléans.

Mme la Directrice de l'École normale d'Orléans, qui a reçu la collection de nos *Mémoires*, adresse ses remerciements à M. le Président.

Correspondance.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance, rien à signaler.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

M. Jullien-Crosnier est nommé membre honoraire

La séance administrative est ouverte pour procéder à l'élection de M. Jullien-Crosnier comme membre honoraire. A l'unanimité des membres présents, M. Jullien-Crosnier est élu.

Le nombre des membres présents n'étant pas suffisant pour pouvoir procéder à l'élection du bureau, le vote est remis à la prochaine séance.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte.

M. Dumuys fait une communication sur des renseignements météorologiques trouvés dans les registres paroissiaux (observations de M. l'abbé Carré). Cette communication sera insérée dans le *Bulletin*.

M. Dumuys fait une communication sur le sujet d'un tableau appartenant à la Société; ce tableau, d'après M. Dumuys, représenterait l'ambassade de Tippo-Saïb à la cour de Louis XVI.

M. le docteur Fauchon commence la lecture d'un travail de M. Cuissard, sur le voyage de *Jean Godefroy d'Orléans*, en Europe, de 1568 à 1571.

La séance est levée à 9 heures.

Pour le Secrétaire particulier,
R. DE TRISTAN.

Séance du 18 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents: MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Marmasse, Papelier, Dessaux, Rousseau, Thévenin, Sainjon, Dumuys, Albert Didier, Huard, Baillet, Banchereau, Denizet, Max. Didier, Angot, de Tristan, docteur Coville, Iauch et Maillard. Total: 22 membres.

M. le Secrétaire général fait le dépouillement de la correspondance.

Lettre de M. Jullien-Crosnier.

A signaler: 1° Une lettre de M. Jullien-Crosnier, remerciant la Société de sa nomination au titre de membre honoraire;

2° Une lettre du Ministre des Beaux-Arts invitant au Congrès des Sociétés savantes;

3° Une lettre de la Société des Agriculteurs de France, demandant à la Société de déléguer quelqu'un de ses membres à la réunion extraordinaire du 16 mars 1907. M. du Roscoat veut bien représenter la Société à cette réunion;

Démission de M. d'Orléans, il est nommé membre correspondant.

4° Une lettre de démission de M. d'Orléans qui, en raison de son départ d'Orléans, demande à devenir membre correspondant. M. d'Orléans est nommé de droit membre correspondant d'après l'article 19 du règlement.

M. le Président souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres assistant à la séance, MM. Coville, Courgeon et Maxime Didier.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

La séance administrative est ensuite ouverte. Elle a pour but le renouvellement d'une partie du bureau. Le quorum n'ayant pas été atteint dans la précédente séance, le vote par correspondance est admis.

Ont envoyé leur vote sous pli cacheté : MM. Guillaume, Dr Baillet, Jarry, Michau, Dr Rocher, Charoy, Geffrier, du Roscoat, Garsonnin, de Puyvallée, d'Arlon. Total : 11 membres.

Sont élus : 1° Président : M. BASSEVILLE.
2° Vice-président : M. DU ROSCOAT.
3° Secrétaire particulier : M. MAILLARD.
4° Trésorier : M. LALBALETTRIER.

M. le docteur Deshayes est nommé membre honoraire à l'unanimité des suffrages.

M. le docteur Deshayes est nommé membre honoraire.

La parole est ensuite donnée à M. le Trésorier, qui rend compte de la situation de la Société à la fin de l'année 1906.

Différents prix devront être distribués en l'année 1907 ; il en sera question dans une des prochaines séances.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ensuite reprise ; elle débute par une note de M. Fauchon sur l'*Académie italienne de Lucques*, avec laquelle nous échangeons nos *Bulletins* ; cette note sera insérée dans les procès-verbaux des séances.

Notes sur l'*Académie de Lucques*, par M. le docteur Fauchon, et sur la *Mandragore*, par M. Léon Dumuys.

M. Dumuys lit ensuite une courte note sur le rôle de la Mandragore en sorcellerie à propos d'un article de la *Revue Jeanne d'Arc*, intitulé : « *La Mandragore au pays de Jeanne d'Arc.* »

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance du 1er février 1907.

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Lalbalettrier, Fauchon, Marmasse, Coville, Garsonnin, Papelier, Rousseau, Dumuys, M. Didier, Albert Didier, Iauch, Courgeon, de Tristan, Denizet, Banchereau, Guillaume, Geffrier et Maillard. Total : 20 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Le dépouillement de la correspondance terminé, M. le Secrétaire général communique à la Société une note qu'il a rédigée, sur l'*Institut royal du Luxembourg*, avec lequel nous échangeons nos *Mémoires*. Cette note sera insérée dans les *Mémoires* à la suite des procès-verbaux des séances.

Note sur l'*Institut royal du Luxembourg*, par M. le docteur Fauchon.

Élection de M. Goyau au titre de membre honoraire.

La Société se forme ensuite en séance administrative ; le bureau ayant présenté M. Goyau comme membre honoraire, il est procédé au vote par scrutin secret. M. Goyau est élu à l'unanimité des suffrages.

La *Germination des graines artificielles*, par M. le Dr Coville.

La séance ordinaire est reprise ; la parole est donnée à M. le docteur Coville, qui lit une note sur la *Germination des graines artificielles*. Pendant cette lecture, les membres présents peuvent se rendre compte des phénomènes d'osmose en examinant de nombreux échantillons de ces plantes artificielles obtenues dans une graine minérale en un milieu organique. Cette étude, étant un exposé des travaux de MM. Traude et Leduc, dont il a été question dernièrement à l'Académie des Sciences, sera imprimée dans nos *Bulletins* sans être renvoyée à la section.

Le *Calendrier runique*, par MM. Dumuys et Maillard.

M. Dumuys donne ensuite lecture d'un travail qui a pour objet le *Calendrier runique* dont la Société a fait don au Musée historique. M. l'abbé Maillard ajoute à cette étude une note sur la traduction du calendrier Julien en langue runique. Le mémoire de M. Dumuys et son annexe sont renvoyés à la section des Sciences qui a désigné M. Banchereau comme rapporteur.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président lève la séance à 9 h. 45.

Séance du 15 février 1907.

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Rocher, Marmasse, Geffrier, Garsonnin, Papelier, Sainjon, Dumuys, A. Didier, Huard, Charoy, Iauch, de Tristan, Banchereau, Angot, Courgeon, Denizet. Total : 21 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle

M. Maillard envoie sa démission de secrétaire particulier. M. le Président exprime les regrets de la Société.

Démission de M. Maillard comme secrétaire particulier.

M. le Président lit ensuite une lettre de M. Goyau remerciant la Société de son élévation au titre de membre honoraire.

Lettre de remerciement de M. Goyau.

M. le Secrétaire général informe la Société qu'il a fait remettre en état et placer dans la salle des séances des bas-reliefs sur lesquels il fera une communication à la Société. Il informe aussi la Société qu'il fait des démarches pour acquérir à la Société les portraits des anciens présidents qui manquent à la galerie : le docteur Lanoix, du Gaigneau de Champvallins, le comte de Choiseul, ancien préfet du Loiret, et le portrait d'un ancien secrétaire général, le docteur Latour.

Bas-reliefs et portraits.

La Société se forme en séance administrative : MM. Jules Lemaître et Georges Lafenestre, au scrutin secret, sont élus membres honoraires de la Société à l'unanimité.

Élections de MM. J. Lemaître, et G. Lafenestre comme membres honoraires.

La Société décide de fixer l'heure de ses séances à 8 h. 1/2 précises.

Le legs Perrot sera distribué cette année.

SÉANCE ORDINAIRE

La section d'Agriculture a nommé M. Angot président et M. Maxime Didier secrétaire.

La même section déclare vacante la place de MM. Jullien-Crosnier, d'Orléans et de Morogues.

La section de Médecine déclare vacante la place de M. le docteur Deshayes.

La section des Sciences et Arts a entendu le rapport de M. Banchereau sur le travail de MM. Dumuys et Maillard relatif au *Calendrier runique*.

Rapport de M. Banchereau sur le *Calendrier runique*.

M. Banchereau lit ce rapport. La Société vote l'impression des travaux de MM. Dumuys et Maillard et du rapport de M. Banchereau.

M. Dumuys lit la traduction d'une note suédoise complétant l'étude sur le calendrier runique, laquelle sera annexée au mémoire de M. Dumuys comme pièce justificative.

La séance est levée à 9 h. 55.

Pour le Secrétaire particulier,
Dr J. COURGEON.

Séance du 1er mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Coville, Vacher, Garsonnin, Drioux, Dessaux, A. Didier, Huard, Berton, Jarry, Iauch, Courgeon, Bourdaloue, Max. Didier, Angot, Denizet, Maillard, Dumuys, Banchereau. Total : 22 membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

A signaler, dans la correspondance de la quinzaine, deux lettres : l'une de M. Jules Lemaître, l'autre de M. Georges Lafenestre, remerciant tous deux la Société de leur nomination au titre de membre honoraire.

Portraits des présidents et secrétaires de la Société.

M. le Secrétaire général s'est occupé des portraits des anciens Présidents et Secrétaires généraux de la Société ; il a été assez heureux pour retrouver le portrait du docteur Lanoix, premier président, 1809-1813, et celui du docteur Latour fils, secrétaire général, 1809-1813.

M. Banchereau, de son côté, fait don à la Société du portrait de M. de Champvallins, 1786-1860, député du Loiret de 1827 à 1830. Des remerciements sont adressés au donateur.

M. le Président a reçu les lettres de deux candidats au titre de membre titulaire : M. le docteur Touche se présente dans la section de Médecine : M. André Callier, dans la section d'Agriculture. Ces lettres sont remises aux sections intéressées.

L'ordre du jour comportait une séance administrative, pour la nomination d'un secrétaire particulier, en remplacement de M. Maillard, démissionnaire ; mais, le quorum des membres présents n'étant pas atteint (art. 1er du règlement), l'élection est remise à quinzaine et on pourra voter par correspondance.

M. Banchereau a examiné l'ouvrage de M. Jean Vidal : *Monographie de la ville d'Aimargues*, et en rend compte à la Société.

Portraits et plâtres de la salle des séances.

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire général qui a recherché la provenance des tableaux et des plâtres, portraits et

bas-reliefs donnés autrefois à la Société ; il étudie leur origine et les sujets qu'ils représentent. Cette note sera imprimée à la suite des procès-verbaux et une référence sera collée sur chaque objet, indiquant le tome des *Mémoires* où il en est question.

Section des Lettres : Président, M. Paul Berton ; secrétaire, M. le docteur Courgeon.

La section des Lettres annonce qu'elle a renouvelé son bureau : M. Berton est nommé président et M. Courgeon secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

CONFÉRENCE DE M. LÉO CLARETIE

Le mercredi 13 mars 1907

Le théâtre contemporain de Scribe à Hervieux

La 3e conférence donnée à l'Institut, sous le patronage de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, était une conférence littéraire. Elle avait pour sujet : *Le Théâtre contemporain, de Scribe à Hervieux*, et le conférencier était M. Léo Claretie, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, auteur lui-même et conférencier bien connu du public parisien. C'est en ces termes que M. Basseville le présente à l'auditoire : l'honorable Président le félicite du choix du sujet et il rappelle que plusieurs auteurs dramatiques touchent de près à Orléans ; M. Lemaître, M. H. Lavedan sont Orléanais ; Labiche habitait la Sologne, Brieux est délégué cantonal. M. Claretie, après avoir rendu hommage à la Société, doyenne des Académies de France, et à la cité de Jeanne d'Arc, entre immédiatement dans le sujet de sa conférence. Il la divise en 3 parties : le genre héroïque qui voit les hommes tels qu'ils pourraient être, exagérant leurs qualités et leurs vertus ; la comédie d'observation qui étudie les hommes tels qu'ils sont dans la société, et parfois exagère leurs défauts, comme dans la comédie burlesque; enfin le théâtre social, qui étudie les différentes classes de la société : noblesse, bourgeoisie, peuple, ses tendances, ses revendications, etc. Chacune de ces parties est développée de la façon la plus agréable, le conférencier sait rendre captivante son étude, très documentée, très neuve et très originale, par d'amusantes anecdotes fort spirituellement racontées.

M. Claretie est un convaincu, et toute sa conférence est une plaidoirie en faveur de l'idéal nécessaire à l'art, à la vie, à la société ; il regrette que le théâtre moderne semble s'écarter de cet idéal ; on dirait, dit-il, l'agonie d'un monde ; une petite fleurette surgit seule au milieu des décombres, c'est un sentiment de bonté, de sensibilité, de pitié que notre société a porté à un degré que n'ont pas connu les siècles passés.

M. le conférencier fut fort applaudi et laissa les assistants sous l'impression qu'ils avaient entendu un diseur charmant, un délicat lettré et un ardent défenseur de la vérité, de la bonté, de la beauté.

La séance, organisée par les soins de M. le docteur Fauchon, secrétaire général, et de M. Lalbalettrier, trésorier, a été un vrai succès ; il est regrettable que la grippe ait empêché un grand nombre d'Orléanais, et nos invités eux-mêmes, d'assister à cette séance. — MM. Maxime Didier, de Tristan, Courgeon et Coville introduisaient les assistants et leur indiquaient leurs places ; les cartes d'entrée étaient de trois sortes, comme pour les séances précédentes ; la conférence, commencée à 9 h. 1/4, finissait à 10 h. 1/2.

C'est un troisième succès à enregistrer dans les *Mémoires* de la Société.

Secrétaire particulier : M. l'abbé P. IAUCH

Séance du 15 mars 1907

Présidence de M. BASSEVILLE, Président

Membres présents : MM. Basseville, président : du Roscoat, Fauchon, Coville, Guillaume, de Tristan, Iauch, Huard, Guillon, Dumuys, Thévenin, Papelier, Rocher, Geffrier, Vacher, Baranger, Garsonnin, Angot, Lalbalettrier.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Décès de M. Seurrat de la Boulaye.

M. le Secrétaire général annonce le décès de M. Seurrat de la Boulaye, membre correspondant de la Société, et exprime les regrets qu'inspire cette perte.

M. le Président à reçu la lettre de candidature de M. le commandant de la Loge à une place de membre titulaire dans la section de l'Agriculture. La section de Médecine annonce la nomination de M. le docteur Rocher comme président et la candidature de M. le docteur Touche au siège de M. le docteur Deshayes, démissionnaire.

La section d'Agriculture présente comme candidats MM. André Callier et le commandant de la Loge.

M. le Secrétaire général a reçu une lettre de MM. les Directeurs du Collège Sainte-Croix et du Collège Saint-Euverte remerciant des cartes qui leur ont été envoyées pour la conférence de M. Leo Claretie sur le *Théâtre contemporain*.

M. Guillon annonce, pour une prochaine séance, celle du 19 avril 1907, la lecture d'un travail sur le pharmacien Prozet, de l'ancienne Académie royale des Sciences, Lettres et Arts et de l'Ecole centrale du Loiret.

M. Guillon fait aussi remarquer que M. Leo Claretie, dans sa dernière conférence de l'Institut, a parlé de notre Société comme de la « doyenne » des Académies de province. Tout aimable et flatteuse qu'elle soit, l'affirmation est tout de même un peu risquée : il semble impossible de faire remonter l'origine de notre Société avant 1741.

La parole est donnée à M. le Secrétaire général qui continue la lecture de son travail sur nos bas-reliefs et médaillons-portraits. Des remercîments avec inscriptions au procès-verbal sont votés à M. Geffrier, avoué honoraire, Auvray, le commandant d'Astorg, le conseiller Latour, de Champvallins, conseiller municipal, et le commandant de la Loge, qui ont bien voulu aider M. le Secrétaire général pour la reconstitution de la série de nos portraits.

Dans cette même séance, il est procédé à l'élection du Secrétaire particulier en remplacement de M. l'abbé Maillard, démissionnaire.

Ont voté par correspondance : MM. Michau, Sainjon, Alb. Didier, Max. Didier, Charoy, Dr Baillet, Paul Charpentier, Berton, Banchereau, T. des Francs, le Dr Courgeon, d'Arlon, Bourdaloue, de Puyvallée, Renardier, de Croze, Maillard, soit 17, plus 19 membres présents. Total : 36 votants.

MM. l'abbé Maillard obtient	1	voix.
le dr Courgeon	1	—
l'abbé Iauch	34	—

M. l'abbé Iauch, nommé secrétaire particulier.

M. l'abbé Iauch est nommé secrétaire particulier. Il remercie la Société de la marque de confiance qu'elle vient de lui donner et fera, dit-il, tous ses efforts pour marcher sur les traces de son très zélé prédécesseur.

Le bureau se trouve donc ainsi composé pour les années 1907, 1908, 1909.

Président : M. A. Basseville.
Vice-Président : M. le comte du Roscoat.
Secrétaire général : M. le Dr Fauchon.
Secrétaire particulier : M. l'abbé Iauch.
Trésorier : M. Lalbalettrier.
Bibliothécaire : M. Guillaume.
La séance est levée à 9 h. 20.

Le Secrétaire particulier,
Pierre Iauch.

Séance du 5 avril 1907

Présidence de M. du ROSCOAT, Vice-Président.

Membres présents : MM. du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Rocher, Coville, Pilate, Sainjon, Dumuys, Guillon, de Puyvallée, Angot, Courgeon, Cœur, Guillon. Total : 14 membres.

M. Legay est nommé membre correspondant.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre par laquelle M. Legay donne sa démission de membre titulaire et demande à être membre correspondant. Cette nomination est de droit. M. Legay est nommé membre correspondant.

M. le Secrétaire général propose l'adoption de certaines modifications dans la publication des travaux de la Société.

La séance administrative n'a pas lieu, les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour le vote.

Notice sur le Maroc, par M. du Roscoat.

M. du Roscoat lit une *notice sur le Maroc*.

M. Dumuys fait une communication verbale sur les portraits des ambassadeurs de Tippo-Saïb qui passèrent à Orléans en 1788.

La séance est levée à 9 h. 35

Pour le Secrétaire particulier absent et excusé,
Dr Courgeon.

Séance du 19 avril 1907

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Iauch, Lalbalettrier, Garsonnin, Coville, Papelier, Rousseau, Sainjon, Jarry, Charoy, Berton, Baillet, Huard, Courgeon, Angot, Denizet, de Tristan, Guillaume, Guillon, Dr Pilate, Dumuys, Drioux, Dr Geffrier. Total : 25 membres.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance de la quinzaine. Notre collègue M. E. Jarry fait hommage à la Société d'une brochure sur « la Taille de 1536 » ; M. le conseiller Berton, d'une brochure sur « les petites successions des ouvriers des villes et des campagnes ». La Société adresse ses remercîments à MM. Jarry et Berton.

M. Rimbert, ancien notaire à Lamotte-Beuvron, pose sa candidature au fauteuil de M. d'Orléans.

M. le Président ouvre la séance administrative et fait procéder aux élections. Il y a 18 membres votant par correspondance.

1° Dans la section de Médecine :

M. le docteur Touche est élu par 42 voix, 1 bulletin blanc, au fauteuil de M. le docteur Deshayes; Nomination de M. le docteur Touche

2° Dans la section d'Agriculture :

M. André Callier est élu par 39 voix, 3 à M. de la Loge, 1 bulletin blanc, au fauteuil de M. Jullien-Crosnier; Nommination de M. André Callier

3° Même section :

M. le commandant de la Loge est élu par 40 voix, 2 à M. Callier, 2 bulletins blancs, au fauteuil de M. le baron de Morogues. Nomination de M. le commandant de la Loge.

SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est reprise.

M. Sainjon demande que la Société participe à l'érection d'une statue à Lamarck. La Société enverra une souscription de 20 francs. Souscription à la statue de Lamarck.

M. Dumuys offre à la Société, de la part de M. Joseph, photographe, trois agrandissements photographiques du cyclone de Cravant. La Société remercie M. Joseph de ce gracieux envoi. Photographies du cyclone de Cravant.

M. du Roscoat continue et termine sa lecture sur la pénétration du christianisme au Maroc. Le travail de M. du Roscoat est renvoyé à la section des Lettres. De même pour un travail de M. Cuissard sur Jean Godefroy d'Orléans et son voyage en Europe au XVIe siècle.

M. le docteur Garsonnin signale des erreurs et obscurités de tomaison dans nos *Mémoires*; il y sera pourvu par les soins de M. le Secrétaire général.

M. Dumuys fait d'intéressantes remarques sur le passage à Orléans, en 1788, des ambassadeurs de Tippo-Saïb. Cette communication est provoquée par l'étude d'un petit tableau bas-relief appartenant à la Société.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 3 mai 1907

Présidence de M. BASSEVILLE, Président

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Guillaume, Garsonnin, Marmasse, Coville, Charoy, Papelier, Dumuys, Didier père, Guillon, Baillet, Courgeon, Denizet et Angot. Total : 17 membres.

M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance : lettres de MM. Touche, A. Callier et de la Loge, remerciant de leur admission dans la Société; offrande des *Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans*, deux volumes publiés par M. C. Bloch et offerts par le Comité de l'Histoire économique de la Révolution, Comité dont M. l'archiviste Soyer est secrétaire pour Orléans.

La section d'Agriculture propose la candidature de M. Rimbert au fauteuil vacant de M. le comte d'Orléans.

Prix Perrot. Le prix Perrot devait être donné dans l'arrondissement de Montargis; aucun candidat ne s'étant proposé, le prix sera donné dans l'arrondissement de Pithiviers. La publicité habituelle sera faite par les soins de M. le Secrétaire général.

La Société, devant cette année recevoir les deux autres Sociétés

savantes d'Orléans, décide que cette séance aura lieu après la rentrée, en novembre ou décembre.

Étude sur *Guillaume Prozet*, par M. Guillon.

M. Guillon commence sa lecture précédemment annoncée sur *Guillaume Prozet*; il lit la première partie de cette étude sur la vie de Guillaume Prozet.

Original du Calendrier runique et bas-relief de l'ambassade de Tippo-Saïb.

M. le docteur Fauchon communique à la Société l'original du calendrier runique qu'il a trouvé chez M. Loison.

M. Dumuys pense que l'original du bas-relief, représentant les ambassadeurs de Tippo-Saïb, est un biscuit de Sèvres, et fait faire à Sèvres des recherches pour retrouver l'original.

Copie d'un acte de baptême de 1631, par M. le docteur Garsonnin.

M. le docteur Garsonnin communique la copie d'un acte de baptême de 1631; ce baptême a été fait dans la rue par un capucin pendant une épidémie de peste, l'entrée de l'église étant interdite. Il semble que le capucin en question ait reçu de l'évêque des pouvoirs spéciaux pour la circonstance.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 17 mai 1907

Présidence de M. BASSEVILLE, Président

Présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Garsonnin, Coville, Lalbalettrier, Iauch, Guillaume, Dumuys, Dessaux, Papelier, Rocher, Maillard, de la Loge, de Tristan, Guillon, Courgeon, Charoy, Denizet, Banchereau, Angot, Touche, Huard, Didier père, Didier fils, Pilate. Total : 26 membres.

M. le Président offre des souhaits de bienvenue à MM. de la Loge et le docteur Touche qui assistent pour la première fois à notre séance.

Depuis la dernière réunion, une demande pour le prix Perrot ayant émané de l'arrondissement de Montargis en même temps qu'une autre de l'arrondissement de Pithiviers, la Société décide qu'elle acceptera, cette année, des candidats dans les deux arrondissements.

Démission de M. Debrou.

M. le Président communique une lettre de notre collègue M. Debrou, obligé, par l'état de sa santé, de donner sa démission.

Le bureau présente comme membres correspondants M. Guéret, pharmacien à Meung-sur-Loire; et MM. du Roscoat, de Tristan, Denizet, la candidature de M. Darblay, ancien député.

Élections de MM. Rimbert et Hu.

M. Rimbert est élu au fauteuil vacant de M. le comte d'Orléans par 23 voix, 2 bulletins blancs.

M. Hu, de Pontlevoy, est élu membre correspondant par 35 voix sur 35 votants; 9 membres, MM. Renardier, d'Arlon, Charpentier, Fauconnier, Sainjon, Bourdaloue, Michau, de Puyvallée, Marmasse, ont voté par correspondance.

Rapport de M. Banchereau sur le nouveau règlement.

M. Banchereau lit son rapport sur la nouvelle rédaction des statuts; la partie du rapport de M. Banchereau qui a trait aux modifications du règlement sera ultérieurement communiquée aux membres de la Société pour étude par les soins du bureau.

Rapport de M. Huard.

La séance administrative étant terminée, la séance ordinaire reprend. M. Huard lit son rapport sur le travail de M. du Roscoat ayant trait à l'évangélisation du Maroc. La Société décide que le travail de M. du Roscoat sera imprimé dans les *Mémoires*.

M. Guillon continue sa lecture et raconte les origines de notre « Académie royale des Sciences et Belles-Lettres » dont Guillaume Prozet fut un des membres fondateurs.

La séance est levée à 9 h. 45.

Séance du 7 juin 1907.

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Guillaume, Marmasse, Garsonnin, Coville, Papelier, Maillard, Dumuys, Didier père, Guillon, Berton, Huard, Callier, de la Loge, de Puyvallée, Denizet, Courgeon, Angot, Maxime Didier, Pilate, Rocher. Total : 24 membres.

M. le Secrétaire général remet à la Société, de la part de M. Dumuys, la brochure de celui-ci sur la *Pierre des Bavardes*.

Décès de M. Verin, de Pontlevoy.

M. le Président annonce la mort d'un de nos membres correspondants de Blois, M. Vérin, ancien professeur de philosophie à l'école de Pontlevoy; et souhaite la bienvenue à M. Callier qui prend place pour la première fois parmi nous, et remercie, au

nom de la Société, M. le Secrétaire général qui a fait déposer dans la salle de nos séances un tableau renfermant les noms des membres des bureaux de l'Académie d'Orléans depuis 1809; cette liste sera publiée dans le dernier fascicule de nos *Mémoires* de l'année courante.

Élections de MM. Darblay et Guéret.

MM. Darblay et Guéret sont élus membres correspondants de la Société.

M. le docteur Giovanni di Casamichela, de l'Académie de Lucques, pose sa candidature comme membre correspondant; il sera procédé ultérieurement à cette élection.

Jean Godefroy d'Orléans, par M. Cuissard.

La Société vote l'insertion dans les *Mémoires* du travail de M. Cuissard sur *Godefroy d'Orléans*; elle décide, sur l'initiative de M. Guillon, l'achat en double d'un exemplaire de la médaille frappée en l'honneur de notre compatriote Alfred Cornu, membre de l'Institut, 1841-1902; une notice sur les travaux de Cornu sera lue dans une prochaine séance.

La *Trombe de La Ferté-Saint-Aubin*, par M. l'abbé Maillard.

M. l'abbé Maillard donne lecture de son travail sur la *Trombe de La Ferté-Saint-Aubin* (22 mai 1907); il a constaté à La Ferté de nouveaux phénomènes de surpression dans les espaces clos, analogues à ceux qu'il avait pu observer au lendemain du cyclone de Cravant. Le travail de M. Maillard est renvoyé à la section des Sciences.

Excursion géologique de M. Stanislas Meunier

M. Dumuys signale le passage, à Orléans et à La Chapelle-Saint-Mesmin et dans les environs, d'une caravane de géologues venus sous la direction de M. Stanislas Meunier, professeur au Muséum; ces messieurs avaient choisi comme but de leur excursion les environs de La Chapelle et d'Ingré, spécialement le lieu dit de Montabuzard, parce que, dans ces terrains, ont été trouvés autrefois, par MM. de Lockart, de Tristan, de Morogues, des fossiles qui, communiqués à Cuvier, lui ont été une très utile contribution à ses études de paléontologie; une note sur cette excursion sera lue ultérieurement.

La séance est levée à 9 h. 30.

Séance du 21 juin 1907.

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Garsonnin, Pilate, Guillaume, Maillard, Papelier, Dumuys, Sainjon, Albert Didier, Maxime Didier, Guillon, Charoy, Courgeon, Rimbert, Baillet, de la Loge, Banchereau, Denizet, de Puyvallée, Callier, Angot. Total : 23 membres.

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Rimbert.

Nouveaux portraits.

M. le vicomte de Larnage fait don à la Société du portrait de M. de Lockart, aïeul de Mme de Larnage, directeur-fondateur du Musée d'histoire naturelle d'Orléans ; Mme veuve Tranchau, du portrait de M. Lecomte, son père, ancien vice-président de la Société ; des remerciements sont votés aux donateurs. Le Secrétaire général s'est également procuré le portrait de l'historien Vergnaud-Romagnesi, ancien membre de la section des Arts.

Élection de M. de Casamichela.

M. Giovanni di Casamichela, président de l'Académie de Lucques, est élu, à l'unanimité des voix, membre correspondant.

Sur rapport de M. Sainjon, au nom de la section des Sciences, la Société vote l'insertion dans les *Mémoires* du travail de M. du Colombier sur les *Diatomées du Loiret* et du rapport de M. Sainjon ; puis, sur rapport de M. Rousseau, lu par M. Papelier, l'insertion du travail de M. Maillard sur la trombe de La Ferté-Saint-Aubin.

La section des Sciences déclare vacante la place de M. Legay.

***Le Vase AA*, par M. Baillet-Dujoncquoy.**

M. Baillet-Dujoncquoy donne lecture de son travail sur « *le Vase AA et comment buvaient les Egyptiens* » ; le travail est renvoyé à la section des Lettres.

***Benoît Lebrun*, par M. Guillaume.**

M. Guillaume commence la lecture de son étude sur *Benoît Lebrun*, architecte à Orléans.

M Guillon lit une note sur l'excursion géologique faite le 2 juin dans les environs d'Orléans, sous la direction de M. Stanislas Meunier ; cette note est renvoyée à la section des Sciences.

La séance est levée à 9 h. 50.

Séance du 5 juillet 1907.

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Marmasse, Garsonnin, Baranger, Maillard, Dessaux, Sainjon, Dumuys, Albert Didier, Guillon, Courgeon, Huard, Charoy, Berton, Guillaume, Maxime Didier, de Tristan. Total : 18 membres.

M. le Président fait connaître à la Société que M. de Kerviler pose sa candidature en remplacement de M. Legay.

Sur le rapport de M. Courgeon, au nom de la section des Lettres, la Société vote l'insertion du travail de M. Baillet-Dujoncquoy sur « le Vase A A et comment buvaient les Egyptiens ». Rapport de M. Courgeon.

M. Maxime Didier, au nom de la commission d'Agriculture, lit un rapport sur la visite de la ferme de Fresne, près Pithiviers (M. Louis Lesage, propriétaire) ; les conclusions du rapport sont adoptées et l'insertion votée. *Prix Perrot*, rapport de M. Maxime Didier.

M. Guillaume continue et termine la lecture de son étude sur Benoît Lebrun, architecte à Orléans ; le travail est renvoyé à la section des Lettres.

La séance est levée à 9 h. 30.

Pour le Secrétaire particulier,
M. DIDIER.

Séance du 19 juillet 1907.

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Guillaume, Garsonnin, Maillard, Dessaux, Sainjon, Guillon, Albert Didier, Courgeon, Baillet, Rimbert, Angot. Total : 15 membres.

M. le Secrétaire général offre à la Société, au nom de M. de la Portrait de M. François du Gaigneau.

Loge, le portrait de M. François du Gaigneau, deuxième président de la Société (1815).

Le bureau de la Société est chargé d'étudier l'installation de l'éclairage électrique pour notre salle de réunions.

La section des Sciences propose la candidature de M. de Kerviler au siège vacant de M. Legay ; le vote aura lieu à la première réunion d'octobre.

M. Guillon lit un rapport ayant trait au travail de M. Guillaume sur l'architecte Lebrun.

La Société vote l'insertion aux *Mémoires* de l'étude de M. Guillaume et l'insertion de la note de M. Guillon sur l'excursion géologique du 2 juin.

M. Guillon continue la lecture de son travail sur « l'Ancienne Académie royale d'Orléans ». La séance est levée à 9 h. 45 après que M. le Président eut souhaité à chacun de bonnes vacances.

Séance du vendredi 4 octobre 1907

Présidence de M. BASSEVILLE, Président.

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Guillaume, Marmasse, Touche, Coville, Thévenin, Perrin, Sainjon, Michau, Courgeon, Denizet, Baillet, Banchereau, Angot, Rousseau. Total : 18 membres. M. Rimbert est excusé.

La Société vote des remerciements à M. Maurice Colas des Francs qui fait hommage de son étude sur « la propriété et l'usage des eaux de source ».

Le récit et la moralité dans les fables de La Fontaine, par M. Lalbalet'rier.

M. Guillon étant absent, M. Lalbalettrier commence la lecture d'un travail sur *le récit et la moralité dans les fables de La Fontaine.*

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant, l'élection de M. de Kerviler est remise à la prochaine séance, le vote par correspondance étant admis.

La séance est levée à 9 h. 20.

Séance du 18 octobre 1907

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Lalbalettrier, Iauch, Coville, Rocher, Maillard, Didier père, Michau, Baillet, Rimbert, Banchereau, Angot, Huard, Guillaume, Courgeon. Total : 16 membres.

M. le Secrétaire général signale au dépouillement de la correspondance un envoi de M. le Maire d'Orléans : le tome premier de l' « Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790 » ; des remerciements seront adressés à M. le Maire.

M. le Président fait les éloges funèbres de notre collègue M. Irénée de la Taille (1832-1907), décédé le 10 octobre à Bellevue (La Chapelle-Saint-Mesmin), membre de la Société depuis 1873, et de notre ancien collègue M. Anselmier (1820-1907), décédé le 8 octobre à Belley (Ain) ; il avait été membre de la Société de 1890 à 1902 : ces éloges seront annexés au prochain volume des *Mémoires*. Décès de MM. Irénée de la Taille et Anselmier.

Sur l'initiative de M. Paul Fournier, la Société archéologique a fait à la municipalité d'Orléans une demande à laquelle s'associe notre Société, qu'une rue de notre ville porte désormais le nom du publiciste Edouard Fournier, né à Orléans en 1819, décédé à Paris en 1880; sur l'initiative de M. Angot, une demande analogue sera faite pour l'Orléanais Gustave Vapereau, décédé le 19 avril 1906. Rues Edouard Fournier et Gustave Vapereau.

La prochaine séance, tombant le jour de la Toussaint, est reportée au mardi 5 novembre.

La réunion générale des trois Sociétés savantes d'Orléans est fixée au vendredi 20 décembre, coïncidant avec la deuxième séance mensuelle de notre Société.

M. Angot, président de la section d'Agriculture, propose d'offrir, et la Société offre bien volontiers, des félicitations à M. Rimbert qui vient d'être nommé notaire honoraire.

M. Lalbalettrier annonce que la section des Sciences a choisi comme président M. Papelier en remplacement de M. Sainjon, démissionnaire à cause de son grand âge. M. Papelier, président de la section des Sciences et Arts.

M. de Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées, est élu membre Élection de M. de Kerviler

de la Société en remplacement de M. Legay, ingénieur ; 11 membres ont voté par correspondance : MM. G. Dessaux, Guillon, Rousseau, de Tristan, Charpentier, Fauconnier, Sainjon, Charoy, Marmasse, d'Arlon, Dr Baillet.

La parole est donnée à M. Lalbalettrier qui termine la lecture de son étude sur La Fontaine ; cette étude est renvoyée à la section des Lettres.

Calendrier julien, par M. Banchereau.

M. Banchereau fait passer sous les yeux de ses collègues un « calendrier runique », calendrier *Julien* de 1787, rédigé non en caractères runiques, mais en caractères latins.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du mardi 5 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT.

Présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Drs Baillet, Rocher, Marmasse, Touche, Coville, Maillard, Dessaux, Charoy, Huard, Michau, Courgeon, Rimbert, Banchereau, Callier, Guillaume, Iauch. Total : 20 membres.

Urne à voter de la Société.

M. le Secrétaire général donne lecture de la lettre par laquelle M. de Kerviler remercie la Société de son admission comme membre titulaire ; puis fait passer sous les yeux des membres de la Société un dessin retrouvé dans les archives, et représentant le projet d'une urne nouvelle (!) destinée à recueillir les bulletins de vote ; cette urne a été commandée à Paris en janvier 1829.

M. Marron, libraire-éditeur, fait don à la Société d'une gravure à l'eau-forte, portrait de M. Eudoxe Marcille.

Rapport du docteur Courgeon.

M. le docteur Courgeon donne lecture de son rapport sur l'étude de M. Lalbalettrier. Sur la proposition de la section des Lettres, la Société vote l'insertion dans les *Mémoires* de l'étude de M. Lalbalettrier et du rapport de M. le docteur Courgeon.

Candidature du docteur Duchâteau.

MM. Fauchon, Baranger et Baillet proposent la nomination de M. le docteur Duchâteau, de Cléry, comme membre correspondant ; le vote aura lieu à la prochaine séance si le nombre des présences le permet.

Les membres étant au nombre de 20, une séance administrative est ouverte dans laquelle le nouveau projet de règlement est accepté à l'unanimité.

Le nouveau règlement de 1908 est voté à l'unanimité.

M. Michau donne lecture de plusieurs poésies qui sont renvoyées à la section des Lettres.

Poésies de M. Ch. Michau.

La séance se termine par un rapport de notre très zélé Secrétaire général sur les ***dessins, gravures, portraits et bustes de la Société*** ; ce rapport sera imprimé dans les *Mémoires*.

Dessins, gravures, bustes, de notre salle des séances, par M. le Dr Fauchon

La séance est levée à 9 h. 25.

Séance du 15 novembre 1907

Présidence de M. BASSEVILLE, Président

Présents : MM. Basseville, Fauchon, Iauch, Lalbalettrier, Guillaume, Marmasse, Coville, Baranger, Charoy, Huard, Michau, Courgeon, Touche, Berton, Baillet, Callier, Angot, Maillard, de Kerviler. Total : 19 membres.

M. le Président annonce une conférence sur l' « ***Hygiène des Villes*** », par M. Daniel Bellet ; cette conférence, donnée sur l'initiative et sous le patronage de notre Société, aura lieu le jeudi 28 novembre, à 9 heures du soir, dans la salle Hardouineau.

Conférence de M. Daniel Bellet, professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. Huard, au nom de la section des Lettres, lit un rapport sur les poésies de M. Michau ; le vote qui suit cette lecture conclut, comme le rapport, à l'insertion dans les *Mémoires* des poésies de M. Michau.

Rapport de M. Huard sur les *Poésies* de M. Michau.

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. de Kerviler.

M. Michau a la parole pour lire une étude sur un Orléanais, non de naissance, mais d'élection, le peintre *Jean Bardin*, fondateur en 1786 des cours municipaux gratuits de dessin. Le travail de M. Michau est renvoyé à la section des Sciences et Arts.

Jean Bardin, par M. Ch. Michau.

La séance est levée à 9 h. 10.

CONFÉRENCE DE M. DANIEL BELLET

Le jeudi 28 novembre 1907

Conférence sur l'*Hygiène des villes*, à la salle Hardouineau.

La conférence annoncée pour le jeudi 28 novembre 1907 a eu lieu à 9 heures du soir, à la salle Hardouineau. Elle était présidée par M. Basseville, président de la Société ; le sujet « L'hygiène des villes et de l'habitation » était traité par M. Daniel Bellet, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques.

Ce sujet très sérieux, très pratique aussi, était agrémenté d'intéressantes projections ; il a été goûté des assistants que l'on eût désiré voir plus nombreux.

Séance du vendredi 6 décembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. BASSEVILLE, PRÉSIDENT

Présents : MM. Basseville, du Roscoat, Fauchon, Lalbalettrier, Guillaume, Iauch, Coville, Marmasse, Garsonnin, Papelier, Maillard, Thévenin, Perrin, Dessaux, de Kerviler, Didier père, Maxime Didier, Charoy, Berton, Courgeon, de Tristan, Angot, Banchereau, Huard. Total : 24 membres.

M. le Secrétaire général, en dépouillant la correspondance, signale un concours ouvert par la « Vieille France », portant sur une légende curieuse ou un souvenir d'histoire ou un usage pittoresque de la province à laquelle appartient chaque concurrent.

Démission de M. de Croze-Lemercier, nommé membre correspondant.

M. le Président lit une lettre de démission de M. le comte de Croze-Lemercier, de la section des Lettres.

Élection de M. le docteur Duchâteau, de Cléry.

La Société procède ensuite au vote sur la candidature, comme membre correspondant, de M. le docteur Duchâteau, de Cléry. 15 membres ont voté par correspondance ; ce sont MM. Michau, Baranger, Baillet père, Guillon, Sainjon, Pilate, Rimbert, Geffrier, Renardier, Charpentier, Dr Baillet, d'Arlon, Fauconnier, de Larnage, Dr Rocher. M. le Dr Duchâteau est élu à l'unanimité.

Conférence à l'Institut.

M. le Président annonce la conférence qui aura lieu le jeudi

19 décembre dans la salle de l'Institut. Elle portera sur la « Photographie des couleurs ». Ce sujet sera traité par M. Wallon, professeur de physique au lycée Janson de Sailly. MM. Lumière, de Lyon, ont prêté leurs appareils pour les projections.

M. Didier père donne lecture de son rapport sur le dernier travail de M. Michau et conclut à l'insertion dans les *Mémoires* du travail ; cette insertion est votée, ainsi que celle du rapport. Rapport de M. Albert Didier.

M. Marcel Charoy commence la lecture d'une étude sur « le Château de Meung-sur-Loire ». *Le château de Meung*, par M. Marcel Charoy.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

CONFÉRENCE DE M. WALLON

Le jeudi 19 décembre 1907

La conférence sur « la Photographie des couleurs », avec projections de la maison Lumière, de Lyon, a eu lieu dans la salle de l'Institut, le jeudi 19 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Tallon, préfet du Loiret. Elle a été donnée par M. Wallon, agrégé de l'Université, professeur de physique au lycée Janson de Sailly, fils de l'auteur célèbre de l'*Histoire de Jeanne d'Arc* et de la *Constitution de 1875*. On remarquait, parmi les assistants entourant M. le Préfet, MM. Rivierre, adjoint; Berton, conseiller doyen à la Cour d'appel; Drioux, avocat général; Baudouin, président du Tribunal civil; Berteloot, inspecteur d'académie ; Castaigne, proviseur du Lycée; Pommier, président de la Société archéologique, etc.

M. Wallon constate, au début de la conférence, que le problème tant cherché de la photographie des couleurs a enfin reçu de nos jours une solution. Puis il expose par quels moyens l'on est arrivé à cette solution. On a usé de deux méthodes : la méthode *directe*, aujourd'hui abandonnée, qui n'a recours qu'à la lumière solaire; la méthode *indirecte*, qui est une sorte de *traduction* à l'aide de matières colorantes artificielles ; cette méthode est basée sur le principe que toute couleur peut être reconstituée par une opération de synthèse au moyen des trois couleurs élémentaires, le rouge orangé, le vert et le violet. Le conférencier entre ensuite dans de nombreux détails techniques sur la composition des plaques *autochromes*, sur les multiples opérations de la pose, des bains, etc.

Sous la direction de M. Wallon, M. Gabillat, commis spécialement par MM. Lumière, fait défiler une collection très variée de photographies en couleurs qui ont obtenu le plus grand succès.

La conférence se termine à 10 h. 1/2, après quelques mots de remerciements adressés au conférencier par M. le Préfet.

Séance générale du vendredi 20 décembre 1907

RÉUNION DES TROIS SOCIÉTÉS

Présidence de M. BASSEVILLE, Président

Séance solennelle du 20 décembre 1907.

Présents : MM. Basseville, Pommier, président de la Société archéologique ; Raguenet de Saint-Albin, vice-président de l'Académie de Sainte-Croix ; Fauchon, Lalbalettrier, du Roscoat, Marmasse, Pilate, Coville, Vacher, Garsonnin, Collin, Papelier, Dessaux, de Gourcy, Maillard, Drioux, Didier, Charoy, Michau, Berton, Courgeon, Callier, Rimbert, de Tristan, Maxime Didier, Angot, Banchereau, Guillaume, Fougeron, Henri Pelletier, Soyer, Breton, Larcanger, Iauch, Jules Baillet.

27 membres de la Société d'Agriculture ; 9 membres des autres Sociétés. Total : 36 membres présents.

Discours du Président.

M. le Président prend la parole et rend hommage à la mémoire des membres disparus depuis la dernière séance générale, ce sont : MM. Mazure, Arqué, Alfred de Laage, Anselmier, de la Taille, Henri Herluison, Léonce de Gastines, l'abbé Blanchet.

M. le Président passe, ensuite, en revue les principaux travaux qu'ont publiés, depuis trois ans, les membres des trois Sociétés ; il rappelle que notre Société a donné, ces années dernières, plusieurs conférences qui ont été très goûtées à Orléans.

Lecture des travaux.

Prix Perrot décerné à M. Lesage, cultivateur à Fresne.

MM. Banchereau, Michau, Maillard, Maxime Didier, Fauchon prennent ensuite la parole, comme l'indique le programme ci-joint ; puis M. le Président remet le prix Perrot (médaille de vermeil et 300 francs en argent) à M. Lesage, fermier à Fresne, près de Pithiviers ; ce lauréat était, du reste, le seul candidat au prix Perrot.

M. le Président remercie de leur présence ceux de nos invités qui ont bien voulu répondre à notre appel et annonce que notre Société espère les réunir de nouveau en 1909 pour la célébration du centenaire de notre fondation ; il lève la séance à 9 h. 35.

PROGRAMME DE LA SÉANCE

Discours de M. le Président

Lectures

M. Banchereau : Notice sur Gustave Vapereau.

M. Michau : Soir d'été au village.

M. l'abbé Maillard : La trombe de Cravant.

M. Maxime Didier : Lecture du rapport sur le prix Perrot ; et remise du prix Perrot à M. Lesage, fermier à Fresne, près de Pithiviers.

M. le docteur Garsonnin : L'Hôtel-Dieu d'Orléans.

M. Michau : La statue de Jeanne d'Arc.

M. le chanoine Cochard : La Mère de Jeanne d'Arc (lecture faite par M. le docteur Fauchon).

TABLE DU TOME SEPTIÈME

DE LA V[e] SÉRIE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIETÉ

Pages.

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ 5
LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTE 9
PRIX DE LA SOCIÉTÉ 22
SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES 23
JEAN GODEFROY, D'ORLÉANS, par M. Ch. CUISSARD 27
MEMOIRE SUR UN CALENDRIER SCANDINAVE, par M. Léon DUMUYS 53
NOTE SUR LA TRADUCTION DU CALENDRIER JULIEN EN CARACTÈRES RUNIQUES, par M. l'abbé MAILLARD 93
RAPPORT SUR LES MÉMOIRES DE MM. DUMUYS ET MAILLARD, par M. BANCHEREAU 100
A PROPOS DU MAROC, par M. le comte DU ROSCOAT 109
CATALOGUE DES DIATOMÉES DES ENVIRONS D'ORLÉANS, par M. Maurice DU COLOMBIER 142
RAPPORT SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT, par M. SAINJON 164
LA TROMBE DE LA FERTÉ-SAINT-AUBIN, par M. l'abbé MAILLARD 167
BENOIST LEBRUN, ARCHITECTE A ORLÉANS, par M. GUILLAUME 177
COMMENT BUVAIENT LES EGYPTIENS, par M. BAILLET 207
LE VASE A A, par M. BAILLET 209
LE RÉCIT ET LA MORALITÉ DANS LES FABLES DE LA FONTAINE, par M. LALBALETTRIER 213
RAPPORT SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT, par M. COURGEON 251
POÉSIES, par M. Ch. MICHAU 255
LE PEINTRE JEAN BARDIN, par M. Ch. MICHAU 260
RAPPORT SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT, par M. Albert DIDIER. 284
NOTES SUR LE GRAND HIVER DE 1789, par M. Léon DUMUYS. 291
GERMINATION DES PLANTES ARTIFICIELLES, par M. le D[r] COVILLE 296
NOTE SUR L'INSTITUT ROYAL GRAND-DUCAL DU LUXEMBOURG, par M. le D[r] FAUCHON 300

Pages.

Note sur les bas-reliefs et médaillons de la Société, par M. le Dr Fauchon 302

Baptême célébré en pleine rue en temps de peste, par M. le Dr Garsonnin 341

Note sur une excursion géologique, par M. Guillon 343

Liste des membres du Bureau de l'Académie d'Orléans depuis sa fondation, par M. le Dr Fauchon 347

Rapport pour le prix Perrot, par M. M. Didier 363

Les publications de l'Académie d'Orléans (1810-1906), par M. le Dr Garsonnin 367

Notice nécrologique sur MM. de la Taille et Anselmier, par M. Basseville 396

Note sur les tableaux de la salle des séances, par M le Dr Fauchon 398

Conférences de l'année 1907 435

Conférence Léo Claretie : discours de M. Basseville .. 436

Réunion des trois sociétés savantes : discours de M. Basseville 440

Rapport du Trésorier. Exercice 1906 445

Procès-verbaux des séances de l'année 1907 450

32

Orléans. — Imp. Auguste Gout & Cie.